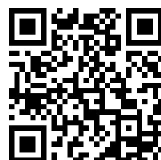
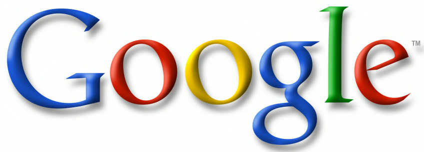
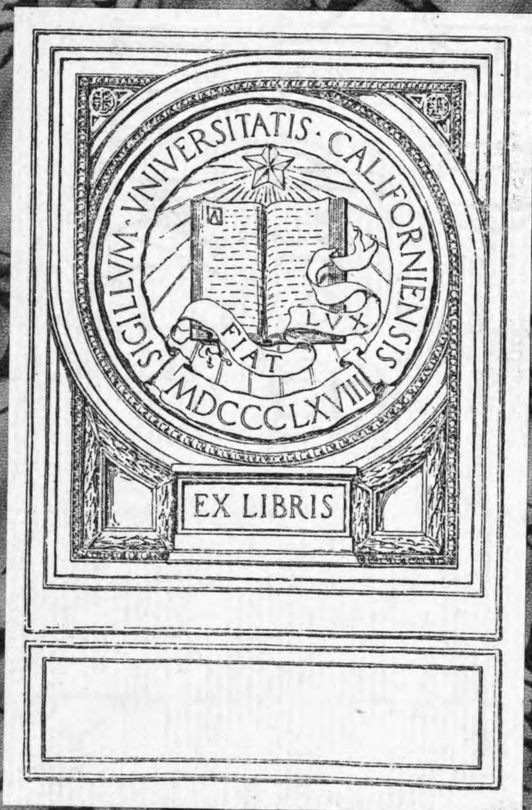
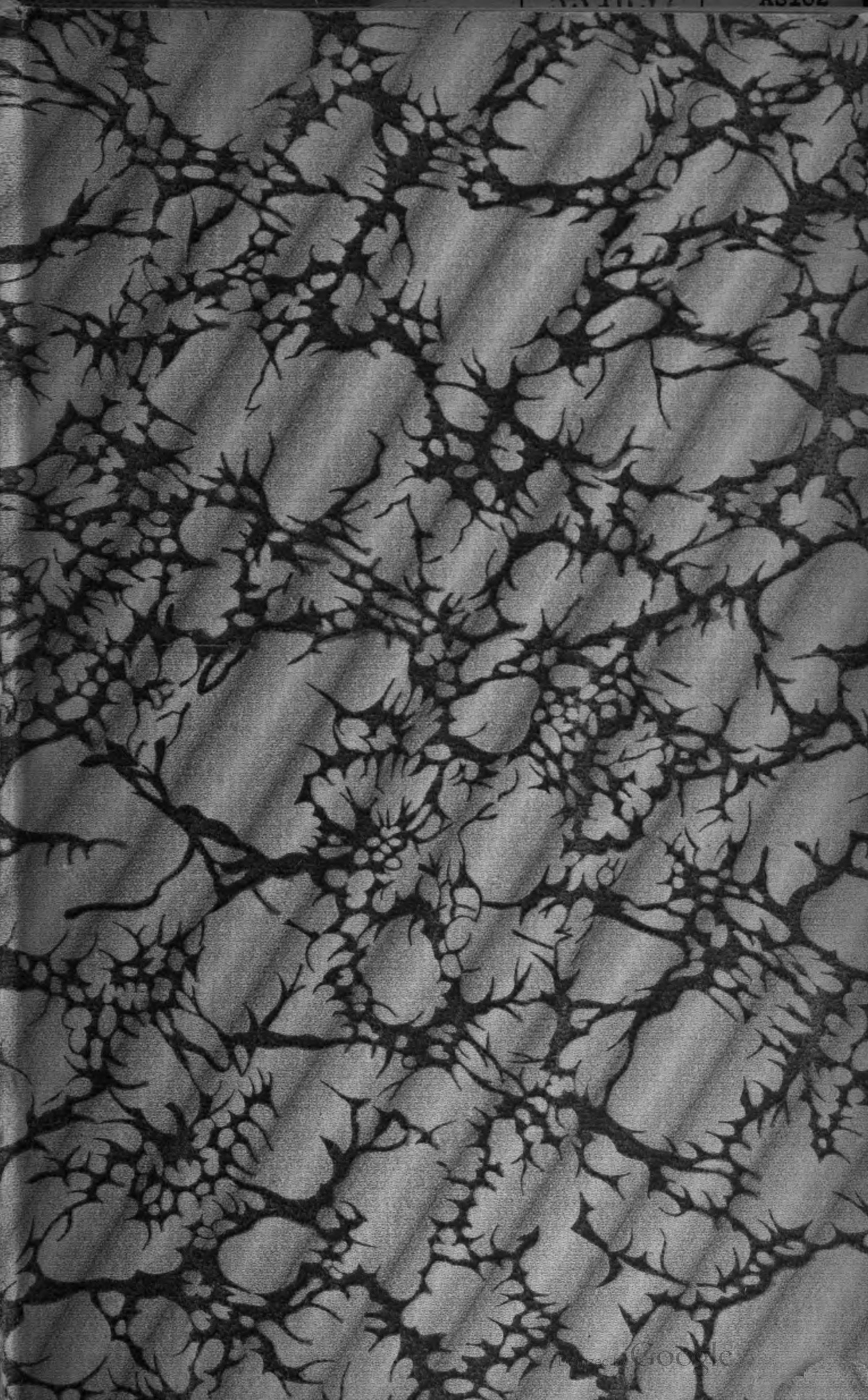







SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES. IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, rue au Canu, 34

—

1904

PARTIE SCIENTIFIQUE

LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

EN BASSE-NORMANDIE

PAR

M. A. BIGOT,

Professeur de Géologie et de Paléontologie à l'Université de Caen,
Membre titulaire.

LA

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

EN

BASSE-NORMANDIE

Le mardi 9 août, la *Société géologique de France* clôturait, à Barneville, sa réunion extraordinaire de 1904. Depuis huit jours, j'avais le plaisir de conduire un certain nombre de membres de cette Société désireux d'étudier la géologie de cette région et plus spécialement les questions qui, depuis vingt ans, ont fait l'objet de mes travaux en Basse-Normandie.

La réunion s'était ouverte à Caen, le mardi 2 août, à la Faculté des sciences, en présence de M. le recteur Zévort, par une séance dans laquelle j'ai exposé sommairement la géologie de la Basse-Normandie et détaillé le programme de nos excursions.

La Société s'est ensuite rendue au Laboratoire de géologie où elle a admiré la collection régionale provenant de ces localités qui, par l'abondance, la belle conservation et l'intérêt de leurs fossiles, ont rendu la Normandie justement célèbre; les reptiles

et les poissons trouvés dans les calcaires de Caen, dans les argiles de la Caine et de Villers-sur-Mer, étudiés par des paléontologistes tels que Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Agassiz, les deux Deslongchamps, ont principalement retenu son attention. A côté de ces séries régionales qui font pour les savants l'intérêt principal du Laboratoire, la Société a pu voir que les collections paléontologiques sont aussi très riches en documents pour les comparaisons et pour l'enseignement. Une des collections les plus précieuses est celle de Defrance; elle contient les types décrits par cet auteur dans le *Dictionnaire des sciences naturelles* et alimente en partie la publication internationale de la *Palæontologia universalis* que dirige M. Œhlert.

***

Dès l'après-midi, les excursions ont commencé par l'exploration des environs de la célèbre localité de May-sur-Orne.

Ces excursions étaient organisées pour qu'on pût étudier, avec exemples à l'appui, la succession, les modifications originelles ou acquises, la disposition des terrains anciens de la Basse-Normandie et les relations que présentent avec ces terrains les formations plus récentes qui les recouvrent; une part importante était faite à l'étude des minerais de fer; le programme comprenait en outre l'examen des modifications géographiques, telles que tracé

des cours d'eau, assèchement des vallées, produites par des phénomènes géologiques relativement récents.

La démonstration s'est poursuivie à travers les sites les plus pittoresques de la Basse-Normandie. Des plaines de la *Campagne de Caen*, dont la faux avait à peine entamé la moisson dorée, poussée sur les calcaires horizontaux, nous nous sommes soudainement trouvés descendus dans les vallées de l'Orne et de la Laize, au milieu d'un paysage de *Bocage* dont le sol est à chaque instant écorché par les plus anciennes roches du sol normand. Sur les parois des carrières nous avons vu les traces laissées par des vagues mille fois séculaires et des tempêtes depuis longtemps apaisées; au pied des anciens récifs nous avons recueilli les coquilles des habitants des mers jurassiques dans ces dépôts qui recouvrent de leur manteau horizontal la tranche des grès redressés. La vue de ces carrières est un des plus remarquables exemples de discordance qu'il soit donné d'observer; elle permet de mesurer l'ampleur des érosions qui, à la fin des temps primaires, détruisirent les puissants reliefs du massif armoricain; aussi, quant au soir du deuxième jour, sous le soleil couchant, au moment de descendre vers l'accueillante petite ville d'Harcourt, nous aperçumes au sud les grands horizons de la zone bocaine et le paysage accidenté au travers duquel serpentent l'Orne et ses affluents, l'évocation d'une réalité disparue nous fit voir à la place de cette ligne de buttes échelonnées devant nous une chaine

de hautes montagnes et de cimes alpestres, préparées par les érosions houillères à devenir le fond des bassins maritimes du Jurassique et du Crétacé.

Le lendemain, placés à la Bruyère-des-Gouttes sur la crête de la chaîne de poudingues pourprés qui court de Granville à Falaise, nous voyions cette zone bocaine sous un autre aspect. Nous pouvions mesurer l'épaisseur des dépôts disparus, en apercevant le Mont-Pinçon, point culminant du Calvados, qui porte un lambeau de cette craie que la mer cénomanienne étala autrefois sur la presque totalité de la Basse-Normandie. L'influence exercée sur l'orographie par la structure et l'inégale dureté des roches nous apparaissait évidente quand nous suivions du regard les buttes qui jalonnent les bandes de poudingue pourpré, soit au nord de la zone bocaine, de Saint-Martin-de-Sallen à Combray, soit au sud entre la Bruyère-de-Clécy et les buttes de La Pommeraye ; séparée des buttes de Saint-Martin-de-Sallen et Espins par une vallée parallèle ouverte dans des schistes s'aligne la crête gréseuse des Monts-d'Encre ; plus en dedans encore le Mont-Pinçon doit sa situation culminante à la résistance du plus récent des grès de cette zone bocaine.

Les bois de pins et les bruyères, les falaises dénudées, les prairies et les vergers, les champs couverts de moissons, ne nous semblaient plus juxtaposés au hasard, mais distribués d'après la nature du sol qui les porte.

*
* *

La contemplation de ce vaste panorama, éclairé par l'ardent soleil d'une des plus chaudes journées de l'été, ne nous empêchait pas de remarquer quelle influence la zone bocaine a exercée sur le cours de l'Orne et sur la destinée de la plus importante de nos rivières bas-normandes. Née près de Sées, dans les plaines calcaires qu'elle traverse jusqu'à Écouché, l'Orne, brusquement déviée par le bourrelet que lui opposaient les reliefs de la zone bocaine et de son prolongement vers le Merlerault, fut forcée de s'engager au pied de ce bourrelet dans le sillon du Pays-d'Houlme, véritable gouttière formée par les terrains jurassiques.

Pour quel motif, arrivée à Clécy, l'Orne a-t-elle cessé de couler parallèlement à la zone bocaine et n'est-elle pas allée tomber dans la baie du Mont-Saint-Michel ? C'est ce que nous serons probablement un jour en mesure de faire connaître, mais dès maintenant il est tout au moins certain que la nouvelle déviation de l'Orne quand elle parvient à s'engager dans la zone bocaine a été déterminée par la rencontre des dislocations que subit en ce point la chaîne de poudingues, et nous avons pu reconnaître soit par la considération des formes topographiques caractéristiques, soit grâce aux galets abandonnés par la rivière sur ses anciennes terrasses, que l'Orne, pendant son creusement,

s'était déplacée aussi bien dans le sens horizontal que dans le sens vertical. En rapprochant ces faits de ceux que nous avions observés l'avant-veille à Feuguerolles et la veille dans la vallée de la Laize, nous avons dû conclure qu'à la suite d'un soulèvement général de la région, l'Orne avait passé, à une date relativement récente, par une phase torrentielle, se traduisant par une accentuation subite des phénomènes de creusement et de charriage; ces derniers furent alors assez intenses pour que la rivière devînt capable d'entraîner, pendant 70 kilomètres, des blocs de granite de 2.000 kilog.

D'ailleurs, les jours suivants, nous pouvions constater à Domfront combien sont anciennes les dépressions qu'empruntent aujourd'hui les plus importants de nos cours d'eau. Dès l'époque tertiaire, une de ces dépressions, jalonnée par des dépôts de grès à plantes et de calcaires d'eau douce, préparait la vallée actuelle de la Mayenne. Mais les affluents de cette rivière n'avaient pas encore réussi à franchir la chaîne qui s'étend de Mortain à Alençon. Le *grès armoricain* auquel cette chaîne doit son relief forme au sud de la Normandie un rempart brusquement dressé au-dessus de la plaine boisée des schistes de Saint-Lo qui s'étend vers le Maine.

Le château des Talvas, dont les ruines couronnent l'escarpement de Domfront, put rendre plus décisif encore le rôle de cette barrière entre les populations du Maine et de la Normandie; malgré tout, les forces naturelles qui semblaient avoir travaillé

pour dresser un obstacle entre les deux régions s'étaient au contraire employées à faciliter leur pénétration. Pour cela il a suffi que les affluents de cette Mayenne tertiaire, profitant des dislocations de la bande de grès, soient venus *capturer* des ruisseaux nés en Normandie et dont les eaux se sont précipitées vers la Loire, à travers les gorges si pittoresques qui éventrent la chaîne. Tantôt, comme la Varenne à Domfront, l'affluent profitant des fissures qui découpaient le barrage a pu scier celui-ci sur toute sa hauteur; ailleurs, telles la Cance et la rivière Dorée à Mortain, il n'a réussi à franchir l'obstacle dressé en travers de son cours qu'en sautant de rocher en rocher, s'offrant dans une petite *Suisse normande* les allures de petits torrents.

*
* *

Malgré l'intérêt que nous trouvions à suivre l'influence que la nature et la disposition des assises du sol ont exercée sur les caractères de la surface, nous ne devions pas nous borner à l'étude de la *façade* de cette partie de la Basse-Normandie. De nombreuses questions relatives à son *architecture souterraine,* sollicitaient notre attention.

Tout d'abord, en présence de l'importance qu'ont prise récemment dans l'Orne et le Calvados la recherche et l'exploitation des minerais de fer, nous devions constater leur position dans la série des

terrains anciens et rechercher si les variations dans la teneur et l'épaisseur de ces couches ferrugineuses sont réglées par une loi générale. Pour l'étude de ces questions, deux mines avaient été choisies : celle de Saint-Rémy où l'on exploite depuis 1875 une belle hématite oolithique, et celle de la Ferrière-aux-Étangs, où les Aciéries de Denain-Anzin commencent l'exploitation d'un minerai oolithique carbonaté appartenant au même horizon géologique que celui de Saint-Rémy.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, il existait en Basse-Normandie un assez grand nombre d'établissements métallurgiques ; on y traitait sur place des minerais de fer dont les gisements étaient probablement connus dès l'occupation romaine. Les noms des lieux dits, tels que *La Ferrière, La Cloutière, La Fonderie, La Forge, Les Minières*, désignent encore l'emplacement des anciennes exploitations, des établissements où le minerai était traité, des petites usines où la fonte était manufacturée.

Le développement des moyens de communication, et surtout les traités de commerce qui permettaient aux usines anglaises de concurrencer avantageusement les produits locaux, portèrent un coup décisif à cette industrie métallurgique. Successivement toutes ces exploitations ont été abandonnées, les petites forges ont éteint leurs feux, et celles qui ont subsisté, notamment dans l'Eure, se sont bornées à transformer des fontes et des vieux fers.

Le souvenir de cette industrie allait se perdre, quand, en 1875, M. de Croisilles obtint, dans le Calvados, la concession des mines de Saint-Rémy, près Harcourt; on exploite là une couche très régulière de 2m 50 de puissance, située dans le Silurien, vers la base d'une assise de schistes, connus sous le nom de schistes d'Angers, ou de schistes à Calymènes.

Depuis une dizaine d'années, cet horizon ferrugineux, bien connu des géologues, a été l'objet d'actifs travaux de recherches; mais parmi les nombreuses concessions qui ont été accordées, quelques-unes seulement sont exploitées. Les conditions du marché sont en effet telles que l'exploitabilité d'un gîte est réglée, à teneur égale en fer, par un certain nombre de circonstances, telles que l'allure plus ou moins disloquée de la couche, la distance aux voies ferrées et aux centres métallurgiques, circonstances qui ne peuvent varier qu'entre des limites très rapprochées.

L'étude des exploitations de Saint-Rémy et de la Ferrière-aux-Étangs avait eu précisément pour but de mettre les membres de la Société Géologique en présence des deux termes extrêmes entre lesquels ces conditions peuvent pratiquement varier.

Le minerai exploité à Saint-Rémy est une belle hématite oolithique; sa teneur en fer est en moyenne de 52 %; la teneur en phosphore serait plutôt un avantage avec les procédés de traitement actuels, et la teneur en silice ne s'élève jamais assez pour constituer un inconvénient sérieux. Placé

à proximité d'une des gares de l'Ouest, à 35 kilomètres seulement du port de Caen, le gisement de Saint-Rémy se présente en outre avec une allure très simple; l'écoulement des eaux s'y fait naturellement et sans travaux d'exhaure, et l'exploitation est par suite très facile. Aussi, les minerais de Saint-Rémy, très prisés sur les marchés d'Angleterre et de Rotterdam, encore qu'ils soient grevés de redevances exagérées au concessionnaire et aux transitaires, laissent aux exploitants un bénéfice raisonnable.

Tout autre était la situation à la Ferrière-aux-Étangs (1) et, d'une façon générale, dans les autres gisements siluriens de la Basse-Normandie.

Le minerai de Saint-Rémy représente, en effet, une étape de la transformation d'une couche dont la teneur en fer s'est naturellement enrichie sous l'action des eaux qui l'ont traversée et qui l'ont oxydée. A Saint-Rémy, les eaux ont transformé le minerai sur une hauteur d'au moins 85 mètres, tandis que dans les autres gisements la transformation descend à peine à 30 mètres au-dessous de la surface du sol et souvent beaucoup moins bas. Les anciens mineurs ont, la plupart du temps, complètement enlevé la partie riche, voisine de la surface, et se sont arrêtés sur les parties formées de fer carbonaté oolithique, ne contenant plus que 40 °/o de fer.

C'est devant ce minerai relativement pauvre que

(1) Entre Flers et Domfront.

se sont trouvées les Aciéries de Denain-Anzin, quand, désirant des minerais de fer riches et acides, elles ont entrepris des recherches à la Ferrière-aux-Étangs. Il s'agissait par suite de résoudre le problème de l'utilisation d'un minerai que l'absence de combustible ne permettait pas de traiter sur place, et que sa faible teneur ne permettait pas de transporter tel quel pour le traiter à Valenciennes. La difficulté a été résolue en faisant subir artificiellement au minerai l'enrichissement réalisé par la nature à Saint-Rémy et sur les affleurements des autres gîtes.

Le grillage de ce minerai carbonaté, contenant 40 °/₀ de fer, dans des fours à calcination permet de le transformer en hématite titrant 50 °/₀. Comme ce traitement ne demande qu'une tonne de combustible par 100 tonnes de minerai traité, que 14 tonnes de carbonate donnent 10 tonnes d'hématite, et que l'exploitation est faite par la société concessionnaire elle-même, l'expédition par chemin de fer de ce minerai jusque dans le nord de la France est devenue possible. Chaque semaine 1.000 tonnes quittent la gare de Saint-Bomer à destination de Valenciennes où nos minerais normands sont mélangés avec des minerais plus pauvres, mais calcaires, venus du bassin de l'est.

L'installation de la Ferrière comprend aujourd'hui trois fours à calcination, mais leur nombre sera porté à neuf, de façon à tripler la production.

Un jour viendra sans doute que les concessionnaires d'Halouze et des Monts-en-Géraume entre-

ront dans la voie tracée par leurs voisins de la Ferrière-aux-Étangs. Il se sera ainsi reconstitué dans nos régions une industrie minière appelée à accroître leur richesse.

Il est juste de faire observer que la reprise de ces exploitations a suivi l'achèvement des feuilles Falaise et Alençon de la Carte géologique détaillée de la France. En rappelant l'attention sur ces anciens gisements, en figurant la répartition et l'allure des bandes siluriennes qui les renferment, ces deux cartes géologiques fournissaient des indications déjà suffisamment précises pour limiter singulièrement les recherches. Si dans beaucoup de cas ces recherches se sont trouvées infructueuses, l'insuccès doit être moins attribué aux défectuosités des indications de la carte géologique qu'à l'ignorance et à la suffisance des géologues improvisés qui n'ont pas voulu ou n'ont pas su la lire.

Le fait d'être un collaborateur de la Carte géologique de France ne saurait m'empêcher d'insister sur les services qu'elle a rendus ou pu rendre dans ces circonstances. Il n'est pas un des travaux de recherches exécutés dans notre région qui n'ait coûté plus que l'exploration d'une seule feuille de la carte; je pourrais citer une des concessions du Calvados, d'ailleurs inexploitée, où l'on a dépensé, en études préliminaires, plusieurs fois le crédit annuel de tout le service de la Carte géologique de France! Si l'on veut bien comparer les cartes dressées à la suite de ces recherches, par M. Pralon,

pour la région de la Ferrière-aux-Étangs, et par M. Masse, pour la région de la Brèche-au-Diable, avec les cartes d'Alençon et Falaise, on reconnaitra que, malgré la disproportion des moyens d'investigation, ces cartes sont aussi semblables que possible.

Les géologues sont appelés, par un juste retour, à bénéficier des travaux de ces mines pour l'interprétation de la structure de la région comprise entre Flers, Domfront et Alençon. Nous savons bien qu'au début de la période silurienne, quand la péninsule armoricaine s'abaissait lentement sous les flots de la mer, cette région faisait partie d'une grande île qui n'a été submergée qu'après que la mer avait déjà envahi le Calvados; nous avons pu suivre le tracé des bandes disloquées, rapprochées dans les relations les plus invraisemblables, comme nous l'a montré le coin si pittoresque du Châtellier, mais nous ne connaissons l'allure de ces couches qu'en surface; c'est aux travaux de mines à nous apprendre comment les choses se passent souterrainement et notamment dans quel sens est l'inclinaison des grandes failles qui, limitant du côté nord les bassins siluriens, les font heurter des assises beaucoup plus anciennes sous lesquelles ils disparaissent.

Mais si compliqués que ces accidents de la région de Domfront nous fussent apparus, ils étaient relativement simples en comparaison de ceux qu'il nous restait à voir dans le nord du Cotentin.

* * *

S'il était possible de reproduire ici la carte géologique de la Hague, on serait immédiatement frappé par l'irrégularité du tracé des bandes qui figurent le trajet des couches à la surface du sol. Il suffira, sans entrer dans des détails qu'il serait difficile de suivre, d'expliquer que toute cette région se comporte comme si, soumise à une torsion, elle s'était éclatée à la façon d'une glace accidentellement gauchie, et qu'elle se présente traversée, comme le serait cette vitre, par de longues cassures disposées en éventail. Les compartiments compris entre ces cassures se sont en outre déplacés relativement les uns aux autres, et des contacts anormaux rapprochent ainsi les formations les plus éloignées et les plus dissemblables. De plus, tout ce système, poussé du sud au nord, est venu heurter contre un massif résistant, aujourd'hui presque entièrement disparu sous les flots, dont Aurigny est un des témoins, mais qui nous est surtout connu par les galets de nature si variée qu'il a fournis aux conglomérats cambriens de la région. Là, butant contre cet obstacle, les couches furent obligées de se renverser ; par exemple, les bancs de grès, dont la paroi du Roule montre si nettement les stratifications, se sont couchés sur les schistes de l'ancienne carrière de l'octroi. Du Roule à Beaumont on constate le même renverse-

ment et les assises se recouvrent dans un ordre régulièrement inverse de l'ordre normal.

Il n'est pas surprenant que de tels phénomènes mécaniques aient engendré dans la texture des couches de profondes modifications. Le développement dans les schistes verts d'Octeville et de Tourlaville de la fissilité qui permet leur utilisation comme ardoises est une conséquence habituelle de ces phénomènes de compression, mais ici le *dynamométamorphisme* a été si intense qu'il en est résulté des phénomènes chimiques, notamment la production de nouveaux minéraux qui ont accentué encore la fissilité. C'est grâce à ces données qu'il a été possible de reconnaître dans les *stéaschistes noduleux* des anciens auteurs la continuation des conglomérats que nous devions le lendemain trouver exploités dans la lande de Gréville.

* * *

La topographie d'un pays qui a passé par de telles vicissitudes doit présenter une grande variété, mais nous étions déjà préparés par les journées antérieures à voir l'aspect superficiel dépendre de la structure souterraine. Ici cependant des éléments nouveaux allaient intervenir pour donner à la Hague sa physionomie spéciale, car c'est surtout à sa situation péninsulaire que ce pays doit ses caractères. Les brises de l'Atlantique appor-

tent aux pâturages de ses vallées l'humidité nécessaire, mais ses plateaux, malgré le limon qui les recouvre parfois, sont trop battus et desséchés par les vents pour porter fructueusement autre chose que des bruyères et des ajoncs. Ce sont ces grandes landes arides de Beaumont et de Jobourg qui contribuent avec les côtes si découpées, les hautes falaises, le rivage bordé d'écueils, à faire de la Hague une Bretagne en raccourci. Rien n'est plus typique à cet égard que le beau panorama, ceinturé de trois côtés par la mer, qui s'offre en arrivant à l'église de Jobourg, quand on domine cette grande lande, à cachet vraiment armoricain, tantôt jaunie par les ajoncs, tantôt rosée par les bruyères, dévalant vers Auderville, entaillée par le ravin de Merquetot, et qu'on découvre le contraste de ses deux rives, l'une dressée en falaise que semble prolonger le profil d'Aurigny, l'autre plate, mais hérissée de roches, qui entoure l'anse Saint-Martin.

Ce serait cependant une erreur de croire que c'est à l'activité actuelle de la mer que sont dus ces contrastes. L'inégale dureté des roches qui viennent de l'intérieur aboutir à la côte devrait y déterminer de brusques saillies et de profondes anfractuosités, mais à y regarder de plus près on ne tarde pas à s'apercevoir que l'influence de l'inégale résistance des assises sur le tracé actuel du littoral est tout à fait secondaire. Presque partout en effet, ce littoral est bordé par une terrasse de dépôts meubles, tantôt dressée en falaises de 10 à 15 mètres, comme à Écalgrain ou à Gréville, tantôt disposée

en talus autour des baies. Le travail de la mer consiste aujourd'hui à débarrasser de cette ceinture de dépôts meubles le pied d'une falaise plus intérieure formée par les roches anciennes, à en étaler les matériaux qui vont remplir les anciennes baies, de façon à régulariser de plus en plus le tracé du littoral.

L'origine de cette terrasse, qui est en train de disparaître, se rattache aux récents mouvements du sol dont nous avions déjà pu, dans la vallée de l'Orne, apprécier les résultats. C'est encore à l'accentuation des phénomènes d'érosion par les eaux continentales, accentuation produite par le soulèvement général de la région, qu'est due l'accumulation de ces dépôts. Au milieu de blocs à peine roulés, noyés dans une argile jaunâtre, s'intercalent quelques lits de limon, où ont été recueillis des instruments en silex, taillés par les contemporains du mammouth. Arrachés à la Hague par les affluents torrentiels d'une Seine qui passait au nord-ouest du Cotentin, ces dépôts sont venus s'étaler sur le fond asséché de l'ancienne Manche, bien au delà des limites du littoral actuel, car les îles anglo-normandes et les écueils de la Hague en portent encore des lambeaux. Caractères des vallées, tracé de littoral, relief des fonds au voisinage des côtes, tout s'enchaîne et s'éclaircit mutuellement, dominé par cette conception des oscillations de ce qu'il n'est plus possible d'appeler la *terre ferme*, puisque, bien au contraire et jusque de nos jours, cette terre nous apparaît soumise à de perpétuels mouvements.

*
* *

L'intérêt de l'étude des terrains sédimentaires, anciens ou récents, méritait dans la Hague de s'effacer devant celui des formations éruptives et des modifications qu'elles ont fait subir aux roches par elles traversées.

Dans la première partie de notre course nous avions rencontré peu de roches éruptives. Entre Flers et Domfront, une traînée de gros blocs nous avait signalé le passage d'un de ces filons de *diabase*, si précieux pour l'empierrement dans les régions schisteuses du Bocage et que jalonnent d'ordinaire des lignes de *boulards* et de *bizeuls*.

Nous avions aussi fait connaissance à Saint-Bomer avec le granite gris, désigné sous le nom de *granite de Vire*, qui forme des massifs si importants dans l'Orne, le sud de la Manche, la Mayenne et les Côtes-du-Nord. Ce granite, qui a jadis cristallisé en profondeur sous un manteau de formations sédimentaires, n'apparaît aujourd'hui à la surface que là où les érosions l'ont débarrassé de son revêtement; on le voit alors former des traînées elliptiques au milieu des schistes de Saint-Lo, lardés à son voisinage de filonnets partant de la masse du granite. Sous l'action de ce granite les phyllades et les grès se sont transformés; le granite leur a apporté son feldspath et son mica; les schistes ont pris une couleur plus claire, jaune ou grise; ils sont semés

de petits bâtonnets noirs où s'est concentrée la matière charbonneuse qui colorait d'abord uniformément la roche. Ces schistes tachetés, improprement connus sous le nom de *schistes maclifères*, forment constamment autour du granite une auréole dont la largeur atteint parfois plusieurs kilomètres. Tout cela témoigne de l'intensité des actions chimiques qui ont accompagné la venue du granite et de l'importance du *métamorphisme* exercé par cette roche éruptive sur les terrains sédimentaires qui ont été traversés.

Le nord-ouest du Cotentin devait nous en offrir des exemples encore plus remarquables.

A Omonville-la-Rogue, le promontoire du Jerd'heux et les petites baies qu'il sépare nous ont montré nettement sur un petit espace les rapports d'âge de plusieurs roches éruptives. Nous avons vu que la plus ancienne était un *granite gris* à *amphibole*, très répandu d'ailleurs dans les îles anglo-normandes et dont j'ai montré jadis l'âge *précambrien;* plus récente est la belle *granulite* rouge qui forme la pointe à l'ouest du Jerd'heux; des filons de *microgranulite* d'un rose chair, eux-mêmes recoupés par des filons de *diabase* d'un vert presque noir traversent granite et granulite, et sur le revers ouest du Jerd'heux l'un de ces filons de diabase s'est rouvert pour donner passage à une *microgranulite* qui se trouve ainsi la dernière de ces venues éruptives.

Si nous sommes mal fixés sur l'âge des dernières de ces roches, nous pouvons en revanche mesurer

l'intensité du *métamorphisme* qu'elles ont produit. Ainsi, à leur contact, les grès cambriens d'Auderville sont tellement modifiés qu'il devient impossible de les distinguer du granite. Nous devions voir ce métamorphisme se traduire sur les schistes de Saint-Lo d'une façon toute différente de celle qui marque le contact de cet étage avec le granite de Vire. D'Omonville à Nacqueville, les éléments du granite s'insinuent entre les feuillets des schistes qui se trouvent transformés en véritables gneiss, parfois rendus *œillés* par la présence de gros cristaux de feldspath rouge ; de temps en temps seulement, comme vers Tonneville, quelques lambeaux, respectés par le métamorphisme, permettent d'apprécier ce qu'était primitivement la roche.

L'étude du granite de Flamanville et de ses abords devait couronner cette partie de l'excursion consacrée aux roches éruptives. Cet intéressant massif qui a troué sa place, comme à l'emporte-pièce, sans déranger pour ainsi dire les assises qu'il a traversées, se recommandait tout d'abord par sa position anormale, non plus suivant l'axe d'un pli anticlinal, mais en plein flanc d'un synclinal ; surtout il s'imposait à notre visite par la netteté de ses contacts avec les assises dévoniennes, auxquelles il se montre nettement postérieur.

A distance du granite, sous le hameau Sauvage, on trouve, dans les schistes et les grès qui forment es rochers au pied de la falaise, les fossiles du niveau de Néhou et des lentilles calcaires presque exclusivement formées par des accumulations de

polypiers. A mesure qu'on se rapproche du granite, les schistes et les grès deviennent de plus en plus compacts et cristallins; si l'on ne suivait pas à pas les couches et leurs transformations, il serait difficile de retrouver dans la carrière qui domine le moulin de Diélette le prolongement des schistes du Mont-Saint-Gilles. Le calcaire est remplacé par des masses de grenat qui conservent dans les schistes modifiés la disposition en lentilles des calcaires dont ils dérivent. Le long du chemin de Diélette à la Mine et dans les rochers littoraux qui le bordent, on voit avec toute la netteté désirable des filons nombreux de granite percer tout cet ensemble dont j'ai, dès 1887, établi l'âge dévonien.

Par la variété des roches sédimentaires qu'il a traversées et métamorphisées, par la situation des contacts de Diélette dans des rochers littoraux décapés par la mer et d'une fraîcheur inusitée, le granite de Flamanville appelait une étude qui devait être féconde en résultats généraux; ce massif a eu l'heureuse fortune que son étude ait été entreprise par M. Michel Lévy, l'éminent directeur de la Carte géologique de France; grâce à ces circonstances, le granite de Flamanville est aujourd'hui celui que doivent venir étudier les géologues désireux de voir les effets produits par cette roche éruptive sur les terrains qu'elle traverse, et l'étude chimique des roches de ce massif, commencée par M. Leclère, en augmentera encore certainement l'intérêt.

*
* *

De l'apparition du granite résultent des conséquences d'intérêt pratique que beaucoup trouveront sans doute plus appréciables que ces résultats purement scientifiques.

Le minerai de fer de Diélette se trouve en effet dans les roches dévoniennes, modifiées par le granite, qui bordent le massif éruptif au nord-ouest; c'est un riche mélange de fer oxydulé et d'oligiste, rappelant les meilleurs minerais de Suède. Comme nulle part ailleurs en Bretagne et en Normandie le Dévonien ne contient de couches semblables, il paraît vraisemblable que la présence du minerai de fer à Diélette est liée au métamorphisme subi par les calcaires et dont les *grenatites* ne représentent qu'une étape.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse que je tiens comme très vraisemblable, c'est en tout cas au milieu des roches dévoniennes métamorphisées, au niveau même des calcaires à polypiers et des grenats, que le minerai affleure dans les rochers littoraux, parallèlement à la falaise, sur une longueur de près de 4 kilomètres, depuis les rochers des Corbes jusqu'à la jetée de Diélette, où l'on voit encore un puits surmonté d'une fermeture d'autoclave qui devait permettre sous l'eau l'exploitation à marée haute ! Du fond d'un puits de 100 mètres, creusé en plein granite, au promontoire de

la Cabotière, une galerie de 250 mètres s'allongeait sous la mer, à la rencontre de couches de minerai dont l'une atteignait plus de 10 mètres de puissance. Malgré cette richesse réelle du gîte, malgré la teneur élevée du minerai (1), d'autres conditions beaucoup trop défavorables ont entraîné dès 1891 la suspension des travaux d'exploitation; c'étaient notamment des venues d'eau considérables à la rencontre des filons de microgranulite qui traversent les couches; c'est avant tout peut-être l'insécurité du petit port de Diélette, où les bateaux chargés de minerai attendaient quelquefois longtemps un moment favorable pour sortir (2).

Depuis 1891 l'activité de Diélette s'est concentrée sur l'exploitation de son beau granite porphyroïde. La petite voie ferrée qui reliait le port et la mine montre des rails tordus et disloqués par les coups de mer, la rouille mange les wagonnets et les machines, l'eau a rempli le puits et les galeries et le moment ne paraît pas encore venu de relever ces ruines.

(1) Moyenne de 5 analyses: 55,27 °/₀ de fer.

(2) On aura une idée de la puissance de la mer sur ce point quand on saura que les blocs de granite de l'énorme cordon littoral qui forme un talus à l'ouest de la grande jetée de Diélette ont été charriés par la mer au moins pendant cinq cents mètres! Le poids de certains de ces blocs dépasse 2.000 kilogrammes. Peu à peu la mer leur fait remonter le talus et dépasser le niveau du parapet de la jetée contre laquelle ils s'accumulent.

*
* *

Il eût été intéressant, en quittant ce gîte de minerai d'origine sédimentaire et métamorphique, d'aller visiter à quelques kilomètres de là les anciennes concessions de *galène argentifère* et de *blende* de Pierreville-Surtainville, où de récents travaux de recherches ont en outre démontré l'existence, jusqu'ici non soupçonnée, d'une belle *sidérose*. Ces travaux nous auraient mis en présence d'un type de gîte métallifère, différent de ceux que nous avions vus jusque-là, puisqu'il s'agit d'une association filonienne de sulfure de plomb argentifère, carbonate de fer cristallisé et sulfure de zinc.

Mais, limités par la nécessité de faire un choix parmi les sujets qui s'offraient à nos observations, nous avions prévu, dans la dernière partie de notre programme, l'étude de la région dévonienne comprise entre les Pieux et Barneville.

En sortant à Saint-Germain-le-Gaillard du synclinal de la Hague, nous avons d'abord visité à Caudard des brèches précambriennes, c'est-à-dire des roches formées de matériaux que des éruptions ont projetés dans la mer et qui ont été immédiatement repris et sédimentés par celle-ci.

Contre ces brèches, par suite d'une cassure d'une amplitude formidable, nous voyions immédiatement buter les termes les plus élevés, c'est-à-dire les plus récents, du bassin dévonien.

Ici encore, les *formes du terrain* pouvaient nous guider dans l'interprétation générale de la géologie de cette région, car la crête topographique de Sortosville-en-Beaumont que nous voyions border l'horizon est aussi une crête structurale, une ligne anticlinale d'assises siluriennes, séparant le bassin dévonien de Baubigny-Surtainville de celui de Portbail que nous ne devions apercevoir qu'après avoir franchi la crête silurienne des Moitiers-d'Allonne.

De Carteret au Bosquet, nous pûmes étudier successivement les différentes assises de cette crête; d'abord, dans la carrière de Dennemont les grandes dalles, couvertes de ces curieuses pistes laissées par des annélides ou des crustacés sur les boues de la mer cambrienne, puis successivement le grès armoricain du Bosquet, les célèbres grès à Calymènes de la Chibard, malheureusement inexploités, et enfin le grès de May des Landelles de Carteret, si riche en fossiles, qu'il n'est pas un tas de cailloux sur les routes qui ne renferme de nombreux exemplaires d'*Orthis* ou des fragments de trilobites.

Passant ensuite rapidement sur les assises inférieures du Dévonien, nous nous sommes attardés, pour la fin de notre excursion, à l'étude des environs de Baubigny.



La localité de Néhou, illustrée par les travaux des de Verneuil, Œhlert, etc., était autrefois le pèlerinage obligé des géologues attirés par la renommée des carrières de la Lande du Part; malheureusement ces carrières ont partagé le sort de beaucoup d'autres; les fours à chaux qu'elles alimentaient, tués par la concurrence et aussi par l'abandon de la pratique pourtant si utile du chaulage, tombent en ruines. Seules aujourd'hui à Néhou les petites tranchées du chemin de fer près de la Lande du Part fournissent encore de nombreux fossiles, mais c'est dans les carrières voisines de l'église de Baubigny qu'il faut aller étudier ce niveau.

L'ardeur de chacun de nous à chercher des fossiles sur les déblais de ces carrières, dans une position qui manquait tout à la fois de correction et de confortable, aussi bien que le poids de nos sacs après les trop courts instants passés dans ces gisements, en disaient long sur la richesse de cette localité.

Là n'était point cependant le principal intérêt de ces carrières; elles devaient surtout nous montrer quelles influences peuvent, sur un très petit espace, faire varier les caractères des dépôts au moment de leur formation. Grâce au développement du front de taille de la grande carrière de Baubigny, nous avons pu voir des calcaires noirs bien lités, c'est-à-

dire les calcaires typiques de Néhou, se transformer latéralement en calcaires massifs, formés par l'accumulation de débris de crinoïdes et de polypiers, dont nous avons pu, au village des Roquelles, recueillir de beaux et nombreux échantillons.

Comme d'autre part nous constations que ces calcaires à crinoïdes, malgré leur faune un peu spéciale, sont nettement intercalés dans les couches de Néhou, il fallait nécessairement conclure que nous avions affaire ici non pas à un niveau calcaire plus jeune ou plus ancien que celui de Néhou, mais à une simple transformation, à un changement de faciès, résultant du développement des polypiers.

Cette constatation comportait un enseignement général, car elle nous montrait, dès l'époque dévonienne, l'influence de ces formations coralligènes sur les caractères de la faune ; elle nous expliquait pourquoi, à Erbray, dans la Loire-Inférieure, à Saint-Malo, près Angers, et jusqu'à Konieprus, en Bohême, des conditions biologiques identiques avaient pu donner naissance à des faunes qui, malgré la différence d'âge, présentent entre elles des ressemblances indiscutables. Mais voilà longtemps que nous étions préparés à de semblables constatations et les faciès coralliens des terrains jurassiques nous avaient accoutumés à ces phénomènes.

*
* *

Au cours de ce compte rendu j'ai dû passer sous silence les observations auxquelles ont donné lieu les niveaux aquifères et l'assèchement des régions calcaires. Il y a là des questions d'un intérêt immédiat; leur exposé, même sommaire, nous entraînerait trop loin.

D'ailleurs il me vient un scrupule peut-être tardif. Dans une de ses Nouvelles Genevoises, Toppfer a dit, avec une spirituelle ironie, que « c'est une charmante compagnie que les géologues, mais pour les géologues surtout », et je me suis laissé entraîner à imposer trop longtemps leur société à nos lecteurs. Et puis, si agréable qu'elle soit, il faut que toute compagnie se sépare. La nôtre s'égrena le soir du 9 août, non sans qu'on se fût témoigné mutuellement le plaisir trouvé dans ces huit journées passées ensemble. J'en conserve pour ma part un souvenir ineffaçable ; j'ai trouvé un précieux réconfort à revoir une fois de plus les phénomènes grandioses qui souvent me passionnèrent aux temps déjà lointains, où je parcourais pour la première fois ces régions, mais il me fut aussi très agréable de montrer que la Basse-Normandie présente autant d'intérêt au géologue qu'elle est séduisante pour le touriste.

PARTIE LITTÉRAIRE

I

NOTES

SUR LES ANNALISTES ET AUTEURS DE JOURNAUX

DE LA VILLE DE CAEN

ET EN PARTICULIER

SUR LE « JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CAEN » ATTRIBUÉ A LAMARE

ET LE

JOURNAL DU CONSEILLER JACQUES LEMARCHAND,

PAR

M. Abel DECAUVILLE LACHÊNÉE,

Conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique,
Membre titulaire.

NOTES

SUR LES ANNALISTES ET AUTEURS DE JOURNAUX

DE LA VILLE DE CAEN

ET EN PARTICULIER

SUR LE « JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CAEN » ATTRIBUÉ A LAMARE

ET LE

JOURNAL DU CONSEILLER JACQUES LEMARCHAND.

Ce n'est certainement pas d'une grande question littéraire ou d'une sensationnelle découverte historique que je viens vous entretenir, mon rôle est plus modeste. Je me bornerai à vous soumettre quelques observations sur des journaux, annales, éphémérides, recueils de petits faits concernant la ville de Caen, rectifier certaines attributions et apporter ainsi à l'histoire de cette ville une légère contribution.

Caen a eu ses historiens, mais en dehors de ceux qui nous ont transmis les grands événements appartenant au domaine de l'histoire, il existe des auteurs dont le rôle a été de raconter les menus faits, les choses intéressantes qui se passaient sous

leurs yeux et qu'ils jugeaient dignes d'être conservés. Ces hommes, qui ont ainsi comblé les vides de notre histoire locale, ont condensé leurs souvenirs dans des journaux, des annales, des éphémérides, œuvres sans prétention et qui pour la plupart n'ont eu d'autre but que de leur servir de mémorandum afin de rafraîchir leur mémoire en cas de besoin.

Ces recueils parfois naïfs sont néanmoins d'une incontestable utilité puisqu'ils nous signalent nombre de faits qui seraient restés inconnus, nous reportent à l'époque où vivaient leurs auteurs, nous font partager leur vie et nous initient à leurs usages. Quelques-uns sont restés célèbres, je n'en veux pour preuve que la renommée de M. de Bras qui, bien que considéré comme historien, n'est en réalité qu'un annaliste. Malheureusement ces journaux et annales sont peu connus ; restés dans les bibliothèques à l'état de manuscrits, ils ne sont guère compulsés que par les rares chercheurs qui espèrent retrouver dans leurs pages l'élucidation de quelque fait obscur.

Cependant quelques-uns ont échappé à cet oubli et ont vu la lumière par les soins d'hommes dévoués et soucieux de rendre service à leurs concitoyens en mettant à la portée de tous ces recueils si curieux.

C'est ainsi que M. Georges Mancel, l'érudit conservateur d'alors à la Bibliothèque de Caen, publia en 1848, sous le titre de « Journal d'un bourgeois de Caen », un extrait d'un manuscrit en 3 volumes classé

à la Bibliothèque sous les n°s 104 et 105 des in-f°.

Il fit précéder cette publication d'une introduction dans le dernier paragraphe de laquelle il émettait le regret de n'avoir pu donner succinctement une biographie de son auteur, le Journal, déclarait-il, n'apprenant rien à cet égard. Il pensait néanmoins pouvoir l'attribuer à un nommé Lamare, entrepreneur de bâtiments ou architecte, et cela d'après deux notes contenues aux pages 102 et 282.

Or la première de ces notes, relative à la réédification de l'église Saint-Étienne-le-Vieux, dit :

« Le nommé Lamare a été l'architecte et le nommé Nourry a été le charpentier, cette réédification a eu lieu dans le mois de décembre 1707 », et rien de plus.

La deuxième déclare que le 2 mai 1724, devant les notaires royaux de Caen, François Boullin et François Gouye, a été consenti et passé un contrat de fieffe par Jean-Baptiste Pierreville.... demeurant paroisse Saint-Sauveur, rue de la Chaîne, au profit des sieurs Pierre Guilletot et Isaac Le Guay, dit *Lamare,* entrepreneur de bâtiments, de différents immeubles situés à la Belle-Croix.

Ces deux indications ne me paraissent pas de nature à justifier pour ledit Lamare la paternité du journal. En effet, dans la première note, il s'agit d'un fait intéressant la ville de Caen, la restauration de cette église Saint-Étienne, que nous voudrions bien voir accomplie aujourd'hui, le nom de l'architecte choisi pour diriger les travaux, Lamare, a été cité comme l'eût été celui de tout autre qui

eût été chargé de ce soin, comme l'a été aussi celui du charpentier Nourry.

La deuxième a trait à une fieffe d'immeubles de particulier à particulier. Le sieur Leguay, dit Lamare, qui du reste n'est peut-être pas le même que celui désigné plus haut, était sans doute connu de l'auteur et n'est même pas seul nommé puisqu'il est accompagné du sieur Pierre Guilletot. Là encore il n'y a aucune présomption, aucun indice sur le nom de l'auteur. Celui-ci a voulu simplement se remémorer un fait qui l'intéressait à un point de vue quelconque. Mais M. Mancel terminait aussi son introduction en disant que l'auteur devait posséder une certaine fortune puisqu'à la page 108 de son Journal il parle de sa terre de Langrune qui, d'après son propre témoignage, devait avoir une étendue d'au moins trente acres. Or, sur les anciens plans ou terriers de Langrune, il n'est pas trace d'un Lamare. Le problème restait donc à éclaircir.

Or le hasard simplifie bien souvent les recherches et c'est grâce à lui qu'il m'a été donné de m'occuper de cette note.

Chargé d'écrire pour la Normandie monumentale une notice sur Langrune, voulant établir à quelle époque la foudre avait détruit la flèche de l'église, je me rappelai avoir vu ce fait consigné dans le Journal d'un bourgeois de Caen et c'était précisément la note de la page 108 à laquelle M. Mancel faisait allusion pour établir l'état de fortune de l'auteur ; elle est ainsi libellée :

1706. « Pendant les mois d'août, septembre et

octobre, on a raccommodé la tour de l'église de Langrune sur la mer, par adjudication passée devant M. l'Intendant, en faveur des nommés Du Val et Cussy au prix de treize cents livres. Elle avait été abattue du tonnerre le 7 octobre 1683, à neuf heures du matin. Ladite somme a été payée à raison de 16 sols par are. *Il m'en a coûté 20 livres 11 sols.* »

Cette dernière phrase vaut donc une signature, l'auteur était propriétaire à Langrune, il s'agissait de trouver son nom. Le hasard m'avait mis sur la voie, il fallait en profiter.

Ayant besoin d'autres renseignements, je m'adressai à un chercheur consciencieux, pour qui les archives et les documents concernant le canton de Douvres n'ont plus de secrets, M. Guillemette, qui, avec son obligeance habituelle, m'indiqua une note prise par lui dans le manuscrit 100 de la collection Mancel.

Vérification faite, c'est avec le plus grand étonnement que je reconnus dans cette note la même que celle contenue dans la page 108 du Journal d'un bourgeois de Caen, avec cette différence que la date était entièrement indiquée dans cet ouvrage, tandis que dans le manuscrit il y avait : « Il y a 15 ou 16 ans ». Ce qui ne change absolument rien puisque dans le manuscrit du Journal cette note existait primitivement et qu'elle a été postérieurement raturée pour être remplacée par la date exacte, ce qui indiquerait un renseignement recueilli depuis et sans doute par un autre.

Or le manuscrit de la collection Mancel est signé

par un nommé Jacques Lemarchand, conseiller du roi, garde scel au bailliage et siège présidial de Caen, propriétaire à Langrune et à Luc où se trouvait la sépulture de sa famille.

Ce recueil, commencé par le père de l'auteur, se divise en deux parties, la première contient l'historique des miracles accomplis à la Délivrande, quelques pièces de vers, et une chronologie des évêques de Bayeux jusqu'en 1659, et quelques remarques sur les faits présents de 1674 à 1678.

La seconde, qui est le Journal proprement dit de Jacques Lemarchand, est intitulée : « Remarques que fait Mr Jacques Lemarchand, conseiller du roy, garde des sceaux au bailliage et siège présidial de Caen, à commencer en 1689 ».

Ce Journal est tenu au jour le jour, au fur et à mesure que les faits se produisent. Il est facile de reconnaître que l'écriture va toujours en s'altérant par suite de l'âge et de la fatigue de l'écrivain. C'est donc une pièce originale écrite pendant une longue période d'années et sans doute interrompue seulement par la mort de Lemarchand.

Dans son mémorandum, il ne nous renseigne aucunement sur sa naissance, mais, en se reportant aux dates des décès de son frère aîné et de son jeune frère, relatées par lui, et à l'âge qu'ils avaient au moment de leur mort, on peut en induire qu'il devait avoir de 38 à 40 ans quand il commença son Journal, et par conséquent 87 ou 88 ans lorsqu'il mourut, ce qui fait comprendre l'altération progressive d'un recueil tenu pendant près de 50 ans.

La note insérée par Lemarchand est, comme je l'ai dit, identiquement la même que celle de la page 108 du Journal d'un bourgeois de Caen et, comme elle, elle se termine par les mots : « Il m'en a coûté 20 livres 11 sols ».

Cette mention ne pouvait émaner, à moins d'une coïncidence vraiment bien extraordinaire, que du même contribuable, et les Lamare étant inconnus à Langrune et les Lemarchand y étant propriétaires, c'était donc bien à Lemarchand qu'il fallait attribuer la note du journal anonyme. De là à vérifier si d'autres faits du manuscrit Lemarchand étaient contenus dans le Journal d'un bourgeois de Caen devenait indispensable. J'ai donc pris le soin de les collationner.

Les manuscrits qui ont fourni à M. Georges Mancel le Journal d'un bourgeois de Caen consistent en feuilles de différentes dimensions, remplies les unes en entier, les autres en partie ; certaines pages sont en blanc attendant un complément ou une rectification des notes qui le composent ; l'ordre y est peu observé et parfois les mêmes faits y sont reproduits, le tout est vraisemblablement de la même main et écrit dans un espace de temps assez restreint si l'on en juge par le maintien de l'écriture. C'est pour ainsi dire une réunion de fiches destinées à préparer un travail ultérieur et que l'on pourrait trier en cas de besoin. On y trouve des notes concernant des faits des XIIe et XIIIe siècles, d'autres postérieures et semblant provenir de sources diverses, des pamphlets et placards imprimés, etc...

Dans la vérification faite de ce recueil, qui porte comme titre réel « Éphémérides », j'ai pu constater que le Journal de J. Lemarchand, à part les notes personnelles à ce dernier et sa famille, les *Te Deum* chantés à Caen pour les victoires du Roy, y est presque entièrement reproduit mot pour mot. Il en résulte que le surplus a été emprunté à d'autres journaux ou recueils personnels de divers auteurs. On ne peut dès lors déclarer que le Journal d'un bourgeois de Caen est uniquement l'œuvre de Jacques Lemarchand, mais on peut constater que le mémorandum de ce dernier y est presque entièrement contenu, qu'il y est englobé et en forme pour ainsi dire le noyau.

Que conclure de ces observations, c'est que le Journal n'est et ne peut être l'œuvre de Lamare à qui, depuis l'opinion émise par M. Mancel, tous les bibliophiles l'attribuent, que celui de Lemarchand en forme une bonne partie et que le reste est une compilation faite dans les souvenirs de divers particuliers, ce qui serait bien long et peut-être impossible à retrouver.

Le véritable titre à lui donner logiquement serait donc « Éphémérides extraites de divers auteurs et particulièrement du Journal du conseiller Jacques Lemarchand ». Ceci posé, ne peut-on point penser que celui qui recueillit le Journal de Lemarchand l'enchâssa dans des remarques prises dans d'autres mémorandums, n'a pas eu pour but de publier sous son propre nom le fruit des souvenirs des autres. Le soin de supprimer tout ce qui pourrait avoir un

caractère personnel, de laisser ignorer ses sources, l'indiquerait presque. Il ne faut pas oublier cependant que les Éphémérides sont un ouvrage incomplet, sans cohésion, que c'est M. G. Mancel qui leur a donné leur forme actuelle et permis de suivre les faits à leur date, et que jamais il n'a vu le Journal de Lemarchand, dont la connaissance l'eût mis sur la voie et empêché d'attribuer les Éphémérides à Lamare. En tout cas, ce compilateur préparait un travail considérable, car il avait réuni dans ses cartons nombre de pièces justificatives, et il est regrettable qu'on ne puisse connaître son nom, car à ce qu'il avait trouvé, il a dû ajouter nombre de faits connus de lui personnellement, ou d'extraits de gazettes et probablement de ces feuilles à la main comme il s'en répandait tant à ce moment. Mais ne pourrait-on néanmoins trouver le nom de ce compilateur dans la note insérée par M. Mancel, quand, à propos du contrat de fieffe signalé par lui et consenti au profit de Leguay dit Lamare, il déclare que le dernier propriétaire des Éphémérides fut M. de Quens, avocat à Caen, qui lui-même a laissé un journal dont je reparlerai, et que M. de Quens possédait l'immeuble désigné dans le contrat du 2 mai 1724.

Effectivement, vérification des manuscrits que nous possédons de de Quens, bien entendu de ceux écrits à main courante et non à main posée, on retrouve une certaine similitude dans les écritures. De là à soupçonner que le véritable auteur de la compilation dite « Journal d'un bourgeois de Caen »

était de Quens lui-même, il n'y a qu'un pas. Peut-être ce dernier avait-il trouvé dans la maison lui provenant de Lamare le Journal de Lemarchand, ce qui lui aurait suggéré l'idée de le compléter ; or, propriétaire de la maison de Lamare, cette note concernant la fieffe et trouvée par lui dans ses titres l'intéressait personnellement, il l'a intercalée à sa date dans le Journal de Lemarchand, ainsi que la première pour faire connaître la personnalité de son vendeur. S'il est l'auteur de ces notes, et lui seul avait intérêt à garder le souvenir de ces faits, il faut convenir que le reste du recueil est de lui. L'auteur du Journal serait donc de Quens.

Un mot seulement de Lemarchand, dont le Journal fait le fond de celui d'un bourgeois de Caen. Ce que nous connaissons de lui par son mémorandum, c'est qu'il appartenait à une famille riche, propriétaire de terres, entre autres à Luc et à Langrune, qu'il occupait un haut emploi, que ses parents et amis étaient pourvus d'offices importants et qu'il était très considéré de ses concitoyens. Il n'oublie pas de nous faire savoir qu'il eut l'honneur d'être parrain de la grosse cloche de Saint-Nicolas. Son éducation fut soignée, quant à son caractère, son journal nous révèle une curieuse particularité. Les deux articles qui se suivent sans interruption, l'un à la date du 17 mars 1719 et l'autre à celle du 23 mai de la même année, c'est-à-dire à deux mois d'intervalle, signalent, le premier, la mort *à son grand regret* de sa femme, noble dame Jeanne Le Pelley, et la deuxième son mariage avec mademoiselle

Marie-Anne-Émilie-Sibille de Pierrepont, fille de Louis de Pierrepont, écuyer, et de noble dame Madeleine Hüe de Mutrecy. Il faut avouer que ses regrets durèrent peu et qu'il consigne les faits en véridique annaliste, comme s'il eût été question d'autrui.

Il existe dans nos dépôts d'autres journaux et annales restés en manuscrits. La Bibliothèque possède : 1° Le Journal de Simon Lemarchand, commencé en 1589 et se terminant en 1662 ; 2° celui d'Abraham Lemarchand, allant de 1698 à 1768.

A la similitude du nom, on pourrait croire que ces trois auteurs appartenaient à la même famille. Il n'en est rien pourtant. En effet, nous connaissons l'état civil de Jacques, issu d'une famille de robe, hautement apparenté et originaire de la paroisse Saint-Pierre de Caen, Simon et son fils Nicolas, nés sur celle de Saint-Étienne et établis depuis à Vaucelles, appartenaient au moyen commerce ; leurs relations ne s'étendaient guère au delà de la bourgeoisie, bien que l'on voie figurer aux mariages, baptêmes ou deuils, plusieurs personnages ayant des charges ou situations notables.

Abraham Lemarchand était protestant, tandis que Simon et Jacques étaient de fervents catholiques. Son journal débute en 1698 pour se terminer en 1768, on y retrouve bien quelques faits saillants dont il a été le témoin, mais il s'applique surtout à indiquer, outre ce qui se rapporte à sa famille, les mercuriales des différentes denrées, la dépréciation ou l'élévation du cours des monnaies, ce

qui, à défaut d'autres renseignements, ferait supposer qu'il appartenait au commerce, si nous ne savions qu'il était drapier.

Il existe encore à la Bibliothèque le Journal de l'avocat Le Mauger, qui de 1759 nous conduit à 1762, plus diverses notes d'un autre avocat, M. Charles de Quens, né à Caen le 18 novembre 1725 et mort en cette ville le 4 septembre 1807, qui se continuent jusqu'à la fin de sa vie.

Enfin, un rapport de l'ingénieur Du Portal donnant de précieux renseignements sur la ville et le château de Caen en 1771.

La collection Mancel, de son côté, renferme un manuscrit intitulé « Mémorial », écrit, celui-là, par un nommé Lamare, régisseur ou intendant de l'abbaye de Fontenay, commencé en 1774 et ne contenant jusqu'en 1776 que des extraits de gazettes, mais qui, à partir de cette époque jusqu'en 1787, où il s'arrête, contient nombre de faits intéressants concernant Caen et Fontenay. On y trouve entre autres une relation du voyage du comte d'Artois, de celui de Louis XVI à Cherbourg, le procès de Marie Salmon, etc., etc. Ce Lamare, auteur du Pouillé de Bayeux, a laissé également des notes biographiques sur les prêtres réfractaires du diocèse de Bayeux enfermés à Caen pendant la Révolution, dans les maisons des Nouvelles Catholiques et des Carmes, et que nous possédons. Puis, le Journal de Jacques Lemarchand, dont il a été question, et un petit recueil anonyme intitulé : « Relata quædam quæ peracta sunt in urbe Cadomi

et aliis in locis quibusdam ». Le journal proprement dit, rédigé en français malgré son titre, nous conduit de 1622 à 1706 et contient 18 ff. in-4°. Le reste a trait à l'antiquité de Caen et à des observations météorologiques.

La publication de ces journaux, à part ou réunis, nous donnerait une histoire familière de la ville de Caen et non interrompue depuis M. de Bras, et nous permettrait de connaître les usages, les coutumes, voire même les généalogies de nos ancêtres, chose qu'il serait impossible de trouver ailleurs. Ce serait œuvre utile, digne de tenter un travailleur zélé, qui ne reculerait pas devant les investigations dans nos registres de la ville et la reproduction de certaines notes éliminées par M. Mancel, pareil travail lui mériterait la reconnaissance de tous ses concitoyens.

Déjà, en 1890, le regretté M. de Beaurepaire avait publié dans l'*Annuaire de Normandie* un journal anonyme des choses mémorables arrivées à Caen aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Aujourd'hui, après avoir terminé ces lignes, j'ai le plaisir de voir le vœu que j'exprimais en partie exaucé. En effet, M. Gabriel Vanel, chercheur aussi consciencieux qu'élégant écrivain, vient de publier le Journal de Simon Lemarchand, qu'il a fait précéder d'une savante et très intéressante introduction biographique et historique, dans laquelle il nous promet de publier également les journaux de Jacques et d'Abraham Lemarchand. Ce sera une bonne fortune pour tous ceux qui s'intéressent au

passé de notre vieille cité. Car tous pourront profiter du bénéfice des patientes recherches et du fruit des intelligentes études de M. Vanel.

Abel DECAUVILLE LACHÊNÉE.

II

LE

DERNIER DES BRÉBEUF

1750-1790

PAR

M. René HARMAND,

Membre correspondant.

2



LE

DERNIER DES BRÉBEUF

1750-1790

Le hasard nous a fait découvrir quelques documents inédits sur un membre de cette famille de Brébeuf, si modeste et si peu favorisée de la fortune, illustrée cependant par un poète, dont Boileau a rudement critiqué le génie, inégal mais vigoureux et plein d'originalité. De même que le poète, malgré ses réels mérites, donna, au cours d'une vie brève, triste et maladive, de brillantes ébauches plutôt que des œuvres vraiment achevées et ne put jamais trouver la forme définitive qui convenait à son inspiration, ainsi l'arrière-petit-cousin, René-Joseph-Robert de Brébeuf, officier de valeur, à ce qu'il semble, ardent et impatient de gloire, n'éprouva que des mécomptes et mourut jeune, en 1790, dans le temps même où les événements politiques, qu'il paraît avoir suivis avec intérêt, allaient

ouvrir aux jeunes ambitions de nouvelles et larges voies (1).

Il appartenait à la seconde des deux branches de la famille qui se formèrent au XVIe siècle, à celle dont les membres portent généralement le titre de seigneurs de La Barbée. Son extrait baptistaire et les pièces de son dossier nous apprennent qu'il naquit à Coutances, le 13 avril 1750, et fut baptisé le même jour, en la paroisse Saint-Nicolas (2).

Il était fils de René-Pierre de Brébeuf, qui mérite plus qu'une simple mention. Celui-ci servit le roi aux armées pendant une grande partie de son existence, et ce fut une glorieuse blessure qui le contraignit de quitter le service. Nous connaissons les principaux événements de sa carrière. Issu d'une lignée de nobles authentiques, restés au fond de leur province et dont la vie ne devait pas se distinguer beaucoup de celle de leurs paysans, il était écuyer, seigneur de Maupertuis, la Lande,

(1) Nos documents sont, pour une large part, tirés du Ministère des colonies et du Ministère de la guerre. Les archivistes de ces deux dépôts nous ont, avec une grande bienveillance, facilité nos recherches ; nous les prions d'agréer nos très vifs remerciements. — Sur la famille de Brébeuf et sur le poète Georges, 1617-1661, on peut consulter notre volume : *Essai sur la vie et les œuvres de Georges de Brébeuf*, in-8°, 1897, Soc. franç. d'impr. et de libr.

(2) Bibl. nat. Mss. français 30359 (ancienn. carrés de d'Hozier, 130, f° 22). — Archives du Ministère de la guerre. Section historique. Rég. d'Angoumois. — Archives du Ministère des colonies. Dossier de Brébeuf.

la Barbée (1). Il naquit le 29 juin 1713, à Avranches, de René de Brébeuf, patron de Condé-sur-Vire, et de Renée-Madeleine Basselin. Capitaine en 1735, il fit les campagnes d'Allemagne, de Bohême et de Piémont. C'est en 1746 qu'il fut blessé grièvement dans la sanglante bataille que Maillebois et l'infant don Philippe livrèrent, le 16 juin, aux troupes impériales sous les murs de Plaisance. Il commandait alors la compagnie de grenadiers au régiment d'infanterie de Beauce, mais il n'occupait que par intérim ce poste si recherché des officiers de l'ancien régime. Le colonel comte de Lévis-Lérans vante au Ministre, dans un rapport officiel, daté du 3 novembre, les brillantes qualités du capitaine que ses blessures contraignent à la retraite. Il « représente que cet officier, commandant la compagnie de grenadiers à la bataille de Plaisance, a reçu un coup de feu qui lui perce *(sic)* les deux cuisses, et que les suites de cette blessure sont si fâcheuses qu'il est hors d'état de continuer ses services.... Observe qu'il est par son rang dans le cas de monter à la compagnie de grenadiers qui est vacante, qu'il est remarquable par son zèle et son intelligence, et que les grâces du roi ne peuvent tomber sur un sujet qui en soit plus digne.... Monsieur le comte de Maillebois a demandé pour lui dès le mois de

(1) Bibl. nat. Écoles militaires. Preuves de noblesse. Normandie, 1772. Il y est nommé, à propos de l'admission d'un de ses fils, François-René-Pierre ; le premier prénom disparaît de ses états de service.— Id. 30359, f°s 18 et 20.— Min. de la guerre. Rég. d'infanterie de Beauce.

décembre 1746, une pension et la croix de Saint-Louis, et a marqué qu'il avait été blessé dangereusement à la bataille de Plaisance (1) ».

Mais la mauvaise fortune, attachée aux Brébeuf, reparaît encore ici pour combler le malheur du blessé ; il sortait à peine de l'hôpital qu'il fut fait prisonnier dans des circonstances particulièrement fâcheuses. « Cet officier, ajoute Lévis-Lérans, — en demandant la même grâce, a représenté qu'il avait été fait prisonnier en sortant d'un hôpital ambulant par des hussards, qui l'avaient fort maltraité et pillé de façon qu'il lui en coûterait plus de quatre mille livres pour remplacer ce qu'ils avaient pris ».

On peut croire que les bureaux mirent quelque lenteur à liquider la pension de René-Pierre, car le colonel écrivit une nouvelle lettre, où il redoublait ses instances et ses éloges. « Je ne puis vous dire assés de bien de ce sujet ; depuis qu'il est au régiment, il y a toujours servi avec une distinction singulière. Je puis vous asseurer avec vérité qu'il est dans le cas de recevoir de votre part quelques marques de bonté en cette occasion, j'ose vous supplier de vouloir bien l'en honorer ».

Sur la première page de cette lettre, on lit ces deux petites phrases écrites par le Ministre ou par un de ses secrétaires : « Le sieur de Brébeuf a eu 500 livres de gratification le 21 mars dernier » ... « La pension de retraite d'un capitaine d'infanterie est de 400 livres, celle d'un capitaine de grenadiers

(1) Min. de la guerre. Rég. de Beauce.

de 500 livres ». Le comte d'Argenson fit d'ailleurs régler la pension de Brébeuf avec autant d'équité que de bienveillance. On lui accorda celle de capitaine de grenadiers en titre ; cette qualification lui est attribuée dans le registre des preuves de noblesse pour les écoles militaires, conservé à la Bibliothèque nationale (1).

Ce fut donc avec ces modestes ressources que René-Pierre de Brébeuf retourna dans la province dont il était originaire. Il se fixa probablement à Coutances, où naquirent du moins trois de ses enfants, baptisés en la paroisse Saint-Nicolas (2). Le registre des gardes-côtes de la capitainerie d'Avranches atteste la générosité du roi à l'égard de ce soldat qui, par ordonnance du 10 mars 1759, fut nommé inspecteur des milices de Basse-Normandie (3). Une pièce très brève, datée du 25 mars 1765 et annexée aux lettres de Lévis-Lérans, nous donne le chiffre exact de son traitement. « Le roy a réglé deux mille livres d'appointement à commencer du 1er may prochain au sieur de Brébeuf, inspecteur des gardes-côtes et commandant à Grandville ». Cette somme était-elle distincte de la retraite, ou celle-ci y était-elle comprise ? Nous l'ignorons. Le capitaine n'avait d'ailleurs pas attendu, pour se marier, que sa situation fût devenue plus

(1) Écoles militaires. Preuves de noblesse, 1772. François-Marie-Félix de Brébeuf.

(2) Bibl. nat. Mss. 30359, fos 22, 23, 24.

(3) Min. de la guerre. Registre des gardes-côtes. Capitainerie d'Avranches. Capitaine général.

avantageuse. Dès l'année 1748, il avait épousé Marie-Thérèse Martin, comme en témoigne le contrat de mariage du 3 et du 4 septembre 1748 (1), joint aux extraits baptistaires de René-Joseph-Robert (13 avril 1750), de François-Marie-Félix (16 mars 1759) et de Geneviève-Camille-Suzanne, née le 3, baptisée le 4 janvier 1761.

Sur le second de ses fils, nous ne savons rien, sinon qu'il fut admis en 1772 à l'École royale militaire. Il nous reste à parler de l'aîné dont la carrière semble avoir été tout ensemble incertaine et aventureuse. Une lettre de Joseph-Robert, sur laquelle nous reviendrons dans un instant, nous apprend qu'il avait plusieurs frères et sœurs, et que le manque de fortune rendait assez précaire la condition de la famille. On aimerait à connaître les circonstances qui marquèrent les dernières années du vieil officier. Une note marginale du registre des gardes-côtes constate qu'il était « mort, suivant un état de situation du 4 juillet 1778, depuis plusieurs années ». Mais la lettre de son fils à d'Estaing permet de préciser davantage et fournit la date de 1774.

René-Joseph-Robert fut, au sortir de l'École, nommé par ordonnance du 29 février 1768, sous-lieutenant au régiment d'Angoumois, celui-là même où le poète Chénier entra plus tard avec ses voluptueuses rêveries et ses réminiscences de l'*Anthologie*. Ce régiment avait été rappelé en

(1) Bibl. nat. Mss. 30356, f°s 20, 22, 23, 24.

France au cours de l'année 1766, après avoir séjourné à la Louisiane et à Saint-Domingue. Il traversait donc une période de réorganisation, et les inspecteurs constatent unanimement l'activité du colonel marquis de Frémeur et de son état-major. Ce qui nuisait alors au maintien de la discipline, c'était la fréquence des changements de garnison. De 1767 à 1774, l'unique bataillon qui composait ce régiment eut pour résidences successives Saint-Hippolyte, Collioures, Marseille, Antibes, Grenoble, Montdauphin, Embrun, Marseille et Montauban (1). A la revue de 1771, le comte de Montbarey est frappé « du bon esprit, du zèle, de l'application et du bon ordre qui règnent en général dans tout ce qui compose le régiment d'Angoumois... ». « Ce corps, ajoutait-il, n'est cependant pas encore au point que je le désirerais et où il aurait été sans les changemens fréquens de garnison, et le séjour de Marseille où l'on ne peut être occupé que de la discipline et où l'instruction souffre nécessairement ». Le comte d'Ennery, l'année suivante, faisait, après la revue d'Embrun, des observations du même genre ; il trouvait le régiment bien tenu, les officiers jeunes et instruits, remplis de promesses pour l'avenir. On peut donc penser que le jeune sous-lieutenant reçut de l'état-major

(1) V. Susane : *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Paris, 1853, t. VII, p. 101. « Régiment d'Angoumois, 80e régiment d'infanterie ». Le deuxième bataillon, supprimé le 30 octobre 1748, ne fut rétabli que le 26 avril 1775 par suite de l'incorporation de l'ancien régiment de Forez.

un accueil bienveillant. Le colonel de Frémeur, « aimé et estimé de son régiment, appliqué à ses devoirs (1) », le lieutenant-colonel de Lassus, le major Boyer, durent être pour lui des guides et des conseillers, à moins qu'il ne les ait choqués par son « caractère sauvage et singulier ». Ce sont en effet les reproches que les supérieurs hiérarchiques de Brébeuf lui adressent généralement ; toutes les notes, où il est jugé, en 1772, 1773 et 1774, signalent ce défaut. Était-ce une fierté secrète, mêlée de gaucherie ? le regret de sa Normandie ? quelque chagrin intime, par exemple le sentiment de cette gêne familiale à laquelle il fera plus tard allusion ? Peut-être devait-il ces traits de son caractère à l'hérédité ; nous n'avons pas eu de peine à trouver dans la vie du poète Georges de semblables bizarreries. Les circonstances, d'ailleurs, ne favorisaient pas les jeunes officiers ; la paix régnait alors en Europe ; ceux qui avaient de l'ambition durent y renoncer bien vite. Il est vraisemblable que René-Joseph aimait la gloire et rêva de se distinguer ; ne surprenons-nous pas ces déceptions dans les lettres et les ouvrages de Vauvenargues, qui fut le contemporain et presque le compagnon d'armes du capitaine blessé à Plaisance ? Les années avaient passé, n'apportant guère à la France que des revers et une longue période d'inaction ; l'avancement était lent, l'horizon borné pour les jeunes officiers

(1) Min. de la guerre. Archives. Rég. d'Angoumois. Revue de 1770.

de petite noblesse. Cette gloire, que René-Joseph désira si vivement et si vainement, avait été aussi le vœu suprême de l'auteur de la *Pharsale* qui, lui non plus, ne put y atteindre. D'âge en âge, le trait dominant de cette famille paraît avoir été une ambition toujours déçue.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point le sous-lieutenant de Brébeuf trompa sa mélancolie par les soins absorbants du métier. Il avait été mis dans la compagnie de fusiliers de Bogeron qui passait, si nous en croyons les notes officielles, pour un bon officier de second ordre, capable de faire un capitaine de grenadiers, sans pouvoir pousser au delà. Ce chef dut être pour lui de bon exemple et de bon conseil; Brébeuf eût pu du reste trouver d'agréables relations dans son entourage immédiat, parmi ses camarades de promotion: tel ce M. de Belfort, que les inspecteurs nous montrent « d'un zèle à toute épreuve, livré à l'exercice des recrues, doux, sage, rangé, plein de bonnes qualités ». Mais Brébeuf céda malheureusement à d'autres influences, car si le jugement porté sur lui en 1770 comporte déjà quelques restrictions : « exact, sert bien, caractère sauvage et singulier », celui de 1772 y ajoute un défaut fâcheux : « joueur ». Et joueur éperdu, sans doute, comme on l'était alors, surtout à l'armée, où le jeu paraît avoir été d'autant plus sévèrement réprimé qu'il y exerçait plus de ravages. On lui reprochait encore de jouer en 1773; mais, l'année suivante, il ne figurait plus parmi les sous-lieutenants de la compa-

gnie de Bogeron, et le contrôle signalait sa place comme vacante.

Nous le retrouvons en 1779 aide-major, commandant en second de l'île de Marie-Galante ; il y avait succédé, le 9 août 1776, au major La Rochette, après avoir rempli les fonctions de capitaine au régiment du Cap (1). Une lettre qu'il adresse au comte d'Estaing en avril 1779 (2) a le double avantage de résumer sa carrière jusqu'à cette date et de nous faire entrer dans ses sentiments.

« A M. le comte d'Estaing, chevalier des ordres « du Roy, vice-amiral, lieutenant-général des « armées de terre et de mer.

« Le sieur de Brébeuf, capitaine aide-major et « commandant en second de l'île de Marie-Galante, « vous supplie, mon général, de jetter les yeux sur « un récit somaire *(sic)* des faits qui le concernent « et de vouloir écouter favorablement sa demande.

Faits :

« Le sieur de Brébeuf, élève de l'École Royale « militaire, et décoré de la croix de Saint-Lazare, « a été placé en 1768 dans le régiment d'infanterie « d'Angoumois, où il a servi pendant six ans ; au « bout de ce temps, ayant eu le malheur de perdre « son père, commandant pour le Roy à Grandville, « et inspecteur des milices gardes-côtes de Basse- « Normandie, lequel a servi Sa Majesté pendant

(1) Min. des colonies. Archives. Marie-Galante. Brébeuf.
(2) *Id.*

« quarante-quatre ans, le sieur de Brébeuf, se
« voyant peu de fortune, plusieurs frères et sœurs,
« et n'ayant point de perspective d'avancement, vu
« la lenteur du service en Europe, a sollicité d'être
« destiné à celui des colonies, et, sur la demande
« qui en fut faite par ses protections *(sic)* et par les
« sieurs Pellerin, intendant des armées navales,
« qui est son oncle à la mode de Bretagne, et le
« sieur de la Porte, intendant à Brest, son cousin-
« germain, il a obtenu un brevet du Roy, du 1er oc-
« tobre 1774, pour avoir rang de capitaine à la
« suite du régiment de Saint-Domingue, avec la
« promesse de Monsieur de Sartine de la première
« place de l'état-major de cette colonie.

« Lorsque le sieur de Brébeuf arriva à Saint-
« Domingue, M. le comte d'Ennery, croyant traiter
« favorablement cet officier, le plaça capitaine au
« régiment du Cap où il a resté peu de temps, et
« repassé en France pour solliciter d'être placé
« dans l'état-major des places, et il a obtenu le
« brevet d'aide-major à Marie-Galante, en date du
« 9 août 1776; et depuis, le commandement en
« second, par une lettre du Roy en date du
« 14 février 1778. »

Demandes du sieur de Brébeuf :

« Le sieur de Brébeuf, âgé de vingt-neuf ans,
« soufrant d'occuper dans ce moment un poste
« qu'il considère comme celui d'un invalide, puis-
« qu'il a peu d'affaires, prend le parti, Monsieur le
« comte, de vous suplier, pour qu'il puisse servir et
« chercher les moyens de se distinguer.

« Ne seroit-il pas possible, mon Général, que le « sieur de Brébeuf, gardant toujours son poste, « qui n'exige pas absolument résidence, fut assez « heureux pour se rendre utile.

« Le sieur de Brébeuf s'attachera entièrement à « mériter les bontés de Monsieur le comte d'Estain « *(sic)*, il va attendre avec impatience les ordres « qu'il lui plaira de lui faire passer ».

On est frappé, à la lecture, des qualités de cette lettre. Sous une forme nécessairement sèche et officielle, cet obscur capitaine a su exprimer son ardeur, son impatience d'agir et de se distinguer ; un peu de naïveté y perce quelquefois, et il n'est peut-être pas très adroit, quand il rappelle ses « protections » et surtout son « cousin à la mode de Bretagne ». A cette époque comme aujourd'hui, le service colonial assurait des avantages sérieux, et l'avancement y était plus rapide. Capitaine dès l'âge de vingt-quatre ans, Brébeuf n'avait pas lieu de se plaindre. Mais peut-être ses efforts auraient-ils obtenu un succès plus brillant encore, sans les deux défauts de caractère que laisse deviner sa lettre : l'indécision et la précipitation. Pourquoi est-il resté si peu de temps au régiment du Cap ? Pourquoi a-t-il demandé le service des places fortes qui est, à ses yeux mêmes, un métier d'invalide ? Son court séjour au Cap cacherait-il quelque faute ? Mais il est permis de conjecturer que cet esprit remuant devait se tenir difficilement aux résultats obtenus, et que le rêve l'emportait bientôt loin de la réalité.

On comprend du moins que les récents événements de la guerre de l'Indépendance américaine aient redoublé son ardeur. Le poste qu'il occupait était loin de répondre à ses aptitudes comme à ses désirs. On trouve, dans la correspondance du gouverneur de la Guadeloupe et des îles voisines, des renseignements précis sur la misérable situation de Marie-Galante (1). La population comprenait de huit à neuf cents blancs et 6.000 esclaves. La garnison était de 100 hommes, et le gouverneur la jugeait suffisante : « Elle pourvoit avec aisance, écrivait-il, au service du chef-lieu et aux petits détachemens qu'on est quelquefois obligé d'envoïer dans les différens quartiers pour des objets de police et de discipline ». N'était-ce pas vraiment un métier d'invalide pour un officier de vingt-neuf ans ? La vie que Brébeuf menait dans cette île était, sans aucun doute, d'une affreuse monotonie. Le Grand-Bourg, chef-lieu de Marie-Galante, qui offre encore aujourd'hui, paraît-il, si peu de ressources, devait être, au XVIIIe siècle, un amas de baraquements et de huttes. « On ne doit point espérer, dit le gouverneur d'Arbaud, que cette isle fasse de grands progrès. Elle n'est susceptible d'aucune deffense. Ses habitants l'évacuent en temps de guerre ». Ce fut là, pourtant, que Brébeuf passa encore neuf ans. Car d'Estaing ne prit pas en considération la supplique du capitaine ou ne put satis-

(1) Min. des colonies. Archives. Correspondance générale du gouverneur. La Guadeloupe, 1776 et 1777, t. XXXVI et XXXVII.

faire à ses désirs; il avait d'ailleurs été disgrâcié et rappelé dès la fin de 1779.

Brébeuf se décida enfin à rentrer en France. Nos archives coloniales contiennent les duplicata des ordonnances de paiement délivrées en son nom; nous savons ainsi qu'on lui accorda un congé avec demi-solde dès l'année 1788 ou peut-être même dès l'année précédente, car la première ordonnance, datée du 1er octobre 1788, se rapporte aux six premiers mois (1). Sur toutes ces pièces, son traitement de pleine activité est évalué à 2700 livres; mais ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est que les héritiers de Brébeuf obtinrent en 1792 un rappel de 3250 livres. Il n'avait donc pas touché d'une façon régulière son traitement, soit pour des raisons personnelles, soit plutôt à cause de la pénurie où se trouvait réduit le trésor.

Ce que l'on voit très nettement, ce sont les raisons de son retour. Il suivait, d'un œil attentif et sans doute bienveillant, les événements de la Révolution. Lors des élections des députés aux États-Généraux, il vota avec l'ordre de la Noblesse au bailliage de Saint-Lô (2), et une des ordonnances nous le montre prolongeant son séjour en France pour assister à la fête de la Fédération. Son républicanisme n'était pas ce sentiment tout littéraire qu'il eût pu reconnaître sans peine dans la *Pharsale*

(1) Min. des colonies. Archives. Colonies, 1788, la Guadeloupe. Marie-Galante. M. de Brébeuf.

(2) Registre de Bayeux (Archives municipales).

de Georges de Brébeuf; les grandes journées de 1789 et de 1790 avaient dû produire une profonde impression sur ce caractère « sauvage et singulier »; il lui eût suffi, sans doute, de vivre quelques années encore pour prendre part aux guerres où la nation entière allait prendre conscience d'elle-même. Il y eût trouvé une digne occasion de se distinguer; car on peut croire, si la conjecture est permise avec des témoignages si fragmentaires et si légers, qu'un pareil homme n'aurait pas émigré. Mais la mort le surprit au milieu d'une carrière, à peine commencée, avant la fin de 1790. C'est le dernier des Brébeuf, et non le moindre, dont le souvenir nous soit parvenu.

Ce serait, croyons-nous, une œuvre intéressante que d'étudier à travers les âges, sous une forme simple et précise, l'histoire de quelques familles françaises d'ancienne noblesse. La plupart des membres de ces familles résident au fond de leur province, où ils mènent l'existence de modestes propriétaires. Les aînés, en vertu des privilèges que leur assure la coutume, restent de préférence sur le domaine que leur ont transmis leurs pères, si l'ambition ne les pousse à la cour; les cadets cherchent à l'armée des honneurs, le plus souvent obscurs, rarement brillants, à moins qu'une heureuse fortune, secondant leur courage, ne les mette soudain hors de pair; c'est une joie, pour beaucoup, de pouvoir, au terme d'une carrière bien remplie ou interrompue, comme celle de René-Pierre de Brébeuf, par une glorieuse blessure, retourner à

l'héréditaire séjour des ancêtres avec la croix de Saint-Louis et une pension tout juste suffisante pour assurer la tranquillité de leurs dernières années. Quelques-uns de ces cadets sont d'église et leur sort n'est pas trop médiocre, quand ils obtiennent quelque bénéfice avantageux. Le plus heureux des Brébeuf fut peut-être, après tout, le prieur-curé de Venoix.

Toute cette longue suite d'existences individuelles qui se rattachent à une même origine intéresse l'observateur par la variété même des tableaux qu'elle lui offre. Mais cette étude pourra fournir des enseignements plus importants ; l'historien y trouvera les matériaux nécessaires à une histoire complète et minutieuse des conditions et des mœurs en des lieux, en des temps divers ; le psychologue, par une comparaison précise des traits individuels, de leur persistance, de leurs changements successifs au sein d'une même famille, préparera la solution des graves problèmes que soulèvent les phénomènes, si mal connus encore, de l'hérédité.

Ces études sont à peine commencées, bien que du Monteil, et de nos jours Taine, d'Avenel et plusieurs autres en aient montré l'importance. Nous n'avons pas eu la prétention de mettre, dans ce court article, consacré au « dernier des Brébeuf », toute cette philosophie : notre objet était plus modeste ; il nous suffisait de dégager, autant que nous le permettaient les documents qui subsistent, la physionomie de ce René-Joseph-Robert de Brébeuf, que son caractère ardent, « sauvage et singulier », sa noble

ambition, sa carrière aventureuse, sitôt brisée, rapprochent si curieusement de son arrière-parent, le poète Georges. Il semble que tous les Brébeuf, même ceux qui vivaient obscurément à la campagne, aient eu plus de « génie » que de raison. Ainsi peuvent s'expliquer la médiocrité de leur condition et cette mauvaise fortune, cette malchance qui pèse particulièrement sur eux, quand ils essayent de s'élever plus haut et d'améliorer l'état de leur maison.

René Harmand.

III

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

LE TEXTE AUTHENTIQUE

DES

" HARMONIES DE LA NATURE "

PAR

Maurice SOURIAU,

Professeur de Littérature française à l'Université de Caen.
Membre titulaire.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

Le texte authentique des " Harmonies de la Nature "

Dans un livre publié par la Société française d'imprimerie et de librairie : *Bernardin de Saint-Pierre, d'après les manuscrits de la bibliothèque du Havre*, je viens de montrer en détail que B. de Saint-Pierre était depuis près d'un siècle victime de la légèreté avec laquelle Aimé Martin avait raconté sa vie et publié ses œuvres posthumes, falsifiant sa biographie au gré de son imagination, dénaturant les ouvrages que Bernardin avait laissés en manuscrit. Voici les premières pages des véritables *Harmonies de la Nature*, qui ne ressemblent guère à ce que nous croyions jusqu'ici être une œuvre authentique de Bernardin : on pourra s'en rendre compte en les comparant avec le texte publié par Aimé Martin.

L'infidèle éditeur a prétendu qu'il n'avait découvert dans les papiers de son maître que des ébauches, des fragments informes, et s'est représenté lui-même « rassemblant ces feuilles dispersées par le vent comme celles de la Sibylle ». C'est une grave inexactitude. Il avait trouvé au moins un manuscrit complet, et il

l'a dispersé à plaisir dans le chaos que forment actuellement les papiers de Bernardin à la bibliothèque de la ville du Havre. Au dossier XII, folios 15-32, on retrouve trente-six pages de ce manuscrit, numérotées par Bernardin lui-même, très lisibles, très nettes ; au dossier XXI, folio 39 et suivants, figurent cinquante-deux grandes pages, intitulées par de Saint-Pierre : « Harmonies de la puissance humaine ». Au dossier XXV, folio 1 et suivants, on trouve quarante-deux pages, numérotées par l'auteur, avec ce titre : « Explication de la Mappemonde, des Harmonies du Soleil et de la Lune, soli-lunaires, et luni-solaires, positives et négatives, actives et passives, physiques et morales, avec les six puissances terrestres, l'air, l'eau, la terre, les végétaux, les animaux et l'homme » ; puis des *Études des Montagnes,* numérotées par Bernardin de 1 à 64, avec cette note marginale : « la fin de ce cahier doit servir pour l'*Harmonie du genre humain*. Le commencement et le milieu sont à ajouter à ma géographie (1) ».

Au dossier XXXVI, je trouve deux cahiers de cent quarante-huit pages, très nets, visiblement recopiés pour l'imprimeur, avec cette note, de l'écriture d'Aimé Martin, sur la feuille de garde : « copier pour les mélanges tout ce qui est marqué, brûler le reste. » Au dossier LXXIII, intitulé : « passages supprimés dans les Harmonies », figure une excellente copie de soixante-dix-sept folios, numérotés par Saint-Pierre, et qui, chose curieuse, contient, outre nombre de pas-

(1) Dossier XXV, folio 37.

sages supprimés par Aimé Martin comme dangereux. d'autres pages portant encore en marge les signes conventionnels du prote, comme si Bernardin s'était décidé à retirer son manuscrit des mains de l'éditeur juste au moment où on allait commencer à imprimer les placards.

Enfin, au dossier CXXVIII, on trouve un dernier ensemble de quatre-vingt-quatorze pages, également numérotées par Bernardin lui-même.

Nous conclurons de tout cela deux choses : d'abord Aimé Martin nous a trompés quand il a parlé de « feuilles dispersées par le vent comme celles de la Sibylle », de chiffons de papier et de brouillons à peine lisibles. Ensuite, il a trouvé dans ces papiers de Bernardin, qui lui avaient été confiés par la veuve, la seconde Mme de Saint-Pierre, un manuscrit de cinq cent treize feuilles prêtes pour l'impression, et qui composait le gros du livre de Saint-Pierre.

Enfin, j'ai montré dans mon livre toutes les modifications qu'Aimé Martin s'était permises à ce texte qu'il aurait dû respecter comme l'expression de la pensée suprême de son maître : changements de plan, corrections de style, adjonctions malencontreuses de pensées plates ou prudhomanesques, surtout suppressions de tout ce qui paraissait, au début de la Restauration, une audace politique ou religieuse. Car l'œuvre originale, commencée avec la Révolution et finie sous l'Empire, portait la trace des fluctuations de la philosophie religieuse de Bernardin. On les retrouvera au chapitre XXIII de mon livre. Mais, dès à présent, pour que le lecteur puisse apprécier la falsification des

Harmonies authentiques faite par Aimé Martin, voici un passage de la péroraison où Saint-Pierre parlait en déiste : Aimé Martin l'a biffé à coups de crayon sur le manuscrit et rayé du livre imprimé : « Instituteurs, qui devez éclairer l'esprit et fortifier l'âme des enfants de la patrie, dites-leur que la mort n'est que le retour de nos éléments aux éléments, et de notre âme à Dieu. Dites-leur que, pour plaire à l'auteur de la vie, ils doivent suivre les lois qu'il a tracées non dans des livres, mais dans la nature même et dans notre propre cœur ; qu'ils ne doivent pas plus s'inquiéter de ce qu'ils seront après la mort que de ce qu'ils étaient avant leur naissance, et qu'enfin ils doivent se fier de Dieu à Dieu même. Celui, comme le dit Jean-Jacques, qui s'endort dans son sein avec la confiance d'un fils, est bien sûr de se réveiller dans les bras d'un père (1) ».

Ainsi Aimé Martin s'est permis d'altérer la doctrine de Bernardin, de tailler et de rogner ce qui lui déplaisait ; il y a semé de sa propre prose et de ses idées personnelles. Il a même cru pouvoir s'en approprier certains morceaux qu'il trouvait bons à prendre. Ainsi le morceau qu'il a inséré dans son préambule des *Harmonies,* sous le titre « Plan des Harmonies ou système général de la nature », et qu'il a imprimé modestement en petit texte comme venant de lui-même, n'est pas de lui, mais de Bernardin : on trouve en effet au dossier cxxviii, le manuscrit de quatre-vingt-quatorze pages, numérotées par Bernardin et dont nous avons parlé plus haut ; ces pages sont

(1) Dossier xcii, folio 42.

recopiées d'une façon très lisible : c'est une véritable mise au net. Après en avoir tiré trois ou quatre fragments pour les Mélanges (1), Aimé Martin a jugé le reste de bonne prise et s'en est servi, en le condensant, pour en faire cet abrégé des *Harmonies* qu'il donne en son propre nom.

On voit qu'il y aurait à donner maintenant une édition scientifique et authentique des *Harmonies* de Bernardin, car nous ne les connaissons pas ; ce qu'Aimé Martin a publié sous ce titre est une pure supercherie, un véritable faux. Le livre de B. de Saint-Pierre ébauché en 1790, repris en 1795 comme cours à l'École Normale supérieure, refondu en 1796, remanié en 1800, en 1806, en 1812, n'est pas encore connu. Il renferme des choses fort curieuses, très inattendues. Celui qu'Aimé Martin a voulu nous faire prendre pour un patriarche bénisseur, s'y montre quelquefois très vert-galant. Le vieil auteur des *Harmonies* se rappelle et nous rappelle par instants qu'il a été jadis « le chevalier de Saint-Pierre », roué comme un page et fort amoureux. Ainsi, attaquant les matérialistes, ceux qui croient que toute vie provient de l'attraction, il s'écrie ironiquement : « O attraction, philosophie de nos sages, vie morte de la nature vivante, mobile insensible de tous les sentiments, rends-moi dans mes tableaux aride comme un physicien et sec comme un astronome. Tue, si tu le peux, les ris et les amours qui frétillent malgré moi sous ma plume, dans la description du corps de l'homme et

(1) Folios 36, 37, 44.

de la femme. Je n'en veux montrer ici que les membres épars, et les disperser dans mes Harmonies, de peur que leur ensemble n'allume des passions qu'il me serait impossible d'éteindre (1) ».

On serait tenté de trouver ce passage inconvenant, de dire que c'est aux frétillons de Béranger à « frétiller » ; que la volupté n'est pas à sa place dans un livre destiné à former les instituteurs de l'enfance. S'il est tout naturel que, s'adressant à des pères de famille, Bernardin compare les inconvénients de la débauche à ceux des vices secrets (2), on peut se demander pourquoi, avec un bizarre mélange de chasteté et d'audace, il a éprouvé le besoin de parler, en détails, « de l'organe de la génération dans les deux sexes (3) ».

De pareilles fautes de goût sont rares. Si Aimé Martin s'était contenté de les supprimer, on ne pourrait lui en savoir très mauvais gré. Mais il a intercepté aussi, sans excuse, de véritables beautés de fond ou de forme. Grâce à sa théorie générale des Harmonies, B. de Saint-Pierre avait trouvé quelques explications nouvelles en esthétique. Ainsi c'est, dit-il, par la combinaison des harmonies et des contrastes qu'un genre peut atteindre son plus haut développement ; c'est à l'application inconsciente de cette loi que le grand dramaturge anglais doit de s'être élevé si haut : « Shakespeare, guidé par la seule nature, a... harmonié avec le plus grand succès les genres disparates de Melpo-

(1) Dossier LXXIII, folio 45.
(2) Dossier XCII, folio 7.
(3) Dossier LXXIII, folio 43.

mène et de Thalie. Il a introduit dans ses tragédies des bouffons, des fous, et il a fait sortir du désordre de leur raison des traits sublimes de sagesse que le contraste fait briller comme des jets de lumière au sein des plus obscures ténèbres. Il a même osé frapper de démence le plus intéressant de ses personnages. Il met en scène le roi Lear, partageant ses états à deux de ses filles, ensuite abandonné et poursuivi par elles, tombé dans la plus déplorable indigence, fugitif, demi-nu, sans abri au milieu d'une nuit orageuse d'hiver, et n'ayant conservé de sa raison que le souvenir de ce qui la lui a fait perdre ; insensible à la douleur physique, mais succombant sous la douleur morale, il s'écrie : « Soufflez, vents, neiges, tempêtes, frimas ; tombez sur ma tête chenue. Je n'ai pas à me plaindre de vous. Je ne vous ai pas donné un royaume ! » Quel contraste affreux ! Les injures de ses filles ingrates le rendent insensible à [celles] des éléments en fureur, et les malheurs du père, se confondant avec ceux d'un roi dans son âme bouleversée, le rendent le plus touchant objet de la pitié humaine (1) ».

Les plus hauts problèmes philosophiques sont abordés par Bernardin et s'il n'a pu, sur chacun d'eux, trouver du nouveau ou inventer des arguments décisifs, du moins il a essayé, fidèle à l'épigraphe de ses œuvres, d'imaginer une doctrine consolante : *Miseris succurrere disco.* C'est ainsi qu'il prêche au malheureux la résignation devant la mort :

« Tu crains la dissolution totale de tes nerfs, de ton sang,

(1) Dossier XXXVI, folio 47.

de tes os, de ton corps qui doit être une masse de pourriture. Ah! c'était en entrant dans la vie qu'il fallait craindre l'assemblage de tes os, de ta peau, de tes sensations, de tes préjugés: toutes ces choses s'assemblaient pour donner lieu à une lutte perpétuelle entre les éléments, les hommes et les préjugés qui t'effraient. Aussi la bonne nature t'a donné l'ignorance des maux en entrant dans la vie, afin de t'engager à y entrer sans crainte. Maintenant elle te donne la science de tes maux afin de t'engager à la quitter avec plaisir. — Mais que deviendrai-je au-delà du tombeau? — Ce que tu étais en deçà de la naissance. Lorsque tu n'auras plus de corps, tu n'auras plus à craindre la faim, la soif, la nudité, le travail, les maladies, la douleur. — Mais que deviendra mon âme? — C'est un grand orgueil aux hommes de prétendre savoir ce que deviendra leur âme après la mort. C'est une inquiétude inspirée aux peuples par les prêtres de toutes les religions pour les gouverner. L'inquiétude de l'immortalité est une maladie d'un être mortel. Fie-toi à Dieu du sort de ton âme après la mort, comme tu t'en es fié avant ta naissance (1) ».

Je crois en avoir assez dit pour montrer quel intérêt il y aurait à ce que quelque bon travailleur dévoué, patient et scrupuleux, voulût bien se donner la peine de rassembler les éléments des *Harmonies* authentiques, dispersés dans les manuscrits du Havre. Jusque-là, il faut dire et répéter que l'œuvre médiocre et ridicule, imprimée par Aimé Martin sous ce titre, n'est pas de Bernardin de Saint-Pierre, mais de Martin. On s'en rendra du reste nettement compte en lisant les pages suivantes: c'est le début des *Harmonies*, telles que Saint-Pierre les avait écrites en 1796.

(1) Dossier LXX, 35-36.

PRÉAMBULE[1]

J'étais célibataire, et déjà avancé en âge, lorsque, désirant payer à la nature la dette de la vie avant celle de la mort, je sentis redoubler en moi le besoin d'avoir une compagne et des enfants. C'est aux femmes que la nature confie le soin de nos premiers et de nos derniers jours, et c'est à nos enfants qu'elle transmet celui de notre mémoire avec la vie qu'elle nous a prêtée. Dans l'incertitude du patrimoine que je pourrais laisser aux miens, je conçus l'idée de leur montrer le cours des devoirs qu'ils auraient à remplir, afin qu'ils vécussent meilleurs que moi, et plus heureux. Dans la supposition même où je n'aurais pas d'enfants, je pensai que mon expérience pourrait être utile à quelques infortunés, et que des fils acquis par la reconnaissance ne me seraient pas moins attachés que ceux qui m'auraient été donnés par la nature. J'avais déjà en quelque sorte des enfants d'adoption dans Paul et Virginie, mais il m'avait été facile de tracer la route de leur bonheur dans une île fertile et peu habitée, au sein de l'ignorance et de l'innocence. Il n'en était pas de même de l'Europe, où nous naissons entourés d'erreurs et de préjugés funestes

(1) Dossier CLXX, folios 1-14.

qui s'étendent jusqu'aux extrémités du monde. Il nous faut des lumières et des vertus pour apprendre à y vivre.

Comme une hirondelle qui, battue de la tempête pendant tout l'été sur une côte orageuse du Spitsberg, veut faire une ponte avant l'hiver, pétrit de la terre, arrache le duvet de sa poitrine pour en tapisser le nid de ses petits, je recueillis les débris de mes études, les mémoires de mes voyages, et je tirai de mon cœur les sentiments les plus intimes pour en réchauffer un jour celui de mes enfants. Il fallut ensuite assembler tous ces matériaux pour en faire un objet d'instruction. Ce fut là le difficile.

L'ordre est la première des beautés, il en est la source. Il résulte de l'assemblage de toutes les parties d'un objet, ou plutôt c'est lui qui les ordonne. Il est la beauté par excellence. C'est celle de la nature, à laquelle seule il appartient d'établir des proportions, d'en former des ensembles particuliers, et de les réunir tous dans un seul.

L'ordre est si nécessaire à notre mémoire que nous ne pouvons y placer une science si toutes ses parties ne se rapportent pas les unes aux autres; or il n'y a point de science plus étendue et plus difficile à ordonner que celle qui nous enseigne à vivre. Savoir mourir n'est qu'une partie de la philosophie que nous apprenons de nous-même, mais nous tenons de la nature et de nos semblables le savoir vivre.

Pour avoir des guides dans une carrière aussi vaste, je consultai d'abord notre éducation. Je vis

que nous la commencions par la grammaire, et que nous la terminions par la physique. On eût agi ce me semble plus raisonnablement en renversant cet ordre, en commençant par des leçons de physique qui parlent aux sens, et finissant par des leçons métaphysiques de grammaire qui ne peuvent être comprises que par des esprits déjà exercés à la méditation. Il faut, dit-on, apprendre avant tout à parler aux enfants. Mais de quoi parleront-ils lorsqu'ils n'ont encore rien à dire. C'est comme si on leur apprenait à manger avant d'avoir des dents, ou à marcher avant qu'ils puissent se tenir sur leurs jambes. Les idées doivent leur venir avant les paroles. Il faut donc leur montrer des objets pour leur faire venir des idées ; les mots viendront ensuite, et, quand ils en auront une provision, ils sauront bien les arranger. Ils ont la conscience de leurs facultés. Ils tètent sans connaître la pesanteur de l'air ; ils marchent sans avoir appris les lois de l'équilibre ; ils parlent sans savoir celles de la grammaire, et cela est dans l'ordre naturel, car c'est la langue qui a produit la grammaire, et non la grammaire la langue ; celle-là n'est venue que bien après.

Mais ce qu'il y a de plus étrange dans le plan de nos études, c'est que cette grammaire qui occupe si laborieusement nos enfants pendant six ou sept ans porte uniquement sur la langue latine, qu'on ne parle plus, et qui n'a d'autre objet que l'intelligence d'une douzaine d'auteurs morts il y a plus de dix-huit cents ans, de sorte que si Virgile,

Horace, Tacite, Tite-Live, Cicéron, n'eussent pas vécu, l'Europe entière n'aurait pas d'éducation. J'ai fait ailleurs cette observation, et je la répète ici à cause de son importance qui doit frapper tout bon esprit: c'est Rome moderne qui a répandu par toute l'Europe l'étude de sa langue originelle, illustrée par des hommes de génie: elle en a revêtu d'abord ses livres religieux, hébreux et grecs, afin de les rendre vénérables aux peuples qui les révéraient d'autant plus qu'ils ne les comprenaient pas. Cela est si vrai que, pendant des siècles, elle ne leur a pas permis de les traduire en langue vulgaire. Elle n'en confiait l'intelligence qu'à ses ministres, et c'était principalement pour en former qu'elle a établi tant de collèges, de concert avec l'empereur Charles-magne. Ce conquérant dont elle a fait un saint (?) a réglé nos études scolastiques dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Rome avait raison de ne réserver la connaissance de ses livres qu'à un petit nombre d'hommes, car la découverte de l'imprimerie, les ayant rendus communs, donna d'abord naissance à leurs traductions, ensuite aux critiques, bientôt après aux réformateurs et de nos jours aux destructeurs qui ont renversé une religion fondée sur des livres, une religion qui n'aurait dû l'être que sur la nature

Ce n'est pas que j'attribue à l'Église romaine l'ancienne barbarie des nations de l'Europe. Elle s'est vue forcée souvent d'opposer la superstition à leurs brigandages, et de les gouverner par les opinions mêmes dont elles s'étaient infatuées. On lui aura

l'éternelle obligation d'avoir sauvé de leurs fureurs une partie des bons ouvrages de l'antiquité, et d'avoir contribué au rétablissement des lettres et des arts en Europe en lui conservant ces modèles du bon goût.

Mais de quoi traitent après tout les écrivains anciens destinés à former le cœur et l'esprit de nos enfants? d'une physique souvent absurde, d'une religion idolâtre, d'intrigues auxquelles ils ne comprennent rien, de guerres qui ont fait le malheur du genre humain et celui de leur propre pays. A la vérité on trouve dans ces écrits des tableaux enchanteurs de la nature, des maximes sublimes de morale et de philosophie, des éloges et des exemples d'hommes vertueux. Mais n'est-ce pas déjà un grand mal que de jeunes citoyens portent leurs premières affections hors de leur patrie? Les lois défendent aujourd'hui qu'on en sorte des comestibles, de l'argent, des matières de première nécessité. Y en a-t-il de plus nécessaire pour elle que les premiers sentiments d'estime, d'amour et de respect de ses propres enfants? A-t-elle des trésors plus précieux que leurs cœurs, et d'exportation plus ruineuse? Ne croyez pas au reste qu'ils s'attachent à la mémoire des hommes à talent, tels que Horace, Cicéron, encore moins à celle des grands philosophes, tels que Épictète ou Marc-Aurèle; non, c'est à celle des Auguste et des César. Les anciens tyrans du monde et de leur propre patrie sont les idoles devant lesquelles ils se prosternent. Ce sont là les noms qu'ils aimeraient à porter, et que quel-

quefois leurs pères ambitieux leur donnent. Aucun d'eux ne se soucierait d'être surnommé Pline, Virgile, Plutarque. Ils font peu de cas des hommes célèbres qui n'ont été que pacifiques et bienfaisants : ils n'estiment que ceux qui furent puissants et redoutables. C'est à cause des conquérants et non des sages que, devenus citoyens, ils préfèrent Rome à Paris et le Tibre à la Seine.

Et comment ne se rempliraient-ils pas de ces dangereux préjugés ? L'ordre même des collèges les excite à l'ambition de la puissance, bien plus qu'au respect des lumières et des vertus Chaque classe y présente une image de l'empire romain. Les écoliers y sont transformés en chevaliers, en sénateurs, en consuls, en Césars, en empereurs, en dictateurs. Il en était du moins ainsi de mon temps. Mais si la forme des collèges a changé, l'esprit en est toujours le même. Chaque écolier n'y étudie que pour être le premier. Il faut de l'émulation aux enfants, disent leurs régents, et après eux leurs pères ; sans émulation, point de talents. Mais, insensés ! l'émulation est le germe de l'ambition, et l'ambition est la cause de tous les crimes de la terre. Il ne faut pas planter un vice dans l'espérance même de faire croître une vertu. J'ignore quels talents merveilleux vous faîtes naître exclusivement dans des collèges, quand je vois chez les anciens et chez nous même tant d'hommes célèbres qui n'y ont jamais étudié, tels qu'un Michel Montaigne, un Jean-Jacques, etc. Je suis bien certain au contraire que l'ambition

d'être le premier, inspirée aux enfants, est la cause de la plupart des maux qu'ils se font les uns aux autres étant hommes. Voyez seulement l'effet qu'elle produit sur vos élèves dans les sciences et les lettres pour lesquelles vous les préparez. Ils y entrent d'abord avec circonspection, comme sur un terrain qui n'est pas à eux; mais à peine y ont-ils fait quelques pas qu'ils en font leur domaine. Celui qui n'a étudié que dans des livres les attributs de l'auteur de la nature, se croit le ministre de Dieu et le législateur de la terre, quoiqu'il ne sache pas comment croît un brin d'herbe. Cet autre, qui fait des vers, s'estime un Apollon, et s'empare à lui seul du Parnasse. Un autre, qui a compilé un système d'astronomie sur le mouvement des mers, se persuade que l'Océan lui appartient et qu'il en est le Neptune. Tous s'efforcent de chasser de la République des lumières ceux qui veulent en être simples citoyens, à moins qu'ils ne se rangent à leur suite : ils cabalent, ils calomnient, ils persécutent. Telles sont les moindres conséquences de cette maxime fatale, inspirée aux enfants : *sois le premier!* On devrait leur apprendre au contraire que la propriété de la science, comme celle du globe, n'appartient qu'à Dieu seul ; qu'il en a donné l'usufruit en commun aux hommes ; que chacun n'en doit recueillir [que] ce qu'il en peut cultiver ; que les forces de leur raison, comme celles de leur corps, ne s'étendent pas bien loin, et qu'enfin chacun a droit de semer dans les champs de la nature les graines qui lui conviennent le

mieux (1). J'ai traité plus à fond, dans mes études de la nature, des vices de notre éducation, non sans me faire des ennemis, et si je les rappelle ici avec confiance à des gens de lettres (2), c'est que je parle à des frères qui peut-être en ont été comme moi les victimes, à des républicains qui ont souvent gémi des maux cruels que ces vices ont faits à la patrie, et à des instituteurs qui désirent un ordre nouveau pour en préserver au moins la génération future.

C'est la Révolution elle-même avec ses malheurs qui, en rétablissant l'homme dans tous ses droits, me fit sentir plus que jamais la nécessité d'empê-

(1) Ici figurent, en interligne, quelques mots d'une autre encre et d'une autre date : « Mais où trouver des preuves plus frappantes du danger de l'ambition que dans ce que nous avons vu ? On peut définir une révolution le combat... de toutes les émulations. » Les corrections analogues qui modifient l'idée première de Bernardin, telle qu'il l'a exposée à l'École, viennent des remaniements successifs faits jusqu'à la mort de l'auteur.

(2) « Je dois prévenir le lecteur que j'ai lu ce préambule et une partie des quatre Harmonies qui le suivent à l'école normale où j'avais été nommé professeur de morale. Je me trouve obligé d'en faire ici une note, quoique j'aie dit dans mes études qu'une note était une négligence d'auteur. En effet, si une observation est nécessaire au texte d'un ouvrage, il faut l'y insérer. On ne doit pas l'y joindre par apostille. C'est comme si on mettait au pied d'une statue un doigt qui manque à sa main. Ma remarque cependant n'est pas superflue. Mais je ne savais où la placer. J'aurais pu la mettre dans une préface. Mais une préface devant un préambule m'a paru encore plus déplacée qu'une note au bas d'une page. Au moins une note n'interrompt point ici le fil du discours. » (Note de Bernardin).

cher qu'il n'en abusât. Elle donna d'abord l'essor à mon patriotisme. Trop âgé pour me présenter moi-même dans la carrière publique ouverte à tous les citoyens, je conçus le dessein d'y faire courir un jour mes enfants. Mais je sentis que ce serait ouvrir un champ à leurs passions bien plus qu'à leurs vertus, s'ils n'y envisageaient d'autre fin que leur intérêt particulier. En leur montrant donc les droits de l'homme je voulus leur en montrer les devoirs. J'étudiai ses relations nombreuses avec ses semblables, et les joignant à celles de la nature que j'avais déjà recueillies, j'amassai une grande quantité de matériaux, mais j'en fus accablé.

Il me fallait d'abord un plan pour les mettre en ordre. Mécontent de celui de notre éducation ancienne qui peut à peine faire des hommes de lettres, je consultai, pour former des citoyens, les meilleurs esprits parmi les modernes, et je les trouvai parmi ceux qui n'avaient pas, ou du moins qui n'avaient que fort peu étudié dans les collèges.

Michel Montaigne, le père de la philosophie en France, a écrit sur l'éducation, mais il ne suit aucune méthode dans ses essais. Son ordre est de n'en point avoir. Né dans un siècle malheureux, le but de sa philosophie est le doute. *Que sçais-je!* est sa devise. Il nous déloge fort bien, mais il ne nous loge pas. Au reste il est plein d'excellentes idées qu'il nous donne pêle-mêle avec celles des anciens. Adisson a dit de lui, avec raison, qu'il ne prenait pas la peine d'enfiler ses perles, mais qu'il les jetait à poignées.

Jean-Jacques en a mis plusieurs en œuvre. Il a fait plus, il en a découvert la roche au fond des mers. Son génie est une Minerve qui plonge au sein des flots tumultueux et en sort avec l'écrin de Vénus. Ses ouvrages étincellent de beautés physiques et morales. Il n'a rien négligé pour fortifier le corps et l'âme de son *Émile*. Cependant il avoue qu'il a manqué de méthode dans ses écrits. Mais nous avons bien plus à nous plaindre nous-mêmes de ce qu'au lieu d'élever son *Émile* pour la société, il l'en a rendu indépendant; il l'en sépare, il l'éloigne des villes, il le relègue dans un désert. Il ferme son esprit aux lumières pour fermer son cœur aux passions terribles qui ne les accompagnent que trop souvent. Il avait cependant prévu cette Révolution que ses ouvrages ont sans doute accélérée. Pourquoi donc n'a-t-il pas rendu son élève un membre nécessaire et heureux de notre constitution future? Pourquoi ne nous a-t-il pas laissé un plan d'éducation nationale et ne s'est-il occupé que du bonheur d'un seul? Ah sans doute c'est parce qu'il aimait l'homme et qu'il craignait les hommes, et que, persécuté dans sa propre patrie, il n'a songé qu'à former un citoyen du monde.

Fénelon a d'abord écrit un petit traité sur l'éducation des filles, qu'il tâche de former uniquement pour le bonheur domestique. Encore n'en présente-t-il que des aperçus. Il entreprit ensuite dans son *Télémaque* le bonheur du genre humain. Cet ouvrage, qui l'a couvert d'une gloire immortelle, est rempli des plus grandes vues. C'est là qu'il élève

l'homme pour les hommes. On lui reproche aujourd'hui d'y faire l'éducation d'un roi. Mais il y était obligé par son état. N'était-ce pas beaucoup, en élevant le petit-fils de Louis XIV, d'oser blâmer le luxe des bâtiments, l'amour des conquêtes, l'abus du pouvoir ; d'y montrer Idoménée rejeté par ses propres sujets, et de poser enfin pour base du gouvernement monarchique que les peuples ne sont pas faits pour les rois, mais que les rois sont faits pour les peuples ? Cette maxime a servi de fondement à notre Révolution. Mais lui-même en avait déjà fait une en Europe, me disait un jour Jean-Jacques, en ramenant vers l'agriculture, cette source unique des véritables biens, l'esprit des peuples égarés depuis longtemps par une fausse politique. Cette révolution-là, n'en doutez pas, a préparé la nôtre. D'ailleurs partout Fénelon fait dans son livre l'éloge des républiques. Le précepteur des rois y est encore celui des bergers. Il y préfère la houlette au sceptre et le séjour des champs à celui des cours. Enfin, quoique noble et évêque, il n'y met la noblesse que dans la vertu et le sacerdoce que dans les magistrats. Représentants, à qui le peuple a confié le soin des hommages dus à la mémoire des grands hommes qui l'ont servi, vous rendrez un jour justice à Fénelon. Oh ! si les cendres de Jean-Jacques pouvaient être élevées à de nouveaux degrés d'honneur au Panthéon, ce serait sans doute auprès de celui dont il disait pendant sa vie qu'il aurait voulu être le laquais, pour mériter un jour d'en être le valet de chambre.

— 57 —

Le *Télémaque* après tout ne remplissait pas mon but. Fénelon, séduit par l'antiquité, y ramène toutes ses idées aux Grecs, et n'y montre comme eux la nature que sous le voile des allégories. Chaque ruisseau y a sa naïade, et chaque promontoire sa Néréide. Des théologiens lui ont reproché amèrement ce polythéisme, comme si l'archevêque de Cambrai eût voulu nous rappeler à l'idolâtrie. Fénelon, l'amant de la Divinité, se plaisait sans doute à la voir sous tous ses attributs, comme on aime à voir à travers les rameaux des arbres les nombreux reflets de la lumière du soleil qu'on ne peut fixer. Est-ce donc un crime à l'antiquité même de l'avoir considérée ainsi et d'avoir personnifié tous les attributs de la providence sous les formes humaines les plus aimables ou les plus dignes de nos respects. Les prétendus dieux du paganisme n'étaient que des allégories des éléments. Apollon était le soleil, Diane sa sœur, la lune; Junon, l'air; Neptune, l'océan; Vulcain, le feu. Tous étaient enfants ou parents de Jupiter roi des dieux et père des hommes. Le mal vint de l'ambition des Grecs qui s'avisèrent de répartir les dieux imaginés d'abord en Égypte à leur territoire divisé en îles. Ils supposèrent qu'Apollon était né à Délos ainsi que Diane, Mercure au mont Cyllène, Vénus à Cytère et Jupiter lui-même en Crète, sur le mont Ida. Chaque île de leur Archipel eut son dieu, auquel ses habitants confièrent leurs intérêts et donnèrent bientôt leurs passions. Homère les représente disputant et combattant les uns contre les autres comme des hom-

mes. Il résulta, je pense, de la physique et de la théologie partielles des Grecs, une morale et une politique qui ne l'étaient pas moins. Leurs principales familles se disaient toutes alliées à quelque divinité, et elles n'étendaient leur patriotisme qu'à l'île qui les avait vus naître. Ainsi chaque île de leur Archipel forma un petit gouvernement qui se regardait toujours en état de guerre avec l'île voisine. Ce fut du fédéralisme (?) de ces petites républiques et monarchies que naquirent tant de persécutions envers leurs grands hommes et tant de guerres cruelles qui firent leurs malheurs et déshonorent à jamais leurs histoires. Leur humanité était aussi intolérante que leur politique. Ils réduisaient leurs ennemis en esclavage, et ils traitaient tous les peuples de barbares, même les Romains. La cause de leurs maux était dans leur ambition malheureusement favorisée par la nature qui les avait placés dans des îles, et qu'ils nourrissaient dans leurs enfants en leur inspirant le désir de se surpasser les uns les autres. Un Grec lui-même n'était qu'un enfant ingénieux, aimable, inconstant, l'esprit rempli d'erreurs agréables, et le cœur de passions dangereuses dont les dieux lui montraient l'exemple. Un français ne doit point être un grec : il doit être un homme. Il faut lui enseigner les lois de la morale non d'après l'autorité de Minos, mais d'après celles du genre humain, non sous le voile des fables, mais telles qu'elles se montrent à nous avec l'expérience des siècles: l'histoire de la nature est plus intéressante que son roman.

— 59 —

Je consultai ensuite pour m'éclairer plusieurs ouvrages d'hommes de collège, car je n'en veux qu'à leur méthode gothique et à leurs préjugés en faveur de la langue latine. Il y a parmi eux des écrivains d'un grand mérite. Je mets à leur tête Rollin. Son *Traité des Études* est plein de sages réflexions et le style en est pur. Il est beaucoup plus instructif que le cours d'études des collèges, qu'il aurait dû faire tomber si on ne s'y proposait pas uniquement d'y apprendre le latin. Au reste, le *Traité des Études* de Rollin et quelques autres semblables, quoique dignes d'estime, ont le même défaut : c'est qu'ils nous apprennent bien ce que les anciens ont fait, mais non ce que nous devons faire. Ils font de nous tour à tour des romains, des grecs, des perses, ... jamais des français, et encore moins des hommes.

L'auteur de l'article Éducation, dans l'*Encyclopédie,* nous indique un moyen assez plaisant de rendre nos enfants patriotes. Après avoir réduit le plan de l'éducation aux exercices du corps, de l'esprit et du cœur ou de la morale, et avoir débité quelques lieux communs sur les deux premiers points, dans lesquels il cite souvent le père Buffier, il conclut en disant « que lorsque les jeunes gens « sont en état d'entrer dans des études sérieuses, « c'est une pratique très utile de leur faire lire la « *Gazette,* et qu'il ne l'est pas moins de leur faire « lire et expliquer l'*Almanach Royal.* Quant à la « partie morale, nous avons, dit-il, tant de bons « livres sur ce point, que je crois devoir y ren-

voyer »: ces bons livres méritaient, ce me semble, autant d'être nommés que la *Gazette* et l'*Almanach Royal*.

Ce plan si étrange d'instruction (1) me donna la curiosité d'examiner celui de l'Encyclopédie même, si vanté. Je savais qu'il était figuré sous la forme d'un arbre qui, comme celui de la science du bien et du mal, renfermait dans ses fruits toutes les connaissances humaines. Je trouvais cette idée grande. Ce n'est pas que je voulusse faire des savants de mes enfants; mais, désirant donner un ensemble aux connaissances qui leur étaient nécessaires, j'espérais trouver dans les grandes branches de cet arbre au moins un petit rameau pour placer leur nid.

J'ouvris donc le premier volume du *Dictionnaire Encyclopédique*, et je vis en tête un grand arbre que je pris, à son feuillage, pour un laurier. Son tronc se divise en trois fortes tiges, chaque tige en plusieurs branches, et chaque branche en un grand nombre de rameaux chargés d'écussons où sont écrits les noms de la plupart des arts et des sciences.

La tige du milieu porte le nom d'entendement, celle de la droite celui d'imagination, celle de la gauche celui de la mémoire.

Je me doutais bien que la division générale de ce plan causerait beaucoup d'embarras pour en assem-

(1) En marge, au crayon: « le cahier C est plus complet. » Je n'ai pas retrouvé ce cahier dans les manuscrits.

bler toutes les parties, car la nature ne fait point diverger les facultés de notre âme comme les branches d'un arbre. Mais ce qui me surprit le plus, c'est qu'il n'y eût point de tige principale, ni même de branche pour les sens qui font une partie si considérable de l'homme, et que la nature a réellement divisés entre eux. Il y a seulement un petit bout de rameau pour la gymnastique.

En examinant ensuite la tige de la mémoire, j'y vis toute l'histoire naturelle divisée en une suite d'écussons qui s'élèvent vers le ciel dans cet ordre : histoire de la nature uniforme, histoire céleste ; histoire des météores ; histoire de la terre et de la mer ; histoire des minéraux ; histoire des végétaux ; histoire des animaux ; histoire des éléments.

Voilà bien des histoires ; cependant il s'agit ici de sciences. L'histoire est une narration d'événements qui ont des périodes, et la science est la connaissance intime d'un objet : la nature de chaque chose est du ressort d'une science, et cette science est de celui de l'histoire, parce qu'elle a des époques. On doit donc dire la science des minéraux, des végétaux, des animaux, etc., et l'histoire de la minéralogie, de la botanique, de la zoologie. Mais passons ces abus de termes. Que signifie l'histoire de la nature uniforme ? Il n'y a rien de plus varié que la nature dans ses effets comme dans ses causes. Voudrait-on insinuer qu'elle n'a d'autres lois que l'attraction ? Je crois que si cette loi existait seule, la nature serait uniforme ; mais c'est parce que ses formes sont très variées qu'elle a sans doute plu-

sieurs lois. Ce mot d'uniforme est donc fort obscur; mais il est très clair que le plan encyclopédique se trouve renversé, en terminant sa série d'histoires par celle des éléments, par laquelle il devait commencer. A la vérité, tout retourne aux éléments, mais aussi tout en sort, et il était indispensable d'en parler avant de faire l'histoire des météores, de la terre, de la mer, etc.

Voici une bien plus grande erreur: c'est d'avoir mis dans le ressort de la mémoire toutes ces connaissances qui dépendent seules de l'entendement. Certes, c'est l'expérience ou, ce qui revient au même, le jugement qui recherche tous les faits de la nature pour en faire des sciences, des théories, des systèmes. C'est à notre intelligence, en harmonie avec celle de la nature, et non à de simples ressouvenirs, que nous devons les lois de l'astronomie, de la physique, de la chimie. Il paraît que c'est ce mot d'histoire qui a égaré l'auteur de ce plan dès son début. Il a dit: « La connaissance de la nature est fondée sur des faits, donc c'est une histoire; les faits se logent dans la mémoire, donc toutes les parties de l'histoire naturelle appartiennent à la mémoire. »

Mais voici une contradiction plus étrange. On a porté dans la tige et les branches de l'entendement toutes les sciences naturelles sous d'autres noms à la vérité, mais sous ceux même qui, comme nous venons de le voir, pourraient seuls les rendre du ressort de l'histoire, et par conséquent de la mémoire. Elles y sont toujours sous un ordre renversé

ou plutôt sans ordre. Telles sont la botanique, la zoologie, la minéralogie, l'hydraulique, et une multitude d'autres terminées au sommet de l'arbre par l'apothicairerie, comme le dernier terme de l'entendement humain.

Quant à la tige de l'imagination, on est fort étonné de lui voir produire les architectures civile, navale et militaire, surtout les deux dernières qui n'élèvent rien qu'à l'aide du calcul et du compas. On y trouve aussi la poésie divisée en narrative, dramatique et parabolique. Je n'aurais jamais compris ce dernier mot si on ne l'expliquait par allégorique dans la table qui précède cet arbre. L'allégorie est peut-être du ressort de la poésie, mais elle n'y forme point un genre particulier, non plus que la poésie narrative. L'une et l'autre appartiennent également à la poésie bucolique, dramatique, lyrique, épique, dont on ne parle pas, ainsi que de plusieurs autres genres qui, comme nous le verrons ailleurs, ont des caractères harmoniques déterminés par la nature. D'ailleurs, les allégories ou paraboles et les narrations sont du ressort de la prose autant et plus que de la poésie, car elles n'ont rien d'essentiellement poétique.

Si on a donné à la mémoire des sciences qui appartiennent à l'entendement, comme la physique, on a dédommagé l'entendement par des connaissances qui sont uniquement du ressort de la mémoire ; par exemple on lui attribue la géographie, non la naturelle qui est fondée sur la nature même de l'Océan et du globe, et que nous ne connaissons

pas encore, mais la géographie politique, la sacrée, l'ecclésiastique et l'historique, qui ne sont cependant que des sciences de noms. Je ne fus pas moins surpris de voir qu'on avait multiplié ces noms sans nécessité, quoiqu'ils ne désignassent que les parties de la même science dont on les avait séparés comme s'ils caractérisaient des sciences différentes. C'est ainsi que la géologie, ou science des continents, fait un article à part de la géographie, et que l'ichnographie, ou représentation des surfaces, et et que la scénographie, ou représentation des solides, ne fait pas corps avec la géométrie qui a son écusson assez loin de là.

Il était facile d'étendre fort loin les branches de cet arbre scientifique avec une pareille nomenclature. Cependant, il n'y avait pas déjà trop de place, car s'il y a beaucoup d'écussons inutiles, il en manque de très importants, avec des tiges entières, comme ceux des connaissances acquises par les sens, comme ceux de la vue, du goût, du toucher, de la gymnastique. Il y en a aussi en bas qui paraissent en être tombés, ou qu'on a mis à terre par modestie, entre autres celui qui porte ces paroles : « la science de la dernière importance est de bien [nous] connaître nous-même et d'exposer clairement aux autres l'objet d'une encyclopédie. » Sur un autre carré est le nom de celui qui a tracé l'arbre d'après le plan de l'encyclopédie même.

Mais ce qu'il y a d'assez plaisant, c'est que cette synonymie de mots, cet enchevêtrement perpétuel de sciences, ou si l'on veut même cette exposition

claire de l'encyclopédie, ne servent à rien du tout, puisque, malgré quelques renvois, le dictionnaire est par ordre alphabétique.

Au reste, il y a de la gloire à avoir entrepris ce grand ouvrage. Il recevra toujours beaucoup de lustre des talents de plusieurs de ses coopérateurs. Il y a des morceaux bien faits, surtout sur les arts. Les procédés de quelques-uns y sont exactement décrits. Je ne dis pas qu'il n'y ait aussi quelques sciences dont les parties soient assemblées. Mais les sciences et les arts ne le sont point entre eux, et c'était l'objet du plan encyclopédique.

Ce plan même, comme l'avouent ses éditeurs, a été fait à l'imitation de celui du chancelier Bacon; mais Bacon n'embrassait point l'universalité des connaissances humaines pour en faire simplement un dictionnaire. Son arbre généalogique est moins étendu, mais il a plus d'ensemble. Il commence par les éléments, il s'élève successivement aux sciences de la conversation, des affaires, de l'état, et se termine à la théologie sacrée suivant l'esprit de son temps. Il fallait qu'il s'arrêtât à la théologie naturelle; son couronnement eût mieux valu que celui du laurier philosophique, composé des médaillons de l'apothicairerie, de l'art militaire, de l'orthographe et du blason. L'arbre de Bacon, semblable en quelque sorte à la nature, jette ses racines sur la terre et porte ensuite son sommet dans les cieux.

Bacon lui-même avait dû l'idée d'assembler les sciences en un corps, à Pline, qui l'avait déjà exé-

cutée. L'histoire de la nature de ce philosophe romain est une véritable encyclopédie, renfermée en 37 livres. Il la commence où Bacon finit la sienne, à la Divinité; il passe ensuite aux astres, aux éléments, à la terre, aux végétaux, aux animaux, aux hommes et à leurs diverses inventions. Pline à son tour n'avait fait qu'étendre les plans d'Aristote et en employer les matériaux, que souvent celui-ci enchevêtre. C'est un défaut, comme nous le verrons bientôt, qui résulte nécessairement de la méthode de traiter les sciences chacune en particulier, et de vouloir les réunir dans un ordre généalogique suivant une direction linéaire.

Au moins les anciens faisaient leurs livres d'après la nature, et nous nous faisons une nature d'après des livres. Ce sont eux qui nous gouvernent, en arts, en éloquence, en poésie, en histoire, en politique, en philosophie et en religions. Qu'est-ce qu'un livre après tout? C'est l'ouvrage d'un homme. La nature fait des choses, les hommes tâchent de les deviner pour en tirer parti. Il s'en trouve parmi eux quelqu'un plus oisif, ou plus vain, ou plus ami de ses semblables, qui tâche de recueillir leurs idées, bonnes et mauvaises : il y joint les siennes. Ensuite il taille un roseau, ou une plume d'oison, et, avec du noir de fumée, il trace sur une écorce ou sur un papier fait de chiffons, en caractères de convention, dans une langue qui n'est entendue que de sa nation, des instructions qu'il destine à la postérité. La langue et la tribu périssent; le volume ou le livre échappent par hazard aux vers et aux

barbares ; il tombe entre les mains d'un peuple qui cherche à s'éclairer ; alors viennent les copistes, les traducteurs, les commentateurs, les censeurs, les imprimeurs qui, pour le mettre en lumière, achèvent de le plonger dans les ténèbres. Plus il est ancien et obscur, plus il est estimé. On compose une foule de livres d'après lui, et on laisse là la nature (1).

C'est sur cette règle que j'ai dirigé autrefois mes études de la nature, mais elle ne me suffisait pas pour un traité d'éducation. Il y fallait le *ponere totum* et le *junctura* d'Horace, de l'ensemble et de la grâce si nécessaires pour faire goûter l'instruction. Afin de m'en occuper sans réserve, je laissai là d'anciens travaux littéraires, quoique agréables au public et à moi, et je me retirai à la campagne, pour me rapprocher entièrement de la nature.

Je commençai par y planter un jardin, et m'y bâtir une maison au milieu d'un verger. Je peux dire comme Didon : *Mea mœnia vidi.* J'ai vu les murs que j'ai élevés. Quand j'eus préparé ma retraite, je me mariai, et mon épouse, au bout d'un an, me fit jouir du bonheur d'être père. Ainsi, dans le même temps que je travaillais à mon livre,

(1) Ici manque le folio contenant les pages 9 et 10. La moitié au moins de ce passage n'est pas perdue réellement, car il est reproduit en partie dans le *Voyage en Silésie*, t. VI, p. 297-301. La feuille 11 reprend à la réplique : « Apprenez, répondit à l'hôte, etc. » jusqu'à la fin du *Voyage en Silésie*, t. VI, p. 301. Ces références sont faites à la grande édition en douze volumes, Dupont, 1826.

j'ai fait un jardin, une maison et un enfant. C'était servir la patrie de tous mes moyens. Cependant, à la vérité, je doutai d'abord que mes travaux sur l'éducation pussent jamais être utiles à mon enfant, car c'était une fille. Cependant je me dis : une fille ne doit-elle pas supporter, comme un homme, des passions, des chagrins, des maladies, la douleur et la mort? N'a-t-elle pas à se préserver des préjugés et des superstitions ? Ne doit-elle pas connaître les devoirs de fille, d'épouse, de mère et de citoyenne? N'est-ce pas des femmes que dépendent souvent les qualités morales des hommes? Ne sont-ce pas elles qui élèvent notre enfance, reposent notre vieillesse, et, dans le court intervalle de la vie, influent sur tous nos destins? Oh! ma Virginie! si, revêtue des grâces et des vertus de ton sexe, tu te formes un jour un époux et des enfants dignes de toi, en faisant ta seule éducation, j'en aurai fait plusieurs.

Je bénis donc la providence qui m'avait donné une fille, et je redoublai d'ardeur pour mon ouvrage. Je venais enfin d'en tracer le plan lorsque je reçus un arrêté du Comité d'instruction publique, qui me nommait professeur à l'École Normale, et me chargeait de faire un traité sur la composition des Éléments de morale républicaine. L'arrêté contenait la liste de huit autres professeurs chargés chacun en particulier d'un traité relatif à l'École Normale. C'étaient les principes des droits de l'homme et du citoyen ; les éléments de l'histoire naturelle ; des instructions élémentaires sur les principaux phénomènes de la nature ; des éléments de

l'histoire des peuples libres ; des instructions sur les ateliers et les travaux manuels ; des éléments de la grammaire française ; des éléments de géographie ; des éléments de lecture et d'écriture ; on y en a ajouté depuis quelques autres, tels qu'un cours de littérature, des éléments de chimie ; et on attendait ces ouvrages élémentaires incessamment, l'École Normale n'étant créée que pour former des instituteurs des écoles primaires.

C'était sans doute me combler d'honneur, mais me charger d'un grand poids, en m'associant à d'illustres collègues chargés chacun à part de donner un traité à l'éducation nationale. C'était me mettre au rang des dieux qui firent chacun leur présent à Pandore. Mais n'était-il pas à craindre que ces dons célestes étant isolés et séparés les uns des autres, ne s'envolassent comme autrefois, ne fissent beaucoup de mal, et qu'il ne restât à la nation, comme à Pandore, que l'espérance? Pour moi, qui avais senti, comme le Comité, la nécessité de lier entre elles les premières connaissances humaines par les lois de la morale, j'avais rassemblé dans mon travail des idées générales de ces connaissances, afin de faire résulter les lois de la morale de celles de la nature même. Me demander à part des éléments de morale, c'était me demander le mortier qui liait les pierres de ma maison. Il me fallait même beaucoup de temps pour que je pusse parcourir la sphère entière de nos devoirs. Montesquieu a passé un grand nombre d'années à composer l'*Esprit des Lois*, qui n'a pas de plan quoiqu'on en dise, et qui

n'est après tout que l'esprit des lois humaines. Or la morale, qui est l'esprit ou plutôt le sentiment des lois de la nature entre les hommes, n'exigeait-elle pas, pour être développée dans ses éléments, beaucoup de travail, surtout dans un temps de révolution, et de la part d'un père de famille déjà sur l'âge ? En vain, j'avais passé plusieurs années à en rassembler des matériaux pour l'instruction future de ma famille ; l'éducation d'un enfant élevé dans la maison paternelle pouvait-elle servir à la jeunesse d'une république rassemblée dans des écoles? Je ne parlerai pas de la difficulté que j'ai à débrouiller mes idées, à leur trouver des expressions, à leur donner un ensemble qui m'oblige à recommencer jusqu'à quatre et cinq fois le même manuscrit; du malaise physique que j'éprouve souvent dans des assemblées nombreuses, dans des leçons renfermées; de mon inaptitude à improviser en public ; de la distance où je vis de Paris, et de tous les obstacles qui me rendent incapable des fonctions de professeur en quelque genre que ce soit. Je fis part de mon insuffisance au Comité d'instruction qui me laissa, pour faire mon ouvrage à mon goût, maître du temps, du lieu et des moyens. Alors je lui offris mon zèle et mes matériaux. Voici comment je m'y suis pris pour les arranger.

S'il ne s'agissait que de faire un discours sur la morale, je ne serais pas si embarrassé. Je le commencerais où je voudrais, et je le finirais où je pourrais. Il n'en est pas de même d'un traité d'éléments de morale pour une école normale applica-

ble ensuite à des écoles primaires. Il s'agit de remonter à des vérités primitives, d'en suivre la chaîne, et d'y attacher l'éducation des enfants.

Examinons d'abord ce que c'est que la morale. Si l'auteur de l'article Éducation dans l'Encyclopédie assure que nous avons beaucoup de bons traités à ce sujet, celui de l'article Morale dans le même Dictionnaire prétend qu'on ne peut la démontrer, et une des raisons singulières qu'il apporte de ce dangereux principe, c'est que notre langue manque de termes. Il s'en suivrait cependant, implicitement, de cette assertion, que la morale serait susceptible de démonstration dans d'autres langues que la nôtre, ce qui serait un étrange paradoxe; car comment la langue d'une des nations les plus civilisées de la terre pourrait-elle manquer de termes pour démontrer une science naturelle qui sert de bases aux sociétés mêmes des sauvages! D'autres écrivains, par une autre inconséquence, définissent la morale la science des mœurs, mais par un cercle vicieux, car qu'est-ce que la science des mœurs si ce n'est la morale? Sortons de ce cercle. Qu'est-ce que les mœurs? Ce sont les coutumes des hommes. Or ces coutumes étant diversifiées par toute la terre, la morale doit être une science très variable. Vous n'en avez pas jugé ainsi, vous qui avez désiré que j'en rassemblasse les éléments.

Remontons plus haut. Qu'est-ce qu'une science? Ici des pyrrhoniens m'arrêtent. Il n'y a point de science, disent-ils. L'homme ne peut rien savoir; et, pour le prouver, ils opposent les principes mêmes

des philosophes les uns aux autres, et surtout ceux de la morale. Ils citent les cyniques, les stoïciens, les épicuriens, les pyrrhoniens...., et ils y ajoutent les mœurs des peuples qui diffèrent par tout le globe. Cependant les pyrrhoniens même, malgré leur doute perpétuel, avaient une certitude qui servait de base à leur système : c'était le doute même qu'ils érigeaient en science. Mais ils avaient des sciences encore plus certaines que le doute, quoi qu'ils en pussent dire, c'étaient celles du plaisir, de la douleur, de la joie, de la tristesse, quant ils en avaient le sentiment (1).

Ne pourrait-on pas faire de même d'une école primaire un petit modèle du vaisseau de la République ?

Citoyens, prêtez-moi attention. Je vais vous présenter sur l'organisation d'une école primaire quelques réflexions que je crois importantes, et qui sont nécessaires à mon plan.

Organisation d'une école primaire (2).

Avant tout je vais parler de l'édifice convenable à des écoles primaires. Je suppose qu'on consacrera

(1) Ici un long passage du manuscrit, de la page 14 à la page 16, a été imprimé dans les *Harmonies*, t. X, p. 70-78 : «..... ne pourrait-on pas faire de même un petit modèle du grand vaisseau du monde. »

(2) Bernardin de Saint-Pierre destinait ces pages à l'impression, car il écrivait en marge : « Avis au compositeur. Mettez ce titre en italique, ainsi que tous les titres interlinéaires que vous trouverez dans le cours de cet ouvrage. »

à leur usage un grand nombre d'églises et de couvents (1). Ces bâtiments peuvent servir encore de lieux d'assemblées aux citoyens, le soir de chaque jour et les jours de fêtes. Il résulterait de ce double emploi une très grande économie trop longue à détailler ici. Maintenant disposons une de ces églises pour une école : le premier soin qu'on doit avoir, c'est d'y en mettre les élèves à l'abri des injures des éléments. On aurait donc grande attention à ne souffrir autour ni fumiers, ni mares, ni cloaques, si communs dans nos villages et qui y causent tant d'épidémies. Je voudrais encore qu'on en éloignât les métiers bruyants comme ceux des forgerons, des tonneliers, etc. Le silence doit régner au dedans et au dehors d'une école. Pythagore faisait du silence la première base de son instruction. Nos universités tendaient des chaînes dans leurs rues latérales pour empêcher les charrettes d'y passer dans le temps des leçons (2). Ce genre de privilège ne contribuait pas peu, d'ailleurs, à les faire respecter du peuple. Tous ces motifs doivent donc faire écarter tout ce qui fait du bruit des lieux destinés à servir à la fois d'école, d'assemblée, et même de temple.

Après avoir pourvu à la salubrité et à la tranquillité de l'air, on s'occuperait de sa température.

(1) Biffé dans le manuscrit et remplacé par « un grand nombre de monuments publics ».

(2) Souvenir de son séjour à Caen. La rue Pasteur, qui passe devant la façade de l'Université, portait, jusqu'à ces dernières années, le nom de *Rue de la Chaîne*.

L'incommodité la plus insupportable dans notre climat pour des étudiants est celle du froid. Il faut qu'une école soit chaude. Nos poêles de fer et de fayence et surtout nos cheminées consument beaucoup de bois et ont de trop petits foyers pour de vastes pièces. Je crois que nous en avons pris les proportions d'après les Grecs et les Romains. Comme ils habitaient un climat plus chaud que le nôtre, ils ne se chauffaient guère qu'avec des vases ou de petits autels portés par des trépieds, sur lesquels on brûlait, comme aujourd'hui en Espagne, de la braise ou des noyaux d'olives. Nous imitons en tout les anciens trop servilement : ils employaient leur industrie et leur magnificence à faire des péristyles pour prendre le frais, mais ils ne faisaient point entrer les cheminées et les poêles dans leur architecture. Leur foyer n'était qu'un meuble. C'est par une raison semblable qu'ils ne nous ont point laissé de modèles de boutiques, parce que leurs métiers, qui étaient en petit nombre, et leur commerce en détail très peu étendu, n'étaient guère exercés que par des esclaves. Ils n'avaient point d'épiciers, de limonadiers, de marchands de tabac, de libraires, de clinquailleurs, etc. Aussi nos maisons de marchands et d'artisans sont-elles fort mal décorées, parce que nos architectes n'en ont pas trouvé de patrons dans l'antiquité. Mais comme nous avons perfectionné notre architecture navale d'après nos propres besoins, pourquoi n'en ferions-nous pas autant de notre architecture vestalienne ? Nos vaisseaux ne sont point faits d'après ceux des

— 75 —

Grecs et les Romains. A la vérité, comme nous reportons toujours tout à eux, nous leur faisons porter encore les noms de leurs dieux et de leurs héros. Nos vaisseaux de guerre protecteurs de nos côtes s'appellent Jupiter, Junon, Diane, César, etc., et par une autre bizarrerie, nous donnons ces noms si fameux à nos chiens. Si les nations du Midi ne nous ont pas appris à nous chauffer, ne rougissons pas d'imiter sur un point les nations septentrionales instruites par l'expérience. Faisons une colonnade à la manière des Grecs, mais un poêle à celle des Russes (1).

Je vais tâcher d'en donner une idée. Le poêle russe est un gros massif de briques et de maçonnerie que l'on bâtit avec la maison. La flamme y fait plusieurs révolutions. On ne l'allume que le matin. On y met des bois de bouleau ou de sapin, les seuls que le pays produise, à peu près la demi charge d'un homme, et lorsque le charbon ne jette plus de vapeur bleue, ce qui arrive une heure et demie après que le poêle est allumé, on le ferme en haut par une plaque de tôle recouverte de sable, et il échauffe la plus vaste chambre pendant vingt-quatre heures. Il en sort quelquefois une chaleur si forte qu'on est obligé d'ouvrir une fenêtre. Je puis assurer, pour l'avoir éprouvé à Pétersbourg, que le plus gros poêle russe ne consume pas autant de bois que la plus petite de nos cheminées. Il serait très

(1) Dans le *Voyage en Russie*, Bernardin décrit plus rapidement le poêle russe (Tome II, p. 251).

utile d'en introduire l'usage en France, car il sert à la fois de four, de cuisine et de lit aux gens de la campagne qui couchent dessus avec toute leur famille. C'est pour cela qu'ils le construisent horizontalement à quatre pieds de hauteur. Le père et la mère couchent au milieu, les garçons du côté du père et les filles du côté de la mère. Chez les gens de ville, on l'élève perpendiculairement de toute la hauteur de la chambre. On le revêt de carreaux de faïence et quelquefois de porcelaine, et on lui donne une forme agréable, telle que celle d'un péristyle.

Le poêle d'une école primaire porterait dans sa façade une grande table destinée à l'instruction. On pourrait y mettre pour support ou pour accompagnement les figures en argile de quelques bienfaiteurs de l'enfance. Il serait intéressant de voir les enfants se réchauffants autour d'eux, les caresser de leurs petites mains comme leurs dieux tutélaires, et devoir la chaleur de leur corps à leurs statües, comme celle de leur âme à leurs écrits. Les habitudes physiques disposent aux morales. J'aimerais encore l'hiver à les voir aller à l'école, comme ils font dans les villages, portant chacun leur morceau de bois pour l'entretien du foyer commun. Ce serait une grande économie pour l'instituteur obligé de les chauffer, et un apprentissage de contribution pour la chose publique. Le patriotisme des enfants pourrait servir d'exemple aux pères. Peut-être, parmi ceux-ci, s'en trouverait-il quelqu'un qui ferait les frais de ces monu-

ments. L'esprit de dévotion avait fait naître dans l'ancien régime une multitude de fondations dispendieuses et très superflues, entre autres celle d'allumer des cierges et des lampes en plein jour devant des images. Pourquoi l'esprit d'humanité n'engagerait-il pas aujourd'hui des citoyens à fonder et à décorer les foyers qui doivent réchauffer les enfants de la patrie ? Des enfants valent mieux que des statues, et leur école n'est pas moins sacrée qu'un temple.

Le poêle avec sa table d'instruction serait construit au fond du chœur, ou contre un des murs latéraux de l'église. On placerait devant une table et deux sièges pour l'instituteur et son épouse. De ce mur comme diamètre on disposerait le chœur ou la nef en amphithéâtre circulaire ou elliptique, divisé en gradins pour les élèves, et terminé dans sa partie supérieure en galerie pour les spectateurs. S'il n'y a pas de portique à l'entrée de l'église, on y en peut élever à peu de frais un de chaume porté par des troncs d'arbre avec leurs écorces ou par des piliers de pierres brutes. Les enfants s'y rassembleraient avant l'ouverture de l'école, et on en ferait un objet de décoration très intéressant en y faisant grimper un lierre s'il est tourné au nord, ou une vigne s'il regarde le midi.

Le bâtiment étant ainsi disposé au dedans pour l'instruction et la commodité des élèves, on s'occuperait de ses dehors. Si un poêle y est nécessaire pour l'hyver, un jardin ne l'est pas moins pour l'été.

Les leçons de la nature et de la morale ne doivent

pas se donner toujours sur des sièges. Les enfants doivent les recevoir, tantôt assis, tantôt debout; tantôt à l'ombre et tantôt à découvert. Il faut leur éviter l'ennui de la même attitude, qui s'étend bientôt à la leçon comme dans nos collèges. Je voudrais donc que quelquefois ils s'instruisissent en se promenant comme les anciens académiciens. Ce fut dans des jardins que la philosophie donna ses premiers documents. Un jardin est donc une partie essentielle d'une école primaire. Celle d'Homère était, dit-on, dans l'île de Scio, au milieu des rochers, sur le bord de la mer. Celle de la patrie doit offrir au moins à ses enfants un gazon ombragé d'un bosquet d'arbres de nos forêts. Le reste du terrain doit être planté de fleurs, de légumes, d'arbres fruitiers, et, s'il est assez grand, de toutes les espèces utiles de végétaux que le climat peut produire. Ce jardin ne serait pas seulement profitable aux besoins d'un instituteur médiocrement payé, mais il servirait lui-même d'instruction physique et morale aux élèves. C'est là où ils prendraient les premières notions d'agriculture et de botanique, et ce qui est bien plus important, de tempérance, et de l'obéissance qu'on doit aux lois. Séduits chaque jour par les fleurs et les fruits du jardin, et obligés par les lois de l'école de s'en abstenir, ils s'exerceraient à vaincre les premières impulsions de la cupidité et à respecter un jour les propriétés particulières et nationales. L'habitude de la vertu fait seule les vertueux. En vain leur en débiterez-vous les plus belles maximes, en vain leur citerez-vous les Fabricius et

les Épaminondas, ils mépriseront sans doute des biens dont ils ne connaissent pas encore l'usage, mais ils ne seront pas moins avides de ceux qui servent à leurs plaisirs. Ce n'est qu'en courbant leurs jeunes têtes sous les lois de l'école qu'ils l'abaisseront un jour sous celles de la patrie.

Au reste si leur jardin est pour eux un exercice journalier de vertu, il n'en sera pas moins une source perpétuelle d'agrément. C'est de ses rameaux et de ses fleurs que se composent les guirlandes et les couronnes qui doivent décorer, chaque jour, l'école primaire. Il faut qu'elle ressemble à un temple des Muses, et qu'on n'y entende jamais ni plaintes ni gémissements. Je veux y appeler la musique, les douces relations de l'innocence; des instructions qui parlent à leur esprit et à leur cœur; des leçons qui leur servent de jeux, et des jeux de leçons; je veux enfin qu'un enfant ait plus de plaisir d'aller à l'école qu'au spectacle, et qu'il apprenne à aimer sa patrie comme sa mère, par le berceau où elle abrite son enfance et par le lait dont elle le nourrit.

Le bosquet dont j'ai parlé au commencement servirait de cimetière pour ceux des enfants qui viendraient à mourir. Leurs tombes y seraient couvertes de fleurs ou ombragées d'arbres toujours verts. Ce lieu servirait à familiariser leurs compagnons avec l'idée de la mort et à leur inspirer les sentiments religieux qui l'accompagnent. Mais nous parlerons ailleurs de ce genre d'harmonie.

Après avoir parlé de l'organisation de l'école, disons un mot de celle des écoliers. J'ai entendu

dire que les filles et les garçons devaient être élevés dans des lieux séparés, et avoir les unes des maîtresses et les autres des maîtres, d'après la supposition que la différence des esprits, des mœurs et des sexes l'exigent ainsi. Mais je ne vois pas qu'elle soit si grande dans le premier âge. La lecture, l'écriture et l'arithmétique sont également nécessaires aux deux sexes ; il en est de même de la connaissance des droits de l'homme et du citoyen. Quant aux éléments d'histoire naturelle. ils sont bien moins difficiles à apprendre que ceux de la grammaire, et pour le moins aussi agréables que ceux de la musique. Pour la morale, le principe et la fin de toute éducation, elle appartient également aux deux sexes. Si vous les séparez dans l'enfance, vous détruisez les premières relations de la société. La morale est la science des lois que Dieu a établies entre les hommes ; or ces lois commencent à exister entre l'enfant et sa mère et entre le frère et sa sœur ; ensuite elles s'étendent du mari à la femme, du père et de la mère aux enfants. Ce sont là les premiers éléments de l'amour de la patrie. Ainsi quand vous leur parlerez des devoirs entre frères et sœurs, qui est la première amitié de la nature, vous serez obligé de leur en aller chercher des exemples dans l'histoire, tandis qu'ils en avaient dans leur maison. Vous leur substituerez l'image à la réalité. Vous porterez comme par le passé leurs premières affections à des Grecs ou à des Romains. Il en sera bientôt ainsi de celles qu'ils devront un jour à leurs épouses, à leurs enfants, à la patrie et à la divinité

même, que bien des hommes, par suite de cette éducation, aiment mieux chercher dans un livre étranger que dans la nature, et dans un temple que dans leur propre cœur.

D'ailleurs, comment apprendrez-vous aux deux sexes à vivre ensemble dans l'âge des passions, si vous les séparez dans celui de l'innocence ? Il leur arrivera, comme dans l'ancien régime, où l'on élevait les garçons dans des pensions et les filles dans des couvents. Il résultait d'abord beaucoup de désordres de leur séparation et ensuite de leur réunion. Des liens coupables se formaient entre eux au lieu des liens naturels, et l'amour qui s'affaiblit entre les deux sexes par l'habitude de se voir dès l'enfance devenait indomptable lorsqu'ils se trouvaient réunis tout à coup dans les feux de la jeunesse. Comment accoutumerez-vous les filles à la pudeur sans les garçons, et les garçons au respect envers le sexe sans les filles ? Comment établirez-vous cette série de devoirs qui réagissent sans cesse entre les hommes et les femmes dans la société, et qui en font le charme, si vous les supprimez dans leur éducation ? N'est-ce pas dans l'âge de l'innocence et dans une école pure que vous leur apprendrez à régir les premiers mouvements de leurs passions et à se prémunir contre les préjugés du monde ? Vous n'y réussirez qu'en élevant dans la même école les enfants des deux sexes. Si après tant de raisons il me fallait des exemples j'en trouverais dans tous les lieux où les hommes conservent le plus longtemps leur première innocence,

en Suisse, en Hollande, et dans nos propres campagnes. Ils ne la doivent qu'à la réunion des deux sexes dans le premier âge. C'est peut-être le seul moyen de la rappeler dans nos villes. Ne croyez pas qu'il y soit impraticable. L'inspecteur des écoles de Rouen, élève de cette école normale, m'a dit que cet hiver, où le froid a été excessif, le bois de chauffage étant venu à manquer, sa femme, qui tenait une école de filles, l'avait réunie à la sienne composée de garçons, et qu'il en était résulté le meilleur effet. Nous verrons tous les avantages que nous espérons de la réunion des deux sexes à l'harmonie fraternelle. Permettez-moi seulement d'observer encore ici que si l'on croit qu'il y ait de l'indécence pour des instituteurs d'élever ensemble des garçons et des filles, il y en aurait bien davantage pour ceux-ci d'avoir pour maîtres des gens mariés, comme la loi veut, avec raison, qu'ils le soient. Si les instituteurs vivent avec leurs femmes, pourquoi les élèves ne vivraient ils pas avec leurs sœurs? En établissant dans le même lieu le mari et la femme, il faudra à la République la moitié moins d'écoles, ce qui est une très grande économie. L'instituteur et l'institutrice réunis seront beaucoup plus à leur aise. Ils seront pour les enfants des deux sexes une leçon vivante de bonheur conjugal bien plus frappante qu'une leçon écrite. Ainsi l'école deviendra pour eux une image de la maison maternelle. Tâchons maintenant de lui donner une forme républicaine.

Disons d'abord un mot de l'ordre et du temps des

leçons. Elles commenceraient en hiver à neuf heures du matin et finiraient à midi ; et elles dureraient l'après-dînée depuis deux heures jusqu'à quatre. En été elles dureraient le matin depuis sept heures jusqu'à onze, et l'après-midi depuis trois jusqu'à sept, de sorte que dans les jours les plus courts, les leçons seraient de cinq heures, de trois le matin et de deux l'après-midi, et dans les jours les plus longs elles seraient de huit heures, de quatre le matin et de quatre le soir. Le temps des leçons sera employé à apprendre à lire, à écrire, et à chiffrer. En hyver la dernière demi-heure de chaque séance du matin et du soir sera donnée à l'étude des principales lois de la nature, aux sciences et aux arts qui en résultent, et surtout à la morale : en été ce sera la dernière heure entière du matin et du soir.

Le cours des harmonies de la nature que je vais décrire produisant celui des sciences, des arts et de la morale, se trouve distribué de manière qu'il commence et finit avec l'année solaire, c'est-à-dire au solstice d'hiver, et comme ces harmonies sont au nombre de douze, on peut aisément faire quadrer chacune d'elle avec chaque mois, comme le cours de leur ensemble avec celui de l'année.

Il se trouve à la vérité treize harmonies dans mon traité, quoiqu'il n'y en ait que douze dans mon plan, parce que j'ai tiré les harmonies solaires directes des puissances terrestres, pour les faire marcher ensemble et en tête ; mais on peut les faire entrer aisément dans le cours des mois de l'année en prenant pour division du temps les mois lunaires qui

sont au nombre de douze et demi à peu près, l'année lunaire étant plus courte d'onze jours environ que l'année solaire. On peut ensuite recommencer le cours entier de ces harmonies l'année suivante si deux ans sont nécessaires, comme je le pense, pour savoir écrire, lire et chiffrer. Au reste c'est à l'instituteur de distribuer les diverses parties de cette étude à ses élèves comme on fait étudier à ceux d'une académie de peinture les yeux, les mains, les têtes d'un tableau avant de leur faire copier le tableau entier.

Après avoir donné une idée de l'ordre des leçons, voyons celui des écoliers. Les garçons seraient placés sur un des côtés de l'amphithéâtre demi-circulaire, et les filles sur le côté opposé, et l'instituteur avec l'institutrice au centre vis-à-vis d'eux. La leçon commencerait par une hymne courte en forme de prière à l'Être Suprême. Elle renfermerait une maxime de morale ou l'éloge de quelque grand homme célébré par la république. Les strophes en seraient chantées tantôt ensemble tantôt alternativement par les garçons et les filles à l'imitation du poème séculaire d'Horace. On ne doit pas douter du pouvoir réuni de la poésie et de la musique surtout sur le premier âge de la vie. L'hymne de Castor et de Pollux fit gagner plus d'une bataille aux Spartiates. Celle des Marseillais, faite par Delile, ne peut inspirer moins de valeur à nos citoyens. C'est à la nation à récompenser dignement nos poètes et nos musiciens, afin qu'il se forme parmi eux des Thalès et des Tyrthées qui donnèrent tant d'influence aux

lois de Lycurgue. Quant aux hymnes, elles doivent convenir à toutes les communions religieuses; comme elles s'adressent au père des hommes, elles ne doivent point maudire ceux qui diffèrent de nous d'opinion, ni éterniser les vengeances. Il faut qu'elles donnent une idée de la divinité d'après le spectacle de la nature et les sentiments du cœur humain.

Les hymnes ne doivent point s'exprimer au singulier, mais au pluriel. On ne doit point [admettre] ces mots monosyllabiques *je, moi, mon,* qui disposent les enfants à l'égoïsme même en parlant à Dieu. Ils doivent s'adresser à lui comme des frères au père commun; ils emploîront donc dans leurs chants des expressions collectives, telles que celles-ci: *nous t'implorons, viens à nous.* Chacun d'eux s'adressant à lui dira *notre père,* et non pas *mon père.* Lorsque le sublime Homère représente Phœnix, gouverneur d'Achille, aux pieds de son élève, cherchant à rappeler en lui les sentiments de l'humanité et de la divinité, il ne lui dit point: la prière vient du ciel; mais il lui dit: les prières sont filles de Jupiter. Il les peint comme des sœurs éplorées qui vont de compagnie, parcourant la terre pour y réparer en commun les maux qu'y fait l'injure.

Après le chant mélodieux de l'hymne, l'instituteur découvrirait la table d'instruction voilée par un rideau. Sur cette table serait une leçon d'écriture et une d'arithmétique imprimée en très grands caractères, sur un tableau mobile que l'on change-

rait suivant le besoin. La leçon d'arithmétique ne contiendrait point de maximes d'intérêt suivant l'usage, mais, ainsi que celle de l'écriture, elle renfermerait quelque principe simple de morale ou quelque sentiment touchant. Les enfants les copieraient avec des crayons blancs sur des tablettes noires, ou ce qui vaut encore mieux, avec des poinçons sur des ardoises. Par ce moyen ils épargneraient beaucoup de papier, d'encre et de plumes dont ils font un très grand dégât. Ils apprendraient à lire et à sentir en même temps qu'à écrire. L'habitude de tracer des caractères leur en faciliterait bientôt la connaissance. Il résulterait de cet arrangement que la leçon donnée non dans de petits livres mais sur un tableau bien apparent, servirait à la fois à toute l'école, quelque nombreuse qu'elle fût. J'y ajouterai une autre considération, c'est que les objets font sur les enfants et même sur les hommes une impression proportionnée à leur grandeur.

Voila donc une grande économie de temps et de moyens pour l'instituteur et son épouse. Mais pour les soulager encore davantage dans leurs fonctions, ils s'associeraient un certain nombre d'élèves, parmi les plus habiles et les plus sages, pour faire répéter les leçons aux moins avancés, avoir soin de la propreté de l'école, de la culture du jardin, et surveiller les désordres en tout genre. Ils seraient non seulement chargés de la censure des abus, mais de la recherche des bonnes actions dans l'école et au dehors. J'ai toujours vu avec peine

que les censeurs, chez les Romains, ne punissaient que le vice, et ne récompensaient point la vertu. Il en résultait à la longue que leurs emplois devenaient odieux et les rendaient eux-mêmes durs et inexorables. Pour éviter ces inconvénients, les surveillants de l'école seraient chargés de rechercher à la fois le bien et le mal, double fonction qui appartient naturellement à ceux qui exercent la justice. Ils seraient élus par leurs camarades à la pluralité des voix, ce qui exciterait parmi eux non des émulations particulières si dangereuses, mais celle du bien public. L'instituteur, cependant, comme représentant de l'autorité paternelle, ou, si l'on veut, de la nationale, se réserverait le droit de sanctionner et de modifier les punitions et les récompenses. Il serait en quelque sorte dans cette république ce que le conseil des anciens est dans la nôtre. Cela est d'autant plus dans l'ordre ici que lui seul surpasse de beaucoup ses élèves en lumière et en expérience.

Les punitions seraient d'être privés pour un temps des fonctions publiques, d'être banni de l'école pour une heure, pour une leçon entière, pour un jour; et les récompenses, de pouvoir remplir une fonction, et exempter un ami d'une punition encourue. Ces règlements seraient communs aux deux sexes, afin d'entretenir entre eux à la fois l'amour du bien public et la concorde fraternelle. On ne s'écarterait de cet ordre que pour les exercices militaires des garçons, dont les filles seraient simplement spectatrices. Il ne faut pas que Vénus soit armée chez nous comme à Sparte. Il suffira à

nos jeunes guerriers de recevoir leurs couronnes des mains de leurs compagnes. Comme je ne m'occupe ici que de la forme d'une école primaire, je réserve pour la suite de cet ouvrage les divers objets d'instruction. Je nė m'arrêterai donc qu'à un point très important. C'est que quelque leçon qu'on donne aux enfants, on ne la leur fasse jamais apprendre par cœur.

Ce paradoxe paraîtra d'autant plus étrange qu'il est opposé à l'usage immémorial des collèges et des couvents. En effet, je conçois qu'un régent a du être enchanté d'entendre un enfant réciter de suite vingt vers de Virgile. Il lui semblait que le génie du poète de Mantoue reposait sur la tête de son écolier. Une religieuse croyait voir un père de l'Église, quand sa pensionnaire lui récitait chaque jour une page de son catéchisme. Mais il n'est malheureusement que trop prouvé que de tant de leçons apprises par cœur il n'en reste rien, je ne dis pas dix ans, mais dix jours après. Ce que vous donnez en garde à la mémoire, vous l'ôtez au sentiment, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, à la conduite.

Le *par cœur* tue la leçon comme la lettre tue le sens. J'en ai vu souvent des exemples. Dernièrement un paysan mon voisin, qui ne sait pas lire, ce qui est fort commun dans les environs de Paris, me disait que son petit-garçon ne serait pas aussi ignorant que lui, qu'il savait dire son alphabet par cœur. Je fus curieux de le lui faire réciter. En effet, il le répéta tout entier, en promenant son doigt le long de ses lettres. Mais comme sa langue allait

plus vite que sa main, je m'aperçus que celle-ci n'était qu'aux deux tiers de la leçon, lorsque l'autre l'avait déjà finie. Alors je lui demandai le nom de chaque lettre en particulier, mais il ne put jamais en nommer une seule. Il savait son alphabet par cœur, et ne connaissait pas une lettre. Il résulte d'autres inconvénients du par-cœur ou mot à mot, c'est que les enfants savent des mots, et qu'ils en ignorent le sens, et que s'ils pénètrent celui d'un livre, ils se modèlent de telle sorte sur son style qu'ils ne peuvent le traduire dans la conversation. Ils récitent comme le livre même, et, pour n'en pas oublier les mots, ils y introduisent des accents de musique, méthode naturelle pour retenir; de sorte qu'ils chantent en récitant et ensuite en parlant. Je voudrais donc qu'un enfant ne répétât jamais que le sens de ce qu'il a appris. Il chercherait alors à se rappeler les choses et non les mots, et à y mettre de l'ordre à sa manière. Il apprendrait à raconter ce qu'il a vu en rendant compte de ce qu'il a lu. Il formerait à la fois son style et son jugement. C'est non ce qu'on avale qui nourrit, mais ce qu'on digère. Ce n'est pas ce qu'on apprend par cœur qui instruit, c'est ce que l'on conçoit. Il résulte de là qu'au commencement de l'éducation il ne faut point de métaphysique aux enfants, partant point de grammaire. Comme je l'ai dit, ils apprendront à parler correctement sans savoir ce que c'est qu'indicatif et subjonctif, comme ils apprennent à jeter des pierres et à atteindre le but sans savoir qu'ils décrivent des paraboles.

— 90 —

Je sais bien que quelques auteurs qui ont écrit des traités sur les sciences ne seront pas de mon avis. Ils ont une si haute opinion de leurs méthodes qu'ils croient que c'est les renverser que d'en déranger les mots. J'ai connu un examinateur des ingénieurs qui a rejeté des jeunes gens du plus grand mérite parce qu'ils ne répétaient pas ses démonstrations mot à mot. D'un autre côté il en a admis quelques-uns de bien médiocres, parce qu'ils avaient une mémoire heureuse. A la vérité ils étaient protégés par des grands. Pour nous, nous ne nous proposons que d'exercer le cœur et l'esprit des enfants. C'est parmi ceux auxquels on apprend à retenir littéralement des mots que se forment tant d'esclaves des opinions humaines, qui soumettent toute leur vie leur jugement à leur mémoire et leur raison à l'autorité d'autrui. Il faut qu'une école fasse éclore dans les enfants les premiers sentiments de la nature tels qu'ils les développent eux-mêmes sur le sein maternel, où ils font le premier apprentissage du langage et de la pensée. Quoique je doive parcourir dans cet ouvrage le cours des devoirs de l'homme et m'occuper particulièrement de l'amour filial, j'en dirai ici deux mots parce qu'il entre nécessairement dans l'organisation d'une école primaire, qui doit être une image de la maison paternelle (1).

(1) Ici se trouve un morceau publié par Aimé Martin dans ses *Harmonies*, t. X, p. 83, « c'est sur le sein maternel.... ». Il supprime çà et là tout ce qui rappelle l'intention de la pre-

Il est intéressant d'observer dans ces deux exemples l'influence maternelle sur l'éducation et les effets opposés qu'elle produisit sur Néron et sur Alexandre. Agrippine et Olympias étaient à peu près du même caractère. Cependant la première trouva dans Néron à qui elle avait donné le trône un fils dénaturé, et la seconde dans Alexandre un fils plein d'amour filial et de respect. Ce n'est pas seulement le siècle et les lieux où ils vécurent qui en furent cause. A la vérité l'Italie était plus dépravée que la Macédoine, et Rome que la petite ville de Pella, mais chacun d'eux avait eu pour précepteur l'homme le plus austère joint au plus grand philosophe de son temps, Néron, Burrhus et Sénéque; Alexandre, Léonidas et Aristote. Il ne leur manquait donc rien pour former à la fois leur cœur et leur esprit. Mais Agrippine corrompit elle-même l'enfance de Néron pour le gouverner, et rendit ainsi inutiles tous les préceptes de la philosophie. Olympias, au contraire, négligée par Philippe qui avait épousé une seconde femme, se mit sous la protection de son fils et favorisa son éducation de tout son pouvoir.

On peut ajouter à ces considérations que Domitius, père de Néron, fut un très méchant homme, tandis qu'on ne peut guère reprocher à Philippe

miére heure, et la date de la composition du livre, « le but est de former des patriotes... ce serait déjà un grand avantage pour l'école primaire et pour la patrie... »... Le passage reproduit par Aimé Martin va jusqu'à la page 89:... « dix mille lettres semblables. »

que la ruse. Mais Alexandre se préserva de ce vice par son éducation, car personne n'eut plus de loyauté. D'ailleurs si les qualités morales des pères se communiquaient aux enfants, Agrippine, mère de Néron, eût été vertueuse, puisqu'elle était fille de Germanicus.

Ces réflexions nous mènent à parler d'un cas fort commun, fort embarrassant, au sujet duquel tous ceux qui écrivent sur l'éducation gardent le silence (1).

On trouvera peut-être étrange qu'après avoir blâmé l'usage ancien des collèges qui ne nourrissaient l'esprit et le cœur des jeunes gens que d'exemples et de maximes tirées de l'antiquité, j'en cite à mon tour aux enfants de l'école primaire. C'est que comme cette école ne doit leur apprendre ni le grec ni le latin, je leur présente au moins les

(1) Aimé Martin introduit dans les *Harmonies*, tome X, p. 89-93, ce passage, modifié depuis: « On peut ajouter... ». Il se permet d'imprimer: « si un fils a un père coupable envers son *souverain* », là où Bernardin avait mis: « si un fils a un père coupable envers la *république...* »; Bernardin avait mis: « les Romains, dont nous avons quelquefois exagéré les principes *dans notre Révolution* »; Aimé Martin biffe ces trois derniers mots, et, du même coup, il supprime ce passage qui fait si grand honneur à Bernardin; à la fin de l'histoire de ce père nourri par sa fille, reproduite par Aimé Martin à la page 92, en partie seulement, Bernardin ajoutait: « hélas! elle eut été chez nous mise à mort par cette loi à la fois injuste et dénaturée, qui subsiste encore, et condamne à la même peine les émigrés pris les armes à la main contre leur patrie, et ceux qui, fidèles aux lois de la nature, ont donné des asiles ou des secours à des bienfaiteurs, à des enfants, à des pères proscrits et fugitifs! »

plus beaux fruits de ces deux belles langues. Je ferai de même, chemin faisant, autant que je le pourrai, pour les autres langues et pour les autres études des sciences et des arts qui ne sont pas gratuites. Je tâcherai de leur en donner l'appétit, afin de leur en faire naître le goût, et qu'ils puissent s'y livrer un jour, chacun suivant son talent. C'est ainsi que Jean-Jacques apprit le latin de lui-même, le goût de l'antiquité lui étant venu d'abord par la lecture des hommes illustres de Plutarque, où son père lui apprit à connaître ses premières lettres, dans la traduction d'Amyot. On ne peut douter, par le caractère même de ses écrits, qu'il n'ait du à cet ouvrage l'énergie de son style, et son enthousiasme pour la vertu. D'ailleurs, par ces citations qu'un instituteur doit prendre, suivant l'occasion, dans les histoires de tous les peuples, on dispose les enfants à la philanthropie, et à se regarder comme membres de la république du genre humain, dont la nôtre n'est qu'une famille. Les hommes vertueux appartiennent à toutes les nations. Ce sont là les grands modèles de la nature humaine. Ils nous la présentent dans toute sa dignité, afin que nous puissions réformer la nôtre sur eux. Leurs pieds sont encore sur la terre, mais leur tête est dans les cieux. Ils s'élèvent au-dessus des siècles, comme ces promontoires qui, du rivage des mers, portent leurs sommets au-dessus des tempêtes, et servent aux navigateurs à assurer leur route.

Au reste, en dirigeant nos enfants vers eux, je ne rétablis point les abus de notre ancienne éducation.

Elle leur présentait indifféremment toutes les actions des hommes célèbres de l'antiquité, morales ou immorales, et souvent elle ne louait en eux que des crimes heureux, tels que ceux de la guerre et des conquêtes; la nôtre offrira à leurs haînes les injures et à leurs amours les bienfaits exercés envers le genre humain. Celle-là ne leur parlait que des nations mortes, celle-ci leur parlera des nations vivantes, et surtout de celle pour laquelle ils doivent vivre. Ne craignons donc pas, sous un régime républicain, d'égarer les enfants par les exemples des grands hommes étrangers à leur patrie. Un jour, par le penchant qu'ils ont à imiter ce qu'ils voient faire ou ce qu'ils entendent dire, l'histoire de leur village leur deviendra plus intéressante que l'histoire romaine. Un jour ils mettront en réalité dans leur maison ce qu'ils n'ont vu qu'en image dans des livres; mais s'il se trouvait dès à présent dans leur voisinage quelque homme vertueux, ne fut-ce qu'un simple berger, il ne faut pas balancer à en préférer l'exemple à celui de Socrate même. Il est donc nécessaire que l'instituteur s'informe de la conduite des enfants hors de l'école, qu'il loue et honore leur respect, leur obéissance, leur amour envers leurs parents; qu'il ne leur propose, dans tous leurs exercices, comme à autant d'Épaminondas, de plus belle récompense que l'approbation de leur père et de leur mère; qu'il se souvienne lui-même que l'école primaire n'est qu'une image de la maison paternelle, et que la maison paternelle est le berceau de la patrie.

Un autre avantage que les enfants peuvent tirer des hommes vertueux de l'antiquité, c'est d'en porter les noms (1). Les noms influent beaucoup sur leurs caractères, comme je l'ai remarqué dans mes études. Il importe donc beaucoup de leur en donner, dès leur naissance, qui les disposent à la vertu. Ce n'est pas qu'ils doivent mépriser ceux de leurs familles. On doit leur citer le mot de Cicéron, dont le nom, dérivé en latin de « cicer », signifie pois chiche. On lui conseillait d'en changer. « Je le rendrai, dit-il, si célèbre, qu'on se fera honneur de le porter. » Au reste, l'influence des noms sur les hommes est plus grande qu'on ne pense. C'est par une profonde politique que Rome moderne donne

(1) Aimé Martin a introduit dans les *Harmonies* quelques lignes seulement de tout ce paragraphe. Pour permettre au lecteur de constater immédiatement lui-même quelles libertés Aimé a prises avec le texte de Bernardin, et combien les *Harmonies* ressemblent peu au livre projeté par Saint-Pierre, voici ce passage tel qu'Aimé Martin l'a reproduit au tome X, p. 94 : « Les noms des enfants influent souvent sur leurs caractères, comme je l'ai remarqué *ailleurs :* il importe donc beaucoup de leur donner, dès *la* naissance, *des surnoms d'hommes vertueux.* Ce n'est pas qu'il *leur soit permis de* mépriser ceux *de leurs parents.* On doit leur citer le mot de Cicéron, dont le nom dérive en latin de « cicer », qui signifie pois chiche. On lui conseillait d'en changer. Je le rendrai, dit-il, si célèbre, qu'on se fera honneur de le porter. Au reste, l'influence des noms sur les hommes est plus grande qu'on ne le pense. C'est par l'effet d'une *bonne* politique que Rome moderne donne aux enfants naissants et aux jours de l'année les noms des saints qu'elle a elle-même canonisés. *Ces noms réveillent les souvenirs de toutes les vertus.* »

aux enfants naissants et aux jours de l'année les noms des saints qu'elle a elle-même canonisés. Elle a aussi choisi les plus fameux de l'antiquité dans tous les états, jusqu'à ceux d'Alexandre, d'Auguste, d'Hector, de Diane, de Virgile, d'Ovide, d'Hélène, d'Achille, de Charles Magne. Ce sont des chaînes morales qui lient les peuples et leurs différentes tribus à sa communion. Chacun de leurs individus y est attaché par un nom saint comme par un anneau sacré. Notre almanach républicain ne nous présente que des noms d'outils agraires, de plantes et d'animaux. Il n'y a pas moyen de chercher là des patrons. Je désirerais au moins que chaque décade y fut illustrée par le nom de quelque vertu. Pourquoi, dans le cours des jours qui règlent la vie sociale, ne nous offrir que des qualités physiques ? N'avons-nous pas autant besoin, au moins, de qualités morales ? Pour remédier à cet oubli de la législation, on peut donner dans l'école de beaux surnoms aux enfants, comme des récompenses de leur bonne conduite. On peut aussi les leur faire échanger avec leurs amis suivant la coutume touchante des peuples qui vivent encore suivant la nature, et que nous appelons sauvages. Ils croient, en changeant entre eux de noms, changer aussi d'âmes. Mais nous parlerons de ces douces relations de l'amitié à l'harmonie fraternelle.

Après avoir conservé parmi les enfants le sentiment de l'amour filial, il est aisé de l'étendre jusqu'à la divinité. Sans leur montrer d'abord ces relations admirables d'intelligence répandues dans

tout l'univers, je leur parlerais de Dieu comme du père de la nature, je leur inspirerais en lui une confiance aveugle comme dans un être tout puissant et infiniment sage. Je sais bien que cet abandon sans réserve à la Providence est regardé par quelques personnes comme un quiétisme dangereux et comme un fatalisme qui nous ôte à nous même l'usage de notre raison. Mais il en est des principes moraux comme des principes physiques; nous n'en saisissons que des harmonies. La conduite de l'homme est en raison composée de la raison générale de l'univers et de la sienne propre. Il faut donc que celle-ci se règle sur celle-là, et je ne sais s'il ne vaut pas mieux dans une infinité de cas nous abandonner à la raison de Dieu qu'à la nôtre. Il est certain d'abord que nos lois particulières émanent des lois générales de la nature. Il n'a point dépendu de moi, en aucune manière, de naître homme ou femme, Asiatique ou Européen, Français ou Anglais, de telle condition ou d'une autre, de parents doux ou durs, de recevoir telle ou telle éducation, dans ce siècle-ci ou dans le précédent. De toutes ces données sont résultés nécessairement mon sexe, ma religion, ma patrie, mon état, mon tempérament, mon caractère, mes lumières et le rôle que j'ai joué dans le monde. Voila donc une véritable fatalité; si les principaux évènements de mon existence ont été déterminés, pourquoi ne croirais-je pas qu'il en est de même des plus petits, qui n'en sont que des conséquences? Celui qui a créé l'arbre en a créé les feuilles, et

celui qui fait voler l'oiseau en a fait les plumes.

Je ne m'engagerai pas ici dans le labyrinthe des questions élevées sur la liberté de l'homme ; mon but est de rendre les hommes non sophistiques et raisonneurs, mais les plus heureux possibles. Or, de toutes les opinions religieuses, je n'en connais point qui tranquillise davantage que ce que nous appelons le fatalisme, et qui n'est au fond qu'une soumission sans bornes aux décrets de la Providence. Je jugerais que c'est une vérité qui vient de Dieu par cela seul qu'elle fait le bonheur des hommes. Elle a été la première base du christianisme comme on le voit par plusieurs passages de l'Évangile. Elle est celle de la religion des Turcs et les rend calmes au milieu des agitations de la vie et des épouvantes de la mort. Si nous leur reprochons de mourir victimes de plusieurs maladies auxquelles ils pourraient trouver des remèdes, ils nous reprochent à leur tour de périr à la fois et par les remèdes et par les maladies. Ils ont de plus la sécurité, et nous l'inquiétude.

Ce sentiment de confiance en Dieu est d'accord avec la raison même. Toutes les conditions de la vie sont égales. Le sort d'un aigle qui règne au haut des airs n'est pas préférable à celui d'une mouche qui pompe le nectar des fleurs. Il y a pour tous les êtres égalité de biens et de maux ; et quoique la société semble déranger cet équilibre parmi les hommes, il subsiste toujours dans la nature qui nous rend au moral les jouissances que nous perdons au physique. La nature rendit Épictète dans

les fers plus heureux que Néron sur le trône, et Marc-Aurèle, entouré des soucis de l'empire, aussi tranquille qu'Épictète dans sa chaumière. Mais quand la balance des biens et des maux serait inégale dans la vie, la mort la met de niveau. Elle égalise toutes les conditions ; elle remplit de crainte les fortunés et d'espérance les misérables.

Rien n'est donc plus raisonnable, plus utile et plus consolant, que d'apprendre aux enfants à se soumettre en tout à la volonté de Dieu, c'est-à-dire à tous les évènements qui leur arrivent, comme étant des résultats de sa sagesse infinie. Accoutumons-les de bonne heure à se confier et à s'adresser à lui, comme au père commun des hommes. Le sentiment filial s'élèvera de leurs parents à la divinité, et de la divinité redescendra jusqu'à leurs parents. Ces deux affections de l'âme se réfléchiront mutuellement.

La leçon de l'école finirait comme elle a commencé par des chants agréables et religieux. Plut à Dieu qu'on y put renfermer le sens des leçons. Tous les enfants aiment à chanter des vers, et, dans l'ancien régime même, où on ne leur enseignait que de la prose, il n'y avait point de petite fille qui ne sût beaucoup plus de chansons que de leçons. Les premiers hommes surent chanter avant de savoir écrire. Leurs lois, leurs histoires, les louanges des dieux et des héros furent renfermées dans des chansons. De là vient, suivant Aristote, que le même nom grec fut donné aux chansons et aux lois. Je dois cette remarque à Jean-Jacques.

Si l'école primaire doit être une image de la maison paternelle, l'éducation qu'on y donne doit être une théorie de la vie. Mais comment s'y prendre pour la tracer d'une manière facile et durable dans l'esprit des enfants. Pour aider leur mémoire, on leur donne quelquefois les principes de la géographie, de la grammaire, de l'histoire et même de la religion romaine en vers techniques; en leur traçant des éléments de morale, j'ai senti qu'il fallait parler à leur jugement, et qu'une suite de raisons serait plus difficile à trouver, mais plus aisée à retenir qu'une suite de rimes.

Citoyens, redoublez, je vous prie, d'attention: je vais vous montrer le chemin par où j'ai marché, et, dans quelques pages, le résultat de plusieurs années de méditations.

Plan des harmonies de la nature (1).

La métaphysique sans la physique est une mer sans rivages. Pour ne rien mettre de vague et d'incertain dans les lois de la morale, je cherchai à les faire résulter de celles de la nature. J'examinai d'abord quels en étaient les agents. Le soleil me parut évidemment son premier moteur. S'éloigne-t-il de notre hémisphère? L'air cesse d'être dilaté,

(1) On peut lire dans le préambule des *Harmonies*, au tome VIII, p. xxiv et suivantes, ce morceau, qu'Aimé Martin donne comme étant de lui, idée fort singulière. La comparaison du manuscrit avec le texte imprimé permet de souligner un très grand nombre de petites modifications de fond et de forme.

l'eau d'être fluide, la terre d'être féconde, la plante de végéter, l'animal de se mouvoir. La nature se couvre à la fois du voile sombre de la nuit, des glaces de l'hiver, et bientôt de celles de la mort, si l'absence de l'astre qui répand la lumière, la chaleur et la vie, était plus longtemps prolongée. Le soleil se rapproche-t-il de nous? Il fait souffler les vents du midi vers notre pôle qu'il circonscrit de ses rayons; il en démolit l'immense coupole de glace qui l'a couvert pendant son absence; il en fait jaillir les sources de l'océan qui circule comme un fleuve autour de la terre pour la féconder; il donne aux végétaux et aux animaux le signal des générations, il produit les couleurs, les formes, les mouvements. Il pénètre tout de sa chaleur vivifiante. Tout feu émane du soleil comme toute eau de l'océan. Notre vie même n'est qu'un feu dévorant qui a besoin d'un entretien perpétuel. Si nous ne lui donnions chaque jour de nouveaux aliments que le soleil a saturés de ses rayons, elle s'évanouirait bientôt, ou plutôt elle nous consumerait nous-même, car les cendres de la mort ne sont que celles de la vie. Les rayons du soleil forment un élément céleste, car quoiqu'ils animent tout, aucun animal terrestre n'en fait le foyer de son existence. Il n'y a point d'être visible qui leur soit ordonné, comme l'oiseau à l'air, le poisson à l'eau, le quadrupède à la terre, si ce ne sont peut-être les âmes même de tout ce qui respire. Ils ne sont point, comme les autres éléments, soumis au pouvoir des hommes. Aucun physicien ne peut les pomper, les compri-

mer, les dilater, les couper, les conserver dans des vases. Ils ne subissent que les lois du ciel. Ils nous environnent de toutes parts, et on ne peut les saisir. Ils tombent sans pesanteur, et ils s'élèvent sans légèreté; ils meuvent tout et sont inébranlables; ils traversent les vents sans être agiles, les eaux sans s'éteindre, la terre sans s'y renfermer. Enfin si quelque être peut représenter à nos yeux la divinité, c'est, sans doute, le Soleil, dont les rayons nous font tout voir et dont la contemplation nous éblouit.

Après le feu, l'air me paraît le second agent de la nature. Il est nécessaire à l'existence de tous les êtres. Il est même la nourriture du feu, suivant un ancien axiôme, *aer pabulum ignis*. Sans air tout feu s'éteint. Les rayons du soleil même ne produisent point de chaleur sans sa médiation. C'est ce que prouvent les sommets des grandes montagnes, qui, s'élevant à une hauteur où l'atmosphère est trop raréfiée, sont couverts d'une neige éternelle. L'atmosphère, par sa transparence et sa forme sphérique, est comme un verre convexe dont la nature a entouré le globe pour y rassembler les rayons du soleil. D'un autre côté l'atmosphère leur doit sa dilatation, et les mouvements qui en résultent et qui produisent les vents. L'air a d'autres propriétés dont nous ne nous occuperons pas ici. Il suffit qu'il soit nécessaire à l'existence de tous les êtres vivants qui le respirent même au fond des eaux.

L'eau me semble être le troisième agent de la nature. Elle est comme l'air subordonnée au soleil.

Elle ne tient que de lui sa fluidité. Sans sa chaleur elle formerait un corps solide. Elle se présente à nous sous des rapports plus multipliés que ceux de l'air, qui échappe à notre toucher par sa raréfaction, et à notre vue par sa transparence. Nous devons à l'eau toutes les modifications de la lumière, et des couleurs dont se décore l'atmosphère. Nous la voyons sous trois combinaisons différentes : d'évaporation dans l'air où elle se manifeste sous la forme de nuages, de fluidité dans les rivières et les mers, où elle sert à nos principaux besoins comme eau, et de solidité sur les sommets des hautes montagnes, où elle est dans son état naturel de glace, mais surtout sur les pôles du monde, où elle forme dans leur hiver des continents de plusieurs lieues de hauteur à leur centre et de plus de quatre mille lieues de circonférence à leur base. Elle forme ainsi trois océans de différentes espèces, l'aérien, le fluide et le glacial. Chacun d'eux se subdivise comme nous le verrons ailleurs en deux autres, l'aérien en visible qui nous apparaît sous la forme de nuages, et en invisible qui est fondu en vapeurs dans l'atmosphère ; le fluide en terrestre qui est à la surface du globe et en souterrain, distribué en nappes d'eau dans son intérieur, et qui fournit les sources des rivières et des puits; enfin le glacial en deux glaciers polaires, l'un austral, l'autre boréal ; ceux-ci sont, par leurs fontes périodiques, en rapport avec le cours du soleil et de la lune, les premiers mobiles du mouvement des mers et peut-être d'une partie de ceux du globe.

La terre est sans doute le quatrième agent de la nature. Elle se présente à nous sous des combinaisons encore plus multipliées que celles de l'eau, par ses fossiles si variés, ses minéraux, ses carrières, ses métaux ; elle n'est pas moins diversifiée à sa surface par ses plaines, ses vallées, ses montagnes, ses roches. Elle paraît en ruine, et comme formée d'une multitude de matières hétérogènes. C'est cependant à elle que l'ensemble des éléments est attaché ; l'air et l'eau lui sont subordonnés par leur pesanteur, c'est-à-dire par son attraction, comme elle l'est à son tour au soleil par la même loi. C'est aussi elle qui intéresse le plus les hommes qui jusqu'ici..... (1).

« Soyez mes guides, filles du ciel et de la terre, divines harmonies. C'est vous qui assemblez et divisez les éléments ; c'est vous qui organisez tous les êtres qui végètent et tous ceux qui respirent. La nature a remis dans vos mains le double flambeau de l'existence. Une de ses extrémités brûle des

(1) Ici il y a dans le manuscrit une lacune, de la page 30 à la page 45, lacune qui peut être suppléée par les pages xxvii-xxxvi du préambule d'Aimé Martin, puisqu'il s'est contenté dans les pages précédentes de reproduire le manuscrit de Bernardin en le modifiant. Le plus étrange peut-être, c'est que Aimé Martin termine ce préambule par un morceau qu'il attribue vaguement à Bernardin, « le tableau de ces harmonies qui inspiraient le peintre des amours de Paul et Virginie, lorsque dans son enthousiasme *je l'entendais s'écrier:* « Soyez mes guides, filles du ciel et de la terre, divines Harmonies, etc. » (Tome VIII, p. xxxviii-ix). En réalité, Martin avait sous les yeux le manuscrit, et il s'est permis de le retoucher.

feux de l'amour, et l'autre de ceux de la guerre. Avec les feux de l'amour vous touchez la matière, et vous en faites naître le rocher et ses fontaines, l'arbre et ses fruits, l'oiseau et ses petits, trois aimants différents, réunis par de ravissants rapports. Avec les feux de la guerre vous enflammez la même matière, et il en sort le faucon, la tempête et le volcan qui rendent l'oiseau, l'arbre et le rocher aux éléments. Tour à tour vous étendez sur la terre et vous retirez à vous les filets de la vie, non pour le plaisir d'abattre ce que vous y avez élevé, mais pour y conserver l'équilibre de la vie et de la mort d'après des plans inconnus aux mortels. Si vous n'y faisiez pas mourir, rien ne pourrait y vivre. Si vous n'y détruisiez pas, rien n'y pourrait renaître. Sans vous tout y serait dans un éternel repos. Mais partout où vous portez vos doubles flambeaux, vous faites naître les doux contrastes des couleurs, des formes, des mouvements. Les amours vous précèdent et les générations vous suivent. Toujours vigilantes, vous vous levez avant l'astre des jours, et vous ne vous couchez point avec celui des nuits. Vous agissez sans cesse au sein de la terre, au fond des mers, en haut des airs. Planant dans les régions du ciel, vous entourez ce globe de vos danses éternelles, vous tenant toutes par la main, parées d'habits différents, et dans des attitudes ineffables. Vous étendez vos cercles infinis, d'horisons en horisons, de sphères en sphères, de constellations en constellations, et ravies d'admiration et d'amour vous attachez les

chaînes innombrables de l'être au trône de celui qui est.

Sœurs immortelles, du sein de la gloire, abaissez-vous vers un enfant de la poussière. Donnez-moi, sur le penchant de la vie, d'en tracer le cours aux enfants de ma patrie, sans les égarer. Ah ! si vous m'inspirez des leçons qui les rendent dignes de la liberté que leurs pères ont conquise, mon couchant vaudra mieux que mon aurore. Puisse leur bonheur influer un jour sur celui de l'univers! filles de la sagesse éternelle, harmonies de la nature, tous les hommes sont vos enfants. Ils ont sans cesse besoin de vos secours maternels. Sans vous ils sont nus, misérables, discordants partout de langues, de mœurs, d'opinions. Mais vous les appelez par les besoins à toutes les jouissances, par leur diversité à la concorde, par leur faiblesse et leur union à l'empire. Vous les admettez par les lumières et la vertu au partage de vos bienfaits et de votre puissance. Ils sont les seuls de tous les êtres qui jouissent de tous vos travaux, et les seuls qui les imitent. Ils ne sont savants que de votre science, ils ne sont sages que de votre sagesse, ils ne sont religieux que de vos inspirations. Sans vous il n'y a point de beauté dans les corps, de sentiment dans les cœurs, d'intelligence dans les esprits, de bonheur sur la terre, et d'espoir dans les cieux. »

IV

UNE ÉMEUTE ORIGINALE

DES

MINEURS DE LITTRY

EN 1792

d'après des documents complètement inédits,

PAR

M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

UNE ÉMEUTE ORIGINALE

DES

MINEURS DE LITTRY

en 1792

I

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, après la publication de l'édit du 14 janvier 1744, qui supprima des monopoles aussi funestes qu'odieux, il y eut en France une sorte d'émulation pour la recherche et la mise en valeur des terrains houillers. Toutefois, avant l'apparition de cette loi réparatrice, plusieurs sondages avaient été essayés en Basse-Normandie, dans les élections de Valognes et de Carentan, par le chevalier de Theville en 1742 et, par le marquis de Matignon, en 1743, dans sa terre de Briquebec (1). Tentatives malheureusement inutiles.

A la même époque, et à peu de distance de ces travaux si mal récompensés, le hasard fit tous les

(1) Jean Hellot : *Collection d'art et de science*, ms. in 4° 171 ; t. VII, p. 24. Bibliothèque de Caen.

frais de la découverte d'une couche importante de charbon. Dans le courant de l'année 1741, un paysan du village de Littry, en creusant un puits, rencontra la houille à peu de profondeur. Informé de cet incident par l'inventeur, le marquis de Balleroy, propriétaire de grosses forges qui existaient alors dans le bourg de ce nom, fit exécuter avec succès des fouilles sérieuses, en présence des intendants des généralités de Caen et de Rouen (1).

La concession de la nouvelle mine fut accordée au marquis, pour un temps indéfini, par arrêt du Conseil du 15 avril 1744, pour un périmètre s'étendant sur 15 lieues de longueur et 8 de largeur, entre les vallées de l'Orne et de la Vire, la mer de la Manche et la ville de Saint-Lo. L'exploitation mal dirigée donna de pitoyables résultats. Il en fut ainsi d'ailleurs dans presque toutes les concessions du royaume, sollicitées et obtenues par des nobles, comme nous le voyons dans le curieux manuscrit laissé par le savant chimiste Jean Hellot. Suivant lui, ces gentilshommes, ignorants et avides, dans l'espoir de retirer de prompts bénéfices de leur terrain, se contentaient d'en exploiter la superficie et abandonnaient les travaux, dès que les eaux commençaient à paraître dans les fosses (2).

Ayant fait de très mauvaises affaires, le marquis de Balleroy, moyennant la somme de cent cinquante mille livres, et sous la réserve d'un tiers

(1) Ms. Hellot, t. VII, p. 25.
(2) Id., t. VII, p. 3.

dans les profits, s'empressa de céder son privilège à des concessionnaires, qui se constituèrent en société par un acte du 12 juin 1747.

« L'exploitation, dit M. Vieillard dans son étude sur *le Terrain houiller de Basse-Normandie*, fut lente sous les premiers directeurs et aussi ruineuse pour les nouveaux concessionnaires qu'elle l'avait été pour M. de Balleroy ; ce ne fut qu'en 1738, sous le directeur Bisson, ingénieur des ponts et chaussées, et par ses soins que l'entreprise changea de face. Sans rapporter d'abord de grands bénéfices, elle cessa du moins d'être onéreuse, et l'on put même déjà acquitter des emprunts considérables. »

C'est sous cette direction intelligente qu'on ouvrit, en 1749, un cinquième puits, sur lequel fut installée, pour l'épuisement des eaux, une des premières machines à feu dont on ait fait usage sur une mine française.

Après la gestion de M. Bisson, la mine de Littry, conduite par des gens peu capables, connut des jours moins heureux. Mais, à partir de 1784, époque à laquelle un certain M. Noël prit la direction des travaux, la fortune favorisa l'entreprise. Et cette prospérité ne fléchit plus désormais, même dans les années les plus troublées de la Révolution. Car, à la date du 2 novembre 1793, le directeur, dans une lettre adressée aux administrateurs du district de Bayeux (1), pouvait, avec fierté, constater

(1) Les principaux documents manuscrits, qui nous ont servi, se trouvent aux Archives du Calvados : 1° dans deux

que la mine extrayait par mois de 36 à 40,000 boisseaux de charbon consommés, pour un quart, par les maréchaux et les manufactures, pour les trois autres quarts, par les fours à chaux qui servaient à l'engrais des terres. Trois cents et quelques hommes, mineurs, charpentiers et autres, étaient employés par l'entreprise. L'exploitation, devenue si florissante, appartenait à une compagnie, qui tenait ses assemblées chez le citoyen Le Cousturier, directeur de correspondance, domicilié à Paris, rue Montmartre, n° 164.

Dans sa notice sur *le Terrain houiller*, M. Vieillard attribue ces années d'abondance de la mine de Littry, moins à la richesse particulière de son gisement, qu'à l'esprit de suite de la Société qui en avait obtenu la concession. Soucieuse autant de l'avenir que du présent, elle aurait géré l'affaire avec la sagesse et la prévoyance qu'on devait attendre d'une Compagnie, dont les intérêts se perpétuaient, comme par voie héréditaire, dans les mêmes familles.

Ajoutons, pour être exacts, que la nouvelle Société avait eu le rare bonheur de trouver, dès le début, un gérant d'une valeur exceptionnelle. M. Noël, qui avait pris la direction de la mine en 1784, ne possédait pas seulement les connaissances

liasses, dont voici les cotes : L. Mine de Littry, 16 pièces; Lm Police, pillages, mine de Littry; — 2° dans un registre de correspondance, du 2 janvier 1786 au 2 thermidor an II. — Pour abréger les annotations, provenant de ces deux sources, nous écrirons simplement : *Arch. du Calv*, ou *Correspondance*.

indispensables pour mener à bien une entreprise de grande importance. Car, lorsqu'il s'agit de servir d'intermédiaire entre une compagnie, qui juge froidement les choses de loin, et un monde d'ouvriers dont on touche de près les misères et les besoins, il faut plus et mieux que de l'intelligence. Il faut de la bonté compatissante, de la justice, de l'indépendance. Disons même qu'un psychologue, attentif et ému, ne serait pas de trop. L'ouvrier est en effet un être complexe et qui n'est pas si simpliste qu'on le croit ordinairement. Pour le bien étudier, il ne suffit pas de voir clairement ses défauts et ses qualités; il est surtout important de savoir lui pardonner ceux-là et de s'en servir au besoin pour utiliser celles-ci. C'est là un art de doigté délicat, dans lequel M. Noël était passé maître.

Observateur perspicace, il connaissait admirablement son personnel; philosophe résigné, il comprenait qu'on doit à tout instant fermer les yeux sur des faiblesses qui sont inhérentes à la nature humaine, ou à certains corps de métiers. Son esprit de justice se complétait par une tendresse indulgente, de sorte qu'il avait la main ferme qui se fait pardonner, quand elle est obligée de frapper. Dans une gestion difficile, son succès fut donc la résultante de sa bonté innée. Car, pour être aimé des ouvriers, on doit commencer par les aimer soi-même. Et, quand ceux-ci ont acquis la certitude que leur directeur, loin de leur être hostile, se pose lui-même en défenseur de leurs justes revendications, tout va bien dans la plus compliquée des

situations. Ainsi, dès qu'il y a confiance réciproque, l'entreprise prospère et peut même traverser sans risques les circonstances les plus redoutables. C'est ce qui arriva à M. Noël pendant les crises de la Révolution.

Mais, voyons-le à l'œuvre. Ferme et bon dans ses rapports avec l'ouvrier, le directeur des mines de Littry, au rebours de tant de fonctionnaires qui n'osent dire la vérité aux commettants dont ils attendent avancement ou faveurs, montre la plus noble indépendance envers la Compagnie concessionnaire. Son franc-parler va même parfois jusqu'à l'ironie. Telle cette lettre du 5 juin 1792, où il se raille des reproches qu'on a dû lui adresser à propos de quelque effervescence des mineurs.

« La grande quantité d'hommes qui y étaient, « écrit-il au directeur de la *Correspondance* (1), « empêcha qu'on leur fît entendre raison. Il est « fort aisé de mener ces hommes, dans ces temps « malheureux, de l'appartement où la Compagnie « est assemblée, mais je la trouve fort difficile icy, « moy. J'ai conséquemment cru qu'il était prudent « de laisser faire ce que je n'aurais pu empescher et « même d'avoir l'air de ne pas le trouver mauvais. »

Constamment, avec une superbe bravoure, il défend les intérêts de ses ouvriers et soutient leurs demandes d'augmentation de salaires, quand il pense qu'ils ont le droit pour eux (2).

(1) *Correspondance*, n° 396.

(2) *Correspondance*, 29 mai et 5 juin 1792.

Son ardente charité n'inspire pas moins sa plume, quand il réclame des secours pour quelque mineur blessé ou indigent. Mais les gratifications sont difficiles à obtenir et peuvent d'ailleurs, il en convient lui-même, donner lieu à beaucoup d'abus. Alors il cherche un autre moyen de venir en aide aux pauvres diables qui souffrent autour de lui. Et, comme il a le cœur chaud, il s'en ouvre à ses propres ouvriers, les consulte, demande leur avis. Et, dans cette sincère et touchante collaboration, ils découvrent, sans s'en douter, dès l'année 1792, cette idée d'association coopérative qui fait fortune aujourd'hui.

« Quant à la demande que je vous avais faite, « écrit-il le 22 mai 1792 à propos d'un ouvrier qui « venait d'être tué (1), je sens comme vous la force « des raisons qui s'y opposent. Les abus de ce « genre sont fort à craindre. Il m'est survenu une « idée qui cadre avec la façon de penser des « ouvriers, ainsi qu'ils l'ont manifesté dernièrement. « Ce serait que la Compagnie fît un don annuel « d'une somme quelconque, comme de 200 à 300 « livres, qui, jointe avec pareille somme, que les « ouvriers offrent laisser sur leur mois, serait « répartie et donnée pour les besoins urgents des « veuves, vieillards et enfants des ouvriers qui « seraient dans la misère après la mort de leurs « parents. Veuillez combiner et peser ce projet. « Je vais moi-même approfondir l'intention des

(1) *Correspondance*, n° 394.

« ouvriers à ce sujet. L'un d'eux vient de mourir et « laisse sa veuve et quatre enfants dans la plus « grande misère ; elle est prête d'accoucher ; une « sœur aînée est paralytique et ne peut absolument « remuer aucun membre. Le malheureux, en mou- « rant, a réclamé les secours de la Compagnie pour « ses pauvres orphelins. »

Il ne semble pas que la Société se soit souciée de donner suite à l'idée d'une sorte d'association coopérative, à laquelle elle aurait participé. Tout au contraire. Le touchant plaidoyer du chef de l'exploitation, pour obtenir un simple secours, ne fut même pas favorablement accueilli. Car il se plaint amèrement, dans une lettre du 5 juin 1792, de n'avoir pas été entendu.

« J'avais des raisons, dit-il (1), de faire cette « proposition. On sçait déjà icy que vous êtes les « plus riches propriétaires du pays, et que une « modique somme donnée serait peu pour vous « et beaucoup pour les malheureux. »

N'y a-t-il pas là comme un blâme condamnant l'égoïsme des capitalistes, en même temps qu'une approbation courageuse du juste mécontentement des mineurs? La Compagnie accepta cependant la leçon qu'elle recevait; loin de donner son congé au frondeur indépendant, elle lui témoigna le plus vif intérêt dans le cours d'une maladie qui faillit l'emporter.

C'est qu'elle n'ignorait pas les services que lui

(1) *Correspondance*, n° 396.

rendait ce précieux auxiliaire. C'est que l'homme, qui n'hésitait pas à la prémunir contre les haines qu'elle pourrait s'attirer par son manque de générosité, ne montrait pas moins de courage envers les autorités révolutionnaires, dont l'intolérance ou les lenteurs portaient préjudice à l'exploitation.

S'agit-il de la question religieuse qui avait soulevé tant de tempêtes? il ne craint pas de blâmer le procès qu'on avait intenté au chirurgien ordinaire de la mine, pour quelques propos tenus contre les prêtres constitutionnels. Il ajoute même, d'un ton indigné, que le médecin avait cru nécessaire, pour échapper aux poursuites, d'abandonner des blessés sans pansement. Il va jusqu'à déclarer, non sans ironie, que, depuis le départ de ce praticien, un pauvre maréchal, opéré par des chirurgiens de passage, ne devrait peut-être sa guérison qu'au hasard (1).

S'agit-il de défendre les intérêts de la mine contre les entraves des bureaux? il entreprend voyage sur voyage, courant à la recherche des administrateurs ou des représentants en mission, pour les harceler et les obliger à agir. Et c'est ainsi que, pendant les disettes de 1793 et de 1794, on le voit aller, de district en district, afin d'obtenir du pain pour ses ouvriers (2). Quand il n'a pas le temps de se déplacer, il écrit.

(1) *Correspondance*, 11 septembre 1792, nº 410.

(2) *Correspondance*, 7 janvier 1793, 28 ventôse et 22 floréal 1794.

« Mes ouvriers, dit-il le 20 messidor 1794 au « citoyen Chrétien, avant de descendre ce matin, « se sont réunis et sont venus en masse me trouver « et me demander de l'augmentation, nécessitée, « disent-ils, sur l'extrême cherté des choses essen- « tiellement utiles, telles que le pain qu'ils achètent « 13 et 14 sols la livre, plus leur temps pour l'aller « chercher, le savon, la toile, le cidre, dont ils ne « peuvent plus trouver ce dont il leur faut dans le « travail qu'avec la plus grande peine, et dont ils « sont menacés d'être privés par les cabaretiers sous « peu de jours. Ils demandent qu'on leur procure « ces choses aux prix du maximum, qu'alors ils ne « demanderont point d'augmentation. »

Dans ces mauvaises années, les mineurs menacent sans cesse d'abandonner les fosses pour chercher du travail chez les particuliers, ou même mendier sur les routes. Et jamais la nécessité de l'extraction du charbon n'avait été plus urgente. On en demandait de tous côtés pour alimenter les ateliers d'armes. Le directeur profitait de l'ascendant qu'il exerçait sur ses hommes pour les engager à ne pas déserter le travail. Mais la patience de gens qui ont faim a ses limites. D'ailleurs, les ouvriers ne souffraient pas seulement de la disette. L'État les arrachait trop souvent aux occupations qui les faisaient vivre pour en exiger un service militaire gratuit. Il est bien vrai qu'on leur permettait de se faire remplacer pour les gardes à monter. Privilège illusoire puisqu'il leur fallait payer 4 livres 10 sols « pour le remplacement de

chaque garde » ; ce qui les obligeait en réalité à faire leur service personnel (1).

Le directeur s'employait avec autant d'ardeur que de dévouement pour protéger l'entreprise et les mineurs contre tous ces cas de force majeure. Et, en même temps, il n'avait pas moins de frais d'imagination à faire pour défendre ses ouvriers contre leurs propres faiblesses. Il les connaissait bien. C'étaient de grands enfants qu'il fallait, pour se les attacher, réprimander d'un ton paternel.

« Nos ouvriers travaillent assez assidûment, « écrit-il le 10 juillet 1792, mais, les lundis surtout, « ils se ressentent quelques-uns de la veille, et ils « manquent. Je leur en ai fait doucement des « reproches et leur ai fait entendre que, s'ils ne « remplissent bien leurs journées, je mettrais une « compagnie de hercheurs pour faire du charbon. »

Il n'y avait pas que la dive bouteille qui amenait des chômages volontaires le lundi ; les événements politiques aussi s'en mêlaient.

« Nos ouvriers, dit-il le 7 août 1792, ont toujours « la tête un peu en l'air. L'organisation des gardes « nationales, la plantation des arbres de liberté « nous empêchent d'avoir des ouvriers les lundis ; on « ne put pas mettre de coupe hier à sainte Barbe. »

Clairvoyant, il devine les petites ruses des mineurs et les signale à la Compagnie, non pour sévir, mais pour la mettre en garde contre un calcul qui pourrait lui nuire.

(1) *Correspondance*, 29 messidor 1794.

« Le défaut de poudre, écrit-il le 21 août 1792, « a déjà empêché deux compagnies d'ouvriers de « descendre. Ils pourraient cependant bien tra- « vailler sans cela, avec un bien moindre avantage « à la vérité; mais ils ne le veulent pas faire, « crainte de faire voir qu'ils peuvent le faire « et qu'on ne leur en donne plus dorénavant. »

Menacé de voir ses fosses abandonnées, M. Noël n'attend pas qu'on lui envoie de la poudre, et s'empresse d'en faire venir de Caen. Il sait aussi ménager jusqu'aux préjugés les plus ridicules de ses hommes.

« J'ai fait afficher, dit-il le 3 septembre 1793, et « j'ai prévenu les ouvriers que la Sainte-Barbe « ne serait point festée et que l'on travaillerait ce « jour-là comme un autre, en ce que l'on manquait « de charbon, et que je n'avais pas droit de refuser « le public ce jour-là, depuis surtout le nouveau « calendrier qui, même, ne donne point relâche le « dimanche. Je ne crois cependant pas qu'ils « veuillent travailler pour cela; car ils craindraient « qu'il ne leur en arrivàt mal, disent-ils. »

Très prudent, l'administrateur se croit obligé de respecter cette superstition. Il n'y aura d'ailleurs préjudice que pour la Compagnie. Et il n'hésite pas à lui faire savoir qu'il est sage de s'y résigner. Avec un tel homme la Société des mines n'ignore pas qu'elle prendra sa revanche dans les jours de crise où l'ouvrier, manquant d'ouvrage, est tout prêt à se révolter. C'est ce qui s'était d'ailleurs déjà produit dans les moments difficiles de 1792. Cette année-là,

l'état déplorable des chemins qui conduisaient aux mines de Littry, et le défaut de commandes avaient obligé le directeur à réduire le nombre des coupes. C'était, pour l'ouvrier, la misère en perspective. Mais, grâce aux habiles mesures de M. Noël, grâce surtout à la confiance qu'il avait su inspirer à son personnel, il sortit encore triomphant de l'épreuve.

« Nous occupons, autant qu'il nous est possible, « tous nos hommes, écrit-il le 4 décembre 1792, et, « quoiqu'il y en ait qui gagnent de très légères « journées, ils sont tous très tranquilles et très « satisfaits, et ils rendent justice à l'empressement « que je mets pour les faire gagner. »

Lorsque le mal vient des mineurs eux-mêmes qui délaissent le travail, sollicités par la paresse ou la passion du cabaret, il ne s'emporte pas en violentes récriminations. Au contraire, il leur parle en sermonnaire indulgent, après avoir essayé de remplacer de son mieux les absents.

« Nos *teurteux*, écrit-il le 18 septembre 1792, ont « encore laissé une coupe d'eau cette semaine; « mais on a eu le temps de tirer l'eau sans gêner « l'ouvrage. Ainsi, rien ne souffre et tout est tran- « quille, parce qu'on ne se sert que de moyens doux « pour leur remontrer qu'ils manquent. »

Convaincu qu'on n'obtient rien par les menaces, le directeur conduisait son monde avec une sévérité, dont les angles s'effaçaient sous le moelleux d'une bienveillance sans calcul. Pour lui, ses mineurs, rudes et incultes, étaient comme de braves

dogues qu'on apaise par une caresse amicale. Ils grognaient souvent, mais finissaient toujours par céder et retourner au travail, moins par regret de leur faute que pour ne pas mécontenter un homme dont ils se savaient aimés.

II

Grande fut donc la surprise du brave directeur lorsque, le 10 mai 1792, il vit son autorité méconnue, pour la première fois, par tous les mineurs. Ce jour-là, aucun de ses hommes, malgré ses objurgations, ne consentit à descendre dans les fosses. M. Noël eut bientôt l'explication de ce fait anormal. C'était un crime, commis à peu de distance de Littry, qui avait soulevé une furieuse tempête dans l'âme des ouvriers. Un de leurs camarades venait d'être assassiné, dans des circonstances et à l'instigation de gens, qui devaient particulièrement enflammer les ressentiments populaires.

Le 9 mai, au matin, trois jeunes gens, qui faisaient partie du personnel de la mine, s'occupaient à creuser un fossé sur le territoire de la commune de Rubercy, dans une propriété nommée *le Gaugeard* et appartenant à la famille de Milly (1). Tout

(1) Ce détail nous est fourni non par des documents d'archives mais par la tradition. Un singulier personnage, poète et parasite, très connu sous le nom de l'*abbé Anquetil* dans le canton de Trévières, se trouve mêlé aux événements dont nous faisons le récit. Pendant qu'il était curé de Mande-

en bêchant la terre, nos gaillards surveillaient probablement, du coin de l'œil, ce qui se passait, ou plutôt, ce qui passait : gibier à plume ou à poil, dans la campagne environnante. Car, à un certain moment, substituant le fusil à l'outil, ils abattirent quelques pigeons, échappés d'un des colombiers que possédait la famille de Montfiquet dans le village de Rubercy.

Les mœurs rurales n'ont guère varié et, aujourd'hui encore, tel de nos paysans, qui paraît tout absorbé par le travail du labour, saura tout à coup sortir d'une haie, où il le tenait caché, le flingot avec lequel il tuera la perdrix qui vole à sa portée. Mais, à cette époque, aux débuts de la Révolution, Jacques Bonhomme ne goûtait pas seulement, dans ce braconnage improvisé, le plaisir du fruit défendu. Il s'y joignait pour lui la saveur d'une vengeance. Car il croyait prendre ainsi sa revanche du temps où il ne pouvait tirer le moindre lapereau sans risquer la prison et l'exposition au carcan. Il était heureux aussi de narguer le noble, son ancien persécuteur, qui jouissait seul des droits de chasse et de garenne. Comme lui, il avait le droit

ville, M. l'abbé Marguerie, aujourd'hui curé de Villers-sur-Mer, a eu l'excellente idée de recueillir, de la bouche de certains contemporains, des témoignages qui constituent une véritable enquête sur les faits et gestes du rimeur inédit. M. l'abbé Marguerie a eu l'extrême obligeance de me communiquer son recueil, dont je me servirai plusieurs fois dans cette notice; et, pour abréger mes annotations, je désignerai cette source par le mot *enquête*.

maintenant de se servir d'un fusil, et, comme lui, grâce au décret de l'Assemblée Nationale, il était libre de parcourir, l'arme au bras, la plaine giboyeuse.

Cette confiance dans la loi nouvelle devait porter malheur aux trois mineurs, transformés pour le moment en ouvriers ruraux. On les avait sans doute aperçus tirant sur les pigeons; car, dans la même journée, trois hommes, armés de fusils, s'avancèrent de leur côté d'un air menaçant. Ils les avaient probablement reconnus. C'étaient deux domestiques et un journalier (1) attachés au service de Monsieur et de Madame de Montfiquet, seigneurs et propriétaires dans les communes de Mandeville, de Saonnet et de Rubercy. Que se passa-t-il alors entre les délinquants et ces trois hommes, agissant comme gardes des terres appartenant à cette famille noble? Les documents concernant l'affaire sont muets sur ce point; mais, avec ce que le temps nous en a conservé, il est facile de reconstituer la scène.

Les gardes, tout d'abord, durent apostropher violemment les ouvriers, les menacer peut-être de confisquer leurs armes. Et les travailleurs, de leur côté, invoquèrent vraisemblablement, pour se justifier, les décrets des 4 et 11 août, qui avaient aboli le droit d'avoir des colombiers et ordonné

(1) M. Noël, directeur de la mine de Littry, dans une lettre du 10 mai 1792, dit que c'étaient « les nommés Jean Costey, de Trévières, P. Auvray, de Viderville, et Busquer, de Surrain ».

d'enfermer les pigeons à certaines époques, sans quoi ceux-ci seraient regardés comme gibier. A cela les gardes répondirent probablement que les pigeons ne pouvaient être tués que par le propriétaire du terrain sur lequel ils s'étaient abattus. Au bout de cette discussion, des injures réciproques. Se targuant de leur caractère de gardes, les gens des Montfiquet voulurent peut-être procéder à l'arrestation des ouvriers. Deux d'entre eux crurent prudent de prendre la fuite et furent aussitôt poursuivis par deux des domestiques.

Le mineur qui restait, un jeune homme de 22 ans, Jean-Baptiste Le Nourrichel, du village du Breuil (1), fut alors couché en joue par le troisième garde. Le chien s'abattit sur le bassinet, mais le coup ne partit point. Et l'homme des Montfiquet s'éloigna en pestant et maugréant.

L'ouvrier, pensant que l'arme n'était pas chargée, s'imagina qu'on avait simplement voulu l'effrayer. Rassuré, et peut-être innocent d'ailleurs du meurtre des pigeons, il se remit tranquillement au travail. Quelque temps après, il vit revenir le même domestique et le laissa sans défiance s'approcher. Le garde le coucha une seconde fois en joue; mais, alors, le coup partit, et le pauvre garçon tomba foudroyé au fond du fossé qu'il creusait.

Voici quelle avait été la genèse de ce lâche assassinat.

(1) Certificat du 29 mai 1792 des officiers municipaux du Breuil. Archives du Calvados. L^m Police.

La famille des Montfiquet était d'assez ancienne noblesse. L'un d'eux, écuyer, sieur de Blangy, Serisière, Celléon, etc., portait *d'argent au léopard de sable*, et fut maintenu en 1666. Le représentant de cette lignée, au début de la Révolution, était un certain Pierre-Antoine de Montfiquet, qui figure dans le procès-verbal de l'Assemblée de l'ordre de la noblesse tenue à Caen, en l'église Saint-Étienne, le 17 mars 1789. S'il faut en croire une pièce de vers du cru (1), ce Montfiquet se serait fait remarquer par sa bonté. Le même éloge n'aurait guère convenu à sa femme. Noble demoiselle Angélique Leneveu, fille de messire Philippe Leneveu, écuyer, sieur de Dungy, était en effet la vivante antithèse du débonnaire gentilhomme. Hautaine, imbue des préjugés de son temps sur les prérogatives de la noblesse, elle était détestée des gens du pays. Lorsque son mari eut émigré, la laissant seule en Normandie avec ses quatre filles, sa haine contre le mouvement révolutionnaire sembla redoubler. On l'entendit plus d'une fois déclarer hautement qu'elle aurait voulu marcher dans le sang jusqu'à la cheville. Ses représailles contre les personnes dont elle avait à se plaindre allaient même jusqu'à la cruauté. Avant 1789, il paraît qu'elle avait plus d'une fois usé et abusé du droit de *glaive*, conféré aux seigneurs haut justiciers, dont les juges pouvaient prononcer toutes les peines corporelles. On

(1) *Bouquet à Pierre de Montfiquet,* par l'abbé Bernardin Anquetil.

disait, à ce sujet, que, lorsqu'un de ses serviteurs commettait un larcin, elle lui faisait couper l'oreille (1).

On devine quelle dut être la fureur de cette énergumène lorsque, des fenêtres de son ancien château, appelé *Chaumont* et situé entre Mandeville et Rubercy, elle aperçut peut-être elle-même les mineurs tirant sur ses pigeons; car la scène se passait à peu de distance de sa terre désignée sous le nom de *Montfiqueries*. Pour ce cerveau obtus, le meurtre d'un de ces oiseaux était, comme au moyen âge, un cas pendable. Elle s'irrita, tempêta, jura de se venger et fit appeler un de ses domestiques qui lui servait de garde. Elle lui ordonna de s'adjoindre deux autres valets pour aller avec eux, le fusil sous e bras, punir les auteurs du crime. C'en était un à ses yeux, puisque la mort des coupables ne lui paraissait pas dépasser les limites permises de la répression. Elle fixa même le prix du sang qu'on devait verser, en promettant cent écus à son exécuteur des hautes œuvres (2).

A cette scène inouïe assistait un témoin, personnage étrange, dont nous raconterons ailleurs la vie, mais qu'il nous faut cependant présenter le plus brièvement possible aujourd'hui, puisqu'il joue un certain rôle dans cette aventure.

C'était alors un homme de trente-sept ans, très

(1) *Enquête.*

(2) Ces détails et ceux qui suivent sont empruntés à *l'enquête* précitée.

connu dans le pays sous le nom de l'*abbé Anquetil.* Il ne portait pas toutefois la soutane, mais une redingote. Seulement, comme il avait fait ses études au collège de Bayeux et reçu les ordres mineurs, on s'était habitué dans la contrée à le qualifier d'abbé. Possédant un très petit bien et se contentant de peu, il était devenu le commensal des familles nobles du pays, qui le recherchaient pour son esprit. Très gai, spirituel, poète à ses heures, il écrivait des chansons, des madrigaux, de petits poèmes, des satires, et surtout des pièces de circonstance pour baptêmes, mariages et décès, en un mot pour toutes les cérémonies privées ou publiques. Il composa même une sorte de petite comédie en patois du Bessin, qui eut un retentissement extraordinaire, au point que, pendant plus de quarante ans, tous les habitants de la contrée, ignorants ou lettrés, la savaient par cœur. Hôte des nobles, notre poète de terroir ne refusait pas de rimer aussi pour les pauvres gens, dont il était fort apprécié. Il s'occupait beaucoup de physique, observait les astres, cultivait les sciences, voire, disait-on, les sciences occultes. Car il passait pour sorcier auprès du vulgaire, qui professait pour lui une admiration, à laquelle se mêlait une certaine dose de crainte superstitieuse.

Lorsque Pierre-Antoine de Montfiquet émigra, l'abbé Anquetil était le précepteur des quatre filles que l'exilé volontaire laissait en Normandie. En partant, l'émigré avait recommandé à l'érudit personnage de veiller sur sa femme et sur les jeunes

enfants qu'il abandonnait. Pour ce qui concernait les petites filles la tâche était facile. Mais ce n'était pas une petite affaire que de protéger leur mère contre les violences de son caractère. C'est pourtant ce que tenta de faire l'abbé Anquetil dans cette fatale journée, où Mme de Montfiquet chargea son domestique de la venger. Lui donner un conseil en un pareil moment, c'eût été perdre son temps. En homme d'esprit, l'abbé imagina, par un adroit stratagème, le moyen d'empêcher matériellement un meurtre aussi odieux qu'absurde. Il s'empara du fusil que le valet avait déposé dans un coin, et substitua dans la batterie, à la pierre à feu, un vulgaire caillou qui devait rendre l'arme inoffensive.

Au moment où le domestique avait ajusté le mineur, et deux fois pressé inutilement sur la gâchette, le rustre, surpris de voir son arme rater une seconde fois, se rappela qu'il l'avait aperçue entre les mains de l'abbé Anquetil. Il ne douta plus que l'abbé, qu'il regardait, suivant l'opinion générale, comme un sorcier, n'eût jeté un sort sur son fusil (1).

Et c'est alors qu'il alla dans le voisinage emprunter, sous un prétexte quelconque, le fusil du père Tapin, un braconnier bien connu. Il revint sur ses pas, ajusta l'ouvrier et tira sur lui à bout portant. Et, soit rage de l'avoir déjà manqué, soit crainte de subir encore quelque influence occulte, cette brute s'acharna sur sa victime et, suivant un rapport contemporain (2), lui « porta des coups de

(1 et 2) Ces détails circonstanciés nous ont été conservés par

crosse assez violents et assez multipliés pour lui arracher une seconde fois la vie ».

III

Cet assassinat et les circonstances barbares qui l'accompagnèrent furent, en peu d'instants, connus de tout le pays. Et ce fut, dans les villages voisins, surtout aux mines de Littry, une explosion de colère. Car la victime, tout à fait digne d'intérêt, appartenait à la grande famille des mineurs. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, de bonne conduite, fils unique d'un vieil ouvrier qui ne pouvait plus descendre dans les fosses que par intermittence, quand les douleurs lui laissaient un peu de répit. L'instigatrice présumée du meurtre, celle que la voix publique accusait, Madame de Montfiquet, était au contraire exécrée. S'il n'y avait pas à Littry de lanternes, comme dans les villes, pour y accrocher l'aristocrate, on n'y manquait pas de branches pour improviser une potence. Et peut-être le monde des mineurs, surexcité, allait-il, sans plus

la tradition *(Enquête)*. Et, chose assez rare, ici la tradition est d'accord avec un document écrit de l'époque. Ainsi, dans un rapport du 12 mai 1792, adressé au Directoire du département par les administrateurs du district de Bayeux pour lui rendre compte du meurtre du 9 mai et des troubles qui le suivirent, nous lisons ce passage: « Des deux autres ouvriers, l'un fut ajusté deux fois *sans que le coup* partît. » Le stratagème imaginé par l'abbé Anquetil, suivant la légende, serait donc confirmé par une pièce officielle.

tarder, procéder à l'exécution sommaire de son ennemie. Il se calma cependant lorsqu'il apprit l'arrivée, sur le lieu du crime, du commandant de la gendarmerie de Bayeux, M. Adeline Duquesnay, dont le zèle et le patriotisme étaient bien connus.

Accompagné de quelques cavaliers de la brigade de Tilly et de vingt-cinq gardes nationaux, il fit son entrée à Rubercy dans la nuit même du 9 mai. Cet empressement de bon augure fut bien accueilli. Mais, après avoir rempli les formalités d'usage, examiné le cadavre, exploré le lieu de l'attentat et entendu des témoins, cet officier, muni de ce qu'il lui fallait pour dresser son procès-verbal, se remit en marche avec son escorte et rentra à Bayeux dans la matinée du 10. Il pensait, non sans raison, comme le dit le rapport des administrateurs du district de Bayeux (1), que « l'affaire n'aurait d'autres suites que celle qu'appelle la vengeance des loix ».

Vaine illusion! La justice populaire, surtout au commencement de la Révolution, ne s'accommodait pas des lenteurs de la procédure criminelle. A l'arrivée des gendarmes, les mineurs étaient persuadés qu'on venait arrêter celle qu'ils considéraient comme l'auteur véritable du meurtre. Aussi, quand ils virent les cavaliers reprendre le chemin de la ville sans emmener la coupable, les ouvriers se crurent trahis. Et c'est alors que, délaissés par les représentants de la force publique, ils se pro-

(1) 12 mai 1792. Arch. du Calv.

mirent de tirer eux-mêmes vengeance de l'assassinat de leur camarade.

Et voilà comment, dans la matinée du 10 mai, les mineurs, réunis autour des fosses au nombre de trois cents environ, refusèrent d'y descendre. A leur directeur, qui les suppliait de se mettre au travail, ils répondirent avec beaucoup de calme qu'ils n'avaient « aucun dessein de faire le mal ». En attendant, quelques-uns s'armaient de fusils, tandis que la plupart se contentaient de leurs instruments de travail: bêches et pioches. Leur intention, disaient-ils, était de s'assurer de la personne des coupables avec l'aide des corps municipaux et des habitants de Rubercy et de Mandeville. M. Noël essaya encore de les retenir en leur rappelant que la loi seule pouvait punir, et que le Directoire de Bayeux enverrait la gendarmerie nationale sur le lieu du crime. Mais cet argument n'avait plus de valeur pour eux depuis qu'ils avaient assisté au départ de la force publique, qui retournait au chef-lieu d'arrondissement.

Désolé, impuissant, leur Directeur dut se borner à les supplier de ne pas verser le sang.

« Je les ai engagés à ne point faire de mal, écrit-« il le 10 mai au procureur-syndic du district de « Bayeux; et c'est ce que je pouvais faire de mieux. « Ils m'ont tous promis de ne se porter à aucun « excès. Vous sentez mieux que moi combien il est « urgent de poursuivre les malfaiteurs afin que « nos ouvriers, qui ont été jusqu'à ce jour les « hommes les plus tranquilles de la France

« peut-être, ainsi que les autres habitants de nos « campagnes, voyant le zèle qu'on mettra à pour- « suivre ce monstrueux attentat, reprennent paisi- « blement leurs travaux et ne troublent pas la paix « du pays. Comme ami de l'humanité et chef de « l'entreprise, je dois cette recommandation. « Veuillez y mettre le zèle dont vous êtes capable. »

Le conseil arrivait trop tard. Plus expéditive que la justice, la bande des mineurs partait, dès le point du jour, le lendemain du crime, c'est-à-dire quelques heures seulement après sa perpétration. Elle avait déjà son plan bien arrêté. Car, dépassant le village de Saonnet, qu'elle trouva d'abord sur son chemin en sortant de Littry, elle ne daigna pas s'attaquer aux maisons qu'y possédait Madame de Montfiquet. C'est à Rubercy, lieu ensanglanté par l'assassinat de leur camarade, qu'elle avait résolu d'exercer ses premières représailles.

A l'approche des mineurs, Madame de Montfiquet avait quitté précipitamment son château, entouré de bâtiments d'exploitation rurale, pour se réfugier dans sa maison de Mandeville. Précaution qui ne fut pas inutile; car, si la bande l'avait surprise, il est probable qu'on lui aurait fait un mauvais parti.

Ses immeubles seuls payèrent pour sa personne. Toutefois, avant de procéder à leur destruction, les émeutiers, en bons normands nourris dans les principes du droit, voulurent se mettre en règle avec la procédure. Et ce n'est pas un des caractères les moins singuliers de cette prise d'armes que le

souci de se montrer respectueux de la légalité avant de se livrer aux pires excès.

Le fait est tellement extraordinaire qu'on se refuserait à y croire, si nous ne placions sous les yeux du lecteur le procès-verbal suivant, émané de la municipalité de la commune de Rubercy (1).

« Aujourd'hui dix mai mil sept cent quatre-vingt-« douze, à sept heures environ du matin, à Ru-« bercy, se sont présentés devant nous, maire sous-« signé de la dite paroisse, les ouvriers de la mine « de Littry, ainsi qu'il sont dit être ; nous requérant « de nous expédier un ordre, ou permission, de « détruire, par démolition et feu, les maisons « appartenantes au s^{r} de Montfiquet de Mandeville, « les dites maisons sises en cette dite paroisse de « Rubercy. Et sur notre refus du dit ordre, et mal-« gré nos exhortations à la paix et nos sollicitations « de conserver le bon ordre et de ne point user de « pareilles voies de fait, il nous a été répondu, par « les dits soi-disants ouvriers de la mine de Littry, « qu'ils persistaient dans leurs intentions et enten-« daient démolir et brûler les dites maisons, sans « prétendre endommager en manière queleconque « les meubles repartis dans les dites maisons, nous « requérant à cette effet de venir sur les lieux « dresser un état et procès-verbal des dits meubles « qu'ils devaient retirer de dedans les dites maisons « avant d'en faire la démolition; ce qui a été exé-« cuté suivant la déclaration ci dessus énoncée.

(1) Arch. du Calv. L. Mine de Littry.

« Sur laquelle déclaration, Nous Maire, croyant
« que, n'étant pas en notre pouvoir d'empêcher le
« désastre, il étoit du moins de notre devoir de
« sauver et conserver les meubles, nous sommes
« transportés sur les lieux, assistés de l'un des
« deux officiers Municipaux, l'autre absent, de
« quelques-uns des notables et de plusieurs per-
« sonnes, et, après avoir envoyé un exprès à Tré-
« vières et à Mandeville, pour demander secours
« et main forte, pour empêcher, autant qu'il était
« en nous, le désordre prochain ; lequel exprès
« nous a raporté, de Messieurs les officiers Muni-
« cipaux des dites deux paroisses, la réponse sui-
« vante : « qu'ils ne pensaient point être en droit
« de se joindre à nous et pouvoir être de quelque
« utilité dans cette affaire ; en second lieu qu'ils
« ne croyaient pas qu'il fût prudent de faire sonner
« le tocsin, de crainte de plus grand trouble », « nous
« sommes contentés d'être spectateurs de la dite
« expédition et sortie des meubles resportés dans
« les dites maisons, et, ayant été requis, par les
« dits soi disans ouvriers de la mine de Littry,
« d'entrer dans les dites maisons pour en faire la
« visite et voir s'il y était resté quelques meubles,
« y sommes entrés et avons trouvé les dites
« maisons absolument vuides de toutes espèces de
« meubles ou ustenciles. Après quoi, nous étant
« retirés, les dits dessus dits ouvriers ont porté
« dans les dites maisons des branchages et autres
« matières combustibles et y ont finalement mis
« le feu, pendant que quelques-uns d'eux se sont

« occupés à démolir à coups de pioches partie des « murs, d'autres à tuer, à coups de fusils et de « bâtons, quelques volailles et lapins, épars ça et « là dans l'herbage et pièces voisines des dites « maisons ; d'autres enfin à couper et détruire, à « coup de hache et de serpe, les arbres et espaliers « du jardin potager, sans que nos exhortations et « nos prières eussent defficace pour les détourner « de leur entreprise. Nous, dessus dits, avons « ensuite procédé à l'inventaire des meubles repor- « tés dans un herbage voisin de la dite maison, et « avons trouvé les meubles dont la liste en suit : « l'inventaire, de 14 articles, comprend des objets « mobiliers, outils, etc., cinq lapins morts et deux « vivants, seize pigeons morts, soixante volailles, « tant oyes, dindons, canards et poules morts. »

« A la garde des dits meubles, nous avons « commis une garde de dix hommes, prise dans la « milice nationale des paroisses de Saonnet et « Ruberci, auxquels gardiens nous avons enjoint « de faire bonne et sûre garde des dits meubles, « jusqu'à ce qu'il en soit ordonné.

« De tout quoi nous avons l'honneur de vous « présenter, M. M^s^, notre procès-verbal à ce qu'il « vous plaise en ordonner et nous indiquer la « marche à suivre, n'entendants être responsables « en aucune manière des désordres et excès commis « et à commettre, parce que nous avons fait et « rempli en conscience tout ce qu'il était en notre « pouvoir et devoir pour le maintien du bon ordre « et de la tranquillité. Lequel procès-verbal nous,

« Maire officier municipal et témoins, avons signé « après lecture. Signés. Jean Ravenel, maire, Léon « de Lamâre off., Jacque Rousselin p^{r}. »

Dans un interrogatoire qu'ils subirent deux jours après, le 11 mai, les mineurs révélèrent, avec une étonnante franchise, quel avait été le but qu'ils poursuivirent dans toute cette affaire. Comme les deux commissaires, envoyés aux mines de Littry par le Directoire de Bayeux, leur faisaient remarquer que « leur conduite appelait la vengeance publique et que la peine de mort était prononcée contre les incendiaires et les dévastateurs », ils répondirent simplement, sans se troubler (1) : « Si nous avions trouvé les coupables, nous les aurions punis ; nous n'avons trouvé que leurs demeures ; elles sont renversées, mais leurs meubles sont intacts. »

Ainsi, ils n'avaient eu d'autre dessein que de venger leur camarade en sévissant contre ses meurtriers. N'ayant pu se saisir de leur personne, ils avaient détruit leurs maisons pour leur appliquer une sorte de sentence d'interdiction, ne leur laissant ni asile, ni lieu où reposer leur tête. Et, comme le mobilier de ces habitations appartenait en partie à des tiers, fermiers ou serviteurs qui n'avaient point participé au crime, ils le respectèrent. En revanche, ils saccagèrent tout ce qui était immeuble par des-

(1) « Rapport des Administrateurs du Directoire du District de Bayeux au Directoire du Département, 12 mai 1792. » (Archives du Calvados).

tination, comme les arbres fruitiers qu'ils arrachaient ou coupaient. De plus, comme le meurtre avait été inspiré par la haine du paysan qui se livrait à la chasse, ou tuait des pigeons, ils massacraient impitoyablement, à coups de fusil et de bâton, toute la gent, emplumée ou à poil, qui rappelait le gibier. Et ce qui prouve bien que telle fut la pensée directrice de leur conduite, c'est qu'ils épargnèrent les autres animaux domestiques, génisses, moutons ou chevaux. Toute cette expédition armée fut donc comme une série de répressions symboliques.

Après avoir détruit les bâtiments de Rubercy, la bande de mineurs se dirigea vers Mandeville, dans l'espoir d'y découvrir Madame de Montfiquet. Car ils n'ignoraient pas qu'elle avait là sa principale habitation, dans un hameau appelé *La Hollande* et situé à l'endroit le plus élevé de la commune. Leur calcul était un peu naïf, puisque les désordres qu'ils venaient de commettre et les menaces, qu'ils avaient proférées contre la meurtrière présumée, étaient déjà connus à Mandeville.

Informé de l'arrivée prochaine des émeutiers, l'abbé Anquetil conseilla à Madame de Montfiquet de fuir au plus vite et de se réfugier provisoirement à Trévières, commune peu éloignée de Mandeville. Quant à lui, il ferait face à l'ennemi, après avoir caché les petites filles, ses élèves (1).

(1) Ce fait, emprunté à *l'enquête* concernant l'abbé Anquetil, est expliqué autrement par une seconde version orale. Lorsque les mineurs partirent de Littry, dans la matinée du 9 mai, ils

C'était prudent. Car il ne fallait guère compter sur les autorités pour en obtenir aide et protection. Lorsque les mineurs entrèrent dans la cour de l'habitation de Madame de Montfiquet, les officiers municipaux et le procureur de la commune de Mandeville, intimidés et impuissants, se contentèrent de leur demander ce qu'ils venaient y faire. Et les mineurs de répondre (1) tranquillement « qu'ils viennent pour raser la maison du sieur de Montfiquet et pour se venger de la mort de leur frère, qui a été tué le jour d'hier par les domestiques dudit de Montfiquet ».

Ceci dit, les ouvriers procèdent à l'enlèvement des meubles, qu'ils sortent de la maison d'habitation et des communs, ou appartements, servant à l'exploitation rurale. Et ce travail s'accomplit avec

auraient proposé à Monsieur Lélu, inspecteur de la mine et maire du Breuil, de se mettre à leur tête. Celui-ci refusa naturellement et chargea un vieux domestique, dont il était sûr, de prévenir la famille de Montfiquet du danger qu'elle allait courir. Parti à travers champs, le messager arriva au château de Mandeville longtemps avant les mineurs. Madame de Montfiquet, effrayée, s'enfuit et, dans sa précipitation, aurait oublié une de ses petites filles. Le domestique fit cacher l'enfant sous une cuve, en ayant soin de lui dire qu'elle serait tuée si elle ne gardait le plus profond silence. Plus tard, à son retour, Madame de Montfiquet n'aurait pas même adressé un remercîment à Monsieur Lélu pour le service signalé qu'il lui avait rendu. Nous tenons cette anecdote de Monsieur Gustave Morice, dont Monsieur Lélu était l'arrière-grand-père maternel.

(1) Registre des délibérations de la paroisse de Mandeville, à la date du 10 mai 1792 (Archives du Calvados).

méthode, même avec un soin méticuleux, constaté officiellement par les autorités, témoins de ce *beau désordre* qui fut certainement, comme aurait ajouté Boileau, *un effet de l'art,* puisque les émeutiers tenaient à ce que rien du mobilier ne fût endommagé. Cela fait, ils apportèrent, avec le même entrain discipliné, bois, paille et fascines, tout ce qu'il fallait enfin pour mettre le feu aux immeubles.

C'est à ce moment qu'on vit s'avancer le fameux abbé Anquetil, accompagné de quelques notables de la commune. Quoique précepteur des petites filles de Montfiquet et commensal de la maison, l'abbé était très considéré dans le pays. Sa réputation de poète et de savant l'entourait d'un grand prestige. Et les mineurs, très superstitieux, le regardaient aussi comme sorcier. Ce fut donc avec déférence qu'ils prêtèrent l'oreille aux conseils que prétendait leur donner le singulier personnage.

Adroit, l'abbé Anquetil leur adressa des représentations qui furent bien accueillies. Car, sans blâmer ouvertement leur projet, il s'efforça de lui imprimer une direction moins dangereuse, en les détournant de mettre le feu aux bâtiments qui appartenaient à Madame de Montfiquet. Il leur fit comprendre qu'en incendiant l'habitation de cette dame, ils s'exposeraient à brûler les maisons voisines. Pour punir une personne qu'ils croyaient, certainement à tort, coupable, voudraient-ils donc courir le risque de ruiner des innocents? Ce langage fut approuvé, et la bande, renonçant à se servir de la flamme pour

détruire les immeubles, procéda à leur démolition à coups de pioches.

Le succès de l'orateur aurait donc été illusoire, s'il n'était certain qu'il avait eu pour but d'empêcher un moyen de destruction qui eût obligé les petites filles de Montfiquet à sortir de la cachette où elles s'étaient réfugiées. Grâce à l'insistance de l'abbé Anquetil, les démolisseurs durent épargner un certain coin des bâtiments où se trouvaient les enfants. Car nous savons par la tradition que, du four où elles s'étaient blotties, les petites filles entendirent les injures et les menaces proférées contre leur mère par les émeutiers (1). Une pièce officielle d'ailleurs vient à l'appui de cette hypothèse (2). Elle nous apprend que les délinquants, avant de raser la maison, avaient déclaré aux officiers municipaux de Mandeville qu'ils « laisseraient subsister un appartement pour procurer la facilité de faire en partie le dépôt des meubles ».

On ne peut être plus aimable, plus conciliant, et nous avons là un genre d'émeutier-modèle qui a l'art de mettre un frein à sa fureur. Toutefois ces ménagements n'empêchèrent pas les mineurs de se livrer avec entrain à la destruction de la maison, qui avait eu le tort d'abriter leur ennemie, Madame de Montfiquet. Pour des hommes habitués à l'extraction du charbon dans les mines, la démolition

(1) *Enquête.*

(2) Registre des délibérations de la municipalité de la paroisse de Mandeville, 10 mai 1792 (Archives du Calvados).

de ces bâtiments ne fut qu'un jeu d'enfant. Sauf la partie volontairement épargnée, ils n'en laissèrent pas pierre sur pierre. Pendant qu'une bande d'ouvriers abattait les murs, les autres compagnons donnaient la chasse à la volaille et aux lapins, qu'ils tuaient à coup de fusil ou assommaient avec des bâtons. Dans le jardin potager ils arrachèrent les légumes, coupèrent ou mutilèrent les arbres fruitiers.

Quant au mobilier, il fut scrupuleusement respecté. Les victimes de la basse-cour restèrent sur place. Nul n'y toucha; car, dans la pensée des émeutiers, le massacre de ces oiseaux devait compléter la vengeance du peuple. Un des mineurs ayant eu la malheureuse idée de s'approprier une des poules, ses camarades le saisirent, et, pour le punir, lui coupèrent un côté des cheveux. Un autre ouvrier, qui avait volé quelques mouchoirs, subit immédiatement un châtiment plus exemplaire. On ne se contenta pas de lui raser la tête : il eut un bout d'oreille tranché.

Ces exécutions sommaires attestaient l'honnêteté des insurgés. Et leur probité fit l'admiration des autorités elles-mêmes. Nous en trouvons la preuve dans ce curieux passage d'une lettre adressée, le 12 mai, par le district de Bayeux au Directoire du département (1).

« Vous serez surpris comme nous, Messieurs, de « ce mélange d'ordre et de désordre, de ce con-

(1) Archives du Calvados. Lm Police. Mine de Littry.

« traste inouï entre des voyes de fait, aussi condam-
« nables, et les exécutions subites et partielles qui
« indiquent des principes de justice. Ces hommes
« durs et sauvages, emportés dans leur vengeance,
« qui passent les trois quarts de leur vie dans les
« entrailles de la terre, forment une espèce de peu-
« plade soumise à des mœurs particulières, mélan-
« gée de rudesse et de droiture. Et dans tout cecy,
« ils croient avoir seulement usé d'un droit naturel
« et accompli un devoir d'amitié envers leur cama-
« rade. »

Plus éloquents que les rédacteurs boursoufflés de cette pièce, les faits, relatés dans de simples procès-verbaux, proclament hautement avec quel scrupuleux désintéressement les mineurs de Littry exécutèrent les actes de violence, qu'ils considéraient comme une œuvre de justice. Gais compagnons, aimant à boire le dimanche et aux heures d'oisiveté, ils surent conserver, au milieu des scènes les plus désordonnées, assez de force morale pour résister à leur passion favorite. Ce n'était pas cependant la tentation qui leur manqua, puisque d'après l'inventaire, dressé le 12 mai par les officiers municipaux de Mandeville (1), on trouva intacts douze tonneaux pleins de cidre.

Des animaux qui peuplaient les étables ou les herbages: vaches, chevaux, poulains, brebis et agneaux, aucun ne fut enlevé, si bien que les admi-

(1) Archives du Calvados. Extrait du Registre des délibérations de la municipalité de la paroisse de Mandeville.

nistrateurs du district de Bayeux durent prendre des mesures efficaces, soit pour les vendre, soit pour pourvoir à leur subsistance.

Quant aux objets mobiliers, vêtements, linge, outils, instruments agricoles, les mineurs, avant de quitter la propriété ravagée de Mandeville, les confièrent à la garde des autorités de la commune. Et ce ne fut pas pour celles-ci un petit embarras. Tout d'abord « elles commirent, dit une pièce du temps, pour gardiens vingt-quatre citoyens actifs de la paroisse de Mandeville, de service et enrollés dans le registre de la Garde Nationale de ladite paroisse ».

C'était parfait ; seulement, comme l'avoua le capitaine de la compagnie, il ne manquait à ses soldats-citoyens que des armes. Alors les officiers municipaux se virent obligés, séance tenante, d'ordonner que « tous les citoyens actifs de Mandeville seraient tenus d'en fournir sur la simple demande et invitation du sieur Brucote, capitaine, faute de quoy, ils demeureraient garants et responsables de tous événements et pertes qui en pourraient résulter ». Grâce à ces mesures, quelque peu révolutionnaires, bonne garde fut faite des objets entassés en partie dans les cours, en partie dans l'appartement que les mineurs avaient, à cet effet, laissé debout. Sans cette précaution, le mobilier aurait été exposé au pillage, et le maire et les officiers municipaux n'auraient pu donner satisfaction à la requête (1) que

(1) Archives du Calvados. Registre des délibérations de la municipalité de Mandeville, 13 mai 1792.

leur présenta, dès le 13 mai, une femme de Trévières pour obtenir « délivrance de meubles, linges et hardes sur les effets du sieur de Montfiquet pour l'entretien et subvenir aux besoins des trois dernières petites filles errantes dudit sieur de Montfiquet, et que laditte Gaudin a retirées chez elle depuis les délits commis ».

Il était environ cinq heures du soir lorsque les mineurs quittèrent la commune de Mandeville. Bien qu'ils eussent déjà détruit deux maisons, ils ne considéraient pas leur tâche comme terminée. Au village de Saonnet, qui se trouvait sur la route qu'ils devaient suivre pour regagner les mines de Littry, Madame de Montfiquet possédait encore plusieurs immeubles qui servaient à une exploitation rurale. Tant que ces habitations resteraient debout, leur vengeance ne leur paraîtrait pas complète. Cependant, avant d'achever ce qu'ils regardaient comme un acte de représailles légitime, ils firent un léger détour pour aller, dans la commune du Breuil, assister aux obsèques de leur infortuné camarade.

Vers sept heures et demie du soir, la bande, encore toute frémissante et toute émue de la funèbre cérémonie, prit le chemin qui ramenait au village de Saonnet. Arrivés auprès de la maison de Madame de Montfiquet, les mineurs se refusèrent à écouter les supplications du greffier de la municipalité, qui essaya en vain de s'opposer à l'exécution de leurs projets. Résolus à brûler la maison avec ses dépendances, ils consentirent seulement à épargner

comme à Rubercy et à Mandeville, les objets mobiliers. Beaucoup de ces objets leur avaient d'ailleurs été réclamés par un voisin de l'immeuble, un certain Louis Simon, auquel le sieur de Montfiquet avait précédemment donné la permission de les déposer dans ses bâtiments. Voilà donc les ouvriers qui s'emploient activement à faire le sauvetage de trois cents bottes de foin, de gerbes de paille, de deux tonneaux avec leurs chantiers, qu'ils entassent dans une pièce en herbe. Enfin, après avoir achevé le déménagement, ils mettent le feu à la maison et à ses dépendances.

Les officiers municipaux de la commune ne parurent pas sur le lieu du sinistre et se contentèrent de venir, le lendemain, dresser procès-verbal des délits commis dans la soirée. Ces fonctionnaires ne semblent pas s'être signalés par leur bravoure ; car, même après le départ des émeutiers et lorsqu'il n'y avait plus qu'à tâcher de sauver quelques restes de l'immeuble qui flambait encore, ils avouent naïvement, dans la pièce officielle du 11 mai (1), qu'ayant fait inutilement appel à la population pour les aider à éteindre le foyer de l'incendie, ils prirent le parti de « se retirer, vu le danger ». Leurs administrés se montrèrent à la hauteur de leur héroïsme. Craignant de se compromettre, quand les autorités leur demandèrent s'ils avaient reconnu quelques-uns des coupables, ils répondirent évasivement que « c'étaient de ceux qui avaient commis le même

(1) Archives du Calvados. L. Mine de Littry.

incendie à la maison de Rubercy et abattu celle de Mandeville ».

Lorsqu'ils eurent terminé leur dernière œuvre de destruction, les trois cents ouvriers de la mine s'acheminèrent paisiblement vers la commune de Littry, satisfaits, la conscience calme, comme s'ils venaient d'accomplir un devoir. « Ils se retirèrent « dans leurs cabanes, disent les Administrateurs « du District de Bayeux (1), et, le lendemain, ils « reprirent avec tranquillité la suite de leurs travaux « ordinaires, qu'ils n'avaient même interrompus « qu'en en demandant à leur chef une permission « qu'en vain il leur aurait refusée. »

IV

Si le maire de Saonnet n'avait guère payé de sa personne dans la journée des troubles, il prit sa revanche la plume à la main. En effet, dans la soirée même du 10 mai, il adressa au Directoire du district de Bayeux un avis où il assurait que les dévastateurs, en se retirant, s'étaient ajournés publiquement au lendemain pour revenir incendier les maisons du sieur Dufayel de Bernez, réputé émigré. En même temps, le procureur de la commune de Saonnet écrivait, de son côté, à la municipalité de Bayeux, pour l'informer des troubles qui devaient se renouveler à la date du onze « avant onze heures

(1) Rapport du 12 mai 1792 adressé au Directoire du département. Archives du Calvados. Lm Police. Mine de Littry.

du matin ». On ne pouvait être plus précis dans la rédaction d'une fausse nouvelle.

Déjà la voix publique, grossissant les événements suivant l'usage, annonçait l'incendie d'une multitude de châteaux. De ces bruits, exagérés par la peur ou la malveillance, les administrateurs du Directoire de Bayeux, en gens expérimentés, n'auraient probablement tenu aucun compte. Mais comment seraient-ils restés indifférents en recevant des avertissements officiels, qu'ils devaient croire rédigés avec la plus stricte véracité ? Ils se hâtèrent donc d'écrire des arrêtés, destinés à réunir le nombre de troupes suffisant pour prévenir de nouveaux désordres.

Grâce à ces mesures, prises dans la nuit, le onze mai au matin, deux commissaires, accompagnés de gendarmes et d'un détachement de deux cents hommes, tirés d'un bataillon de volontaires et de la garde nationale de Bayeux, se portèrent en la commune de Saonnet, située à trois lieues environ de la ville. Vers une heure de l'après-midi, ils arrivèrent au château du sieur Dufayel et reconnurent, avec la plus vive satisfaction, qu'il y régnait la plus grande tranquillité. Étonnés, ils convoquèrent les officiers municipaux de la commune, pour leur demander sans doute des explications. Mais les étonnants fonctionnaires ne parurent qu'après le départ de la troupe.

Après une halte d'environ deux heures, les commissaires détachèrent une partie de la gendarmerie nationale, pour aller, dans les communes de

Rubercy et de Mandeville, procéder aux informations concernant les incendies et démolitions de maisons. Puis, avec l'infanterie et le reste des cavaliers, ils se dirigèrent vers les mines de Littry, d'où l'insurrection était sortie.

Les soldats marchaient dans le plus grand ordre et observaient le plus profond silence (1). A peu de distance des fosses d'extraction, les commissaires firent arrêter le détachement sur la grande route, où il se mit en bataille. Et seuls, ils entrèrent dans l'enceinte des travaux, dont ils envoyèrent chercher le directeur.

Lorsque celui-ci se présenta, il s'efforça d'excuser ses ouvriers et d'atténuer leurs fautes. Et il le fit avec d'autant plus de conviction que, connaissant à fond leur caractère, il était persuadé que, dans l'intérêt même de la tranquillité publique, il n'eût pas été prudent de sévir contre les auteurs des désordres (2). Il ajouta qu'il avait déjà fait promettre à ses ouvriers, qui avaient toute confiance en lui, de ne plus agir sans l'avoir consulté.

Tandis qu'il s'entretenait ainsi avec les commissaires, les mineurs sortirent des ateliers et accoururent en grand nombre. Loin d'être intimidés par l'arrivée des agents de la force publique, ils protes-

(1) Ces détails et ceux qui suivent sont tirés de la *Correspondance* du directeur des mines de Littry et du rapport adressé, le 12 mai 1792, au Directoire du département par les administrateurs du district de Bayeux (Archives du Calvados).

(2) *Correspondance*, 22 mai 1792, nº 394 (Archives du Calvados).

tèrent contre les intentions criminelles qu'on leur prêtait en répandant le bruit qu'ils avaient résolu d'incendier d'autres châteaux.

Les commissaires s'élevèrent alors avec énergie contre les troubles qui avaient eu lieu la veille: « Vous avez violé la plus sacrée des lois, dirent-ils aux mineurs, celle des propriétés... Vous vous êtes exposés à la vengeance des lois qui édictent la peine de mort contre les incendiaires. » Les ouvriers leur répondirent aussitôt qu'ils avaient voulu seulement punir les auteurs du meurtre de leur camarade et que, ne les ayant pas trouvés, ils s'étaient contentés de brûler leurs maisons. « Pouvez-vous, Messieurs, s'écrièrent-ils, mettre dans la balance quelques pierres et le sang innocent de notre ami? Qui donc rendra à son malheureux père l'enfant unique qui devait consoler ses vieux ans? »

A ce sujet, les directeurs du district de Bayeux s'attendrissent, et, dans le style redondant de l'époque révolutionnaire et avec la *sensibilité* qui fut le mot courant de la fin du XVIIIe siècle, ils écrivent (1):

« Il leur échappait mille autres traits de cette « éloquence du cœur qui n'appartient qu'à l'hom- « me de la Nature et contre laquelle les argumen- « tations sont bien faibles. Enfin, nos commissaires, « après leur avoir fait la promesse, qui est dans

(1) Rapport aux membres du Directoire du département, 12 mai 1792 (Archives du Calvados).

« notre cœur, de poursuivre avec la plus active « vigilence la vengeance du meurtre horrible, qui « faisait couler leurs larmes, leur ont parlé des « dispositions dont on les soupçonnait encore à « l'égard des propriétés, châteaux et maisons, qui « sont, pour la plupart, devenus un gage national. « Là-dessus un cri négatif et universel s'est fait « entendre. Il a été suivi des assurances les plus « positives et de serments réitérés, non seulement « de n'y porter aucune atteinte, mais même de les « défendre et de les protéger de toutes leurs forces. « Envoyez-nous vos ordres, Messieurs, disaient-ils, « et nous jurons d'y être fidèles. » « Ces protesta- « tions furent suivies des plus fortes instances pour « faire rafraîchir le détachement. Mais les com- « missaires, n'ayant pas cru devoir le permettre, ils « se remirent en marche et arrivèrent à Bayeux « sur les 7 heures du soir. »

Les mineurs eurent bientôt l'occasion de prouver que leurs engagements étaient sérieux. Quelques jours après l'échauffourée du 9 mai, un de leurs camarades, âgé de 22 ans, se porta, étant ivre, avec un habitant de la commune de Saonnet, au château de Monsieur de Bernez, dont ils trouvèrent la sœur. D'un ton de commandement, l'homme de Saonnet demanda qu'on lui rendît un fusil que le garde-chasse du château lui aurait pris vingt ans auparavant. On lui répondit que ce fusil n'était plus dans la maison et qu'on l'avait même payé en 1789. Alors, il menaça la sœur de l'émigré de revenir, dans un quart d'heure, avec quarante hommes de

la mine, et, le lendemain, avec deux cents, s'il en était besoin, pour raser le château. Il extorqua même, de cette femme effrayée, la somme de 25 livres 10 sols. Son compagnon réclama également un fusil, qu'on avait dû lui confisquer. Et il exigea pareillement ou cette arme, ou douze livres. On lui donna un fusil.

Cet incident fut bientôt connu des mineurs de Littry, qui eurent sans doute conscience du danger qu'il y a à vouloir se rendre justice soi-même. Car ils ne voyaient pas sans colère que de mauvais drôles exploitassent, à leur avantage, la peur qu'ils avaient inspirée dans le pays par leur expédition du 9 mai. Ils ne s'étaient pas attendus à ce triste résultat. Dans leur ignorance des hommes et des choses, ils avaient obéi à un mouvement impulsif sans se douter que la violence entraîne la violence, et que les coquins ne manquent jamais de profiter, pour commettre leurs délits, des agitations populaires.

Exaspérés et craignant d'être confondus avec de vulgaires malfaiteurs, les ouvriers eurent cette fois, avant d'agir, la prudence de consulter leur directeur. Homme de bon conseil, M. Noël les engagea à ne point maltraiter les deux coupables. Les mineurs le promirent et se contentèrent d'envoyer au domicile de leur camarade quatre d'entre eux, qui se saisirent du délinquant et l'amenèrent devant le directeur, auquel il avoua sa faute.

Cette première amende honorable ne parut pas suffisante aux ouvriers. Déjà, de grand matin, ils

s'étaient rendus au château du sieur de Bernez, pour y faire une sorte d'enquête et recevoir la déposition de Mlle de Criqueville et de ses domestiques, au sujet des insultes et des menaces qu'on leur avait adressées. Dans l'après-midi du même jour, six d'entre eux conduisirent le coupable au château et le firent mettre à genoux, pour demander pardon à Mlle de Criqueville. Et, comme ils tenaient surtout à prouver l'abus qu'on avait fait de leur nom en le mêlant à une tentative d'escroquerie, ils exigèrent du jeune homme qu'il déclarât qu'il avait mensongèrement inventé la complicité de ses camarades.

Touchée du repentir, au moins apparent, du mauvais drôle, Mlle de Criqueville intercéda auprès de M. Noël pour qu'il ne fût pas chassé des travaux. Mais la plus grande partie des ouvriers réclama au contraire son exclusion. Ils étaient tellement irrités contre lui que, sans l'intervention du directeur, ils l'auraient *tondu* (1), sorte de punition corporelle que nous les avions vus déjà infliger à des voleurs d'objets mobiliers le jour de l'émeute.

Il avait été convenu précédemment, entre M. Noël et ses ouvriers, que ceux-ci se contenteraient de dénoncer à la justice l'habitant de Saonnet, qui s'était fait délivrer le prix d'un fusil en menaçant la sœur de M. de Bernez. Mais, trou-

(1) *Correspondance,* à la date du 29 mai 1792; et surtout la lettre de M. Noël aux administrateurs du district de Bayeux, du 30 mai 1792 (Archives du Calvados).

vant cette vengeance incomplète, les mineurs revinrent sur leur résolution. Dans la matinée du 29 mai, ils empoignèrent l'escroc et le conduisirent au château de Saonnet, où il subit les mêmes interrogatoires et la même humiliation que son complice. On l'obligea en outre à signer une reconnaissance de la somme soustraite, qu'il devrait rembourser dans un délai de huit jours.

Ce ne fut pas tout. Les mineurs exigèrent une réparation authentique du tort qu'on avait fait à leur réputation. Et, sous leur dictée, le coupable écrivit et signa la curieuse pièce qui suit :

« Je, soussigné, reconnais que les ouvriers de la « mine de Littry ne sont pour rien dans les menaces « que j'ai faites à Mademoiselle du Fayel de Cri- « queville pour ravoir un fusil, et que, s'ils s'en « sont trouvés injuriés, je leur en fais excuse. Fait « à Saonnet le 29 mai 1792. Signé après lecture. »

Après cette première exécution, les ouvriers se présentèrent chez le maire de Saonnet et chez le procureur de la commune, pour les prier de dénoncer au juge de paix du canton le coupable et un autre individu de la Poterie du Mollay qui, par des menaces analogues, avait obtenu un fusil chez un M. Deslagues, de Rubercy.

Ainsi les deux premiers voleurs avaient fait école, et cela devenait une mode, pour les filous des environs, d'exploiter à leur profit la terreur que l'émeute avait pu causer dans le pays.

Résolus à défendre leur honneur contre de telles machinations, les ouvriers eurent encore recours,

pour les aider, à l'obligeance de leur directeur. Sur leur prière, celui-ci écrivit aux administrateurs du district de Bayeux et leur demanda de procurer à ses mineurs des affiches qu'on placarderait, dans quinze ou vingt paroisses des environs, pour « prévenir, disaient-ils, tous attentats aussi « contraires à la probité, dont ils ne veulent point « s'éloigner, et si nuisibles aux particuliers chez « lesquels se porteraient les malintentionnés ».

En empêchant le pillage des meubles et en faisant restituer les choses volées, les mineurs s'étaient attiré la sympathie des partisans de l'ordre. On oublia la façon dont ils s'étaient vengés pour ne retenir que les efforts qu'ils avaient faits pour ne pas être confondus avec des criminels de droit commun. Ils ne furent donc pas généralement blâmés, et il se trouva même des gens pour les approuver. C'est ainsi qu'ils virent arriver un beau jour, sur les travaux de la mine, un tonneau de cidre que leur envoyait un des cultivateurs des environs « pour « les récompenser, disait-il, de ce qu'ils s'étaient « comportés bravement » (1). Un deuxième donateur leur versa trois cents livres. Un troisième enfin leur fit parvenir un nouveau tonneau de cidre.

Ces cadeaux, qui étaient accueillis avec joie par les mineurs, faisaient le désespoir de leur directeur. Car le travail en souffrait et, depuis l'émeute du 9 mai, les ouvriers, suivant l'expression de M. Noël, avaient encore la tête en l'air.

(1) *Correspondance*, 22 mai 1792.

Tout se passa bien cependant (1); mais le directeur garda rancune aux auteurs d'une générosité qui venait si mal à propos entretenir le trouble dans les travaux de la mine. Il s'en plaignit à ses commettants et les pria de l'excuser s'il n'avait pas empêché la beuverie projetée.

« Je vous crois assez d'expérience, leur écrivait-« il le 5 juin, pour ne pas ignorer que ce serait « témérité de ma part de m'y opposer, lorsque le « district et la municipalité, qui en sont prévenus, « les laissent faire. »

On pourrait croire, d'après cela, que les mineurs étaient approuvés et soutenus tant par les autorités que par certains particuliers. La vérité c'est que leur exécution sommaire du 9 mai avait effrayé tout le monde pour des raisons diverses. Quant aux cultivateurs, qui avaient envoyé de l'argent ou des tonneaux de cidre, le directeur de la mine avait tout d'abord supposé qu'ils avaient agi « par pure

(1) « Les deux tonneaux, écrit le directeur à la Compagnie « le 29 mai 1792, ont été bus par vos ouvriers, l'un dimanche, l'au-« tre hier. J'y ai mis l'ordre autant qu'il m'a été possible. Jamais « feste ni assemblée aussi considérable ne s'est passée avec moins « de bruit et plus de prudence. Pour éviter le tapage et être à « portée d'y veiller, tout cela s'est tenu dans la cour de la « Direction et dans la pointe en herbe qui la termine, dont la « levée est absolument perdue pour cette année. Mais j'ai « préféré faire ce sacrifice et veiller à ce que tout se passât « bien..... Il n'y avait pas un seul homme ivre et, à neuf heures, « je les ai renvoyés chez eux. Ils sont tous partis très tran-« quilles. »

politique et enthousiasme ». Mais, quelques jours après, il expliquait autrement la libéralité des trois riches propriétaires des environs. « Le but de celui qui donnait le cidre, écrivait-il le 12 juin, était d'empêcher que ceux qui le buvaient ne fussent dans les chemins. »

C'était donc bien la turbulence des mineurs que redoutaient leurs prétendus amis. Dans leur pensée, la générosité, qu'ils avaient présentée comme une récompense, n'était qu'un moyen imaginé pour se préserver d'un voisinage dangereux.

Car la tranquillité était loin d'être rétablie. Pour l'obtenir il fallait deux choses : assurer d'abord, par une pension, la vie du père de l'ouvrier tué par les domestiques de Madame de Montfiquet, ensuite ne point laisser les mineurs sous la menace d'une poursuite judiciaire.

Afin de donner à ses ouvriers une première satisfaction, leur directeur écrivit au district pour solliciter une pension en faveur du père de la victime. En même temps il s'efforçait d'intéresser la Compagnie à cette affaire et d'en obtenir un secours (1). Il tenta aussi, à Caen, de s'assurer le concours du procureur général, qui lui remit une lettre dans laquelle ce haut fonctionnaire promettait aux mineurs d'appuyer la demande d'une indemnité pour le père de leur camarade.

Malgré ce premier succès, tout ce qui pouvait réveiller dans l'esprit des ouvriers le souvenir du

(1) *Correspondance,* 15 mai 1792 (Archives du Calvados).

meurtre devenait un danger pour la sécurité publique. Car la colère couvait sous les cendres du passé, et un rien aurait suffi à la raviver. Le directeur ne s'en aperçut que trop lorsque, le 4 juin, à propos d'un service qu'on devait célébrer pour l'homicidé, il vit entrer dans les travaux, armés de fusils et tambour battant, une quarantaine de ses hommes.

« Ils se proposent, écrivait-il le 5 juin à la Com-
« pagnie, d'aller ainsi lundi prochain au service de
« trentain qui se fera au Breuil. Ils nous ont engagé
« d'y aller, M. Antoine et moi, et je ne crois pas
« que nous puissions nous y refuser. Je ferai mettre
« les coupes pendant la nuit, afin que rien n'en
« souffre. Je suis allé exprès dimanche dernier
« trouver la municipalité de Littry assemblée, et je
« lui observai qu'il était de son ressort de les enga-
« ger à ne point porter d'armes dans cette circons-
« tance. Elle répondit que, puisqu'ils ne faisaient
« pas de mal, il fallait les laisser faire. »

Se sentant soutenus par l'opinion et aussi par la crainte qu'ils inspiraient, les mineurs ne renoncèrent pas à leur idée d'assister en armes au service du 11 juin, où ils se rendirent au nombre de trois cents. Très estimé et habituellement écouté, leur directeur s'efforça en vain de leur démontrer combien ces absences nuisaient à l'exploitation de la mine et entraînaient pour eux-mêmes de sérieux préjudices. Leur surexcitation ne cessa qu'avec le dernier délai des offices religieux, que l'usage prescrit pour honorer la mémoire des morts.

En effet, au mois de mai 1793, anniversaire de la

mort tragique de leur camarade, les mineurs se proposèrent de faire encore célébrer pour lui un *service de bout de l'an.* Dans une lettre écrite à la Compagnie le 11 mai 1793, le directeur de la mine nous apprend comment il sut éviter cette nouvelle occasion de désordre.

« Quelques-unes de nos têtes chaudes voulaient « dernièrement convoquer les paroisses voisines « pour un service solennel. Ils m'avaient dit qu'il « fallait s'en occuper. Je suis parvenu à les en « détourner. Et je leur ai promis de faire dire trente « messes pour lui. Cela les a apaisés, et cela ne « coûtera que 18 livres. »

V

De ce côté, tout allait bien et, grâce à la prudence du directeur de la mine, l'affaire semblait finie. Mais la pire des épées de Damoclès, le glaive de la justice, restait suspendue sur la tête des émeutiers du 10 mai. Deux crimes avaient été commis, et les tribunaux ne pouvaient se dispenser de rechercher d'abord les auteurs du meurtre de l'ouvrieret d'informer ensuite sur les incendies et destructions de maisons, accomplis au grand jour, en présence même des autorités, par la bande des mineurs de Littry.

Par la lettre suivante (1), adressée le 21 mai 1792

(1) Archives du Calvados. Police. Mine de Littry.

aux directeurs du département du Calvados, le ministre de l'intérieur avait ordonné de commencer les poursuites.

« Paris, le 21 mai 1792, l'an 4me de la liberté.
« J'ai reçu, Messieurs, avec la lettre que vous « m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce « mois, la copie de la lettre que le Directoire du « district de Bayeux vous a adressée le 12, à l'occa- « sion du meurtre d'un des ouvriers de la mine de « charbon de terre de Littry, et des dévastations « auxquelles se sont livrés ses camarades pour le « venger. Quelque motif qui ait fait agir ces ou- « vriers, et quelque singulier mélange de délica- « tesse qu'ait accompagné les excès auxquels ils se « sont livrés, le délit dont ils se sont rendus cou- « pables n'en est pas moins criminel, et il est d'au- « tant plus grave qu'il ne paraît pas constaté que « la dame Montfiquet ait provoqué ou autorisé « l'assassinat, dont il ne leur était permis, dans au- « cun cas, de se venger sur ses propriétés. Il a été « commis deux crimes qui appellent la sévérité des « loix; ils doivent être également punis, et vous « devez dénoncer aux tribunaux tant les assassins « de l'ouvrier que les auteurs des dévastations et « des incendies qui ont détruit les propriétés de « la dame Montfiquet. Vous voudrez bien, Messieurs, « me faire part des mesures que vous aurez prises, « pour faire poursuivre les uns et les autres avec « toute la rigueur des loix.

« Le ministre de l'intérieur. »

Quelques jours après, le 30 mai, les administra-

teurs composant le Directoire du district de Bayeux communiquent au procureur général du département des pièces (1), destinées à lui faire « connaître et apprécier l'esprit et les mœurs de « ces hommes à demi sauvages, sur lesquels le sen- « timent de l'injustice paraît agir si puissamment, « et dont les passions énergiques sont susceptibles « de modifications si diverses et si opposées entre « elles ».

C'était à l'avance plaider les circonstances atténuantes. Mais, ne trouvant pas ce moyen suffisant, les directeurs de Bayeux jetèrent le cri d'alarme pour empêcher des poursuites qu'ils jugeaient malencontreuses et imprudentes.

« Nous ajouterons, disaient-ils, que les disposi- « tions actuelles des mineurs nous paraissent infi- « niment précieuses pour la tranquillité publique « et particulière du canton qu'ils habitent et que, « peut-être, ce ne serait pas sans danger que l'on « adopterait quelques mesures tendant à les inquié- « ter. »

Les craintes du Directoire de Bayeux durent être partagées par Picquot, l'accusateur public du département, car ce magistrat n'osa pas confier l'instruction de l'affaire au juge de paix du canton de Trévières, trop voisin des mines de Littry. C'est au directeur du jury d'exécution à Bayeux qu'il transmit les pièces de la procédure « parce que, « disait-il (2), l'instruction se faisant dans une ville,

(1) Archives du Calvados. L^{m} Police.
(2) Ibid. Id.

« l'exécution de la loi y est investie d'un plus grand « respect ».

On ne pouvait avouer plus clairement que l'on redoutait quelque soulèvement des mineurs. Malheureusement le pouvoir central était trop éloigné pour se rendre compte de l'état des esprits, ou trop autoritaire pour écouter de sages avis. Le ministre eut donc la maladresse de donner des instructions pour qu'on arrêtat un mineur nommé Delarue. Effrayés, les administrateurs du district de Bayeux, avant de procéder à cette arrestation, firent appeler le directeur de la mine de Littry, et ils eurent avec lui une entrevue dans laquelle ils s'efforcèrent de chercher le moyen de réparer la bévue ministérielle.

C'en était une vraiment, et M. Noël ne cacha pas aux membres du Directoire que, si l'on mettait la main sur la personne du mineur désigné, ses camarades n'hésiteraient pas à le défendre. Après avoir longuement conféré, il fut décidé que M. Noël imaginerait un prétexte pour éloigner des travaux de la mine l'ouvrier menacé (1). Solution provisoire qui ne pouvait que retarder l'événement qu'on redoutait.

Un cas de force majeure vint en aide aux administrateurs avisés qui s'employaient à préserver le pays d'une insurrection générale.

A cette heure critique de l'histoire de France, le gouvernement révolutionnaire avait à lutter à la

(1) *Correspondance*, 5 juin 1792 (Archives du Calvados).

fois contre l'invasion et la guerre civile. Un grand élan patriotique avait improvisé des soldats. Seulement, il s'agissait de les armer. Dans un effort suprême, on créa, tant à Paris qu'en province, une multitude d'ateliers où l'on fabriqua des canons, des fusils, des sabres et des piques.

Les mines de Littry durent alors fournir de charbon non seulement les arsenaux et les ports de la Manche ou de l'Océan, mais encore toutes les manufactures installées dans le département de la Manche et du Calvados. On lui en demandait même d'Amiens et d'Abbeville. Et, afin de hâter la production, des représentants du peuple, comme Jean Bon Saint-André, venaient eux-mêmes ou envoyaient des commissaires (1) pour mettre en réquisition tout le gros charbon extrait des fosses. Le directeur, M. Noël, était souvent obligé de leur tenir tête, car il pouvait à peine suffire à la consommation des ateliers du pays.

Parmi ceux-ci, la manufacture de Saint-Lo, qui s'agrandissait tous les jours, se montrait la plus exigeante. Pour obtenir plus rapidement ce qu'il lui fallait de combustible pour l'alimentation de ses fourneaux, elle réclama un bon général qui lui permît de se faire livrer ses fournitures sans autres formalités. Et ce fut le citoyen Delalande, nommé commissaire pour la fabrication des armes dans la ville de Saint-Lo, qui se chargea d'arracher cette autorisation aux administrateurs du district de Bayeux.

(1) *Correspondance,* n° 496 (Archives du Calvados).

« Dans cet instant, leur écrivait-il (1) le 12 no-
« vembre 1793, le patriotisme et les arts se sont
« réunis à Saint-Lo pour forger les foudres qui doi-
« vent exterminer nos ennemis; pour que cet éta-
« blissement marche avec autant de célérité que
« les besoins de la République l'exigent, il lui faut
« au moins 130 ou 140 boisseaux de charbon de
« terre par semaine. Citoyens administrateurs, ce
« charbon vient de votre district. Ainsi, vous vou-
« drez bien prendre un arrêté par lequel vous auto-
« riserez le directeur de la mine de Littry à déli-
« vrer le charbon aux ouvriers de la manufacture
« d'armes de Saint-Lo sur un simple bon du
« Comité établi à cet effet. »

En ce temps-là de telles prières équivalaient à un ordre, et les administrateurs de Bayeux s'exécutèrent. Toute la peine en rejaillit sur l'infortuné directeur des mines de Littry qui n'en pouvait mais. Sa correspondance est remplie de plaintes à ses commettants, ou de requêtes et d'appels désespérés aux différentes administrations du département. Il lui fallait accomplir un travail surhumain et il manquait de tout: d'avoine pour nourrir ses soixante chevaux, de chandelles pour éclairer les galeries. Quant à ses ouvriers, ils mouraient presque de faim (2). A peine nourris, puisqu'ils n'avaient qu'un demi-quart de pain, ils refusaient souvent de descendre dans les fosses. Les jeunes gens eux-mêmes, affaiblis par les privations, n'avaient plus

(1) Archives du Calvados. Mine de Littry.

(2) *Correspondance,* 7 janvier 1793 (Archives du Calvados).

la force, ainsi qu'ils le faisaient autrefois, de redoubler leur travail l'après-midi. Les enfants, au lieu de venir *éplucher,* allaient chercher leur vie dans les villages voisins (1).

Cette triste situation eut pour conséquence immédiate l'interruption des poursuites commencées contre les émeutiers du 10 mai. Informé du danger qu'il y aurait eu à mécontenter les mineurs dans de telles circonstances, le gouvernement dut arrêter la marche de la procédure criminelle. A partir du mois de juin, on ne trouve plus en effet, dans les Archives du Calvados, le moindre document relatif à cette affaire. Quant à l'inspiratrice présumée du meurtre commis sur le jeune ouvrier de Littry, Madame de Montfiquet, elle fut la première à bénéficier de l'indulgence qu'on montrait à l'égard des mineurs.

Tout d'abord, quelques jours après le crime, les administrateurs du département paraissaient cependant décidés à en rechercher activement l'auteur. « Nous ne pouvons qu'applaudir, écrivaient-ils (2) « aux membres du district de Bayeux le 15 mai 1792, « aux intentions que vous nous manifestez de faire « poursuivre le meurtre horrible qui est la cause « des désordres. Nous unirons nos efforts aux vôtres, « et il ne tiendra pas certainement à nous que la ven- « geance des loix ne punisse un attentat aussi lâche.»

Colère théâtrale, sous laquelle se cachait l'intention bien arrêtée d'étouffer l'affaire. Car, tandis que

(1) *Correspondance,* 2 novembre 1793 (Archives du Calvados).
(2) Archives du Calvados. Lm.

l'opinion soulevée signalait Madame de Montfiquet à la vindicte publique, les mêmes administrateurs, quelques lignes plus loin, ajoutaient :

« Quant à Madame de Montfiquet, il ne nous « paraît pas que, dans ce moment-ci, l'administra- « tion puisse exprimer aucunes dispositions à son « égard. Les malheurs qu'elle éprouve sont grands « et bien affligeants sans doute, si, dans le principe, « comme nous aimons à le croire, elle n'a eu aucune « part à ce qui s'est passé. Mais, dans ce cas, nous « pensons que c'est à elle à se pourvoir devers « l'accusateur public, pour la poursuite des voies « de fait dont elle est la victime. »

Ne ressort-il pas de cette pièce que, résolus déjà à épargner les mineurs, dont le crime était connexe à celui de Madame de Montfiquet, les administrateurs s'empressaient d'éclairer la coupable sur les secrètes intentions du Ministère public. La hautaine personne comprit à demi-mot.

Cachée chez des amis à Trévières, elle n'attendait qu'une occasion favorable pour s'enfuir d'un pays où sa vie n'était plus en sûreté. On la lui offrait en l'engageant à porter plainte contre les brûleurs de maisons. Mais elle se garda bien de suivre ce conseil. Et, soupçonnant aisément qu'on serait très heureux de la voir s'éloigner le plus tôt possible, elle décampa sans bruit, sous l'œil bienveillant des autorités.

Réfugiée avec ses enfants à Rouen, elle y vécut du travail de ses mains pendant la période révolutionnaire. Peut-être lui eût-il été accordé, pendant le

Consulat, de rentrer chez elle. Toutefois, craignant encore la vengeance des mineurs, elle pensa, non sans raison, qu'il fallait laisser au temps le soin d'apaiser les esprits. Et elle ne revint dans ses propriétés (1) qu'en 1809.

Son départ avait été un grand soulagement pour les administrateurs du département du Calvados. Il est vrai qu'en facilitant sa fuite, ils venaient de porter une sérieuse atteinte au prestige de la justice. Mais, dans toutes les époques révolutionnaires, celle-ci doit se résigner à commettre, à son tour, des illégalités.

Déjà, dans le même département, à Caen, l'auguste personne, représentée par l'allégorie sous la figure d'une femme à physionomie sévère, avait reçu plus d'un accroc à sa robe (2). Sa balance cependant

(1) *Enquête.*

(2) En voici deux exemples curieux:

En juillet 1791, une procédure avait été commencée contre les auteurs de la destruction d'une statue de Louis XIV. Sous la menace des clubistes caennais, le président du tribunal du district remit l'information, à condition toutefois que les pièces seraient brûlées sans être lues; ce qui fut exécuté (*Mémoires sur la ville de Caen,* par Esnault, tome Ier, page 57. Ms. de la Bibliothèque de Caen).

Comme on ménageait les mineurs, dont on ne pouvait se passer pour alimenter de charbon les ateliers d'armes, on se montrait aussi plein d'indulgence pour les délits commis par les volontaires. Ainsi, le 28 octobre 1792, les administrateurs du département du Calvados adressaient aux officiers municipaux de la commune de Caen l'étonnante lettre qui suit: « L'administration départementale a prévenu le vœu que vous lui « manifestiez, par votre lettre de ce jour, relativement aux

était restée intacte. Et elle aurait pu alléguer que son honneur était sauf, puisque, dans ces situations désespérées, elle ne s'était point servie de faux poids. Seule la raison d'état, jetée dans l'un des plateaux par la brutalité des événements, avait empêché, comme l'épée de Brennus, le légendaire attribut de fonctionner.

« quatre volontaires détenus dans la maison d'arrêt, lesquels « ont oublié leur devoir en se portant chez la citoyenne Mont- « fleury, pour y réclamer une somme qu'ils n'avaient pas droit « d'exiger. L'administration, persuadée de leur repentir, a « arrêté qu'ils seraient élargis. Le jour où la cité chante l'hymne « des victoires de la République doit être un jour de clé- « mence. »

(Archives municipales de Caen. *Correspondance*, carton 1792).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

§ 1er.

Nous avons vu comment M. Noël, directeur de la mine de Littry, avait apaisé ses mineurs, prêts à se révolter, en leur promettant de faire dire trente messes pour le repos de l'âme de leur camarade, tué par les gens de Mme de Montfiquet. Il ne faudrait pas tirer de ce fait des conséquences exagérées. Les ouvriers et paysans normands, gens pratiques, n'ont jamais eu de foi très vive. Ce n'est pas chez eux qu'on trouverait des fanatiques. Mais ils tenaient à leurs usages. Ils avaient coutume d'aller à la messe le dimanche, et ils ne voulaient pas qu'on les troublât dans leurs habitudes. L'église, ce jour-là, était pour eux comme une sorte de lieu de rendez-vous où l'on se rencontrait; après la messe, devant le porche du monument, on traitait souvent d'affaires qui n'avaient guère de rapport à la religion. Les femmes, pour d'autres raisons, étaient fort attachées à ces réunions dominicales. On se donnait le plaisir de mettre ses *beaux habits* et de commérer en sortant par groupes de l'office. Pour tous ces motifs on était très mécontent à Littry des atteintes portées, par les lois révolutionnaires, aux anciens

usages, comme le prouve la très curieuse pièce suivante, que nous avons eu la bonne fortune de découvrir, au cours de nos recherches, dans les archives du Calvados.

Extrait du registre du Comité de surveillance de la commune de Littry, ainsi qu'il suit :

« Aujourd'hui [25 mars 1794] cinq germinal, jour *soit disant fête de la Vierge,* l'an second de la République française une et indivisible, sur les huit heures du matin. est entré chez le citoyen Thomas Maheust, membre du comité de surveillance de la commune de Littry, viron cent femmes à la tête des quelles étoit la nommée femme Paulmier de cette même commune ; qu'elle luy auroit demandé si c'étoit par son ordre qu'il ny *avoit plus de messe* dans la paroisse, et qu'elles en *vouloient une ;* que si il en étoit ainsi, elles verroient comment cela se passeroit ; qu'on en disoit dans d'autres paroisses, qu'elles prétendoient en avoir une aussi, adjoutant que ce devoit être le citoyen Noël, maire de cette commune, et moy qui en étoient la cause.

« Que le citoyen Maheust auroit, à l'instant, fait connoître à toutes ces femmes la *déclaration des citoyens curé et vicaire sous la datte du 25 ventôse de cesser les fonctions* du culte catholique, la quelle déclaration est portée sur le registre de la municipalité, signée du curé et vicaire, remise par le citoyen Noël au directoire du district, et dont j'étais saisi

d'une copie ; qu'ausitôt ces femmes seroient sorties de chez led. citoyen Maheust et réunies à une troupe de plus de cent cinqüante, qui étoient à la porte et se seroient rendues sur la place devant Leglise.

« Qu'un instant après, seroit entré chez led. citoyen Maheust quantité d'hommes à la tête des quels étoit un nommé Javalet, journalier, et François-Jean Tiserant, tous deux de cette d. commune, demandant aud. citoyen par qu'el ordre il avoit empêché de dire la messe ; que foutre ils *en vouloient une;* à quoy le d. citoyen aurait répondu qu'il navoit fait aucune d'effense, que luy seul n'en avoit pas le droit, que c'étoit *le curé et le vicaire* qui, de leur propre mouvement, *avoient déclaré à la municipalité cesser les fonctions du culte catholique,* et que je m'engageois d'aller avec eux au presbitaire pour en faire constater la vérité ; y arrivé, présence de cette troupe nombreuse d'hommes, tant dans la maison presbiteralle que dans la cour, j'aurois demandé au curé et vicaire s'il étoit vrai que je *leur ût défendu de dire la messe;* à quoy ils ont *répondu que non;* qu'ils avoient cessés, parce qu'ils *avoient été avertis de n'en point dire;* que plusieurs d'entre eux auroient insistés à vouloir une messe, particulièrement un nommé Pierre Le Roux de cette d. commune, disant que *Les B.... qui en avoient empêchés il faloit les couper en quatre ;* à quoy le curé auroit répondu : « *Vous voulez des messes ? à Paris, à Rouen, à Caen et à Bayeux, on n'en dit point,* et vous voulez que quelques paroisses de campagnes vous en disent. »

« A la suite de ce propos il a été dit par Javalet :

« ce n'est f... pas cinq à six hommes qui feront la loi à 7 à 800 », voulant parler de la municipalité.

« Que les d. Javalet et François Jean, étant sortis du presbitaire, auroient entrés dans le cimetière et auroient dit, en présence des citoyens Jean Foucher président du Comité, André Le Fort et Jacque Ravenel, menbres du d. comité : « f...., il faut aller chercher Noël ; *il faut que Le B... vienne de bonne volonté ou de force ; s'il ne veut pas, il faut luy f.... une corde au cou.* »

« Que quelqu'uns auroient dit : « il est à Bayeux ; c'est égal, nous allons toujours faire notre perquisition. »

« Que cette bande enfin s'est dissipée, toujours en menaçant les citoyens Noël et Maheust, comme soupçonnés d'avoir empêché de dire la messe.

« Que le nommé Jacques Ravenel, maréchal de cette commune et officier municipal, se seroit permis, le jour trois présent mois, étant à boire au cabaret chez le nommé Robert Gillet de cette d. commune, de dire à différents particuliers y étants : « que c'étoit les citoyens Noël et Maheust qui étoient la cause qu'il n'y ût plus de messe, par ce que, le jour que le curé et le vicaire vinrent à la municipalité passer leur déclaration, que luy Ravenel proposa de faire un arrêté pour qu'il y ût une messe et que le citoyen Maheust, étant à l'instant à la municipalité, dit que son propos étoit dans le cas de luy faire couper la tête. »

« Ce propos est rapporté par le d. Gillet, cabartier, devant deux particuliers de cette commune : que le deux du présent mois, viron sur les dix heures du soir,

on inhuma la ve Ravenel; que le citoyen Lorent Jaume, fermier du d. citoyen Maheust, y étant, Jean-B^te Bourdon et Pierre Frestel, le d. Bourdon demanda à Jaume : « que dites-vous de cette inhumation ? » à quoy il répondit : « tant que nous en verrons autant nous navons rien à craindre » ; que le d. Frestel auroit dit, dens lintention dameuter le peuple contre le d. citoyen Maheust : « Le B... de Jaume et son f... maître en rient », propos qui fut applaudi par les spectateurs.

« Que, le d. jour cinq de ce mois, le d. Jaume passant, sur les six heures du matin, devant la porte du nommé Jean-François Caumont, maçon en cette d. commune, luy dit : « c'est donc M. Montmiret qui empêche que lon ne dise la messe; nous allons voir comment cela va se passer ». Ainsi arrêté le dit jour ci-dessus, signés J. Foucher, André le Fort, J. Ravenel, Maheust.

« Le présent procès-verbal conforme à loriginal étant sur le Registre du Comité, délivré par nous Ferretand dud. Comité lan et jour que dessus, approuvé trois mots rayé nules.

ANTOINE f^re. »

---

§ 2.

Pièce intéressante concernant la vente aux enchères des volailles et des lapins tués, dans la journée du 9 mai, par les émeutiers, dans la pro-

priété que possédait Madame de Montfiquet à Rubercy.

« Du vendredi unziesme jour d. mai mil sept cents quatre vingt douze, l'an quatrieme de la Liberté.

« Nous, Maire et Officiers municipaux de la commune de Rubercy, sommes transportés à lendroit où sont situées les maisons du s[r] de Montfiquet en ladite paroisse de Rubercy, qui ont été incendiées le jour d'hier, pour, en vertu du réquisitoire du procureur de la commune en date dudit jour d'hier, et en sa présence, *procéder à la vente* au plus offrant et dernier enchérisseur de la *quantité de volailles qui a été tuée,* ledit jour d'hier, par des personnes qui ont dévasté leurs meubles et mis le feu aux maisons du d. s[r] de Montfiquet. A quoi a été procédé, à charge par les adjudicataires de payer présentement le prix de leur adjudication, aux mains de nous, Maire susdit, et pour le prix, en provenant, être appliqué ainsi qu'il appartiendra, faute de quoi il va être procédé à nouvelle revente à leur folle enchère dont ils seront tenus de supporter le déchet, dont de ce que dessus lecture faite.

« Et vu qu'il ne s'est trouvé d'autres volailles, ni objets dont la vente soit absolument urgente, nous avons celles-ci devant détaillées et ajugées et livrées aux adjudicataires pour par eux en faire leur profit, et s'est le produit de la présente trouvée monter à la somme de vingt trois livres deux sols, six deniers. Fais et fini environ sept heurs après midi. Signé : Jean Ravenel, maire, et Jacque Rousselin, procureur de la commune et y recours.

« Certifié conforme à loriginal et délivré par nous secrétaire greffier, soussigné, ce quinze mai 1792. »

Pour compléter cet extrait du procès-verbal de la vente, nous y joignons un aperçu du prix des denrées à cette époque :

Ainsi une poule d'Inde et une gelinotte furent adjugées à 20 sols; une oie et une poule à 12 sols; une poule et un canard à 12 sols : deux lapins vivants à 18 sols ; une poule et un canard à 7 sols ; quatre pigeons à 19 sols ; cinq pigeons à 12 sols.

---

§ 3.

Nous pensons qu'on lira avec intérêt les quelques extraits qui suivent, empruntés aux *Registres de Correspondance de la mine de Littry*. Ces volumes, commençant le 2 janvier 1786 et finissant le 2 thermidor an II, sont conservés aux *Archives du Calvados*. La plupart des lettres qu'ils contiennent sont écrites par M. Noël, directeur de l'entreprise, à un certain M. Le Cousturier, directeur de correspondance, domicilié à Paris.

« Aux citoyens administrateurs du Directoire du District de Carentan.

« Citoyens, vous n'ignorez pas combien est utile à la République l'entreprise que je dirige, dans les cir-

constances actuelles surtout, où elle fournit de charbon les arsenaux des ports de la Manche et beaucoup de l'Océan, les manufactures d'armes de votre département et autres.

« Cependant je serai nécessité de l'interrompre si vous ne me subvenez. Je suis sur le point de manquer d'avoine pour nourrir 60 chevaux que j'employe journellement, parceque les arrêtés des administrations du Calvados, auxquelles je me suis adressé dès il y a six semaines, ont été jusqu'à ce jour infructueux... Plus de 300 ouvriers que j'occupe vont rester sans travail.... »

—

28 ventôse 1794. — N° 492.

« M. Le Couturier,

« J'étais hier à Bayeux où j'ai présenté aux représentants du peuple Bouret et Fremanger une pétition tendant à obtenir du bled pour mes mineurs ; ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient avoir égard à ma pétition qu'après avoir consulté un commissaire de la Commission des subsistances qui est dans le département.

« Ce matin aucuns ouvriers n'ont pu descendre, c'est-à-dire que beaucoup d'entre eux n'ont pas de pain parce que leur commune n'a point eu samedy à Bayeux le contingent de bled..... »

—

4 mars 1794.

« M. Le Couturier,

« J'allai à Bayeux et j'y vis le Représentant du Peuple Bouret qui me chargea d'une lettre pour le cit. Bonal, commissaire de la commission des subsistances. J'allai à Caen où on me l'avait indiqué. Il était à Falaise où j'allai le trouver. Il me remit une lettre pour le District de Bayeux et dans vingt-quatre heures je fis tout le voyage. Les administrateurs donneront une livre et demie de pain à chacun des ouvriers, mais pas pour plus d'un mois, parce qu'alors il n'y en aura plus, disent-ils, dans le District. Je vais écrire au Comité de Salut public à cet effet. Les ouvriers n'ont descendu que samedy; encore a-t-on eu beaucoup de peine à les y déterminer. Nous sommes très tranquilles, mais je crains bien que le défaut de vivres ne nous amène le trouble. »

—

21 germinal 1794.

« Le Directeur de la mine de charbon de terre de Littry aux citoyens-membres composant l'Administration Générale des armes portatives de la République.

« Citoyens, j'ai reçu hier votre lettre en date du 16 courant par laquelle vous me demandez 5 à 600 boisseaux de charbon de la mine que je fais exploiter, plus des renseignements sur la quantité de charbon

que j'extrais par mois et les moyens d'augmenter l'extraction.

« Je fais faire un baril qui contiendra la quantité de charbon que vous demandez, et je vous l'enverrai sur le champ par la messagerie. Je vous observerai que ce charbon sera de la meilleure qualité et qu'il ne serait pas possible sans nuire à l'entreprise et même au public de l'éplucher ainsi, parceque la quantité en seroit trop modique, ou que le reste serait alors de qualité inférieure. Sur la réquisition du citoyen d'Agniaut et d'un membre de l'Administration de Bayeux, j'en ai fait passer à Caen pour le Comité de Salut public 16 à 18 boisseaux.

« Dans les renseignements donnés à l'Administration j'ai dit qu'on peut extraire par mois 50.000 boisseaux de charbon, dont un tiers en charbon propre aux maréchaux et pour les fourneaux des manufactures, les deux autres tiers pour cuire la pierre à chaux; mais parceque mes ouvriers n'ont point eu jusqu'à ce jour assez de pain, parceque je ne puis trouver assez d'avoine ou de son pour nourrir 60 chevaux que j'occupe, je n'ai encore pu faire aller l'extraction à plus de 40 à 45.000 boisseaux. Les ouvriers ne pouvant pas ou ne voulant pas augmenter leur travail.

« L'extraction montant à 50.000 boisseaux par mois, les trois fosses ou puits seront occupés jour et nuit tant à l'extraction du charbon qu'au tirage des eaux. Encore a-t-on à craindre les accidents imprévus.

« La marine de la République a mis en réquisition les deux tiers du charbon à maréchal; il faut sur

l'autre tiers fournir les arsenaux militaires de Caen, Cherbourg, Saint-Lô et autres endroits, et ensuite les maréchaux ordinaires. »

—

22 floréal 1794.

« Au citoyen Roux, délégué du représentant du peuple à Isigny.

« J'ai reçu ta lettre datée du 20. Pour m'y conformer je vais faire dresser l'état que tu me demandes relativement à l'approvisionnement général des individus qui sont employés dans l'entreprise ; mais je crains bien que le Directoire du District de Bayeux ne puisse obtempérer à ta demande. La municipalité de Bayeux n'a pu, hier, faute de grains, fournir le contingent ancien à 400 l. près. Je vais en instruire le District afin que le jour de halle prochain cela me soit fourni, sans quoi je ne pourrais faire la répartition ordinaire à mes ouvriers.

« La pénurie des vivres est telle que la plupart d'eux sont partis aujourd'huy chercher du pain pour leurs familles qui languissent. L'autre partie a fait son travail cette nuit. »

—

20 messidor 1794.

« M. Chrétien,

« Mes ouvriers, avant de descendre ce matin, se sont réunis et sont venus en masse me trouver et me demander de l'augmentation nécessitée, disent-ils, sur l'extrême cherté des choses essentiellement utiles, telles que le pain qu'ils achètent 13 et 14 s. la livre,

plus leur temps pour l'aller chercher, le savon, la toile, le cidre dont ils ne peuvent plus trouver ce dont il leur faut dans le travail qu'avec la plus grande peine, et dont ils sont menacés d'être privés par les cabaretiers sous peu de jours, la viande dont ils ne trouvent pas un morceau qu'en le payant très cher. Ils demandent qu'on leur procure ces choses aux prix du maximum, qu'alors ils ne demanderont point d'augmentation. Ils m'ont dit qu'ils n'ignorent point que le prix du charbon met nos commettants dans l'impossibilité de le faire, au taux où il est fixé, mais que c'est à eux à obtenir un rencherissement de la part de la Convention, ce qu'ils devront obtenir, puisque le charbon est la seule chose qui n'ait point augmenté. Ils ont demandé cette augmentation de salaire pour le premier du mois prochain, sans quoi ils ne travailleront pas. Vous devez sentir que je leur ai fait des réponses raisonnées sur les circonstances et que je les ai engagés à retourner à leur travail. Ce qu'ils ont fait à quelques-uns près. Ce qui nous a fait perdre une coupe, mais que l'on mettra demain. Ils se sont plaints de ce que les promesses qui leur avaient été faites par le S. Roux n'ont point été effectuées, telle que l'augmentation du pain, l'exemption de la garde sans payer, etc. »

—

29 messidor 1794.

« Les controlleur et conducteur de la Mine de Littry, en l'absence du citoyen Noel, directeur de ladite mine, aux Citoyens administrateurs du District de Bayeux.

« Nous ne possédons plus que pour neuf jours de subsistance pour les ouvriers de la mine, c'est-à-dire d'ici au 7 thermidor prochain mois, et si vous n'y subvenez promptement par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, les travaux de cette mine vont être exposés à une suspension générale. Sur la quantité de grains que vous avez accordée pour la subsistance de 270 ouvriers à raison d'1/2 par individu, et partagée entre eux avec toute léconomie qu'exigent les circonstances, en donnant 1/4 1/2 à ceux qui travaillent dans l'intérieur, une livre 1/4 pour ceux qui font des travaux pénibles à l'extérieur, et 1 à ceux qui font des travaux ordinaires aussi à l'extérieur, on a fourni à 294 ouvriers au lieu de 270; ce nombre de 294 ouvriers a absorbé totalement la portion de grains accordée pour chaque mois; mais les besoins de l'ouvrage ont depuis cette répartition exigé un renfort de plus de 40 ouvriers; il n'a resté aucuns grains pour en donner à ces derniers, ou bien il aurait falu prendre sur la portion des premiers qui n'est pas même suffisante pour le genre de travail dont ils s'occupent; tous les ouvriers en général s'absentent très fréquemment de leurs travaux pour aller chercher du pain en différents endroits, où ils ne se procurent qu'avec la plus grande peine et à des prix exhorbitans, ce qui cause un retard considérable à l'ouvrage et fournit un prétexte à ces ouvriers pour s'en absenter et se dérober à notre surveillance.

« Un autre inconvenient qui n'est pas moins funeste à l'entreprise c'est que votre arrêté du 4 prairial, qui dispensait les ouvriers du service personnelle de la garde, est ou mal interprété, ou mal exécuté; les

municipalités de leurs domicilles ont pris différents arrêtés pour leur faire payer 4 l. 10 s. et 5 l. pour le remplacement de chaque garde, obliger ces ouvriers de porter, chez les citoyens qui les remplacent, les ordres de monter leur garde en payant d'avence le prix fixé, sans quoi ils ne seraient pas remplacés et, s'ils y manquoient, on les ferait mettre en prison ; les ouvriers, à ces conditions, préfèrent monter leur garde personnellement, parceque plusieurs d'entre eux, qui ne gagnent que de 18 à 30 s., se plaignent et refusent de payer les prix fixés qui les privent de 4 ou 5 jours de leur salaire.

« Nous apprenons encore à l'instant que 52 d'entre eux, de la commune de Litry, vont monter leur garde plustôt que de payer 4 l. 10 s. pour les faire remplacer, cette somme étant trop au-dessus de leur journée.

« Plusieurs ouvriers de la première requisition ont refusé le travail hyer, sous prétexte qu'on leur avait dit qu'il n'étoient pas exemptés, qu'on allait les caserner et qu'aucuns ne seroient exemptés du service personnel de la garde et que ceux qui étoient partis sur les frontières ne reviendraient pas.

« Tous ces faux bruits répandus, soit par la malveillance, soit par l'ignorance, causent le plus grand mal dans l'esprit de cette classe d'hommes ; cela les décourage ; malgré toutes les peines que nous prenons pour les détromper, ils nous disent n'y avoir pas bien confiance en ce que on ne leur a point tenu les promesses qu'on leur avait faittes.

« Toutes ces entraves nous suscitent toutes les peines possibles pour les commander. L'ouvrage en souffre

au point que l'extraction du charbon est diminuée de plus d'un tiers du taux ordinaire. Ils ne travailent pas les ci-devant dimanches et fêtes. Ils préfèrent travailler les jours de décades et nous voyons avec peine que tout cela ne peut changer qu'en leur fournissant les choses de première nécessité, et en faisant quelques exemples de ceux qui ne s'attachent pas d'une manière satisfaisante à leur travail.

« Plusieurs nous préviennent aussi qu'ils vont aller travailler chez les particuliers où ils seront nouris, puisque nous ne leur en donnons, aux uns point assez et aux autres point du tout.

« Nous laissons à votre sagesse, citoyens administrateurs, les moyens à prendre que vous croirez les plus utiles pour remédier au mal que va occasionner, sous peu, la privation très prochaine d'un combustible, dont la rareté se fait déjà sentir d'une manière préjudiciable pour le bien public. »

---

§ 4.

Dans les deux pièces qui suivent, on trouvera des plaintes curieuses formulées par une société populaire de Ballesurdrôme (1) et par la municipalité de la commune de Littry. C'est un cri d'alarme au sujet, tant du ralentissement de l'extraction du charbon de terre dans la mine, que de sa consommation exagérée par les arsenaux et ateliers d'ar-

(1) C'est ainsi qu'on appelait pendant la Révolution la commune de Balleroy.

mes, qui portaient le plus sérieux préjudice à l'agriculture et à l'industrie.

« Aux citoyens administrateurs du Directoire du District de Bayeux, les Maire, Officiers municipaux de la commune de Littry. 16 fructidor an II (2 septembre 1794).

« Expose *(sic)* qu'ils viennent de recevoir dans la 1re décade de fructidor l'état des ouvriers employés aux travaux de la mine de Littri pour l'extraction du charbon tant des communes dudit lieu de Littry, le Molley, le Breuil, Saon et Saonnet. Il parroît qu'il se trouve par cette même feuille, attestée véritable par le citoyen Noël, directeur des dites mines, 322 journées de travail d'ouvrier manquant pendant le cours de cette dite décade à ladite mine. Ce qui fait un objet conséquent pour l'extraction, tant du charbon de la marine, étant une des choses les plus utiles aux atteliers des armes de la République, que du charbon à chaux et à maréchal, sans lequel les cultivateurs ne peuvent opérer à l'agriculture et ensemencement des terres ; puisque déjà les cultivateurs ne peuvent engraisser les terres faute de chaux, et les chaufourniers ne peuvent fournir faute de charbon.

« Il paroît que le citoyen directeur voudroit porter ses plaintes à la municipalité pour réprimer la fainéantise ou plustôt labut de ces ouvriers ; c'est vraiment un devoir sacré de les contraindre à un ouvrage aussi urgent qu'utile, d'autant plus que la République a pourvu à leurs besoins de subsistance, et à l'exemption de leur service de gardes nationales ; mais nous

ne pouvons, citoyens, les condamner comme police municipale, d'autant plus, comme vous le voyez, que ces mêmes individus sont résidant dans cinq différentes communes.

« Veuilliez bien, citoyens, réprimer ces mêmes abus, ou nous donner le mode de nous y comporter pour y aporter la plus prompte exécution; et, pour vous mettre à portée de constater la vérité de l'énoncé ci-dessus, nous vous adressons, avec la présente, la feuille du citoyen Noël, directeur.

« Présentée ce 16 fructidor an 2me de l'ère républicaine (1). »

M. Raould, maire.	Ravenel, officier.	Mazire, agent nat.

—

« La Société populaire de Balsurdrome aux citoyens administrateurs du Directoire du District de Bayeux. 21 fructidor an II (7 septembre 1794).

« Les ouvriers qui travaillent le fer dans notre commune, et dans les communes environnantes, se plaignent de ce qu'ils manquent absolument de charbon de terre et par conséquent sont obligés de rester à rien faire ; les laboureurs et les artistes en souffrent égallement, puisque sans charbon de terre on ne peut construire ny charruë, ny ferrer des chevaux, ny faire de serrures pour les bâtiments que font construire les citoyens ; cela fait un tort considérable à tous les ouvriers en général et les empêche de gagner leur vie et celle de leurs familles.

(1) Archives du Calvados. Mine de Littry. Liasse 30.

« Il y a quantité de charbon qui est tiré à la mine de Littry, et, journellement, on en tire; mais il paroist être mis tout en réquisition.

« Cependant le but de la Convention est de faire le bien général et de ne point empêcher le travail des campagnes ; ce qui ne pourroit avoir lieu sans nuire à l'intérêt public.

« Il est du plus grand intérêt de procurer à ces citoyens le plus utile de leurs besoins.

« Pourquoi, citoyens, nous vous invitons à prendre en considération notre réclamation et vous remplirez le vœu de tous vos concitoyens.

« Les membres composant le Comité de correspon dance (1). »

---

§ 5.

Les mines de Littry, à peine suffisantes pour la Normandie, étaient cependant requises, comme le prouve la pièce suivante, de fournir du combustible aux ateliers d'armes de provinces éloignées.

« Paris, le 21 germinal de l'an II de la République Française une et indivisible (10 avril 1794).

Égalité. *Liberté.*

« L'administration générale des armes portatives de la République,

« A l'Agent national près le District de Bayeux.

« Nous écrivons au propriétaire des mines de char-

(1) Archives du Calvados. Mine de Littry. Liasse 24.

bons de terre à Litry, district de Bayeux, et le requérons de délivrer à la veuve Masset et C[ie], négociant à Saint-Vallery, 2,000 barils de charbons de terre, dont ont le plus grand besoin les atteliers d'armes établis par le citoyen Rivery, représentant du peuple, à Amiens, Abbeville et le district du même nom ; faute de ce combustible un grand nombre de bras resteroient oisifs, et la fabrication des armes serait ralentie d'une manière affligeante dans un pays qui ne respire que l'anéantissement des tyrans et de leurs esclaves. Presse cet envoi, transporte-toi sur les lieux ; veille aux intérêts de la République ; par là tu répondras à la confiance qui t'est donnée. »

L'AMITIÉ

PAR

M. Emmanuel CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

L'AMITIÉ

Il existe dans le cœur humain un sentiment très doux, très tendre, très fort ; il a cela de particulier que, réel et substantiel, il semble fait de rien ; que, remplissant l'âme de sa flamme généreuse, il ne laisse pas voir le foyer où elle s'allume. Ce sentiment énigmatique, c'est l'Amitié.

Plus tenté encore par ce qu'elle a d'obscur que par ce qu'elle a d'aimable, je voudrais étudier l'Amitié, non en moraliste, ce qui est facile, et a été fait, mais en psychologue, ce qui est délicat, et reste à faire.

L'Amitié vraie. Car il y a, pour deux personnes, mille manières possibles d'être amies sans l'être. La plupart des amis n'ont de l'amitié que le simulacre. Chamfort disait plaisamment : « Dans le monde, vous avez trois sortes d'amis : les amis qui vous aiment, les amis qui ne se soucient pas de vous, et les amis qui vous haïssent. » En laissant de côté les amis qui vous haïssent et les amis qui ne se soucient pas de vous, il y a encore lieu de

distinguer entre les amis qui vous aiment. Il en est qui vous aiment un jour, une semaine, une année, plus ou moins longtemps, puis vous oublient tout à coup : cette amitié temporaire n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui tantôt vous aiment et tantôt ne vous aiment pas, suivant qu'il fait chaud ou froid, qu'ils sont à jeun ou repus, que la fortune leur sourit ou leur fait grise mine : cette amitié intermittente n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui vous aiment parce que vous leur rendez service, et juste dans la mesure du service : cette amitié intéressée n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui vous aiment si vous consentez à vous associer à leurs plaisirs, voire à leurs débauches : cette amitié conditionnelle n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui vous aiment en tant que vous partagez leurs opinions politiques, et que vous leur permettez de dire à la tribune des Chambres : « Mes amis et moi » : cette amitié parlementaire n'est pas l'amitié vraie. *Et cætera.* L'Amitié vraie, objet de cette étude, c'est l'amitié sans épithète, indépendante du temps, des circonstances, des succès et des revers, des coteries, qui ne relève que de soi, n'a souci que de soi, ne vit que par soi et pour soi, immuable au milieu des changements, indestructible au milieu des ruines. C'est l'absolu dans l'ordre sentimental.

Ainsi faite, il est bien clair que l'amitié n'a rien d'artificiel. Je ne comprends pas que des écrivains aient pu poser sérieusement cette question : l'amitié a-t-elle sa raison d'être dans notre faiblesse ? C'est-à-dire : l'amitié est-elle l'effort réfléchi d'un homme

qui, ne pouvant se suffire à lui-même, cherche dans un autre homme les ressources qui lui manquent? Si l'amitié était cela, elle ne serait pas l'amitié, et il ne nous resterait qu'à répéter dans l'amertume de notre cœur le mot attribué à Aristote: « Mes amis, il n'y a pas d'amis. » Mais non; l'amitié est une affection naturelle, dont les racines sont déjà en nous, au plus profond de notre âme, le jour où nous commençons de respirer. Ce n'est pas un fait humain, mais divin. C'est Dieu qui, pétrissant notre cœur, l'a pétri capable d'aimer spontanément, d'aimer pour le seul plaisir d'aimer.

Cicéron qui nous a transmis dans son traité *De l'Amitié* la question dont je me scandalisais tout à l'heure, et qui parle un peu froidement, trop didactiquement à mon gré de ce beau sentiment, en a cependant bien compris la nature. L'amitié, dit-il, a son principe dans notre âme créée pour aimer. Les bienfaits peuvent l'accroître, l'habitude la fortifier, elle n'est le produit ni de l'habitude ni des bienfaits. Si l'amitié avait sa cause dans notre impuissance, les plus faibles seraient les plus enclins à l'amitié. Mais pas du tout. L'amitié est le lot, le privilège, la gloire des plus forts, des plus grands. Qu'un homme ait confiance dans ses ressources, qu'à force de sagesse et de vertu, il soit parvenu à n'avoir besoin de personne, à ne rien attendre que de lui-même, ce sera celui-là qui saura le mieux trouver et conserver ses amis. Et Cicéron ajoute, en faisant parler Lelius :

« Scipion avait-il besoin de moi? Non, sans doute.

Avais-je besoin de Scipion ? Pas davantage. L'admiration que m'inspirait sa vertu, peut-être l'estime qu'il voulait bien accorder à mon caractère, nous rendirent chers l'un à l'autre. Cet attachement s'accrut par l'habitude ; mais quoique nous en ayons tiré tous deux de grands avantages, ce n'est pas cet espoir qui commença notre union. Nous nous aimâmes parce que nos cœurs n'attendaient pour aimer que de rencontrer des objets aimables. Dès que nous nous vîmes, ils volèrent l'un vers l'autre. »

Cette amitié dont nous apportons la semence en naissant, il faut la décrire.

Montaigne, ce type moderne de l'amitié, et qui devait la connaître, s'y est employé de tout son cœur et de tout son style dans un de ses plus beaux chapitres. Il la distingue avec soin, avec force, de l'amour filial, de l'amour proprement dit, de l'amour conjugal, de l'infâme amour grec, et enfin des affections diverses qu'un esprit inattentif ou paradoxal pourrait être tenté d'en rapprocher. Il dit fort bien que tous ces sentiments « particulièrement n'y conviennent, ni conjoinctement ». Il affirme énergiquement la spécialité de l'amitié, qui la rend *incomparable*. Mais par là il nous apprend une chose *: ce que l'amitié n'est pas,* et nous en laisse ignorer une autre : *ce qu'elle est.* Je ne voudrais pas faire tort à Montaigne. En différenciant l'amitié de toutes les affections voisines, il ne se peut pas qu'il n'en note ça et là quelques-uns des caractères, et il y a là à recueillir (je n'aurai garde d'y manquer) plus d'un trait buriné avec autant d'originalité que

de vérité. Mais il reste toujours que sa description de l'amitié est surtout négative, et que, après l'avoir lue et méditée, on ne sait pas assez précisément de quoi l'amitié est faite, et comment elle est faite ; or, c'est là l'important, comme c'est là le difficile.

Je crois cependant qu'il y a un sûr moyen de dire explicitement et clairement en quoi consiste l'amitié : c'est d'en déterminer l'objet.

Il en est ainsi de toutes les formes de notre sensibilité : elles se définissent par leur objet. Quand on a exposé que nos besoins ont pour objet les aliments, ou l'air respirable, ou le mouvement, ou le repos nocturne, ou le sexe, on les a parfaitement définis. Quand on a exposé que les désirs ont pour objet le bonheur, ou la puissance, ou l'autorité, ou la liberté, on les a parfaitement définis. Quand on a exposé que nos trois classes d'affections ont pour objets la nature, nos semblables et Dieu, on les a parfaitement définies. Quand on a exposé que les affections domestiques ont pour objets les différents membres de la famille, avec leurs divers degrés de parenté, on les a parfaitement définies. Quand on a exposé que les affections patriotiques ont pour objets la société dont nous faisons partie, le sol qu'elle habite, et plus particulièrement la cité natale ou le village natal, on les a parfaitement définies. Quand on a exposé que les affections philanthropiques ont pour objet les hommes simplement hommes, on les a parfaitement définies. D'où je conclus : quand j'aurai exposé l'objet de l'amitié, j'aurai parfaitement défini l'amitié.

Déterminer l'objet de l'amitié, tâche ardue ! Qui aimons-nous d'amitié ? Ce ne sont pas nos parents, nous avons pour eux un autre genre d'affection, qui prime celle-là, et qui en diffère du tout au tout. Ce peuvent être nos concitoyens, ce peuvent être des étrangers, mais à quel titre ? Il ne suffit pas qu'un homme soit notre concitoyen pour être notre ami : nous aurions donc autant d'amis qu'il y a de Français ! A plus forte raison, il ne suffit pas qu'un homme soit homme comme nous. Quelles sont donc les qualités requises pour que nos semblables excitent notre amitié ?

On en a noté un assez grand nombre, dont aucune ne paraît ni suffisante ni nécessaire.

L'égalité d'âge. Raison point suffisante. J'ai cinquante ans, vous avez cinquante ans, vous êtes donc mon contemporain ; mais s'il n'y a entre nous rien autre de commun, je ne vous aimerai, ni ne vous m'aimerez. Tout au plus, nous pourrons nous vouloir du bien, et, qui sait ? du mal ; il y a plus de chances pour que nous ne nous voulions rien du tout. — Condition point nécessaire. Sans doute un grand écart d'âge est un obstacle, mais point invincible. Si en général deux amis comptent un nombre d'années à peu près égal, il y a des exceptions. Les exemples ne sont pas absolument rares de jeunes hommes et de vieillards unis d'amitié, avec une teinte filiale pourtant chez les uns, une teinte paternelle chez les autres.

La parité de position dans l'ordre social. Raison point suffisante. De ce que nous sommes riches,

vous et moi, ou fonctionnaires, vous et moi, ou titrés, vous et moi, il ne s'en suit pas que l'amitié nouera entre nous ses liens sacrés. A ce compte, dans une situation donnée, il n'y aurait que des amis. Ce qu'on y trouve le plus souvent, c'est quelques ennemis dans une foule d'indifférents. — Condition point nécessaire. Sans doute, il est difficile à un petit d'aimer un grand, à un grand d'aimer un petit. Sans parler de l'envie et de l'orgueil, inconnus des nobles cœurs, il y a chez l'un un esprit de déférence, chez l'autre une nuance de protection : deux pierres d'achoppement. Cependant la fierté de l'un, la modestie de l'autre peuvent rapprocher des distances qui n'ont pas leur fondement dans la nature. L'histoire mentionne des couples d'amis dont la fortune n'est pas la même, à commencer par l'exemple classique d'Oreste et Pylade. De même le Roman, une fiction prise dans la réalité. Avez-vous lu *Sybille*, l'aimable création d'Octave Feuillet? Il y a là une étrange paire d'amis : la belle et opulente Sybille et le pauvre vieux fou Feray : l'amitié de Sybille n'en va pas moins jusqu'à la plus exquise tendresse, celle de Feray jusqu'au plus absolu dévouement.

La conformité de nature. Ce serait là, à en croire la plupart des auteurs, le vrai et solide fondement de l'amitié. Je n'ai pas l'habitude de fermer les yeux à la lumière. Je ne nierai donc pas que nos amis nous plaisent souvent par l'accord que nous trouvons entre eux et nous. Mais n'y a-t-il d'autre cause à l'amitié que cet accord ? Il est d'autant plus permis

d'en douter qu'il ne manque pas d'écrivains pour affirmer que la loi de l'amitié, c'est le contraste. Suivant eux, ce que nous aimons dans nos amis, ce sont précisément les qualités que nous n'avons pas, ou même qui font antithèse aux nôtres. Naturellement tristes, nous recherchons près d'eux la gaieté qui nous réconforte ; joyeux et expansifs, la mélancolie qui nous repose. Or, il me semble que si les premiers ont raison, les seconds n'ont pas tort : d'où il appert que l'amitié n'a pas plus sa source dans la ressemblance que dans la différence de complexion.

La réciprocité de vertu. Tous les philosophes de l'Antiquité ont répété à l'envi qu'il n'y a d'amitié possible qu'entre gens vertueux. Cicéron soutient cette thèse avec complaisance dans plus d'un paragraphe du *De Amicitia*. Plutarque la défend dans plusieurs de ses traités de morale. Plus d'un auteur moderne l'a développée à son tour. Ce n'est encore là qu'une vérité incomplète, et qui laisse pendante la question du principe de l'amitié. Que l'amitié soit incompatible avec l'extrême vice, à plus forte raison avec l'extrême scélératesse, je l'accorde, non sans quelque hésitation ; que la vertu y soit plus favorable, je n'ai garde de le nier ; mais peut-on voir en elle la mère de l'amitié ? Deux hommes vertueux ne peuvent-ils se rencontrer, se fréquenter, sans s'unir d'amitié ? N'inspire-t-elle pas plutôt le respect, et, quand elle est extrême, l'admiration, la vénération ? N'est-il pas des défauts aimables ? Et les amis célébrés par l'histoire étaient-ils des parangons de vertu ?

Mais si l'amitié ne se fonde ni sur l'égalité d'âge, ni sur la parité de situation, ni sur la conformité de nature, ni sur la réciprocité de vertu, sur quoi se fonde-t-elle enfin ?

Je ne pense pas qu'on puisse faire à cette question une réponse plus précise que celle-ci, qui l'est plus qu'elle ne le paraît. *Ce que nous aimons dans un ami, c'est un je ne sais quoi, qui nous le rend aimable, à nous personnellement. Un je ne sais quoi :* car tout homme qui, ayant le bonheur de posséder un ami, voudra se rendre compte de son amitié, ne parviendra pas, j'ose l'affirmer, à sortir de ce vague : il y a en lui quelque chose que je ne puis définir, qui me plaît, et qui fait, je ne sais ni pourquoi ni comment, que je le préfère à tout autre. *Qui nous le rend aimable, à nous personnellement :* car il arrive presque toujours que ce qui nous séduit dans un ami, et nous y attache, laisse les étrangers indifférents, et leur échappe. Et c'est là un trait commun à l'amitié et à l'amour. On se dit quelquefois, voyant deux amants : étrange ! et quel charme trouvent-ils l'un à l'autre ? On en peut dire autant de deux amis : singulier ! et qu'est-ce qui peut les toucher si fort ? — Mais ce que j'exprime là assez platement, Montaigne l'a dit avec relief dans cette forte et pittoresque prose, qui m'enchante toujours, et dont je vais vous enchanter, si vous le permettez.

« Si on me presse de dire pourquoy je l'aimais, je sens que cela ne se peult exprimer qu'en respondant : parceque c'estoyt luy, parceque c'estoyt

moy. Il y a audelà de tout mon discours, et de ce que j'en puis dire particulièrement, je ne sais quelle force inexplicable et fatale, médiatrice de cette union. Nous nous cherchions avant de nous estre vus, et par des rapports que nous oyions l'un de l'autre, qui faisoient en nostre affection plus d'effort que ne porte la raison des rapports, je croys par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms; et à nostre première rencontre, qui feust par hazard en une grande feste et compagnie de ville, nous nous trouvasmes si prins, si cogneus, si obligez entre nous que rien dez lors ne nous feust si proche que l'un à l'autre. »

Ainsi il y a du mystère dans l'amitié (et c'est là une partie de son charme) aussi bien que dans l'amour. Pourquoi les amants s'aiment? pourquoi les amis s'aiment? Ils ne le savent, ni n'ont besoin de le savoir. Ils s'aiment inconsciemment, fatalement, inexplicablement, inexprimablement. Ils s'aiment par un rapport inconnu, inconnaissable. Ils s'aiment parce qu'ils sont faits pour s'aimer. Ils s'aiment parce qu'ils s'aiment.

Me permettra-t-on de confirmer ces vues par ma propre expérience? C'est bien ainsi que j'aimai, aux jours heureux de ma jeunesse, un noble jeune homme qui eût mis bien de la joie et de la consolation dans ma vie, si la fortune, qui me l'avait donné, ne me l'eût ôté prématurément. Le hasard me le fit rencontrer dans une gracieuse famille liée à la mienne. Et tout de suite, nous nous aimâmes. Entre lui et moi, sauf l'âge, rien de commun. Fils

d'un médecin maire de sa ville, il était riche, et moi pauvre. Né et élevé dans le luxe et la mondanité, il était élégant, et moi gauche. Il était bien vêtu, et moi mal. Il était fier, et moi timide. Il n'aimait que l'observation et les sciences, et moi que le rêve et les lettres. Il envisageait l'avenir avec confiance, et moi avec crainte. Antithèses sur antithèses ! Ces antithèses, dès le premier regard, se confondirent dans un tendre et invincible embrassement. Nous vivions l'un avec l'autre, l'un par l'autre, l'un en l'autre. Nous travaillions ensemble, nous nous promenions ensemble, nous sentions, nous pensions ensemble. Quelles courses à travers champs ! Un chemin surtout, profondément encaissé, aux bords à pic, vêtus d'une herbe drue, aboutissant, sur la hauteur, à un bel arbre, droit comme une colonne, avec une superbe tête luxurieuse et épanouïe. Ah ! que de fois, les soirs d'été, nous nous assîmes là, tour à tour causeurs et silencieux, interrogeant tantôt le lointain horizon dans ce pays de plaines, tantôt le ciel et ses nuages voyageurs, tantôt le gazon, semé d'odorantes fleurettes, et de subtils insectes. Que de projets, et quels projets ! que de châteaux, et quels châteaux ! Et puis, la destinée nous sépara, la carrière médicale l'appelait, l'enseignement me faisait signe. Et puis, l'imbécile mort le faucha. Et puis, le malheur sous sa forme la plus cruelle, le malheur de survivre aux plus chers aimés, fondit sur moi. Et puis, aujourd'hui, arrivé à l'extrême vieillesse, et à l'extrême désolation, me voilà réduit à cher-

cher quelque distraction dans de mélancoliques souvenirs, en ces pages que j'écris leur demandant un soulagement qu'elles me refusent.

J'ai rapproché, après beaucoup d'autres, l'amitié de l'amour, avec lequel elle a de si nombreuses et si charmantes affinités. Ces deux sentiments ont eu le sort commun de donner lieu à de piquantes recherches. Dans les *Cours d'amour* de la Chevalerie on discutait subtilement de subtiles questions, par exemple, peut-on être encore amants après être devenus époux? Sans avoir de *Cours*, l'amitié a eu ses *Docteurs* qui ont discuté de non moins délicats problèmes dans leurs livres. Je n'en citerai que deux exemples.

On a posé cette question : l'amitié admet-elle ou exclut-elle la pluralité ? Plus clairement : peut-on être l'ami de plusieurs personnes à la fois, avoir plusieurs amis simultanément ; ou bien, comme on n'est que deux en amour, n'est-on nécessairement que deux en amitié ?

Comme la plupart des problèmes, celui-ci a reçu deux solutions contraires. Oui, ont dit les uns, on peut être l'ami de dix personnes ; non, ont dit les autres, on n'est jamais l'ami que d'une seule. Je donne sans hésitation tort aux premiers, et raison par conséquent aux seconds.

Comme je l'ai dit en commençant, il y a amitié et amitié. Il y a l'amitié en l'air, banale, un mot, une ombre, un rien : celle-là peut être indéfiniment multiple. On peut aimer de cette manière, non pas

dix personnes, mais cent, mais mille, le genre humain tout entier. Il y a l'amitié réelle, solide, massive, l'amitié enracinée jusqu'aux entrailles; celle-là est, et ne peut pas ne pas être unique. On ne peut aimer de cette façon qu'une personne entre toutes. Écoutez Lelius dépeindre l'amitié qui le liait à Scipion :

« De tous les biens que je tiens de la fortune ou de la nature, il n'en est pas de comparable à l'amitié de Scipion. Parfait accord de sentiments sur la République, sages conseils sur les intérêts privés, délassement plein de charmes, je trouve tout dans cette liaison; nous n'avions qu'une maison, qu'une manière de vivre, qu'une table; dans les camps, en voyage, à la campagne, nous étions toujours ensemble; Scipion, c'était un autre moi, moi un autre Scipion. »

Écoutez Montaigne dépeindre l'amitié qui le liait à La Boétie :

« Cette-cy n'a point d'aultre idée que d'elle-même, et ne se peult rapporter qu'à soy; ce n'est pas une considération, ny deux, ny trois, ny quatre, ny mille ; c'est je ne scays quelle quintessence de tout ce mélange, qui, ayant saisi toute sa volonté, l'amena se plonger et se perdre en la mienne, d'une faim, d'une concurrence pareille ; je dis perdre à la vérité, ne nous réservant rien qui nous feust propre, ny qui feust ou sien ou mien. Il n'est pas en la puissance de tous les discours du monde de me desloger de la certitude que j'ay des intentions et jugements de mon amy : aulcune de ses actions ne

me saurait être présentée, quelque visage qu'elle eust, que je n'en trouvâsse incontinent le ressort. Nos âmes ont charié si uniement ensemble ; elles se sont considérées d'une si ardente affection, et de pareille affection descouvertes jusques au fin fond des entrailles l'une de l'autre, que non seulement je cognoissois la sienne comme la mienne, mais que je me feusse certainement plus volontiers fié à luy de moy qu'à moy. »

Voilà l'amitié dans toute sa vérité, sa générosité, sa beauté : vous semble-t-il qu'elle puisse s'étendre à plusieurs ? Concevez-vous un tiers, je ne dis pas un quatrième, un cinquième, je dis un tiers seulement, entre Scipion et Lelius, entre Montaigne et La Boétie ? N'est-il pas clair comme le jour qu'une affection de cette nature, qui mêle à ce point deux âmes, dont on a pu dire : une seule âme en deux corps, ne souffre pas de partage ? En vous identifiant tout entier avec un autre, l'amitié ne vous rend-elle pas conséquemment étranger à quiconque n'est pas cet autre ? Sans doute, elle laisse place à la bienveillance, à la sympathie, à la pitié, à tous les bons sentiments qui ne sont pas elle, mais elle n'en laisse pas à un sentiment rival. L'amitié n'est pas moins exclusive que l'amour, qui est l'exclusion même. Et c'est le constant et irrécusable témoignage de l'histoire, qui nous présente toujours l'amitié sous la forme de la dualité.

On a posé cette autre question : l'amitié est-elle possible entre les deux sexes ; un homme et une

femme peuvent-ils s'aimer d'amitié, sans qu'un autre sentiment ne s'y mêle, et, en la compliquant, ne la dénature ?

Cette difficulté, très complexe, ne peut être élucidée en bloc ; il faut la diviser, et examiner successivement les différents cas qui peuvent se présenter.

Premier cas : deux enfants. — Il arrive souvent que deux enfants de sexe différent et d'âge analogue, soit simple voisinage, soit liaison entre leurs familles, grandissent l'un près de l'autre, et s'entr'ouvrant ensemble à la vie et à ses illusions, éprouvent réciproquement un doux et cher sentiment. Cette affection est pleine de grâce et de fraîcheur, comme d'inconscience et de naïveté. C'est un avril, c'est une aurore. La contempler est une fête. On respire cette innocence comme on respire une fleur des champs ; elle en a la suavité, avec la simplicité. Dieu me garde d'en médire ! Mais je n'en voudrais pourtant pas méconnaître la vraie nature. Vous n'y voyez peut-être que de l'amitié, moi j'y vois aussi de l'amour. Il n'y a pas à dire : ce garçonnet et cette fillette s'aiment autrement que deux fillettes ou deux garçonnets. Comparez, la différence vous apparaîtra, indiscutable. Le sexe n'attend pas l'âge adulte, ni même l'âge de raison, comme on semble le croire : il existe dès le premier soupir, et il agit plus ou moins dès qu'il existe. Inaperçu, mais présent. Ici, il joue un rôle caché, obscur, indiscernable, si vous y tenez, mais certain. Et je vous demande la permission de définir ce petit couple d'amis une amitié spontanément et

insciemment amoureuse. Elle doit à sa double nature et à l'âge des personnages d'être sans danger (1).

Deuxième cas : un homme et une femme dans la maturité. — Ce couple équivoque, dans le brûlant midi de la vie, me présente l'image confuse d'un sentiment qui n'est ni l'amitié dans sa pureté, ni l'amour dans sa sincérité. Sans doute, il n'est pas impossible qu'un homme jeune et une femme jeune se goûtent l'un l'autre, se veuillent du bien, et même s'en fassent ; mais qu'ils s'aiment avec cette plénitude qui est l'essence même de l'amitié, sans que le sexe attise ce sentiment, c'est ce que je ne saurais admettre. Le cœur de l'homme et le cœur de la femme sont ainsi faits qu'ils ne peuvent, à cette heure de la vie, se confondre en un sentiment profond qui ne serait pas plus ou moins celui de l'amour. Ces amis, soyez-en sûrs, qu'ils le sachent ou non, sont amants en quelque mesure. Ils pourront se surveiller, se réserver, s'abstenir, ils s'aimeront dans le sens spécial de ce mot. Ce qu'ils font là, c'est un tour de force très méritoire, en

(1) A condition, toutefois, de ne pas surexciter l'élément amoureux de ce sentiment mixte, ainsi qu'on le fait quelquefois, non sans imprudence. J'ai connu un petit garçon qui avait une petite amie : on se fit un jeu de les marier. Dans un jardin, on orna de feuillage une grotte qui s'ouvrait dans un rocher, on vêtit les deux enfants de leurs plus beaux atours, et, sans nul esprit d'impiété, on célébra plus ou moins bien les cérémonies de l'église. Or, il advint ceci : le jeune marié prit si bien la plaisanterie au sérieux qu'un jour, dans un accès de jalousie, il saisit un couteau, et s'en fût frappé, si on n'y eût mis le holà.

même temps que très dangereux. Ils jouent avec le feu, au bord d'une fournaise, et, s'ils ne s'y brûlent pas, ils s'y roussissent.

Troisième cas : un homme et une femme entrés dans la vieillesse. — Leur âge me rassure. Je sais : comme il y a des amoureux hâtifs, il y a des amoureux attardés. L'amour en cheveux blancs, cela se rencontre. Mais je ne considère pas les *Phénomènes,* et en général, quand on est vieux, on a assez de soigner ses infirmités. Je ne vois donc pas pourquoi l'amitié, je dis l'amitié dans toute son excellence, n'unirait pas très tendrement et très innocemment, deux vieillards arrivés au port, après des orages, heureux de se parler cœur à cœur, de se consoler, de mêler quelques rayons aux ombres du soir, quelques étincelles aux froidures de l'hiver. Je me plais à contempler ce bon vieux et cette bonne vieille, assis dans leurs fauteuils, aux deux coins de la cheminée et goûtant dans la paix de leur âme et la sérénité de leur conscience un bonheur tranquille, à qui il ne manque, pour être parfait, que de pouvoir durer toujours. Je les salue avec respect, avec envie.

Quatrième cas : une jeune femme et un vieil homme, un jeune homme et une vieille femme. — J'avoue la rareté de ce quatrième et dernier cas, mais avouez aussi qu'il n'est pas fictif. Avouez qu'en cherchant on trouverait ça et là, dans notre société compliquée, cette charmante excentricité d'une jeune femme aimant d'amitié un vieillard, d'un jeune homme aimant d'amitié une vieille femme.

Et pourquoi pas, je vous prie ? Voyez-vous quelque empêchement à ce qu'une jeune femme très affectueuse éprouve une sincère amitié pour un vieillard très aimable, à ce qu'un jeune homme grave et tendre éprouve le même sentiment pour une vieille femme spirituelle et gracieuse ? La jeunesse a de ces générosités, la vieillesse a de ces séductions. Dans ces couples bénis du ciel, l'un apporte son enjouement, l'autre son expérience de la vie. Et point de risques : ces amis disparates peuvent s'abandonner en toute confiance et en toute satisfaction au noble sentiment qui les enchante sans les subjuguer.

Tout ceci est ce que j'ai appelé, trop ambitieusement, la psychologie de l'amitié. J'y voudrais ajouter, en traits rapides, ce que j'appellerais son histoire.

Les passions ont leur histoire. Presque toujours, dans les livres, dans les cours, écrivains et professeurs étudient les passions *in abstracto*. Ils les observent non dans l'humanité, mais dans l'homme individuel, et plus précisément en eux-mêmes. Ils nous en font connaître ainsi les éléments essentiels. La passion envisagée de la sorte, c'est la passion *en soi,* mais il y a aussi la passion *dans le temps*. La passion, quelle qu'elle soit, se produit dans un milieu dont elle subit l'influence, d'où il suit que la même passion, dans des milieux différents, se produit différemment. Elle n'est pas dans l'état sauvage ce qu'elle est dans la civilisation, ni dans l'antiquité

ce qu'elle est dans les temps modernes, ni chez un peuple ce qu'elle est chez un autre peuple, ni dans un siècle ce qu'elle est dans un autre siècle. Chateaubriand a eu le sentiment de cette vérité. Dans plusieurs chapitres du *Génie du Christianisme*, il compare entre elles les affections de famille (amour paternel, filial, etc.) chez les païens et chez les chrétiens. Ce n'est là qu'une étude partielle faite dans un intérêt spécial. Mais on conçoit qu'on pourrait étudier historiquement non pas certaines passions, mais toutes les passions ; non pas dans deux civilisations et à deux époques, mais dans toutes les civilisations et à toutes les époques ; non pas au profit d'une certaine thèse, mais d'une façon désintéressée et purement scientifique. C'est ainsi que je vais considérer l'amitié.

Et d'abord, pour commencer par tout le commencement, je voudrais considérer l'amitié avant les époques historiques. Les civilisés ne sont pas tout, il y a les sauvages, qui les ont nécessairement précédés. Ces sauvages sont les premiers représentants de l'humanité. Il est naturel de se demander si leur moral comportait l'amitié, sous quelle forme, à quel degré? On ne saurait nier l'intérêt (spéculatif, il est vrai) de cette recherche. Mais on va me dire :

Où sont-ils les premiers ancêtres de l'humanité? Ils ont disparu, engloutis sous la marée montante de la civilisation. Cherchez leur trace, vous ne la trouverez pas. Je réponds : l'ancien monde a perdu ses premiers ancêtres, mais le nouveau a conservé

les siens, ou du moins les avait conservés avant l'invasion européenne. Or les sauvages sont partout les sauvages, c'est-à-dire sont partout les mêmes. Entre un civilisé et un civilisé, il y a mille différences, parce que la civilisation comprend mille éléments variables ; entre un sauvage et un sauvage, il n'y en a aucune, parce que la sauvagerie, si l'on me permet cette expression, se réduit aux éléments les plus essentiels de la nature humaine, lesquels ne varient pas. On peut donc conclure légitimement des sauvages d'aujourd'hui aux sauvages d'autrefois. On peut donc, en s'enquérant de l'amitié des derniers sauvages, arriver sûrement à se représenter l'amitié des premiers.

Or, les sauvages actuels sont si peu étrangers à l'amitié qu'ils la pratiquent avec une sincérité et une intensité extraordinaires. C'est chez eux l'affection dominante, l'affection souveraine. Mieux que cela, c'est un culte, un fanatisme. Il n'est pas de sacrifices qu'ils ne lui fassent avec enthousiasme. L'ami, là, ne vit pas seulement pour son ami, il sait mourir pour lui. Il y met sa gloire.

Si vous n'avez pas lu *Les Natchez,* je ne vous dirai pas : lisez-les. Quoique Chateaubriand les ait écrits de la même plume que *René ;* quoique en ma prime jeunesse je les aie lus avec passion, je les juge aujourd'hui illisibles. C'est l'ennui idéal. Mais on y trouve de précieux renseignements sur les mœurs de ces primitifs. Et l'amitié y paraît en des traits admirables.

Cette amitié-là, c'est celle du sauvage Outougamis

pour le désespéré René. Tout est charmant aussi bien qu'héroïque dans la peinture que nous en fait Chateaubriand : les cérémonies naïves et touchantes qui sont comme la consécration de l'amitié ; et puis, à partir de cette heure solennelle, le dévouement sans bornes du sauvage, les dangers qu'il affronte avec un indomptable courage pour délivrer son ami, prisonnier des Illinois, qui s'apprêtent à le brûler vif ; comme il venge René en frappant mortellement son meurtrier, et comme il quitte lui-même une vie devenue insupportable, en s'ouvrant chaque nuit les veines pour rafraîchir l'urne du sang.

Et notez que l'amitié d'Outougamis ne nous est pas donnée comme une exception, mais comme la règle. C'est l'amitié du sauvage quelconque. Les cérémonies qui l'inaugurent, sauf les détails, sont partout les mêmes, les réjouissances qui la célèbrent partout les mêmes, le dévouement jusqu'à la mort partout le même. L'amitié sauvage n'est pas seulement un sentiment particulier, c'est une institution nationale, si ce mot n'est pas un peu gros appliqué à une petite tribu perdue dans l'espace.

Voilà l'amitié des sauvages contemporains. Je n'hésite donc pas à affirmer, en vertu d'une légitime induction, que les premiers habitants de la terre, les ancêtres des nations civilisées, ont connu et pratiqué l'amitié dans toute sa puissance, pour ne pas dire dans toute son exagération.

En quoi l'amitié civilisée diffère-t-elle de l'amitié sauvage ?

En ces deux choses : elle est moins fréquente, elle est moins ardente. J'ajoute : elle est de moins en moins fréquente, de moins en moins ardente, à mesure que l'humanité s'avance, en se transformant, dans la voie sans terme assignable qui s'ouvre devant elle. Car le progrès ne se fait pas tout d'une pièce, et le gain est toujours au prix de quelques pertes.

C'est le témoignage de l'histoire. L'antiquité a fort cultivé l'amitié. Les sages, les philosophes, et parmi ceux-ci les Épicuriens, la recommandent comme un devoir, comme une vertu, comme une condition du bonheur. Ils la célèbrent en des banquets commémoratifs, car chez les Grecs, on n'aime pas seulement les vivants, mais les morts, et les disciples sont pleins de piété envers les maîtres disparus. Ils la décrivent, ils la louent, j'allais dire ils la chantent, en des dialogues, tels Platon et Cicéron, en des traités, tel Aristote. Mais enfin les amis, en cette belle civilisation grecque et romaine, ne pullulent pas ; on les compte, on les nomme. — L'Amitié antique ne manque pas de chaleur, et peut aller jusqu'au dévouement. Telle l'amitié d'Oreste et de Pylade, lorsqu'un tyran farouche, voulant mettre à mort le fils d'Agamemnon, qu'il ne connaît pas, Pylade s'écrie : c'est moi qui suis Oreste, tandis que Oreste s'écrie à son tour : non, non, Oreste c'est moi. Telle l'amitié de Damon et de Pythias, Damon s'offrant à un autre tyran pour servir de caution à son ami condamné à mort, Pythias accourant pour délivrer son ami. Telle l'amitié d'Eudamidas rédi-

geant ainsi son testament: « je lègue à mon ami ma mère à nourrir et ma fille à marier. » Telle l'amitié de Scipion et de Lelius, déjà mentionnés. Certes, ce sont là de généreuses amitiés qui font grand honneur non seulement aux nobles hommes qui la pratiquent, mais à cette race grecque et romaine si prompte aux grands sentiments et aux héroïques actions. Et cependant, avouez-le, ces amis-là ne sont pas à la hauteur du Natchez Outougamis. L'amitié antique est, comme je le disais, un devoir, mais non le premier des devoirs; une vertu, mais non la vertu par excellence; la condition du bonheur, mais non la nécessaire condition. L'amitié a perdu du terrain.

Des anciens aux modernes, elle en perd davantage. Certainement, si j'étais plus érudit, ou seulement plus instruit, si je savais jusqu'aux détails l'histoire de l'Europe, ou seulement de la France, je pourrais citer quelques beaux exemples d'amitié, mais encore faudrait-il les chercher. S'ils ne sont pas rarissimes, à tout le moins sont-ils rares. Ils brillent surtout par leur petit nombre. Quelques âmes d'élite pratiquent l'amitié, mais clairsemées, de loin en loin. Quelques écrivains en parlent, mais par réminiscence des auteurs anciens. — Moindre en quantité, l'amitié moderne est moindre aussi en qualité. Je ne dis pas qu'elle soit tiède, elle n'est pas brûlante. L'amitié de Montaigne et de La Boétie, peinte par Montaigne, donc prise sur le fait, est admirable. Je croirais faire injure à Montaigne, en le soupçonnant de l'avoir surfaite: qui sait cepen-

dant si la force du style n'ajoute pas, à son insu, à la force du sentiment? Je veux qu'elle soit dans son cœur tout ce qu'elle est dans son livre, je me permets de demander si cet ami d'un autre, en même temps très ami de lui-même, n'eût pas reculé devant le sacrifice de la vie? Vainement chercherait-on chez nous des Outougamis, non moins vainement des Oreste et Pylade.

Voilà les faits. Voilà la loi de l'amitié : elle décroît en raison inverse du progrès. Reste à expliquer ces faits, à rendre compte de cette loi.

Qu'on me permette de considérer d'abord la vie individuelle, qui est en petit ce qu'est en grand la vie humanitaire. C'est un détour: il me conduira au but plus lentement, mais plus sûrement et ce que je perdrai en rapidité, je le gagnerai en clarté.

Comment se comporte l'amitié dans la vie individuelle ? L'enfance et l'adolescence sont le triomphe de l'amitié. C'est à ce moment qu'elle se manifeste dans sa plus grande force, dans son plus vif éclat. Je conviens que les peintures auxquelles on s'est complu ne sont pas toujours exemptes d'exagération. Il n'y a pas dans les écoles, dans les lycées, que des amis, les amitiés enfantines et juvéniles n'ont pas toujours la profondeur, la ténacité, l'héroïsme des amitiés parfaites; mais elles sont fréquentes, ardentes ; elles sont le charme et la grâce de cet instant de l'existence. C'est, en de moindres proportions, mais en réalité, l'amitié du sauvage. — La jeunesse lui fait une place plus restreinte,

mais encore une belle place. Les liaisons entre deux jeunes hommes bien nés, bien élevés, ne sont pas rares, et il arrive qu'elles donnent de leur vivacité de très honorables témoignages. C'est, avec des différences sans importance, l'amitié des Grecs et des Romains. — La maturité se montre avare de ce noble sentiment, et quand par hasard elle le cultive, c'est avec une notable parcimonie. C'est, avec le même effacement, l'amitié des peuples modernes. — La vieillesse, l'âge le plus personnel de la vie, en est aussi le plus froid, et ce n'est pas dans ces glaces que l'amitié pourrait fleurir. C'est dans une pareille indifférence que s'éclipsera l'humanité finissante.

La marche à reculons de l'amitié est donc exactement la même dans l'humanité et chez l'homme individuel. Les causes de cette décadence sont donc les mêmes aussi, et, en les étudiant d'abord dans l'individu, où elles sont plus facilement appréciables, nous les apercevrons ensuite plus distinctement dans l'espèce.

Au premier abord, on est surpris de voir l'amitié décroître à mesure que l'individu grandit : la réflexion nous montre que cela n'est pas moins qu'une nécessité. Le cœur humain a une capacité, variable en des limites restreintes d'individu à individu, constante dans le même. D'où il résulte qu'un sentiment nouvellement éclos n'y peut trouver place qu'en restreignant celle des sentiments qui le précèdent. D'où il résulte encore qu'à mesure que la vie intérieure s'enrichit d'un côté en se développant, elle s'appauvrit d'un autre côté en se conden-

sant. C'est là l'explication toute naturelle de la diminution graduelle de l'amitié. L'âme de l'enfant, de l'adolescent, est une âme toute simple, élémentaire : l'amitié y trouve la place presque vide, elle la remplit presque tout entière. La jeunesse survient, l'amour paraît, puissant, exclusif ou aspirant à le devenir, des pensées nouvelles, des aspirations nouvelles se font jour : l'amitié recule devant ces rivales. Puis, voici la maturité, avec ses nécessités, ses ambitions, ses luttes, ses sentiments multiples, divers, et leurs exigences incessantes : si l'amitié persiste dans cette mêlée, ce n'est qu'à la condition de se faire petite, très petite ; le plus souvent elle y périt. L'égoïste vieillesse la trouve mourante, si ce n'est morte, et finalement l'ensevelit. Ce tableau de la vie individuelle, c'est en raccourci le tableau de la vie humanitaire.

Regardez. La vie du sauvage n'est-ce pas, sous d'autres proportions, la vie de l'enfant, de l'adolescent ? Cela saute aux yeux. Même simplicité, et je voudrais oser dire même *vacuité*. Point de passions encore dans cette âme vierge. L'amour, l'aînée de nos passions, n'y joue aucun rôle. Le sauvage ne sait pas aimer, et n'en sent pas le besoin. Il désire physiquement, en passant, se satisfait brutalement, et n'y pense plus. Point de préoccupations encore dans cette vie facile, à force d'être modeste. Que faut-il au sauvage ? un peu de poisson, s'il est pêcheur, un peu de gibier, s'il est chasseur, un peu d'herbe, s'il est pas-

teur. Une hutte pour dormir, à moins qu'il ne dorme à la lumière de la lune, qui lui mesure les mois et les années. Y a-t-il lieu de s'étonner si l'amitié envahit cette âme inoccupée, déserte, ouverte, s'y met au large, et commande en souveraine ? — La vie du Grec et du Romain n'est-ce pas, sous d'autres proportions, la vie du jeune homme ? Là, comme ici, le champ de l'amitié se rétrécit. L'amour commence d'y réclamer sa place, l'amour familial y élève timidement la voix, l'amour patriotique l'y fait retentir. Mais les deux premières passions ne sont encore que des ébauches. L'amour s'y distingue à peine de la sensation, par conséquent existe à peine. L'amour familial se dessine à peine dans cette union imparfaite. L'amour patriotique est grand sans doute, plane au-dessus des autres sentiments et les offusque, mais ses manifestations, sans autre théâtre que la place publique, sont relativement simples. L'amitié, fort diminuée, là encore fait bonne figure. — La vie des modernes n'est-ce pas, sous d'autres proportions, la vie de l'homme mûr ? Et l'amitié, dans les deux cas, n'est-elle pas comme submergée sous les flots de cette mer orageuse ? Orages de l'amour qui, devenu l'amour sentimental, règne en despote sur l'âme esclave ; orages de l'amour familial qui, devenu plus fort, plus exigeant, plus tourmenté, à mesure que la famille enfonce plus profondément ses vivaces racines dans le cœur humain purifié par l'idée chrétienne, étend invinciblement son empire sur la vie du berceau à la tombe ; orages de l'amour patriotique

qui, devenu plus sacré, à mesure que la notion de la patrie, se dégageant des nuages qui l'avaient obscurcie, apparaît dans sa majesté, atteint à la hauteur de l'héroïsme, non seulement sur les champs de bataille, mais dans les sphères plus douces et plus nobles où triomphe la charité. Que voulez-vous que devienne l'amitié aux prises avec une telle concurrence ? Et si, malgré tout, elle subsiste dans quelques âmes d'élite, n'est-ce pas une sorte de miracle ?

Telle est l'amitié en elle-même et dans le cours des siècles. Le présent, comme on vient de le voir, lui est peu propice, et ce n'est pas sans regret que je prends congé d'un si beau sentiment en termes si peu flatteurs. Mais la vérité est la vérité. Il appartient toutefois à chacun de nous de lutter contre les obstacles que la civilisation moderne oppose à l'amitié. Si l'amitié n'est ni nécessaire ni obligatoire, elle est du moins infiniment recommandable. Avoir un ami en qui se reflètent comme en un vivant miroir tous nos sentiments et toutes nos pensées, toutes nos joies et toutes nos douleurs, toutes nos espérances et tous nos regrets ; qui nous soit un encouragement dans l'effort, une consolation dans l'échec, un applaudissement dans le succès ; qui s'ajoute enfin à nous comme un second nous-même : quel redoublement de force ! quelle sauvegarde ! quel appui ! quel viatique dans ce rude voyage de la vie ! Donc, ayons le goût, le respect, le culte de l'amitié. Ne sacrifions pas les autres

sentiments à l'amitié. Ne sacrifions pas l'amitié aux autres sentiments. Élargissons notre cœur ! Qu'il y ait place à toutes les affections, comme à toutes les vertus ! Montesquieu, se rendant témoignage, a écrit énergiquement : « Je suis amoureux de l'amitié. » Soyons comme Montesquieu amoureux de l'amitié, et en même temps, parce que l'amitié n'est qu'une des formes de l'Amour, — je dis l'amour en général, — qui en a mille, parce que sous toutes ses formes l'Amour est le grand excitateur, le grand inspirateur, le grand triomphateur, ou, comme on l'a mieux dit en moins de paroles, le « feu sacré », sans lequel rien d'éminent ne s'accomplit, soyons amoureux de l'Amour !

VI

LA PRISE DE CAEN PAR ÉDOUARD III

— 1346 —

ÉTUDE CRITIQUE

PAR

M. Henri PRENTOUT,

Secrétaire,

Professeur à l'Université de Caen.

LA PRISE DE CAEN

PAR ÉDOUARD III

— 1346 —

Étude critique (1).

Des préparatifs considérables furent faits par Édouard III dans l'hiver de 1345-1346 pour une expédition sur le continent. Certaines chroniques anglaises affirment qu'il voulait débarquer en Guyenne, afin de faire lever le siège d'Aiguillon formé par le duc Jean. Le 7 juillet, la flotte, sortie

(1) Le cours public que je consacre depuis deux ans à l'histoire de Caen a attiré mon attention sur cet important épisode qui a constitué une date capitale, et d'ailleurs funeste, dans son évolution. Le 22 mai 1903, je lisais à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen un mémoire sur les sources de l'histoire de la prise de Caen par Édouard III en 1346. Je reprends aujourd'hui ce travail. En attendant une étude peut-être plus complète, j'ai voulu faire surtout un examen critique des sources, montrer ce qu'il fallait penser du récit de Froissart

des ports de Portsmouth et de Southampton, mettait à la voile : les vents la rejetèrent sur la côte de Cornouaille. Une heureuse inspiration, ou le conseil de Godefroy d'Harcourt, déterminèrent le roi d'Angleterre à débarquer en Normandie : il reprenait ainsi, en 1346, le plan que d'autres nobles normands conseillaient déjà en 1229 à Henri III (1). L'influence du seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte a pu être exagérée par Froissart, mais il n'est pas invraisemblable que l'on ait pu croire à un soulèvement d'une partie de la noblesse normande dans le Cotentin (2). Certes, depuis la guerre maritime de la fin du XIII[e] siècle, au temps de Philippe le Bel et de Édouard II, les commerçants et les marins normands, les bourgeois et le peuple étaient décidément hostiles à l'Angleterre ; il subsistait, néanmoins, parmi la noblesse un parti dont on ne sait s'il voulait l'indépendance du duché ou regrettait la domination anglaise, mais qui,

qui a trop longtemps trouvé crédit à Caen auprès de ses historiens mêmes, et qui est si peu favorable en un point, et partant si injuste à l'égard des Caennais. J'ai voulu aussi mettre en lumière l'importance d'une *Chronique anonyme anglaise* qui se trouve au Corpus Christi College, à Cambridge. Publiée par M. Moisant il y a dix ans, elle n'a jamais été utilisée par aucun historien, ni par son éditeur, ni même par M. Mackinnon dans sa récente *Histoire d'Édouard III.*

(1) V. Élie Berger : *Les préparatifs d'une expédition anglaise et la descente de Henri III en Bretagne 1229,* Bib. Éc. Chartes, LIV, 5.

(2) M. Léopold Delisle : *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte,* 1867, in-8°, p. 53-65.

en tout cas, obéissait malaisément aux rois de France.

Le 11 juillet, Édouard part de l'île de Wight; le 12, il débarque à Saint-Vaast-la-Hougue. Les troupes sont mises à terre du 12 au 18; à cette date, Édouard se met en campagne : il pille et brûle Valognes; le 19, il est à Saint-Côme-du-Mont; le 20, à Carentan qui est livré aux flammes; le 22, Saint-Lô est pris et dévasté. Le dimanche 23 juillet, les Anglais pillent Torigny, le lundi 24, le roi est à Torteval, le mardi 25 à Fontenay-le-Pesnel, enfin, le mercredi 26 juillet, il arrive devant Caen (1), et ce jour même s'en empare.

I

Quelles sont les sources de l'histoire de la prise de Caen en 1346 ? Il est à remarquer que la plupart des historiens de la ville de Caen ont complètement négligé cet épisode si important de l'histoire locale; il ne rentre pas dans le plan topographique de Huet qui n'en souffle mot. De Bras, le plus ancien historien de la ville, s'était borné à

(1) Cet itinéraire est établi d'après le *Kitchen Journal* et l'itinéraire du ms. *Cleopâtra* de la Bibliothèque Cottonienne publiés par M. Thompson dans son édition de la *Chronique de Galfridi le Baker*, p. 252-253. La date du mercredi 26 juillet résulte de la concordance de ces deux itinéraires avec la lettre de Michaël de Northburgh dont nous parlerons plus loin. Galfridi le Baker dit à tort, p. 80, le mardi.

reproduire le récit de Froissart (1). Seul, l'abbé de La Rue (2), suivi par M. Carel, dans son *Histoire de Caen de Philippe Auguste à Charles IX* (3), insiste assez longuement sur cet événement. Il eut le premier l'idée de contrôler le récit de Froissart, adopté sans discussion par de Bras, et de le critiquer par un texte anglais, la lettre de Michaël de Northburgh; mais il s'en faut que l'abbé de La Rue ait connu toutes les chroniques anglaises et françaises, tous les documents intéressants dont, au reste, beaucoup n'ont été publiés que postérieurement à l'époque où il écrivait, et bien qu'il ait vu le premier combien il fallait se défier du récit de Froissart, il lui doit encore quelques erreurs.

Est-il besoin de dire que les histoires de France ont passé rapidement sur ce fait, beaucoup plus important pourtant qu'on ne l'a cru généralement. Michelet lui consacre une ligne (4), Henri Martin suit le récit de Froissart, en le contrôlant par Michaël de Northburgh (5). Dareste se trompe grossièrement en disant que la prise de Caen a duré cinq jours (6). Les historiens les plus récents,

(1) De Bras : *Les Recherches et antiquitez de la ville de Caen*. Caen, 1588, réimpr. en 1833, in-8°, p. 70.

(2) Abbé de La Rue : *Nouveaux Essais historiques sur Caen*, 2 vol. in-8°, 1842, t. II, p. 198.

(3) Caen, in-8°, p. 77-86.

(4) Michelet : *Histoire de France*, 19 vol. in-12, 1879, t. IV, p. 200.

(5) Martin : *Histoire de France*, 16 vol. in-8°, 1855, t. V, p. 82.

(6) Dareste : *Histoire de France*, 9 vol. in-8°, 1865, t. II,

Denifle, dans *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France* (1), Coville, dans l'histoire de France (2), Longman et Mackinnon, dans leurs histoires d'Édouard III (3) n'ont pu lui consacrer qu'une demi-page. On devait espérer trouver plus de détails dans le livre du général Wrottesley, *Crecy and Calais* (4). Sous ce titre, le général a publié, sur la préparation de la campagne et sur les effectifs de l'armée anglaise, un grand nombre de documents très utiles. Mais sa méthode manque de critique. « Je me suis borné, dit-il, avec une candeur qui lui fait honneur, à prendre pour base les lettres de Michaël de Northburgh (le secrétaire d'Édouard III) et à les compléter, pour leur donner du pittoresque, par la chronique de Froissart », méthode évidemment très simple autant que peu scientifique. Combien de gens d'ailleurs suivent le même procédé que le

p. 437. « Édouard, dit-il, enleva Caen *sans* difficulté en *quelques* jours ! »

(1) Denifle : *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, 1re partie. Paris, 1899, in-8°, p. 34-57.

(2) T. IV, I, p. 59.

(3) W. Longman : *The history of the life and times of Edward the third*. Londres, 2 vol. in-8°, 1863, I, 245, résumé d'après Froissart. — Mackinnon : *The history of Edward the third*. Londres, 1 vol. in-8°, 1900, p. 289-292, résumé d'après Michaël de Northburgh, Barthélemy de Burghersh comparés avec Knighton.

(4) Général Wrottesley : *Crecy and Calais*. Londres, in-8°, 1898, 12-20 p.

brave général, mais n'ont point la naïveté de le dire !

Ajoutons une courte mention dans l'ouvrage du général Köhler : *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit* (1).

Cet événement nous est connu pourtant par un grand nombre de chroniques qui en ont fait un récit diversement circonstancié, et par quelques documents insérés dans les chroniques, lettres de témoins oculaires ou publiés postérieurement par les éditeurs de certaines chroniques. Il est donc facile, en faisant la critique des sources, d'en reconstituer la physionomie réelle, au lieu de s'en rapporter, comme on l'a fait jusqu'ici, à la relation de Froissart qui a complètement dénaturé la vérité.

Les diverses chroniques qui contiennent un récit de la prise de Caen sont, en dehors des deux grandes chroniques du Nord, celle de Jean Froissart (2) et celle de Jean le Bel qui l'a inspiré (3), en France :

1° La continuation de la *Chronique latine* de Guillaume de Nangis, par Jean de Venette (4);

(1) Breslau, 1887-1890, 6 vol. in-8°, t. II, p. 388.

(2) Éd. Siméon Luce et Raynaud S. H. F., 11 vol. parus depuis 1869, t. III, p. 142-147, et pour les 2e et 3e rédactions, p. 371-381.

(3) *Les Vrayes Chroniques de Messire Jean le Bel*, éd. Polain. Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8°, t. II, p. 71-74.

(4) Éd. Giraud. Paris (S. H. F.), 1843, 1 vol. in-8°, p. 196-197.

2° La continuation de la *Chronique* de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis (1328-1342) (1) ;

3° Les *Grandes chroniques de France* (dites Chroniques de Saint-Denis) (2) ;

4° La *Chronique normande du XIVe siècle* (3) ;

5° La *Chronique de Flandre* (4) ;

6° La *Chronographia regum Francorum* (5) ;

7° La *Chronique des quatre premiers Valois* (6).

Ajoutons encore, pour mémoire, la *Chronique normande de Pierre Cochon* (7), très postérieure, et une chronique manuscrite de la Bibliothèque Nationale qui ne contient qu'un détail intéressant sur cet événement (8).

Il faut y joindre les chroniques anglaises :

1° La *Continuatio chronicarum* d'Adam de Murimouth (9) ;

(1) Éd. Jean Lemoine. Paris (S. H. F.), 1896, 1 vol. in-8°, p. 71-72. L'éditeur y a joint de nombreux documents.

(2) Éd. Paulin. Paris, 1837, t. V, p. 452-454.

(3) Éd. Aug. et Em. Molinier. Paris (S. H. F.), 1882, 1 vol. in-8°, p. 75-77.

(4) Dans l'*Istore et Cronicques de Flandre*, éd. Kervyn de Lettenhove (Collection de chr. belges inédites), 2 vol. in-4°. Bruxelles, 1880.

(5) Éd. H. Moranvillé. Paris (S. H. F.), 1893, 3 vol. in-8°, t. II, p. 224-226.

(6) Éd. S. Luce. Paris (S. H. F.), 1862, in-8°, p. 14.

(7) Éd. Ch. de Beaurepaire. Rouen (S. H. Norm.), 1870, 1 vol. in-8°, p. 67.

(8) Fr. 20363, fol. CLXXV.

(9) Éd. Thompson. Rolls Series, London, 1889, 1 vol. in-8°, p. 202.

2° *Chronicon Galfridi le Baker de Swynebroke* (1);

3° Le *De Gestis mirabilibus regis Edwardi tertii* de Robert de Avesbury (2);

4° L'*Eulogium historiarum* (3);

5° Le *Chronicon Henrici Knyghton* (4);

6° Un fragment de chronique qui se trouve au Corpus Christi College de Cambridge et qui a été édité par M. l'abbé Moisant, dans sa thèse sur le *Prince Noir en Aquitaine* (5), sans que celui-ci, chose singulière, ait utilisé, pour son livre, cet important récit.

En dehors des lettres nombreuses que contiennent certaines de ces chroniques, lettre en français de Barthélemy de Burgwasche (Burghersh) à l'archevêque Jean Stratford, lettre du secrétaire du roi, Michaël de Northburgh, lettre de Richard de Wynkeleye, confesseur du roi, au prieur et au couvent des Frères Prêcheurs de Londres, qui se trouvent dans Adam de Murimouth (6), le roi Édouard III a annoncé la prise de cette ville à différents personnages: ce sont les lettres à sir Thomas Laig (7) à l'archevêque de Cantor-

(1) Éd. Thompson. Oxford, 1889, 1 vol. in-4°, p. 80.

(2) A la suite d'Adam de Murimouth, p. 357 sqq.

(3) Éd. Fr. Scott-Haydon, 3 vol. in-8°, 1863 (R. S.), p. 207.

(4) Éd. Lumby, 2 vol. in-8°, 1889-1895 (R. S.), II, p. 33-35.

(5) Paris, 1894, in-8°, app. I, p. 157-174.

(6) P. 202, 204, 212, 215. Le texte français de la lettre de Michaël de Northburgh se trouve aussi dans une autre chronique, celle de Robert d'Avesbury, p. 358.

(7) Coxe: *The Black Prince by Chandos Herald*. Coxburghe Club, 1842, p. 351.

béry (1), à l'archevêque d'York (2), à ses sujets d'Angleterre (3) et aux habitants de Londres (4); bulletins de victoire qui n'ont d'ailleurs d'autre intérêt que de témoigner de l'importance que le roi attachait à cet événement.

Il faut ajouter à ces chroniques et à ces lettres quelques documents qui permettent de préciser des points de détail: le *Kitchen Journal* et l'itinéraire du *ms.* Cleopâtra de la Bibliothèque Cottonienne (5), si précieux pour l'histoire de la campagne, fixent la date de la prise de Caen. Des fragments de compte du bailliage de Caen donnent des renseignements sur quelques épisodes (6).

Enfin, si l'ouvrage du général Wrottesley n'a point de valeur scientifique, il rend le grand service de nous fournir, avec les *French-Rolls* de la 19e année d'Édouard, la composition et les effectifs de l'armée anglaise.

Si on étudie au point de vue critique ces éléments, on sera tout d'abord frappé de la supériorité de la documentation anglaise : les chroniques fran-

(1) Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVIII, p. 285.

(2) Publiée dans la chronique de *Lanercost*, éd Joseph Stevenson, Edinburgh, 1839, p. 342.

(3) Delpit : *Coll. générale de documents français qui se trouvent en Angleterre*. Paris, in-4°, 1847, p. 71.

(4) Ind. par Delpit, publiée dans le nouveau Rymer, t. III, p. 88.

(5) Éd. par Thompson: Chronicon Galfridi le Baker, p. 252 et 293.

(6) Éd. par Lemoine: *Chronique de Richard Lescot*, p. 71-72.

çaises sont plus nombreuses, mais les chroniques anglaises contiennent des lettres écrites par des contemporains au lendemain même de l'événement; des documents authentiques viennent s'y ajouter; rien de tel du côté français: et c'est une question, comme nous allons le voir, de savoir s'il y a parmi les rédacteurs de chroniques, un seul témoin de la prise de Caen; et il faut souscrire ici à cette remarque déjà faite par l'auteur de l'histoire de la marine française, que, presque toujours, on est obligé de raconter les batailles de ce temps d'après les sources anglaises, c'est-à-dire d'après les récits des vainqueurs (1).

Il reste en effet à savoir quelles sont les relations qui ont la valeur d'un témoignage original, celles surtout qui émanent d'un témoin oculaire. Celles-ci devront évidemment être préférées; bien que le témoin oculaire puisse être, lui aussi, sujet à caution et que ce ne soit pas toujours chose aisée pour un historien de se faire une idée exacte d'un événement, qui a eu plusieurs, ou seulement deux témoins oculaires.

Il faut toujours faire le plus grand cas des récits écrits au lendemain même des faits qu'ils retracent; nous en avons ici: ce sont les lettres insérées dans les chroniques anglaises, et aussi les lettres d'É-

(1) Bourel de la Roncière : *Histoire de la marine française.* Paris, 2 vol. in-8°, 1899, t. I, p. 31: « Ce n'est point tout profit pour nous: qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son; trop souvent c'est le son de l'ennemi. »

douard III. Mais ces dernières paraissent bien plutôt destinées à frapper l'imagination des peuples qu'à renseigner les historiens (1).

Les lettres de Michaël de Northburgh et de Barthélemy de Burghersh ont autrement de valeur (2);

(1) « Nos gentz comencérent de donner assaut à la ville qe estoit mult afforcie et estuffe de gentz d'armes environ mille et VI^c, et des communes armez et defensables a aysnie de trente mille qe se defenderent mult bien et apertement, si qe la melle fut et long durant, mes loictz ent soit Dieux, la ville fust pris par force au darreyn sannz perdre de noz gentz. » En résumé, plus de trente mille ennemis qui se défendent vigoureusement, mêlée épouvantable, et pas de pertes pour les Anglais.

(2) Michaël de Northburgh, titulaire de nombreuses prébendes remplit, des missions diplomatiques auprès du pape, notamment pour obtenir les dispenses en vue d'un mariage entre le prince de Galles et la fille du duc de Brabant. Il assista à la campagne de 1346, fut chargé en 1346, 1348, 1350 de nouvelles missions diplomatiques, devint évêque de Londres en 1354, et vint en France de nouveau, cette année-là, pour négocier la paix avec la France; il mourut en 1361.— Voir: *Dictionary of National Biography,* XLI, p. 187-188.

Quant à la lettre de Barthélemy de Burghersh, on ne sait si elle émane du père ou du fils qui, très vraisemblablement, se trouvaient à Caen, puisqu'ils firent l'un et l'autre la campagne de 1346. — Barthélemy de Burghersh, l'aîné, avait succédé à son père comme connétable de Douvres et gardien des cinq ports; il a rempli des missions diplomatiques importantes en 1329; en 1337 il fut nommé amiral de la flotte de la Tamise, devint aussi sénéchal de Ponthieu, gardien de la Tour et chambellan du roi; il prit une part importante à la bataille de Crécy. En 1355, en l'absence du roi, il fut un des gardiens du royaume.

La carrière de son fils Barthélemy de Burghersh le jeune commence avec la campagne de 1339, il se distingue dans la

l'une est datée du 29 juillet ; l'autre ne porte point de date, mais elle a été certainement écrite au lendemain même de la prise de la ville, pendant le séjour du roi à Caen, après la reddition de Bayeux qui suivit celle de cette ville, c'est-à-dire entre le 29 et le 31 juillet, puisque la reddition de Bayeux eut lieu le 29 et que le roi partit de Caen le 31.

Le récit de Barthélemy de Burghersh est assez étendu ; mais celui de Michaël de Northburgh l'est encore davantage, il est assez précis, et il devient même tout à fait clair lorsqu'on le rapproche de certains récits de chroniques qui aident à le faire comprendre.

La lettre de Richard de Wynkeleye, confesseur du roi, qui se trouve dans Adam de Murimouth, ne contient au sujet de la prise de Caen qu'une phrase, saisissante d'ailleurs : « Nam, post conflictum habitum in Cadamo, in quo, multis admodum interfectis, villa capta est et usque ad nudos parietes spoliata, civitas Bacensis se sponte reddidit, timens ne consimilia pateretur. »

Les chroniques d'Adam de Murimouth et de Robert d'Avesbury valent par les documents que

guerre de Bretagne et à celle de 1346 dans l'armée du Prince Noir, il fut l'un des premiers chevaliers de l'ordre de la Jarretière, figura à la bataille de Poitiers, eut part enfin aux négociations du traité de Brétigny. *Dictionary of National Biography,* VII, p. 333-335.

Il est probable que la lettre à l'archevêque Stratford a été écrite par le père.

nous venons de citer. Le Baker de Swynebroke ne donne qu'un récit laconique, et ce clerc du comté d'Oxford ne semble point être venu sur le continent. L'*Eulogium historiarum* n'est qu'une compilation ; il en est de même, d'après son titre exact, *Compilatio Henrici de Knyghton canonici abbatiae Leycestrensis, de eventibus angliae* (1), de la chronique d'Henri Knyghton. Mais il en va sans doute tout autrement de l'anonyme du *manuscrit* de Cambridge. L'éditeur de ce fragment si intéressant l'avait déjà constaté. « L'auteur, dit laconiquement M. l'abbé Moisant, semble avoir été témoin des évènements qu'il raconte (2). » A mes yeux, cela ne fait point de doute ; le récit est très circonstancié : on y trouve les noms d'un grand nombre de chefs de l'armée anglaise, avec leurs titres exactement indiqués; la relation de la campagne qui a précédé la prise de Caen est claire, méthodique de tous points, conforme aux itinéraires qu'elle confirme et complète dans tous les détails ; enfin, le récit de la prise de la ville est d'un homme qui y assistait : il y a là des traits brefs, nets, saisissants qui dévoilent non un amateur de pittoresque comme Froissart, mais une mémoire précise; ajoutons une concordance parfaite avec le

(1) Voir Molinier : *Sources de l'Histoire de France*, IV, p. 87. Son récit, assez bref, est d'ailleurs exact, mais il n'a évidemment pas la valeur d'une source originale. Il pourrait bien avoir eu sous les yeux la chronique du *ms*. de Cambridge.

(2) Moisant, *op. cit.*, p. 7.

récit de Michaël de Northburgh, mais plus de détails (1).

Il y a donc là pour l'histoire de la prise de Caen une source de premier ordre, la source principale même ; car nous ne trouverons rien de comparable du côté français.

Des deux grandes chroniques du nord de la France, celle de Jean le Bel a été rédigée pour ce qui concerne cette période, au plus tôt entre 1356

(1) Le *ms.* du Corpus Christi College est du XIVe siècle : il porte le n° 370 et fait partie de la collection Parker et provient probablement de Norwich dont l'archevêque Parker était originaire. R. James : *Sources of Parker collection :* Cambridge antiquarian, 1899. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. T. Fr. Tout, le savant professeur de l'Owens College, Victoria University de Manchester. Le *ms.* est ainsi intitulé : Hec sunt acta bellicosa illustrissimorum Principum dominorum Edwardi Dei gratia Regis Anglie et Francie et Edwardi ejusdem Regis primogeniti principis Wallie, ducis Cornubie, comitis Cestrie, que fecerunt in mari et regno Francie, a penultimo die mensis Junii, anno Domini millesimo cccmo quadragesimo sexto, indictione quarta decima, pontificatus domini Clementis Pape VI anno quinto, et anno regni regis predicti Anglie vicesimo, regni vero sui Francie VII, ac anno nativitatis domini Edwardi principis Wallie supradicti XVI. L'auteur serait-il quelque personnage attaché à la personne ou au corps du prince de Galles, sur les actions duquel il insiste particulièrement ? Michaël de Northburgh, de retour en Angleterre, aura-t-il écrit un récit plus détaillé de la campagne ? Nous ne savons.

Je dois remercier, outre M. Tout, mon collègue, M. Barbeau, et son ami, M. Charles Sayle, attaché à la bibliothèque de l'Université de Cambridge, qui a bien voulu collationner pour moi la chronique et l'édition qu'en a donnée Moisant et m'assurer que

et 1357 (1), dix ans après la campagne, à laquelle à coup sûr le chanoine de Liège n'a pris aucune part : peut-être tient-il ses renseignements, comme le récit même de la bataille de Crécy, de quelques chevaliers anglais (2) : quant à l'œuvre de Froissart, elle n'a pas ici la valeur d'une source originale : ce passage, comme bien d'autres, a été emprunté à Jean le Bel. Il suffit de comparer les deux textes pour en être convaincu. Sur ce fonds, Froissart, d'ailleurs, a, suivant son habitude, brodé des détails dont quelques-uns sont manifestement inexacts (3). Le brillant chroniqueur a été ici victime de son imagination ou de ses informateurs.

Passons aux récits des chroniques françaises : l'auteur le plus proche des événements est le *continuateur de la Chronique de Nangis,* Jean de Venette. Il était enfermé dans Paris pendant la campagne de 1346 ; son récit n'est point sans doute celui d'un témoin oculaire, mais il a pu entendre raconter ces faits quelque temps après leur accomplissement, et il a rédigé vraisemblablement cette partie de la chronique vers 1358-59 (4). Or, le récit de Jean

cette édition ne contenait que des fautes légères. Il y a d'ailleurs une lacune évidente dans le *ms.* qui n'est probablement qu'une copie, puisque l'on s'y trouve transporté au f° 5 de la reddition de Bayeux (29 juillet) à la prise de la Roche-Guyon (10 août). Ce récit s'arrête à la prise de Poix, 22 août, quatre jours avant Crécy.

(1) *Les Vrayes Chroniques,* I, p. XXXII.

(2) *Ibid.,* I, p. XXXVI.

(3) Voir app. II.

(4) Éd. Géraud, I, p. XXIX.

de Venette, si bref soit-il (une page), concorde absolument, quand on l'examine de près, avec les sources anglaises.

Les *Grandes Chroniques* n'ont jamais jusqu'ici été l'objet d'une étude critique ; mais pour la période qui nous occupe tout particulièrement, de 1340 à 1350, elles semblent avoir été rédigées avant 1356 (1) ; et leur récit confirme encore les sources anglaises.

Quant aux autres chroniques françaises, quelle valeur ont-elles ici ? La *Chronique des quatre premiers Valois,* rédigée dans les vingt dernières années du XIV[e] siècle, la *Continuation de la Chronique de Richard Lescot,* dont la rédaction est postérieure à 1390, la *Chronique normande* de Pierre Cochon écrite au XV[e] siècle, ne contiennent sur ces faits que quelques lignes sans intérêt.

La *Chronographia* n'a été rédigée qu'au XV[e] siècle, entre 1415 et 1429 (2). Elle fait partie d'un groupe de chroniques: *Chronique de Flandre, Chronique normande du XIV[e] siècle,* qui ont entre elles les plus grands rapports: il est particulièrement intéressant de conférer le récit même de la prise de Caen dans ces différentes chroniques ; mais tant qu'on n'aura pas déterminé la relation exacte qui existe entre ces trois sources, il serait imprudent de prendre l'une d'elles pour fonds d'une relation cri-

(1) Lacabane: *Recherches sur les auteurs des Grandes chroniques de France.* Bibl. Éc. Chartes, II, p. 65. Voir l'appendice IV.

(2) Éd. Moranvillé, III. Int., p. XLVII.

tique (1). Pourtant la *Chronique normande du XIVe siècle* frappe tout d'abord par la précision des détails topographiques. C'est ainsi qu'on y trouve mention de ce « qu'on appelle l'*Ille* », c'est-à-dire l'île Saint-Jean; « là, ot grande bataille et merveilleuse à la porte Saint-Pierre dessus le pont (2) ». Plus loin, il parle de la *porte Millet*. Un historien de Caen ne saurait s'y tromper : l'auteur de la *Chronique normande* a connu Caen. On ne pourrait néanmoins affirmer, comme le supposaient ses éditeurs, qu'elle est l'œuvre d'un chevalier de la suite du connétable qui aurait assisté à la prise de la ville. Bornons-nous à remarquer cependant la parfaite vraisemblance de l'indication des combattants (3).

En somme la méthode qui s'impose dans cette étude consiste à prendre pour base le récit de la *Chronique anglaise anonyme* et les lettres de Michaël de Northburgh et de Barthélemy de Burghersh, dont elle ne semble d'ailleurs que le développement, et à les rapprocher des trois seules chroniques françaises qui présentent, pour des raisons diverses, quelque intérêt, *les Grandes Chroniques*, la *Chronique normande du XIVe siècle* et la *Continuation de la Chronique de Nangis*.

(1) Voir l'appendice IV.

(2) *Chronique normande*, p. II-XI. Voir l'appendice IV.

(3) Voir l'appendice I.

II

Caen était une ville florissante, peuplée, « fondée sur draperie » pourrait-on dire, mais surtout sur le commerce des vins et dotée d'un port important et fréquenté. De Caen, Michaël de Northburgh écrivait, quelques jours après la prise de la ville: « Et est la ville plus grosse qe nulle ville Dengleterre, horspris Loundrez (1). »

Cette ville riche occupait une position stratégique dont Guillaume le Conquérant avait reconnu la valeur, au cours des révoltes de ses vassaux ou de ses luttes contre son suzerain Henri Ier; elle commandait le passage entre la plaine de Caen, le Bessin, le pays d'Auge et l'Hiémois.

Guillaume, après les batailles du Vales-Dunes et de Varaville, la fortifia ; il commença le château et entoura le grand bourg d'une muraille. Son fils, Henri Ier, roi d'Angleterre, éleva le donjon ; le duc Robert Courte-Heuse avait créé, en détournant un bras de l'Orne, le canal Robert.

Mais l'assiette naturelle de la ville est faible de toutes parts : elle se présente, à qui vient de la Plaine de Caen ou de l'Hiémois, comme dans un bas-fonds; elle est, en grande partie, construite sur des terrains d'alluvions apportés par l'Orne et l'Odon. Les deux bras de l'Orne et l'Odon la séparaient alors en trois parties : le faubourg de Vaucelles, au delà

(1) Dans Robert de Avesbury, *op. cit.*, p. 359.

du Grand-Orne, l'île Saint-Jean, comprise entre le Grand et le Petit-Orne, et le Grand-Bourg. L'île Saint-Jean avait deux têtes de pont fortifiées sur l'un et l'autre Orne aux deux extrémités de la rue Exmoisine, la porte Millet et le pont Saint-Pierre : elle était entourée de tous côtés, par les bras de l'Orne, l'Odon, le port et le canal Robert. Entre le Grand-Bourg et l'île Saint-Jean, l'Odon et le Petit-Orne enfermaient l'île des Prés, point faible de tout temps dans la défense de Caen. De l'autre côté du Petit-Orne, le Grand-Bourg était protégé à l'est par le château flanqué des deux abbayes, abbaye aux Hommes, abbaye aux Dames : était-il lui-même, à cette date de 1346, entouré de murailles? Sans doute Guillaume le Conquérant a fortifié la ville : il l'a enfermée entre deux murailles qui la séparent des deux bourgs abbatiaux. Ses chartes mêmes nous permettent de tenir les extrémités de ces murailles (1) : vers la Trinité, d'une part, à la Porte-au-Berger, vers l'abbaye aux Hommes, d'autre part, au cimetière Saint-Étienne-le-Vieux, plus loin que le mur actuel qui a été rapproché de l'église, précisément après 1346. Entre ces deux points, nous trouvons, antérieurement à 1346, outre la porte de Darnétal ou pont Saint-Pierre qui permet de passer dans l'île Saint-Jean, la porte de la Boucherie, la porte de Saint-Étienne, la porte Arthur ou Porte-au-Duc (sur l'emplacement de la place Fon-

(1) Chartes de 1082 et de 1083. *Gallia christiana*, XI. Instr. ecclesiæ Bajoc., c. 68 et 75.

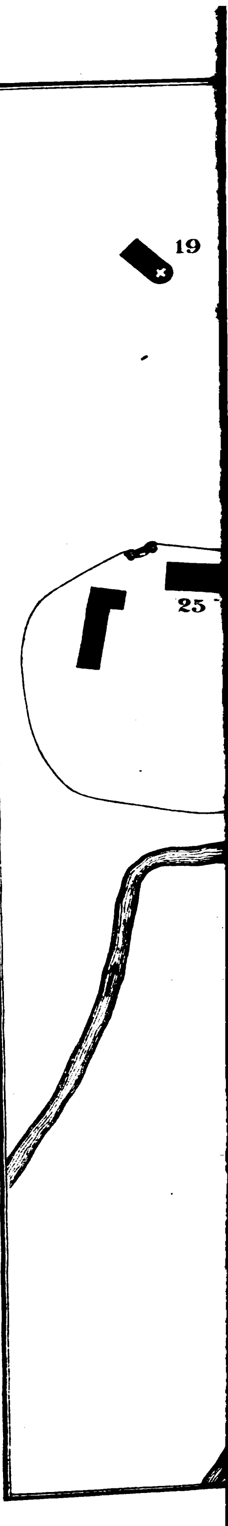
tette), la porte au Marché ou Pesmegnie, au nord de cette rue, puis assez loin au nord-est, la porte Vilaine par où l'on sort dans le faubourg Saint-Julien (1).

Comment concilier l'existence de toutes ces portes attestées par des chartes antérieures à 1346, avec cette affirmation que l'on trouve dans tous les récits de la prise de Caen et dans les lettres de Philippe VI autorisant les bourgeois à clore leur cité, que la ville était dépourvue de toute clôture et fortifications (2) ? Pourquoi le connétable et les habitants préférèrent-ils se retirer dans l'île Saint-Jean, à l'abri des maigres eaux de l'Orne, du Petit-Orne, du canal Robert et de l'Odon à demi asséchés par l'été ? Ne se seraient-ils pas confiés aux fortifications du Grand-Bourg, s'il en avait été pourvu ?

Il est probable que ces murailles n'ont consisté qu'en murs peu élevés, peut-être même pas entièrement terminés. Nul doute aussi que depuis la réunion de la Normandie au domaine royal, depuis la fin des guerres contre les Plantagenets, l'entretien des murailles et des fossés aura été négligé. A la veille de la prise de Caen, des palissades furent élevées,

(1) Huet: *Origines de Caen,* p. 53 sqq.

(2) « Quæ magna erat, licet non clausa. » *Chronographia,* II, p. 224.— Et quia villa Cadomi muros non habebat tunc temporis nec clausuram. *Chr. de Nangis,* II, p. 197.— Lettres de Philippe VI (Matrol., f° 11), dans Carel: *Étude sur la commune de Caen.* Caen, in-8°, 1888, p. 106.



Plan de Caen

pour servir à l'histoire de la prise de cette ville par Édouard III.

1346.

---

1. La Porte Pesmegnie.
2. La Porte Arthur ou Porte-au-Duc.
3. La Porte Saint-Étienne.
4. La Porte de la Boucherie.
5. La Porte et le Pont St-Pierre ou de Darnétal.
6. La Tour Le Roy.
7. La Porte-au-Berger.
8. La Porte Vilaine ou Porte Saint-Julien.
9. La Porte Millet.
10. Saint-Étienne-le-Vieux.
11. Saint-Sauveur-du-Marché.
12. Notre-Dame-de-Froide-Rue.
13. Saint-Pierre.
14. Saint-Jean.
15. Saint-Michel-de-Vaucelles.
16. Saint-Gilles.
17. Saint-Julien.
18. Saint-Martin.
19. Saint-Nicolas.
20. L'Hôtel-Dieu.
21. Les Carmes.
22. Les Jacobins.
23. Le Palais de l'Évêque.
24. Les Béguines.
25. L'Abbaye-aux-Hommes.
26. L'Abbaye-aux-Dames.
27. La Poissonnerie.
28. La Halle au pain.
29. La Boucherie.
30. La Halle au blé.
31. Le Sépulchre.
32. Saint-Georges du Château.

un fossé fut creusé (1). Toute la partie au nord de la ville entre la porte Pesmegnie et la porte Vilaine n'a été fortifiée qu'après 1346, comme le montre l'expropriation des Croisiers qui, établis par Saint-Louis sur l'emplacement actuel du marché aux bestiaux, durent, en 1356, se transporter dans la rue Franche qui prit d'eux son nom actuel (2). C'est également après 1346 que les murs furent refaits le long de l'Odon. Le mur de pierre qui entourait l'île Saint-Jean devait lui-même être bien insuffisant, car on le remplaça, après 1346, par une haute et large muraille munie de tours de distance en distance (3).

Enfin, c'est entre 1346 et 1367 que fut élevé le nouveau château du Pont-Saint-Pierre. « In quo ponte, dit le continuateur anonyme de Guillaume de Nangis, est nunc aedificatum castrum valde pulchrum (4). »

Depuis l'année 1336 où Édouard III affirma ses droits à la couronne et rendit ainsi la guerre inévitable, on ne s'était pas suffisamment préoccupé de mettre Caen en état de défense? A Pâques 1338, puis dans le courant de l'année, on travaillait

(1) « Fossa et lignis quadratis ex una parte noviter roborata; ex alia mariscis et muro lapideo aquisque vehementibus maritimis. » Anonyme du *ms.* de Cambridge. Moisant, p. 164. Encore est-il visible qu'ici l'auteur s'efforce de nous donner des défenses de la ville une idée redoutable. « Inexpugnabilis quidem apparuit. »

(2) Huet : *Origines de Caen*, 2e édition, 1706, p. 333.

(3) De Bras : *Recherches et antiquitez*, p. 83.

(4) *Chronique de Nangis*, II, p. 197.

très activement au château, comm le montrent les actes de la Chambre des Comptes (1). Mais on n'avait rien fait pour la ville qui, dans le cours des âges, a toujours été sacrifiée, à ce point de vue, au château. Or, avant l'artillerie, le château ne pouvait défendre la ville, si celle-ci n'était pas elle-même fortifiée; et, au temps de l'artillerie, il n'aurait pu la défendre qu'en la détruisant.

En 1339, tous les efforts, toutes les dépenses tendent à l'organisation de la flotte; on veut recommencer la conquête de l'Angleterre (2). Mais, après le désastre de l'Écluse, où se distingua un des navires du contingent caennais, la *Jeannette* (3), il fallait prévoir l'invasion; le plan normand de 1339 allait être retourné contre nous.

On en fut averti: dix mois avant le débarquement anglais à Saint-Vaast-la-Hougue, des espions ou des gens suspects sont arrêtés à Ouistreham, à

(1) L. Delisle: *Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois*, 1871 (Soc. hist. de Normandie), n° 84. On voit que les travaux remontent à l'année précédente: on travailla notamment aux murs et à la porte de secours.

(2) Coville: *Les États de Normandie au XIVe siècle*. Paris, 1894, in-8°, p. 48 sqq. Les Anglais trouvèrent à Caen, paraît-il, un texte du traité entre le roi et les Normands; il fut lu solennellement par l'archevêque Stratford au cimetière Saint-Paul, le 12 août 1346. (Adam de Murimouth, p. 211.) Dans le même auteur, p. 205, on trouve le texte de la convention ainsi que dans Avesbury et dans l'édition de Froissart, de Kervyn de Lettenhove, XVIII, p. 67.

(3) S. Luce: *Les Normands à la bataille de l'Écluse*. Bull. Soc. Antiq. de Normandie, t. XIII, p. 3-41.

Bernières (1), et Pierre Le Desrubey, moine, Richard Le Carpentier de Nallye sont menés à Caen par le lieutenant du vicomte de Bayeux, Richard de la Cousture (26 septembre 1345) (2).

Les moines de Saint-Étienne firent quelques préparatifs. « Ad obviandum inimicis regni Franciæ de novo fiunt fortalitie et clausuræ murorum que omnia in multis depauperant monasterium... (3). » Michaël de Northburgh trouva l'abbaye en bon état de défense : « et al une bout de la ville est une abbe, si noble comme il peot estre, od William le conquerour gist; et est ferme de mures et toures bataillez, grauntz et fortes (4) ». Pourtant là encore les travaux les plus considérables furent faits après 1346 (5).

D'ailleurs, ni à l'abbaye aux Hommes, ni à l'abbaye aux Dames, l'armée anglaise ne devait trouver de résistance; l'une et l'autre furent alors évacuées: car, en dehors de la faiblesse naturelle de son assiette, ce fut toujours une des difficultés de la défense de Caen que de trouver les moyens de garnir d'une façon suffisante le château, les deux

(1) Voir l'appendice VII.

(2) L. Delisle : *Actes normands de la Chambre des Comptes*, nº 185. On travaille encore au château cette année-là, mais il s'agit surtout de réparations aux prisons. *Ibid.*, nº 84.

(3) Supplique de l'abbé Robert dans les *Supp. Clém. VI*, nº 9, fol. 150b, ad an. 1345, Augusti 19. Denifle, *op. cit.*, p. 37, n. 8.

(4) Robert de Avesbury, p. 359.

(5) Voir Hippeau : *L'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, Mém. de la Société des Antiquaires de Caen, t. XXI, p. 108.

abbayes qui formaient deux postes avancés et la ville même d'un circuit si étendu avec ses deux parties: Grand-Bourg et île Saint-Jean.

De l'organisation de la milice communale, nous n'avons aucune information directe, les archives antérieures à 1346 ayant été détruites ou dispersées lors de la prise de la ville (1). Après 1346, on retranscrivit au *Matrologe* une ordonnance extraite du *Livre ancien de la ville* écrite par les tabellions jurés avant le règne de Philippe le Bel et relative à la composition du guet (2).

En dehors des gens de la commune, y avait-il alors à Caen une force organisée? Après la bataille de l'Écluse, pendant la guerre de Bretagne, un certain nombre de navires gênois avaient séjourné dans le port; peut-être à ce moment y furent débarqués les archers gênois qui, en 1346, occupaient le château et le port (3). Peut-être aussi étaient-ils venus avec le connétable Raoul d'Eu et le sire de Tancarville? Plus vraisemblablement, ce sont les cinq cents archers gênois qui se trouvaient sur les côtes du Cotentin avant l'arrivée d'Édouard III, et qui abandonnèrent leur poste quelques jours auparavant (4).

(1) Caen ayant reçu les *Établissements de Rouen* (non en 1203 comme on le dit généralement, mais sans doute bien antérieurement), la milice était composée de tous les bourgeois jurés de la commune. (Giry : *Les Établissements de Rouen.* Paris, 2 vol. in-8°, 1883, t. I, p. 23.)

(2) *Matrologe*, f° 10. — Carel : *La Commune de Caen*, p. 106.

(3) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165.

(4) *Ibid.*, p. 159.

Le connétable qui avait pris part au siège d'Aiguillon, en Guyenne, avait été envoyé auprès de Philippe VI, pour l'informer de la façon dont le duc de Normandie conduisait le siège. A l'annonce du débarquement d'Édouard III à Saint-Vaast-la-Hougue il fut dirigé sur la Normandie (1) pour arrêter l'ennemi. Le connétable se rendit d'abord à Rouen (2) où il s'arrêta trois jours pour attendre les gens d'armes qui se rassemblaient de tous côtés ; peut-être alla-t-il ensuite à Harfleur (3). Nous ne savons quand il arriva à Caen avec le chambellan de Tancarville. Ce qui est certain, c'est la présence, en outre des hommes d'armes amenés sans doute par le connétable, de l'évêque de Bayeux, Guillaume Bertran, de quelques seigneurs normands tels que Guy de Tournebu et le bailli de Rouen (4). S'il fallait en croire Édouard III, Caen aurait compté 30.000 défenseurs ; par là, nous devons entendre sans doute la population totale de la ville, grossie des habitants des bourgs voisins qui s'y étaient réfugiés de toutes parts, attirés par la grande ville,

(1) Froissart, 3e réd. ms. de Rome, III, p. 368, et cont. de la *Chr. de Nangis*, II, p. 196.

(2) Jean de Venette dit que le roi le suivit jusqu'à Rouen. (Cont. de la *Chr. de Nangis*, II, p. 196.)

(3) Il se pourrait fort bien que Raoul d'Eu se soit rendu de Rouen à Harfleur, et que ce soit de là seulement qu'il ait gagné Caen par terre ou par eau. Bib. nat., *ms. fr.*, 20363. Voir l'appendice v.

(4) *Chr. normande*, p. 75. — *Chronographia*, II, p. 224. — *Chr. de Richard Lescot*, p. 72. — *Grandes Chr.*, V, p. 453. — *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165. Voir l'appendice I.

phénomène habituel à toutes les invasions. Mais il n'y avait là certes ni 30.000 soldats, ni 30.000 combattants. L'auteur de la *Chronique anonyme anglaise* ne donne pas de chiffres, sauf pour la garnison du château : 200 hommes d'armes et 100 archers (1). Suivant Michaël de Northburgh la ville était pleine de soldats; mais il dit plus loin qu'il n'y avait que 500 ou 600 hommes d'armes (2). Les forces qui se trouvaient à Caen se seraient composées de 4.000 hommes au témoignage de la *Chronique normande* (3). La *Chronographia* donne également le chiffre de 4.000 hommes (4). Les autres sources françaises, non plus que Jean le Bel et Froissart, ne contiennent d'indications. Il faut donc se contenter du chiffre de la *Chronique normande* et de la *Chronographia,* total vraisemblable d'ailleurs se décomposant ainsi : 7 à 800 hommes d'armes, 500 archers gênois, 3.000 hommes environ de la milice.

C'est avec cette maigre troupe qu'il fallait défendre le château, les abbayes et une ville plus qu'à demi ouverte, contre l'armée d'Édouard III. Or, le général Wrottesley a établi par les documents concernant la concentration et l'embarquement de l'armée anglaise qu'on avait mis à terre 19.428 hommes (5). Si quelques centaines d'hommes ont trouvé la mort dans la marche de Saint-Vaast à Caen,

(1) *Chr. anonyme,* Moisant, p. 165.
(2) Dans Avesbury, p. 359.
(3) II, p. 76.
(4) *Chronographia,* II, p. 224.
(5) Wrottesley : *Crecy and Calais,* p. 10.

Édouard III avait encore devant cette ville 19.000 hommes.

III

L'armée anglaise s'avançait, sinon en bon ordre, — elle pillait tout sur son passage et à plusieurs lieues à la ronde, — du moins assez rapidement. Le 25 juillet, elle était à Fontenay-le-Pesnel, à 10 milles anglais de Caen (18 kil.) (1). Le roi avait été averti que de toutes parts des fugitifs se concentraient à Caen, « villa pulcherrima Cadomi », et que des forces s'y réunissaient pour arrêter sa marche (2). Édouard III voulant éviter toute effusion de sang, envoya le frère Geoffroy de Maldonne (Galfridum de Maldonio), professeur en théologie, « sacre pagine professorem », avec des lettres royales, pour engager les habitants à lui rendre la ville et le château, leur garantissant la possession de leurs biens. Mais ceux-ci ne voulurent pas écouter la sommation : ils jetèrent le messager dans les geôles du château (3).

(1) *Itinéraire,* dans Le Baker, *éd.* Thompson, p. 256.

(2) Barthélemy de Burghersh dans Adam de Murimouth, p. 202, *Chronique anonyme,* dans Moisant, p. 163, et *Vrayes Chroniques* de Jean le Bel, II, p. 72.

(3) *Chronique anonyme.* Il y a là une concordance remarquable avec le récit des *Grandes Chroniques.* « Et manda par ses coursiers et par ses lettres, si comme l'on disait communément aux bourgeois de Caen, que s'il vouloient laissier le roy de France et estre sous le roy d'Angleterre, qu'il les garderoit loyaument et leur donroit plusieurs grans libertés, et, en la

C'est l'évêque de Bayeux qui poussa à la résistance, il déchira même les lettres royales (1).

Le 26 juillet, le messager ne revenant pas, l'armée anglaise s'ébranle. Le Prince Noir et ses troupes, réveillés par les trompettes, mettent le feu à leurs campements, les incendiaires font leur office à tel point que partout le feu illuminait ces visages anglais (2) : belle préface à la prise de la ville, sinistre spectacle que purent contempler les guetteurs des tours du château et des abbayes (3).

Le Prince de Galles est à la tête de l'avant-garde ; viennent ensuite les troupes chargées d'escorter les chariots, les voitures portant les vivres ; puis

fin des lettres leues, menaçoit, s'il ne faisoient ce qu'il leur mandoit, que bien briëfment il les assaudroit et qu'il en fussent tous certains. Mais ceux de Caen luy contredirent tous d'une volonté et d'un courage en disant que au roy d'Angleterre il n'obéiroient point. » Éd. P. Paris, V, 452.

Michaël de Northburgh est plus vague sur ce point, il se contente de dire que le roi envoya quelques personnes pour examiner la ville ; ce personnage officiel trouve peut-être plus prudent dans une lettre de dissimuler l'échec moral subi par le roi.

(1) Nous verrons l'évêque se maintenir dans le château après la prise de la ville. Les ennemis de Godefroi d'Harcourt tenaient bon contre le traître.

(2) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 164.

(3) L'abbé de La Rue, *loc. cit.*, dit que l'armée d'Édouard avait campé cette nuit-là à l'abbaye d'Ardennes, à Couvrechef, à Hérouville. — De Beaurepaire, *Caen illustré*, p. 33, et Denifle, *op. cit.*, t. II, 1re partie, p. 35, lui ont emprunté ces renseignements. Toutefois aucun itinéraire anglais ne parle de ces cantonnements.

l'armée du roi étincelant sous les casques et les étendards, dans le meilleur ordre ; enfin l'arrière-garde (1). L'armée anglaise, en effet, était conduite par un stratégiste : Édouard III avait hérité des talents militaires des Plantagenets : il déployait ses troupes en un immense demi-cercle au nord de Caen, dans la plaine. Le Prince Noir formant l'avant-garde avait le plus long chemin à parcourir, puisqu'il devait attaquer la ville par l'est, vers l'abbaye aux Dames.

S'il fallait en croire Jean le Bel et Froissart, c'est alors que se serait placée la sortie des bourgeois de Caen qui, malgré le connétable, auraient résolu d'aller à la rencontre de l'ennemi, puis se seraient enfuis dans le plus épouvantable désor-

(1) *Chr. anonyme,* Moisant, p. 164. Cette chronique donne (*ibid.*, p. 161) l'ordre de bataille et de marche de l'armée. Le Prince de Galles, qui commandait l'avant-garde, avait avec lui le comte de Northampton, connétable, et le comte de Warwick, maréchal, les lords Robert de Burghersh, Jean de Mohun, Robert Bourchier, Guillaume de Saint-Amant. Le roi, qui commandait le corps de bataille (mediam aciem), avait avec lui Édouard de Montagu, Richard Talbot, Rainaud de Cobham, Robert Ferrers, Jean Darcy le jeune, Thomas de Bradestone, Jean Gray, Michel Ponynges, Maurice de Berkele, Jean de Stryvelyn, Jean de Cheverestin, Geoffroi de Harcourt, Guillaume de Willoughby. Dans l'arrière-garde, sous l'évêque de Durham, figuraient les comtes d'Arundel, de Suffolk, de Huntingdon, lord Hugues le Despenser, Robert de Morle (Morley), Jacques de Andeley (Jacobus Dandeley), Jean Grey, Jean de Sutton, Guillaume de Canteloup, Gerard de l'Isle, Jean de Straunge, Jean de Bolard (Bocland).

dre à l'apparition de la première bannière anglaise (1).

Bornons-nous à constater que de cet épisode il n'est question dans aucune source anglaise et pas davantage dans les chroniques françaises qui inspirent le plus de confiance. Et d'ailleurs, cette fuite peut-elle se concilier avec le parti pris que nous rapportent nettement les chroniques anglaises d'évacuer les abbayes, le Grand-Bourg, et de se retirer dans l'île Saint-Jean et au château ?

L'armée anglaise attaque la ville par quatre points (2). Le Prince Noir occupe l'abbaye aux Dames (3) ; un autre corps, l'abbaye aux Hommes. On n'y trouve personne. « Et nul homme ne feust demurre as dites abbeies ne en la ville de cele part del eawe, forsqe en chastel (4) ».

Le roi s'établit dans un hôtel « in decenti manerio », en un des faubourgs « in dicte ville suburbio. » L'arrière-garde campa dans les champs (5).

Telle est la situation de l'armée anglaise. Voilà celle des défenseurs. L'évêque de Bayeux avec quatre barons, deux cents hommes d'armes et cent archers gênois occupe le château. Trente navires

(1) Jean le Bel : *Vrayes Chroniques,* II, 72, et Froissart, III, 142.

(2) *Chr. anonyme,* p. 164.

(3) *Ibid.,* p. 165.

(4) Michaël de Northburgh dans Avesbury, p. 357. La *Chronique* exprime la même idée : « ville parte fere media absque habitatore manente desolata. »

(5) *Chr. anonyme,* p. 165.

sont dans le port; on y a placé, pour établir le lien entre le château et l'île Saint-Jean, des hommes d'armes et des archers qui défendent ainsi l'accès de l'île. Les autres nobles occupent le pont qu'ils ont renforcé par des barrières, les bourgeois se sont réfugiés dans la ville avec toutes leurs richesses, s'y croyant en sûreté (1). Michaël de Northburgh dit que le connétable avait avec lui cinq à six cents hommes d'armes et la commune de la ville (2).

A 9 heures du matin, le Prince de Galles, qui avait occupé l'abbaye aux Dames, fit son entrée en ville, (sans doute par la porte au Berger). L'armée s'était mise en marche de bonne heure, elle éprouvait le besoin de se refaire, elle prit ses cantonnements et déjeuna, les vivres abondaient d'ailleurs. Cependant le comte de Warwick (3), avec une petite troupe d'hommes de pied (4), marche vers le pont Saint-Pierre. Le comte de Northampton (5) et lord

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165.

(2) Robert de Avesbury, *op. cit.*, p. 359. Il parle aussi des défenses ajoutées au pont: « qe feust mult bien afforcé des etayez et barrers. »

(3) Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, est un des douze comtes qui servent à l'armée, on trouvera sa bannière reproduite dans l'ouvrage de Wrottesley, pl. I.

(4) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165. Suivant Michaël de Northburgh, cette attaque n'avait pas été ordonnée. « Et noz gentz del host sanntz assent et sanntz arraie assaillerent le pont. »

(5) William de Bohun, né sans doute en 1310, comte de Northampton en 1337. Il fut un des commissaires pour les négociations avec la France, prit part aux expéditions en Flandre, fut

Richard Talbot (1) le suivent. Mais ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent triompher facilement de la résistance qui leur est opposée. Les archers couvrent le ciel de leurs flèches, les hommes d'armes engagent, aux barrières du pont, une série de combats isolés et frappent de bons coups. Les chefs de l'armée anglaise courent ça et là; les archers anglais et les gallois essayent de passer l'Orne à gué; on était au plus fort de l'été, et le Petit Orne, dont le débit n'a jamais été bien considérable, n'avait que peu d'eau: « Et chei adonc si bien au roy d'Engleterre et à ses gens que la rivière qui keurt parmi la ville de Kem, qui porte grosse navie, estoit si basse et si morte qu'il le passoient et rapassoient à leur aise, sans le dangier du pont (2). » Mais les hommes de pied et les Gênois les repoussent avec leurs lances

en 1342 lieutenant du roi et capitaine général en Bretagne, y revint après une campagne en Écosse en 1345. Il suivit toute la campagne de 1346, remplit une nouvelle mission diplomatique en 1349, fut en 1350 gardien des marches d'Écosse. Voir *Dictionary*, V, 310. Sa bannière se trouve dans Wrottesley, pl. I.

(1) Richard Talbot, second baron Talbot, né vers 1302, avait accompagné Édouard III en France lorsqu'il prêta hommage pour ses fiefs français; il figura à de nombreuses expéditions en Écosse, en Bretagne, en Flandre, fut gardien de Southampton en 1339; en 1346 il succéda à son père comme baron, leva des troupes dans le pays de Galles et prit part avec elles à la campagne de 1346 (*Dictionary*, LV, p. 329).

(2) Froissart, III, p. 145, concorde ici avec la *Chr. normande*, p. 76. « Mais la dicte ville estoit mauvaisement close et la rivière estoit basse, par quoy les Anglois entrèrent par plusieurs lieux en la ville et encloirent les François au dos, qui combatoient au pont. »

et leurs frondes; pourtant deux navires sont brûlés dans le port par les archers.

Alors les défenseurs du pont Saint-Pierre sont tournés par les Anglais qui ont franchi le Petit Orne. D'autre part, les navires du port sont abandonnés par les Gênois, et les archers gallois passent le fleuve sur de légers bateaux. Enfin les Anglais, maîtres du Grand-Bourg, se sont emparés de la porte de la grande boucherie et pénétrent par là dans l'île des Prés, puis dans l'île Saint-Jean. Partout la résistance des Caennais avait été acharnée. « Et le peuple se deffendoit tant qu'il povoit meismement *es près,* sus *la boucherie* et au pont aussi, pour ce que ylec estoit le plus grand péril. Et les femmes, si comme l'on dit, pour faire secours, portoient à leurs mains les huis et les fenestres des maisons et le vin avecques, afin qu'ils fussent plus fors à eux combatre. Toutes voies, pour ce que les archiers avoient grande quantité de sajettes, il firent le peuple de soy retraire en la ville et se combatirent du matin jusques aux vespres (1). »

Froissart, lui-même, atteste la vérité de la courageuse résistance de ces habitants dont plus haut il a raconté la fuite. « Car chil qui estoient monté en loges et en soliers sus ces estroites rues, jettirent pières et bans et mortiers, et en occirent le premier jour que mehagnièrent plus de cinq

(1) *Grandes Chroniques*, V, p. 453.

cens (1). » Les Français renoncent alors à défendre le pont; ils se réfugient dans les maisons voisines de l'île Saint-Jean où les comtes de Warwick et de Northampton les poursuivent et mettent le feu aux maisons d'où les Français prolongent la résistance.

Que devenaient le connétable Raoul d'Eu et le sire de Tancarville ? Ils s'étaient enfermés dans le château sur le pont. Autour d'eux, les hommes de pied anglais tuaient tout ce qui résistait, sans regarder à la qualité ni à la rançon ! « tam proceres quam mediocres, nulla admissa redemptione, in frustra concidebant (2). » Jean Le Bel et Froissart, surtout, ont longuement raconté comment le connétable et le chambellan ayant grand'peur de tomber entre les mains d'archers qui, sans savoir à quels grands seigneurs ils avaient affaire, auraient pu les mettre à mort, aperçurent, parmi les combattants, Thomas de Holland qu'ils avaient connu dans les croisades de Pologne et se rendirent à lui (3). C'est un des épisodes principaux de leur

(1) Froissart, I, p. 145.

(2) *Chr. anonyme,* Moisant, p. 167.

(3) Jean Le Bel: *Les Vrayes Chroniques,* II, p. 73, et Froissart, III, p. 143. — Thomas de Holland prit part à l'expédition de Flandre en 1340, à la défense de la Gascogne en 1342, se distingua à Crécy et à Calais, devint lieutenant du roi en Bretagne en 1354, et en 1356 gouverneur des îles anglo-normandes ; baron de Holland vers 1353, il fut en 1359 lieutenant du roi et capitaine général en France et Normandie, et prit alors le titre de comte du Kent. Il mourut dans ce pays

récit ; outre les nombreuses invraisemblances de détail qu'il contient dans Froissart (1), il est contredit, sur un point essentiel, par la *Chronique anonyme* (2) et par la lettre de Barthélemy de Burghersh (3). Si le comte d'Eu s'est bien rendu au connétable, le comte de Tancarville a été fait prisonnier par un bachelier du prince de Galles, un chevalier nommé Thomas Damers (4).

Les pertes des Français furent considérables : il y aurait eu 95 chevaliers prisonniers, plus de 2.500 morts (5). Un grand nombre de chevaliers, d'hommes armés, gisaient nus par les jardins, les maisons et les places. Les écrivains anglais, témoins oculaires, n'essayent pas de déguiser le pillage et la brutalité anglaise (6). Par contre, ils atténuent les pertes de l'armée d'Édouard III. S'il fallait en croire Michaël de Northburgh, il n'y aurait eu qu'un

le 28 décembre 1360. Après la prise de Caen, il vendit le connétable au roi. Rymer : *Fœdera*, III, pt. I, 126 *(Dictionary*, XXVII, 156).

(1) V. appendice II.

(2) Moisant, p. 166.

(3) Adam de Murimouth, p. 203.

(4) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 166. Il faut sans doute lire Thomas Dommer, qui servait sous les ordres de Guillaume de Bohun, comte de Northampton, et fut présent précisément à l'attaque du pont, comme le montre notre chronique. Le nom de Thomas Dommer se trouve dans les Memoranda Roll, 25e année, d'Édouard III (Wrottesley, *op. cit.*, p. 165). Tombé malade devant Calais, il rentra en Angleterre avec la permission du roi.

(5) *Chroniq. anonyme*, Moisant, p. 166.

(6) Robert de Avesbury, p. 356.

homme d'armes gravement blessé qui mourut deux jours après. Mais, suivant les idées de ce temps, la piétaille ne compte pas, et, comme ce sont surtout les archers, les Gallois, qui ont combattu au pont, les Anglais ont pu subir des pertes beaucoup plus fortes. Froissart dit que les Anglais avaient perdu plus de cinq cents hommes, et que le roi en fut très irrité (1). Dans sa colère, il aurait ordonné que l'on passât tout au fil de l'épée, et que l'on mît la ville « en feu et en flame ». Seule l'intervention de Godefroy d'Harcourt aurait sauvé la ville : il aurait remontré au roi le danger d'un combat de nuit contre la population exaspérée et le besoin qu'il avait de ménager son armée pour la bataille rangée contre Philippe de Valois. Godefroy d'Harcourt aurait alors proclamé partout l'ordre de cesser la poursuite et d'épargner les habitants (2). Mais, en dépit du ban royal, fait certain confirmé par la *Chronique anonyme* (3), le désordre fut épouvantable : « Là fut trouvé et robé innombrable trésor, et peut-on veoir grande pitié de bourgoys, de bourgoises, de leurs femmes, filles et enfans, qui ne sçavoient où aler, ainsi veoit chascun devant soy son proesme murdrir, la mère et la sœur, ou la femme ou la fille enforchier, les maisons brisier et l'avoir rober (4). »

(1) 1re et 3e versions, Froissart, III, p. 145 et 377.
(2) Froissart, III, p. 145-146.
(3) *Chr. anonyme*, p. 166.
(4) *Vrayes Chroniques*, II, 73.

Le pillage, au témoignage même de l'anonyme anglais, durait encore le 27 juillet. « Redeunt ad opera Anglici spolia cupientes. » On enleva tout ce qui était précieux : vêtements, joyaux, ornements, mais rien autre, dit l'anonyme (1), qui essaye d'atténuer, mais qui oublie le « usque ad nudos parietes spoliata » de Richard de Wynkeleye (2). Le 28 encore, les Anglais ne firent que brûler tous les environs, « plura non egerunt nisi quod patriam undique igni supponebant, ut omnino essent opere penitus ociosi ». La terreur se répandit partout, Bayeux se rendit le 29 (3). La flotte qui avait ravagé toute la côte se tenait prête à appuyer les opérations de l'armée : arrivée à Ouistreham, elle y détruisit tous navires de guerre et autres (4).

On chargea dans ce port toutes les marchandises enlevées (5), tout le butin, peut-être les 40.000 pièces de drap dont parle un écrivain postérieur, Papirius Masso (6). Il y eut là un désastre économique, qui

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 167.

(2) Adam de Murimouth, p. 25.

(3) Michaël de Northburgh, dans Robert de Avesbury, p. 359.

(4) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 167, et J. Lemoine, *Chr. de Richard Lescot*, p. 72.

(5) *Chronique normande du XIV[e] siècle*, p. 75.

(6) *Papirii Massoni annalium libri quatuor*. Lutetiæ, in-4, 1579, p. 439. Hippeau, *op. cit.*, p. 107, dit : « Quelques historiens anglais font dater de la prise de cette ville l'introduction du luxe dans leur pays, et renvoie à Warton : *History of English poetry*, I, p. 254. La référence est inexacte. Warton, II, 34, dit que quelques familles s'enrichirent à cette époque des dépouilles enlevées à *Caen*, Calais et autres opulentes cités.

frappa sans doute d'un coup terrible, une ville qui avait été, aux siècles précédents, une des premières, des plus actives et des plus riches de France. Les deux abbayes n'avaient pas échappé au pillage, comme le prouvent des actes royaux, les lettres de Jean le Bon pour l'abbaye de Saint-Étienne (1).

Quelques maisons qui se trouvaient en face le pont Saint-Pierre, à l'extrémité de la rue Exmoisine (rue Saint-Jean), avaient été incendiées au cours de la vigoureuse résistance des Caennais, elles brûlèrent pendant toute la nuit (2).

Beaucoup d'habitants s'étaient enfuis par la porte Millet (3). Le comte de Huntingdon, malade, rentrait en Angleterre; il fut chargé d'y emmener les prisonniers, qui furent enfermés à la tour de Londres et autres lieux sûrs (4).

Le 31 juillet, Édouard quittait Caen, où il était resté cinq jours (5), pour aller camper à Troarn.

(1) Hippeau, *op. cit.*, p. 110.

(2) *Chr. anonyme,* Moisant, p. 166.

(3) *Chr. normande,* p. 75.

(4) Lettre du roi Édouard. Delpit, p. 71. Il y avait 300 bourgeois et 60 chevaliers, suivant Froissart (1re rédaction), III, p. 147. — « Six vingt chevaliers et quinse cens riches hommes. » Autre réd., III, p. 379. — 500 prisonniers, « tous rices hommes des viles où il avoient passet... et bien soissante chevaliers et esquiers », III, p. 381. — Plus de 300 personnes, dit Knyghton, II, p. 35. Parmi les prisonniers figurait l'abbesse de la Trinité, Georgette de Mollay (Galfridi le Baker), p. 80 et 257.

(5) Et non six comme le dit à tort Galfridi le Baker (p. 80) qui fait remonter l'attaque au mardi ; ni deux à trois jours,

Dans l'une de ses rédactions, Froissart raconte, avec son pittoresque habituel, le départ de l'armée anglaise. « Au *quatrième jour,* li rois d'Engleterre et les Englois issirent de Kem, el quant il monta a ceval, il i avoit autour de li grant fuisson de hommes et de fenmes qui venu l'estoient veoir. Se lor dist li rois tout hault: « Entre vous, qui chi estes, de la courtoisie que je vous fac, remerciiés votre bon amic Godefroi de Harcourt, car par li estes vous déporté de non estre ars. » Tout et toutes s'agenouillièrent adonc devant le roi, et dissent de une vois : « Très chiers sires, Dieus le vous puist merir et à li ossi. » A donc cevauça li rois oultre, et li princes de Galles, ses fils; et grant fuisson de clacronhiaus et de tronpètes et de menestrels cevauçoient devant et faisoient lor mestier. Et cevauchièrent en cel estat tout au lonch de la ville de Kem, et missent priès d'un jour au widier, avant que li arrière garde fust hors (1) ».

Le roi Édouard laissait dans la ville une garnison anglaise de 1.500 hommes qui devait essayer de s'emparer du château dont il n'avait pu se rendre maître jusqu'alors (2). Il y avait dans le château

comme le dit Barthélemy de Burghersh qui, il est vrai, écrit le 29 juillet, deux jours avant le réel départ du roi qui fut peut-être retardé (Adam de Murimouth, p. 203). L'auteur de la *Chronique normande* dit (p. 76) « environ VIII jours ». Nous suivons le *Kitchen Journal,* dans Galfridi le Baker, p. 252.

(1) Froissart, III, p. 360. Voir app. II.

(2) *Ms.* 5610. *Chronique normande,* p. 77, n. 1.

200 hommes d'armes et 100 archers gênois avec l'évêque de Bayeux et quatre barons (1). Le jour de la prise de Caen, ils n'avaient fait aucune démonstration, aucun effort pour venir au secours de la ville (2).

Après le départ du roi, la garnison anglaise commença le siège du château. Une maison, voisine de la porte, et servant de résidence au vicomte, fut brûlée par les Gênois « afin que les Anglois qui lors estoient à Caen ne peussent illecques repairier ne pour ce nuire au dit chastel » (3). Mais à la faveur d'un soulèvement de la population, Gênois et hommes d'armes firent une sortie et tuèrent tous les anglais de la garnison (4).

La ville était délivrée, mais elle était ruinée, arrêtée dans son développement industriel, dans son essor.

A une ère de prospérité qui durait depuis le règne de Henri Ier, presque sans interruption, allait succéder une époque de guerres incessantes, de travaux de fortifications : après deux siècles d'activité économique, un siècle d'histoire militaire. La

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 166-167. Le 27, cinq serviteurs de l'évêque sortirent, au matin, du château; les Anglais les assaillirent, en tuèrent trois et en ramenèrent deux qui rapportèrent au roi l'incarcération de frère Geoffroi de Maldonne.

(3) *Fragment de compte du bailliage de Caen*. British Museum, *Additionnal Charters*, 11, éd. par Lemoine, *Chr. de Richard Lescot*, p. 72, n. 1.

(4) *Ms*. 5610, *Chr. norm.*, p. 77, n. 1, et *Chronographia*, II, 225.

ville même, obligée de s'enclore, allait changer d'aspect. Enfin, désastre sensible à l'historien de Caen, dans la prise du château Saint-Pierre, qui était le siège de la commune, les archives communales avaient été brûlées ou dispersées; sous Charles V, la commune dut, à grand'peine, reconstituer ses titres, de sorte, qu'à tous égards, 1346 est une date capitale dans l'histoire de Caen (1).

Les Caennais mirent toute leur opiniâtreté à réparer les maux de cette catastrophe, à s'efforcer d'en prévenir une semblable. Ils y déployèrent le même courage qu'ils avaient montré lors de la prise de leur cité.

On voit ce qu'il faut penser des odieuses accusations de la monarchie contre les bourgeois de Caen, dont Froissart s'est fait l'écho: Philippe VI, en convoquant l'armée pour aller au secours de Calais, déclara qu'il ne voulait que des gentilshommes « et que des communautés amener en bataille ce n'est que toute perte et empecement et que tels manières de genz ne font que perdre en bataille ensi comme la nive font au solel; et bien avait apparu à la bataille de Crechi, à la Blanqe Taqe, à Kem en Normendie » (2).

La vérité est que le connétable était arrivé trop tard pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en état de défense d'une ville d'ailleurs

(1) Voir *Le Matrologe* de Caen, qui a été détérioré, il y a quelques années, par un incendie; on ne le possède plus guère que par l'édition malheureusement incomplète de M. Carel.

(2) Froissart, IV, p. 271.

ouverte; sous le coup d'une rapide et quadruple attaque de l'armée anglaise, une partie des défenseurs se jeta dans le château, une autre dans la maison commune sur le pont Saint-Pierre; peut-être quelques-uns abandonnèrent-ils la ville, peut-être aussi après la prise de la porte de la *Boucherie*, certains bourgeois s'enfuirent-ils à travers l'île des Prés; mais de leur sortie en rase campagne, de leur panique, racontées par le Bel et Froissart, rien ne me semble devoir subsister aujourd'hui après une étude critique des textes.

APPENDICES

I

Note sur les combattants français de la prise de Caen.

L'armée entière d'Édouard prit part à cet événement militaire ; quelques personnages, le comte de Northampton, connétable, le comte de Warwick, maréchal, lord Richard Talbot, Thomas de Holland, semblent y avoir joué un rôle particulier : nous avons donné en note les renseignements nécessaires pour les faire connaître.

Il serait intéressant de dresser une liste des principaux combattants français connus. Des bourgeois, les chroniques ne nous ont livré aucun nom : il en sera de même des héros du siège de 1417. Pour les gentilshommes, nous avons le rôle de la retenue et de la bataille du connétable (1) : mais nous ne savons pas si tous les hommes d'armes figurant dans ce rôle sont venus jusqu'à Caen. Il se pourrait même que la plus grande partie de la troupe du connétable, composée, comme le simple examen des noms le montre, de

(1) Voir l'app. VIII.

gens venus de Flandre, de Picardie et de Haute-Normandie, soit restée à Harfleur pour défendre l'estuaire de la Seine ; il est à remarquer que l'on ne retrouve dans les différentes chroniques qu'un seul des seigneurs mentionnés sur ce rôle, Jean de Friscan, tandis que, par contre, les autres défenseurs de Caen qui nous sont connus par les chroniques ne figurent pas sur ce rôle.

Mais il s'en faut d'ailleurs que les indications des chroniques soient concordantes sur ce point : laissons de côté les noms donnés par Froissart dans une seule de ses rédactions (1) et qu'on ne retrouve dans aucune autre chronique, ni dans le document publié par nous (2) ; le connétable et le grand chambellan figurent dans toutes les sources (3) : les différences portent sur les autres noms : la *Chronique de Richard Lescot* nomme l'évêque de Bayeux et le sire de Tournebu ; les *Grandes Chroniques* font aussi mention du bailli de Rouen ; dans la *Chronique normande*, telle que l'ont publiée MM. Molinier, nous trouvons Robert Bertran et Guillaume Bertran, évêque de

(1) *Ms.* de Rome « li sires de Graville. li sires d'Estouteville, li sires de Saqeuville, li sires de Coursi, li sires d'Iveri ». Froissart, III, p. 375.

(2) Voir l'appendice VIII.

(3) Sur Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, le connétable qui avait succédé dans cette charge à son père Raoul Ier ou II, en 1344, voir Anselme, *Histoire généalogique*, VI, p. 161. On sait qu'à son retour de captivité, Jean le Bon le fit décapiter sans procès, et que les causes de ce meurtre judiciaire sont restées très obscures.— Quant au grand chambellan, il s'agit de Jean II, vicomte de Melun, qui devint comte de Tancarville le 13 février 1352. Anselme, VIII, p. 444.

Bayeux, et plus loin le sire de Grimbosc et Friquet de Friscamp, qui furent faits prisonniers, le sire de Brimeu et Philippe de Pons qui furent tués. Le *ms.* 5610 nomme en outre le sire de Baieux (il faut évidemment lire Caieux), le comte de Harcourt, son fils le comte d'Aumale, mais a omis le sire de Tournebu. Il est à remarquer que l'auteur de la *Chronique de Flandre* semble avoir eu les deux listes sous les yeux; car s'il reproduit la liste du *ms.* 5610, il y ajoute le sire de Tournebu, qui se trouve dans le texte de la *Chronique normande.*

Guillaume Bertran, fils de Robert Bertran, baron de Bricquebec, et d'Alix de Néelle, avait été nommé évêque de Bayeux le 25 mai 1331 (1), puis de Beauvais le 23 janvier 1338 (2); il fut en butte à l'inimitié de Godefroy d'Harcourt à la suite des querelles qui divisèrent la maison de Bricquebec et la maison d'Harcourt (3); il fut transféré à l'évêché de Beauvais en 1347, et mourut en 1356 et fut enterré dans le chœur de son église cathédrale où se voit son épitaphe (4).

Sa présence à Caen ne fait point de doute, elle est attestée par les sources anglaises, par la lettre de Michaël de Northburgh (5) et par la *Chronique anonyme,* qui met en relief le rôle joué par l'évêque.

Robert Bertran, baron de Bricquebec, vicomte de Roncheville, fut employé, dès 1320, dans de nom-

(1) *Chr. de Richard Lescot,* p. 23.
(2) *Id.*, p. 60, n. 2.
(3) *Id.*, p. 60.
(4) Anselme: *Histoire généalogique,* II, 271.
(5) Avesbury, p. 359.

breuses missions diplomatiques : en 1325, il fut chargé de la défense des côtes de Normandie; maréchal de France et lieutenant du roi en Gascogne en 1327, il fut envoyé en Flandre en 1328, en Dauphiné en 1334 (1), en 1337 et 1339, il prit part aux importantes réunions des États de Normandie (2); en 1340, on le voit de nouveau employé en Flandre (3); il reçut à différentes reprises du roi des dons considérables (4) et touchait une pension sur le trésor royal (5). Il fut tué à la bataille de Crécy (6).

En 1345, Bertran apparaît comme capitaine commis par le roi sur les frontières de la mer depuis Honfleur jusqu'en Bretagne (7). En 1346, il est avec Thomas de Hatout, capitaine général du bailliage de Caen (8). Il convoque à Saint-Vaast, le 12 juillet 1346,

(1) Anselme: *Hist. généalogique,* II, p. 271.

(2) Coville: *États de Normandie,* p. 44 et 48.

(3) René de Belleval: *La première Campagne d'Édouard III en France.* Paris, in-8°, 1864, p. 408.

(4) Viard: *Journaux du Trésor,* p. 457, n. 2.

(5) *Ibid.,* nos 5339, 5640, 5942.

(6) Je suis ici la *Chronique de Geoffroy le Baker*, p. 85 et 252. Anselme: *Hist. généalogique,* VI, p. 691, croit que c'est son fils Robert qui fut tué à Crécy; mais M. Coville *(États de Normandie,* p. 271) relève la présence, aux États de 1348, de ce Robert, en faisant remarquer que ce ne peut être le maréchal qui, d'après les comptes du trésor, était mort à cette époque. (Cf. Viard, p. 67, n. 3.) Voici, ce me semble, l'explication : c'est le père qui a été tué à Crécy, comme le dit le Baker, et non le fils; celui-ci mourut en 1353 en Bretagne *(Chr. des quatre premiers Valoïs,* p. 23).

(7) Voir l'app. VII.

(8) Viard : *Journaux du Trésor,* n° 2583.

nous dit la *Chronique anonyme,* tous les contingents du Cotentin (1) ; mais ceux-ci, en voyant les Anglais brûler les quelques navires qui se trouvaient près du rivage, s'enfuient au plus vite (2), portant partout la nouvelle de l'arrivée du roi d'Angleterre. Suivant la *Chronique anonyme,* Édouard III avait entendu dire que Robert Bertran se trouvait près de Pont-Hébert et voulait lui disputer le terrain (3). Il se peut que Robert Bertran ait, avec une partie de ses troupes, battu en retraite jusqu'à Caen. Il est à remarquer, cependant, que cette même *Chronique anonyme* ne constate pas sa présence à Caen, non plus que les autres sources anglaises. Si Robert Bertran s'est enfermé dans le château de Caen, il a fallu, qu'après avoir assisté au combat par lequel les défenseurs du château reprirent la ville, il se rendît en toute hâte auprès de l'armée royale, pour combattre à Crécy où il fut tué (4).

(1) Le mercredi 23 août 1346, on ordonnançait pour le paiement de Robert Bertran et de ses hommes d'armes à l'armée de Normandie, une somme de 1.600 l. Viard: *Journaux du Trésor*, n° 270.

(2) *Chr. anonyme*, p. 159. Notons que ce récit contredit absolument un passage de Froissart (2e et 3e rédactions, III, 355, 359), relatif au combat livré par Robert Bertran, qui aurait été dans ce combat « durement navrés ».

(3) *Id.*, p. 162.

(4) *Ms.* 5610. L'un fut tué, l'autre blessé à Crécy. *Chronicon Galfridi le Baker*, p. 85, 254, 262 ; Adam de Murimouth, 216, 248 ; Robert de Avesbury, 369, 371 ; *Chronique normande*, p. 82; *Continuation de la Chronique de Nangis*, p. 163, 203 ; *Chronographia*, II, 261.

Il s'agit de Jean IV, comte d'Harcourt, et de son fils Jean.

Je croirais plutôt qu'il était avec les d'Harcourt qui « déguerpirent la ville », ainsi peut-être que le sire de Caieux.

On doit considérer d'autre part comme à peu près certaine la présence à Caen du sire de Grimbosc, de Friquet de Friscamp, qui furent faits prisonniers, du sire de Brimeu et de Philippe de Pons, qui furent tués, du sire Caieu et du bailli de Rouen. Les renseignements que nous avons pu recueillir sur ces personnages montrent en effet que leur présence à Caen en 1346 est toute naturelle, qu'ils ont pù y être appelés par les fonctions qu'ils occupaient soit en Normandie, soit auprès du connétable.

Guy de Tournebu, sire de Grimbosc, figure en 1340 comme bachelier à côté de Guillaume Bertran dans la bataille de Robert Bertran, sire de Bricquebec, maréchal de France, envoyé sur la frontière de Flandre et de Hainaut en la compagnie du connétable (1) en 1345, il était à Ouistreham et y remplissait évidemment une fonction militaire sous les ordres du même maréchal (2).

comte d'Aumale. Jean IV avait été créé comte d'Harcourt par Philippe VI de Valois en 1338. On sait que les différends de la maison d'Harcourt : Godefroy le traître et le comte Jean avec le maréchal Bertran, avaient été la cause de la trahison de Godefroy. Voir L. Delisle : *Hist. du Château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte,* p. 51-sqq. Je renvoie aux substantielles notices qui se trouvent dans la Roque : *Histoire de la maison d'Harcourt.* Paris, 1662, 4 vol. in-f°, t. II, p. 349-369, 370-384.

(1) René de Belleval, p. 408.

(2) Voir l'app. VII.

Friquet de Friscamp est certainement ce Jean de Friscamp, qui figure comme chevalier dans le rôle de la retenue du connétable en 1346 (1). En 1349, il sert en Bretagne (2). En janvier 1351, il est capitaine en la comté d'Angoulême pour le roi (3). En 1356, il dépose comme gouverneur de Caen, au procès de Charles le Mauvais (4). En 1357, il reçoit des lettres de rémission et passe plus tard au service du duc de Normandie, le dauphin Charles, l'ancien ami, puis le plus grand adversaire de son ancien maître (5). En 1362, il était chambellan, il l'est encore en 1363-1364. Cette année-là il prend le titre de sire de Bérenguerville (6). En 1366, il prend une part importante à une expédition franco-navarraise contre les Anglais (7). Après sa mort, la protection du successeur de Charles V s'étendit encore sur sa veuve Marie de Vierville (8).

(1) Voir l'app. VIII.

(2) Voir un ordre concernant les gages de Johannes de friguans. Viard, nº 2002.

(3) Bib. Nat. Pièces originales, vol. 1251.

(4) Secousse : *Recueil de pièces servant de preuves aux mémoires sur les troubles excités en France par Charles II dit le Mauvais*. Paris, 1755, p. 49.

(5) Secousse, *op. cit.*, p. 762. *Le Compte du roi de Navarre*, édité par Izarn et Prévost, Paris, 1885, in-8º, CXLV-503, p. 149 et 252, montre qu'il avait été, pour le compte de ce prince, capitaine de Beuzeville, canton de Sainte-Mère-Église (Manche).

(6) Récépissés à ces dates. Bib. Nat. Pièces originales, 1250, dossier 27974.

(7) *Chr. des quatre premiers Valois*, p. 169 et 170.

(8) Pièces de 1381 et de 1384. Bib. Nat. Pièces originales, 1250. Jean Friquet de Friscamp était-il le fils de Guillaume Friquet de Friscamp qui, sous Philippe de Valois, reçut de nombreux

Un Jean et un Guillaume DE BRIMEU figurent comme chevaliers dans la bataille de Raoul d'Eu, père du connétable, en 1540 (1). C'étaient des gentilshommes picards : un Jean de Brimeu, capitaine et garde du châtel d'Étaples au XV[e] siècle (2). Il est donc naturel qu'un membre de cette famille se soit trouvé auprès du connétable à Caen, en 1346.

Un PHILIPPE DE PONS figure aux dates de 1337, 1338, 1339 *sur le registre des Comptes de Raoul I[er], comte d'Eu et de Guines* (3) : il n'est pas étonnant que ce personnage ou son fils se retrouve auprès du connétable Raoul II en 1346. Un Philippe de Pons était en 1349 chargé de la garde de la ville de Mortain (4).

JEAN DE CAYEU est inscrit comme banneret dans la bataille de Raoul d'Eu en 1340 (5) ; il est mentionné plusieurs fois au registre de ses comptes (6) : il était une des personnes les plus considérées de son entourage puisqu'il assista au mariage de sa fille et souscrivit comme témoin, il fut tué à la bataille de Crécy (7).

Enfin les *Grandes Chroniques* nous disent que, au

dons du roi et du duc de Normandie? (Viard: *Journaux du Trésor*, n[os] 5397 à 5361, 5619 à 5622, 5915 et 16.) Nous ne savons.

(1) R. de Belleval, *op. cit.*, p. 406.

(2) Bib. Nat. Pièces originales, 519.

(3) Arch. Nat. Trésor des Chartes, JJ. 269, f[os] 38, 90 v[o] et 92.

(4) Viard, *op. cit.*, n[o] 1126.

(5) R. de Belleval, *op. cit.*, p. 404.

(6) Arch. Nat. Trésor des Chartes, JJ. 269, f[os] 36 v[o], 90 v[o], 102 et 103.

(7) Le Baker, p. 85 et 252. Sa présence à Caen ne repose que sur le *ms.* 5610 et les chroniques qui en sont dérivées.

nombre des personnages qui s'enfermèrent dans le château de Caen avec l'évêque Guillaume Bertran, était le bailli de Rouen. Il s'agit de JEAN DE SAINT-QUENTIN, qui fut maître lay des comptes et conseiller du roi en 1349 (1).

On le voit, l'indication des seigneurs présents à Caen en 1346 et qui y furent tués, blessés et faits prisonniers, telle que la donne la *Chronique normande* et tout particulièrement le *ms.* édité par MM. Molinier, présente les plus grandes vraisemblances.

II

Discussion du récit de la prise de Caen dans les Chroniques de Froissart.

Depuis de Bras, l'historien caennais du XVIe siècle, tout récit de la prise de Caen s'appuie sur Froissart ou le reproduit. Il est donc nécessaire de discuter ce texte, et d'ailleurs n'y a-t-il pas quelque intérêt de montrer par un examen de détail quelle est la réelle valeur de Froissart et quels sont ses procédés de composition ?

Froissart a emprunté le fonds de cet épisode, comme bien d'autres parties de sa chronique, aux *Vrayes Chroniques* de Jean le Bel. L'une et l'autre œuvres

(1) Bib. Nat. Pièces originales, 2775, et Viard, *op. cit.*, n°s 740 et 3914, 344, 981, 1039, 1079, 1486, 1832 et 2390.

renferment le récit de la fameuse panique des bourgeois de Caen, que nous ne trouvons, la *Chronographia* mise à part, ni dans les sources anglaises, ni dans les sources françaises. Il est à noter que cet épisode présente dans Froissart une différence assez piquante. Jean le Bel avait écrit : « Si tost que ces seigneurs de la ville veirent la bannere du roy d'Angleterre ». Cette expression « ces seigneurs de la ville » déplaît à Froissart qui tient à préciser. « Si tretost que chil *bourgois* de la ville de Kem (1) ».

Il y a mieux : Froissart attribue nettement aux bourgeois la fanfaronnade qui aurait consisté à aller au-devant de l'armée anglaise. « L'endemain au matin, li dit seigneur, baron et chevalier qui la estoient s'armèrent et fisent armer leurs gens et tous les bourgois de la ville, et puis se traisent en conseil ensamble pour savoir comment il se maintenroient. Si fu adonc li intention et ordenance dou connestable de France et dou conte de Tankarville que nulz ne vuidast le ville, mais gardaissent les portes et le pont et le rivière et laissassent les premiers fausbours as Englès, pour tant qu'il n'estoient point fremés, car encore seroient il bien ensonniiet de garder le corps de le ville qui n'estoient fremée fors de la rivière. Chil de le ville respondirent qu'il ne feroient mies ensi et qu'il se trairoient sus les camps et attenderoient la puissance dou roy d'Engleterre, car il estoient gens et fort, asses pour le combatre. Quant li connestables oy leur bonne volenté, si respondi : « Ce soit ou nom de Dieu,

(1) Froissart, III, p. 141.

et vous ne combateres point sans mi et sans mes gens (1) ».

On va voir de quel côté avait été la fanfaronnade: voici ce que dit incidemment la *Chronique anonyme :* « Comes quidem de Eu ibidem captus per dominum Thomam de Holland, et hic villam per dies quadraginta Anglorum adversario, aut promiserat observasse, aut Anglie regie bellum campestre prebuisse (2) ! »

Que de fois on prend Froissart ou son modèle Jean le Bel, en flagrant délit d'erreur: c'est le récit de la prise de l'abbaye de la Trinité. « Es des bous de cette bonne ville avait deux moult grandes abbayes et moult riches, l'une de noirs moynes et l'aultre de noires dames, qui sont et doivent estre toutes gentilles femmes six vingt par compte, et par nombre quarante converses à demi prébende, *lesquelles furent violées,* et furent les abbayes presque toutes arses, avecques grande partie de la ville (3) ». Froissart a reproduit textuellement ce passage. Or nous savons par toutes les sources anglaises que les deux abbayes avaient été évacuées, ainsi que le Grand-Bourg, avant l'arrivée des Anglais et qu'on n'y trouva personne ; elles ne furent point brûlées, et on ne sait ce qu'il advint des religieuses réfugiées dans l'île Saint-Jean : l'abbesse fut faite prisonnière.

Nous avons déjà remarqué une inexactitude dans le récit de Froissart au sujet de la reddition du conné-

(1) Froissart, III, p. 141-142.
(2) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 166.
(3) Les *Vrayes Chroniques*, II, p. 73.

table et du chambellan Thomas de Hollande ; il y a à faire sur ce récit d'autres remarques curieuses.

Comparons d'abord son récit et celui de le Bel :

TEXTE DE JEAN LE BEL (1)

« Le connestable, le chambellan de Tancarville et plusieurs aultres chevaliers et escuiers avecques eulx, se mirent en la porte de la ville et montérent aux fenestres des deffenses et véoient archiers qui tuoient gens sans deffense et sans pitié, si eurent grand paour que ainsy ne feissent d'eulx.

Ainsi qu'ilz regardoient en grand paour ces gens tuer, ilz perchurent un gentil chevalier qui n'avoit que ung œil, qu'on appeloit messire Thomas de Hollande et cinq ou six bons baceliers avecques luy, qui avoient aultres foys compaignie et veu l'ung l'aultre en plusieurs chevauchies, en

TEXTE DE FROISSART (2)

« Dont il avint que li connestables de France et li contes de Tankarville, qui estoient monté en celle porte au piet dou pont à sauveté, regardoient au lonch et amont le rue, et veoient si grant pestilence et tribulation que grans hideurs estoit à considérer et imaginer. Si se doubtèrent d'eulz meismes que il n'escheissent en ce parti et entre mains d'arciers, qui point ne les cognuissent. Eusi que il regardoient aval en grant doubte ces gens tuer, il percurent un gentil chevalier englès, qui n'avoit c'un oel, que on clamoit monsigneur Thumas de Hollandes, et cinq ou six bons chevaliers avecques lui : lequel monsigneur Thumas ravisèrent bien, car ils s'estoient aultrefois veu et compagniet l'un l'autre à Grenade et en Prusse et en aultres voiages, ensi que chevaliers se true-

(1) *Vrayes Chroniques*, I, p. 73.
(2) Froissart, III, p. 143.

Prusse, en Guernade et en aultre part. Si les appellerent et leur dirent en priant : « Ha ! pour Dieu, seigneurs chevaliers, venez à mont et nous deffendez des gens sans pitié qui nous tueront, s'ilz nous tiennent ainsy que les aultres. »

vent. Si furent tout reconforté quant il le veirent, si l'appellèrent en passant et li disent, « Monsigneur Thumas, monsigneur Thumas parlės à nous. » Quant li chevaliers se oy nommer, il s'arresta tous quois et demanda : « Qui estes vous seigneur qui me cognissiés ? » Li dessus dit signeur se nommèrent et disent : « Nous sommes telz et telz. Venés parler en nous en ceste porte et nous prendés à prisonniers. » Quant li dis messire Thomas oy ceste parolle, si fu tous joians, tant pour ce que il les pooit sauver que pour ce qu'il avoit, en yaus prendre, une belle aventure de bons prisonniers, pour avoir cent mil moutons. Si se traist au plus tost qu'il peut à toute se route celle part, et descendirent li et seize des siens et montèrent en le porte ; et trouvèrent les dessus dis signeurs et bien vingt cinq chevaliers avoecques eulz, qui n'estoient mies bien asseur de l'occision que il voient que on faisoit sus les rues. Et se rendirent tous sans delay, pour yaus sauver, au dit monseigneur Thomas, qui les prist et fiança prisonniers. »

On voit ici de quelle manière Froissart copie les *Vrayes Chroniques* en donnant au récit une saveur qu'il n'a pas chez le chanoine de Liège. Mais Froissart s'est rendu compte de l'invraisemblance que présentait le récit de Jean le Bel : comment croire que le connétable et le chambellan aient pu, sous le casque, reconnaître Thomas de Hollande à ce signalement, si caractéristique fût-il, qu'il n'avait qu'un œil? Aussi, dans sa troisième rédaction, a-t-il modifié sur ce point son récit : « Eusi que il regardoient aval, en grant doubte, ces gens ocire et abatre, il perchurent un gentil chevalier englois, qui n'avait qu'un oel, lequel on nomoit mesire Thomas de Hollandes, et cinq ou sis chevaliers avecques lui, et desous banière. *Et par la banïere que uns chevaliers portoit toute droite* (1), *il le ravisèrent,* car bien l'avoient veu aultrefois. »

L'explication paraît plus vraisemblable; par malheur, elle n'est pas plus exacte. Thomas de Hollande n'était pas alors chevalier banneret (2) et on chercherait en vain sa bannière dans l'ouvrage de Wrottesley (3).

Poursuivons cet examen. Siméon Luce et Paulin Paris ont déjà remarqué que c'était à tort que Frois-

(1) Froissart, III, p. 376.

(2) Il ne le fut que plus tard.

(3) Wrottesley, *Crecy and Calais*, p. 18, n. 2, a fait au sujet de cet incident une ingénieuse conjecture : « He would be readily recognized by his surcoat of arms which was very remarkable even for these days. It consisted of an azure field, diapered with silver fleur-de-lys and over all a lion rampant silver. »

sart appelait à cette date « Monseigneur Jehan de Meleun, lors chambellan de Tanquarville, » le comte de Tancarville : ce titre ne lui fut donné que le 4 février 1352 (1).

Enfin Froissart donne comme capitaine du château Robert de Wargnies, et celui-ci n'est nommé par aucune autre chronique, ni par la *Chronique normande*, ni par la *Chronographia* qui donnent les noms des principaux défenseurs. Robert de Wargnies n'a été appelé à ce poste que plus tard (2).

On sait que Froissart a attribué à Godefroy d'Harcourt un rôle capital dans la conception et la conduite de l'expédition de 1346 ; les sources anglaises au contraire le mentionnent à peine. Adam de Murimouth et Robert de Avesbury n'en parlent pas. Geoffroy le Baker n'en dit qu'un mot et notre *Chronique anonyme* se contente de citer le sire de Saint-Sauveur-le-Vicomte parmi les principaux seigneurs de l'armée et de dire qu'il avait fait hommage à Édouard III pour ses possessions en Normandie.

La prise de Caen fournit à Froissart une nouvelle occasion de mettre en relief Godefroy d'Harcourt : c'est lui qui intervient en faveur des habitants pour calmer la colère du roi. Là encore Froissart est le seul à donner cet épisode, et il y a, dans sa première rédaction, au moins, un détail invraisemblable : quand le

(1) *Grandes Chroniques*, V, p. 453, et Froissart, III, p. XXXVII.

(2) Coville, *Les États de Normandie au XIVe siècle*, p. 308, avait déjà relevé cette erreur. Robert de Wargnies ne vint en Normandie qu'en 1354, et ce n'est qu'en 1357 qu'il apparaît comme capitaine de Caen.

roi accepte le conseil de Godefroy d'Harcourt et ordonne d'épargner les Caennais, c'est à lui qu'il s'adresse pour faire exécuter cet ordre. « Messire Godefrois, vous estes nos mareschaux (1) ». Or, nous l'avons vu, le maréchal de l'armée était le comte de Warwick; à lui ainsi qu'au connétable, le comte de Northampton, il appartenait de régler tout ce qui concernait la marche et la discipline de l'armée.

On voit avec quelle méfiance il convient de se servir de Froissart. Or, bien qu'on ait maintes fois attaqué sa véracité, bien que l'édition de Siméon Luce mette souvent en garde le lecteur, non seulement on continue de lire Froissart, ce qui se comprend, puisqu'il est le plus vivant des chroniqueurs, mais, comme il est aussi le plus détaillé, on serait encore porté à lui emprunter la majeure partie de l'histoire militaire de la guerre de Cent ans; on peut penser à quelle approximation on arriverait par cette méthode.

III

Le récit des Grandes Chroniques.

Comme je l'ai déjà remarqué, les *Grandes Chroniques* n'ont jamais fait encore l'objet d'une étude critique d'ensemble. Cependant M. Lacabane a justement indiqué que la période qui s'étend de 1340 à 1350, paraît avoir été rédigée avant 1356. Elle peut donc, à une date si proche de l'événement, avoir une valeur

(1) Froissart, III, p. 146.

originale: et c'est ce qui résulte d'une étude attentive du récit de la prise de Caen. Il y a là, d'une part, des détails précieux qui presque tous paraissent certains, et d'autre part, dans l'ensemble, un récit qui paraît exact et plus intéressant que celui de la *Chronique normande*.

Notons les différents points du récit : ils sont tous, ou confirmés par d'autres sources ou très vraisemblables.

1° La sommation faite par Édouard III aux bourgeois de Caen est confirmée par la *Chronique anonyme* anglaise.

2° La date du jour de la prise de la ville (qui ne se trouve dans aucune autre chronique française), « le mercredi après la Magdeleine-vint-deuxiesme jour de juillet », concorde avec toutes les indications des sources anglaises; le mercredi après la Madeleine: c'est en 1346, le 26 juillet.

3° Les noms des principaux combattants, « Guillaume Bertran, evesque de Baieus et jadis frère de Monseigneur Robert Bertran chevalier, le seigneur de Tournebu, le comte d'Eu et de Guines lors connestable de France et monseigneur Jean de Melun, lors chambellan de Tanquarville » paraissent exacts.

4° L'indication de l'attaque de la ville par quatre points concorde avec la *Chronique anonyme* anglaise; mais nous en avons en outre ici la connaissance de deux de ces points qui ne figurent pas ailleurs: « ès près, sur la boucherie (1) ». Pour qui est au courant de l'ancienne topographie de Caen, cela est très

(1) *Grandes Chroniques*, V, p. 453.

clair : les Anglais, maîtres du Grand-Bourg, ont attaqué la porte de la Boucherie qui ouvrait un chemin autre que le pont Saint-Pierre, vers l'île Saint-Jean, à travers les Prés. Les bourgeois se sont aussi défendus dans cette île des Prés, point faible en tout temps de leur défense. Et on peut se demander si cette mention d'un combat dans les prés n'aura pas été le point de départ de toute une déformation par des gens qui ignoraient la topographie locale et de l'invention de la sortie faite par les bourgeois malgré le connétable, invention destinée d'ailleurs à couvrir la honteuse reddition du connétable.

5° Ce dernier épisode est en effet présenté ici sous une forme laconique, mais qui n'est pas louangeuse pour Raoul d'Eu. « Lors le connestable de France et le chambellan de Tanquarville issirent hors du chastel et du fort en la ville, et ne scai pourquoi c'estoit et tantôt il furent pris des Anglois et envoiés en Angleterre. »

6° Les défenseurs du château sont nommés : l'évêque de Bayeux, le seigneur de Tournebu (1), le bailli de Rouen et plusieurs autres avec eux, et leur rôle est défini d'une manière qui concorde avec la *Chronique anonyme* anglaise.

Au moins autant que la *Chronique normande,* le récit des *Grandes Chroniques* aurait quelque chance d'être l'œuvre sinon d'un témoin oculaire, en tout cas d'une personne très bien renseignée.

(1) Il y a ici une discordance entre le récit de la *Chronique normande* et les *Grandes Chroniques*. La *Chronique normande* dit que le sire de Grimbox fut fait prisonnier, ce qui paraît difficile s'il se réfugia dans le château.

IV

La Chronique normande du XIVe siècle.

On sait quel débat s'est élevé entre les éditeurs respectifs de la *Chronique normande du XIVe siècle* et de la *Chronographia.*

MM. Molinier, éditeurs de la *Chronique normande,* voyaient en elle une œuvre originale de l'étude du texte, ils croyaient même devoir inférer que l'auteur qui aurait rédigé sa chronique après 1368 (1), n'était pas un homme d'église, mais un homme de guerre, un capitaine normand (2), qui, et ceci nous intéresse tout particulièrement, aurait fait partie de la maison du connétable et aurait pris part, en cette qualité, au combat dans Caen: il aurait même figuré dans le détachement qui se retira au château et reprit la ville après le départ d'Édouard III.

Mais quand, dix ans plus tard, M. Moranvillé édita la *Chronographia,* il fut frappé des indéniables ressemblances qu'il constatait entre cette chronique, la *Chronique normande,* la *Chronique de Flandre* et la *Chronique des Pays-Bas, de France, d'An-*

(1) Intr., p. XXV.
(2) *Ibid.,* p. II.

gleterre et de Tournai (1) et ne vit plus dans ces dernières chroniques que des traductions françaises et des adaptations provinciales de la *Chronographia,* considérées par lui comme une œuvre originale (2).

Depuis lors, M. Pirenne, le savant professeur de l'Université de Gand, a soutenu de nouveau la thèse de l'originalité de la *Chronique normande* (3) ; pour lui, la *Chronique de Flandre* l'a copiée en l'abrégeant, quant à la *Chronographia,* ce n'est qu'une traduction latine de chroniques françaises, dont l'auteur a employé à la fois la *Chronique normande* et la *Chronique de Flandre* (2). En somme, d'après M. Pirenne, on pourrait établir ainsi la succession des trois chroniques: 1° la *Chronique normande du XIV*e *siècle*, œuvre originale; 2° la *Chronique de Flandre* qui l'a copiée en l'abrégeant; 3° la *Chronographia* qui a traduit les deux en les compilant.

Voyons si par l'étude des différents récits du siège de Caen dans ces trois chroniques, cette théorie se vérifie.

(1) Imprimée par de Smet au tome III du *Corpus Chronicorum Flandrie.*

(2) *Chronographia,* Intr., t. III, p. XII-XXXIV.

(3) Pirenne: *Les sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1342,* dans les *Études de l'histoire du moyen âge, dédiées à Gabriel Monod,* Paris, 1896, in-8°, p. 360-371, et l'*Ancienne Chronique de Flandre* et la *Chronographia regum Francorum.* (Extrait du t. VIII, n° 3, 5e série du *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique.)* M. Pirenne a bien voulu, au cours de ce travail, me communiquer ce dernier mémoire. Qu'il en reçoive ici tous mes remerciements.

De la comparaison des textes il résulte ceci : la *Chronique de Flandre,* en supprimant les détails topographiques, a reproduit le récit de la *Chronique normande,* mais il est évident que ce n'est pas sur le texte qui a servi de base à l'édition de MM. Molinier que la copie a été faite, mais bien sur le *ms.* 5610 ; car on trouve dans la *Chronique de Flandre* l'épisode si intéressant (qui ne figure pas ailleurs que là) de la reprise de la ville par la garnison du château et les habitants, après le départ d'Édouard III ; il a emprunté à la même rédaction le récit de la sortie des Caennais « et issirent à bataille contre les Englès, et avec yaulx issirent le gent de la ville ».

Mais il est difficile de ne voir dans le *ms.* 5610 qu'un simple abrégé de la *Chronique normande*. En réalité, il y a ici, tout au moins sur ce point, plutôt deux textes différents ayant peut-être emprunté des détails à un fonds commun, à une source originale aujourd'hui disparue, qui devait contenir un récit très détaillé, le plus circonstancié de la prise de Caen. Seulement le *ms.* 5610, postérieur à la *Chronique normande*, telle que l'ont éditée MM. Molinier, défigure sans doute sous l'influence de Froissart le récit beaucoup plus exact de la *Chronique normande*.

Quant au récit de la *Chronographia,* il me paraît être une traduction à peu près littérale de la *Chronique de Flandre* ou du *ms.* 5610 avec une tendance à l'abréger ; car la phrase relative au comte d'Harcourt et à son fils a disparu ; et je vois là, s'il en était besoin, une preuve de plus à l'appui de la thèse de M. Pirenne. Maintenant l'auteur de la *Chronique normande*

était-il, comme l'ont pensé MM. Molinier, un normand appartenant à la suite du connétable et a-t-il assisté à la prise de Caen? La précision des détails topographiques, si intéressante soit-elle, ne me paraît pas une preuve convaincante, quant à l'origine de l'auteur (1); elle ne prouve que la connaissance qu'il avait de la ville.

Mais je suis au contraire très frappé de la vraisemblance presque complète de l'indication des combattants : tous ont pu être appelés à Caen, ou par leurs fonctions ou par leur situation dans l'entourage du connétable, et je croirais volontiers que d'une relation antérieure de la *Chronique normande,* écrite peut-être par un témoin de la prise de Caen, sont sortis successivement le récit de la *Chronique normande* telle que nous l'avons aujourd'hui, puis l'abrégé du *ms.* 5610, copié par la *Chronique de Flandre,* traduit par la *Chronographia;* peut-être aussi aura-t-il eu quelque influence sur le récit des *Grandes Chroniques.*

En résumé, la *Chronique normande* et les *Grandes Chroniques* nous donnent en français des récits qui peuvent faire pendant à ceux de la *Chronique anonyme;* moins détaillés, moins précis que la chronique anglaise, ils la confirment sur tous les points essentiels et la complètent heureusement.

(1) M. Pirenne (*l'Ancienne Chronique de France...*, p. 4, n. 2) remarque justement que les éditeurs de la *Chronique normande* lui ont donné ce nom parce qu'ils croyaient que son auteur était normand, mais que ce titre n'est pas très heureux, la chronique n'étant pas consacrée spécialement aux événements normands.

DOCUMENTS INÉDITS.

V

Chr. anonyme contenant les Chroniques de Flandre depuis l'arrivée de Charlemagne dans les Flandres... jusques à la prise de Calais en 1346 (1).

Comment le roy d'Engleterre print la ville de Caen. En ce temps estoit venus du sige d'Aiguillon Raoul le connestable de France, mais, quant venus fut au roy, il fut ordone qu'il s'en allast à *Harfleu* et illec assamblast tous les gens d'armes et les vassaulx qu'il pouvoit avoir. Quant il fut venus à Harfleu, il fit en partie ce que le roy lui eust commande, mais quant il sceut que le roy d'Engleterre venoit vers Can, il s'en alla cette part a tout ses gens et entra dans la ville...

Le reste du récit, assez bref, est une sorte de résumé des *Vrayes Chroniques* de Jean le Bel.

(1) Bib. Nat., *Ms. fr.* 20363, fo CLXXV.

VI

Autre rédaction de la Chronique normande (1).

Puis en allerent vers Quen. La estoit envoiez de par le roy de Franche le connestable de Franche, Robers Bertran mareschal, Guillaume son frere adon vesque de Bayeux, le chambrelent de Tancarville, le conte de Harecourt, son fil conte d'Aumasle, li sire de Baieux (2), li sire de Brimeu et plusieurs autres qe estoient bien trois mil hommes et issirent a battaille contre les Engles et avec yaulx issirent le gent de la ville qui moult estoit grande mais desclose estoit en plusieurs lieux. Moult fu grande bataille es pres dehors Quen. La fu pris li connestables, li cambrelen, li sire de Baieux, li sire de Tournebus et si diy fil. La fu ochis li sires de Brimeu. Robers Bertran et ses frères se retrairent au castel qui estoit en le ville. Li contes de Harecourt et ses filz et plusieurs autres guerpirent la ville, lors y entrerent les Engles et firent moult de maulx d'ommes ochire, de femmes violer et de riqches prendre : car moult y en avoit, dont fist le roi Edouars mener ses prisonniers

(1) Bib. Nat., *Ms. fr.* 5610, fº 28. Je crois devoir publier ce fragment qui donne sur les suites de la prise de Caen un épisode important que l'on ne retrouve pas ailleurs et une liste des combattants, différente de celle que l'on trouve dans l'édition de MM. Molinier. Mais, à vrai dire, ce texte n'est pas inédit : on le retrouve dans l'*Istore et Croniques de Flandres*, II, p. 20; à ce titre même, il était intéressant de le publier pour préciser les rapports qui existent entre les différents ms. de la *Chronique normande*, la *Chronique de Flandre* et la *Chronographia*. Voir l'appendice.

(2) Il faut lire de Caieux, comme l'a fait M. Moranvillé, l'éditeur de la *Chronographia*, qui a traduit ici le *ms.* 5610. Voir l'appendice.

par mer en Engleterre et moult de riqches qu'il avoit conquis a Quen et on paiis....

En che temps alla li rois Philippes a Roem le chitte et assembla ses prinches et ses hommes moult hastivement et li rois Edouars parti de Quen pour aller en Franche attout son ost excepte XC^{v} Engles quil laissa a Quen pour la ville warder. Mais Robers Bertran, li vesques ses freres et les chevaliers qui avec yaulx estoient issirent contre les Engles et les ochirent tous a laide de chaux de la ville qui se tournerent devers iauz.

VII

Un espion à Ouistreham (1345) (1).

Robert Bertran sire de Bricquebec, capitaine commis par le Roy sur les frontières de la mer depuis Harefleu jusques en Bretagne, au bailly de Caen salut.

Nous avons entendu que notre ame cousin mons Guy de Tournebu, seigneur de Grimbosc, doit avoir prins un moine en la ville d'Ostreham pour senspecon d'estre espié. Nous vous comandons que sans delay icelui moine nous admenez ou envoiez soulz seure garde, car nous voulons parler a luy.

A Briquebec, le 26e d'aoust l'an 1345.

VIII

Retenue du connétable (1346) (2).

Extrait d'un rôle intitulé la retenue des gens d'armes tant de l'ostel de nous Raoul d'Eu et de Guines connes-

(1) Bib. Nat. Pièces originales, vol. 521, dossier 11705.

(2) Bib. Nat. De Camps, vol. 83, f° 472.

tables de France, comme de nostre bataille, qui avecques nous furent et qui après nous venoient a Harfleur et a Caen ou le roy Notre Sire nous envoia son lieutenant en esté l'an 1346.

•Le comte de Flandres, cheu. bann.
Baudecon de Meleun pour la bannière.
M. Jean de Sancerre, ch.
M. Philippe de Bois Buart (ou Bois Bernart).
Jean de Salles, esc.
Ernoul de Bonay.
Guill. de Blangy.
Guill. des Roches.
Jean de Maleterre.
Jean de Marville.
Jean Mingot.
Philippe de Milen.
Estienne de Poully.
Jean de Saunay.
Jean du Pré.
Jean de S. Omer.
Loys de Champoux.
Pierre de Bernon.

M. Lys de Courbon, ch. bach.
Jean le Bruste de Courbon.
Simon du Rosier.
Hennequin de Bavain.
Colin Dolegy.
Loys de Courbon.
Raulin de Resson.

M. Bauduin sire de Baveling-hen, cheu. bach.
Adenoufle Legier.
Loys Bosques.
Hennequin Paix.

M. Gilbert de Sainte Andegone, ch. bach.
Tassart du Pré.
Pierre Treffle.

Jean de Betisy, ch.
Guill. de Wailly.
Thomas de Betisy.
Huet de la Haye.
Pierre Le Cointe.

M. Fernand d'Aoustre, ch. bach.
Jaques Quieret.
Raoul d'Aoustre.
Jean Louvel.
Robert de Belleperche.
Jean de Lille.
Jean Peluquel.
M. Jean de Beaucher l'aisné, ch.
Raulin des Autieux.
Raoul de S. Maissons.
Thomas de Groussonville.
Le Sire de Gregny.
Guill. de Bours.
Robert de Querviller.
Legrenior de la Vaquerie.

Pierre du Bos.
M. Gauvain de Bailleul, ch[er].
Henry Bouteiller.
Bauduin de Bailleul.
Jean L'Olivier.
Jean de la Boure.
M. Robert le Thiais (al. Thyois).
Hennequin du Vignay.
Le Villain de Fay.
Jean de Cargny.
M. Jean de Friscamps, cheu.
Pierre de Friscamps.
Freumi de Tieullay.
Jean des Prez.
M. Robert de Croy, cheu.
Jean de Croquevison.
Jean de Sens.
Jean de Lescot.
M. Thierry de Chenefeul, ch.
Jean Blot, esc.
Renaut Diquennec.
Jean de Basinghem.
Thierry d'Oudan.
Gautier d'Oudan.
Sumer de Villers.
Gautier de Hervecourt.
M. Guill. de Beuseville, ch.
M. Jean de Beuseville, ch.
Guill. de Malleville.
Colmet de S. Sevestre.
Robinet Dant.
Jeannot le Boulenger.
Richard d'Yvetot.
Richard de Saint Laurent.
Colin Payen.
M. Jean Labbé, ch. bach.
Henry Labbé.
Guill. de Guerez.
Colin le Bastart de Mauconduit.
Guill. de Cornemare en accroissance.
M. Renaut de Tonneville, ch.
Lohier de Tonneville.
Guill. de Tonneville.
Colart du Mainnil.
Renaudin Le Bouteiller.
M. Pierre de Grouchet, ch.
Philippe Le Breton.
Michel Le Prévost.
M. Dreux de Mello, ch.
Regnaut de Mello.
Jean de Salenay.
Jean d'Assi.
M. le Vaquier Quieret, cheu.
M. Hue Quieret dit Tristan, cheu.
Desraine de Beauvoir.
Jean de Frondival.
Robin Le Saige.
Phélipot d'Estreele.
Lambert de Liege.
Jeannot le Vaquier.
Guillot de la Chapelle.
Regnaut du Til.
M. Colart chastellain de Beauvais, cheu.
Guill. de Fayel, esc.
Ysembart de Moussures.
Colart de Blaigies.
Perrinet de Heccourt.
M. Regnaut de Beauvais, cheu.
Guillaume de Tendremont.

Drouet de S. Pere ad Camps.
Hue de Beauval, cheu.
Guill. du Plaix.
Willequin Le Flamenc.
M. Jean de Baucheu le fils, cheu.
Hue de Foucarmont.
Jean de Part.
M. Hue de Villers, cheu.
Jean de Beauval.
Jean de Troyes.
M. Renaut de Baillicourt, ch.
Jean le Prévost.
Jean de le Val.
Raulin de Baucheu, esc.
Guill. de Pons.
Jean de Courtray, esc. sergent d'armes Henry le Fex.
Pierre Pain en Bourse, esc.
Thomassin Martel.
Jean Malefiance.
Engerran de Vauchelles,
Gregnart de Bours, esc.
Toussain de Bours.
Framas de Moletes, esc.
Guill. de Mons.
Robert Poulart.
Jean de Vierville.
Regnaut de Braquemont.
Guill. le Cunpaing de Bar, esc.
Jean de Blume.
Guill. d'Aignon.
Jean de Chausseron.
Guill. de Hodent.
Sausson Dorie.
Guiot de Sainte More.
Laurens de S. Julien.
Jean de Beauregart.
Perrin d'Aurigny.
Jean de Villeseurasse.
Jean de Molins.
Perrot de Caux.
Jean de Digongne, esc.
Perrin de Sainte Maure.
Guyot de Lassay.
Casin de Puyseux.
Hapar le Bigot.
Tassin d'Erneville.
Martin Blondel.

Tous ceux qui n'ont pas ici de qualitez sont tous qualifiez escuiers dans l'original.

ERRATA

P. 10, ligne 1, au lieu de: *Chronicon*, lire: *le Chronicon*.
P. 18, note 1, au lieu de: voir l'appendice IV, lire: voir l'appendice III.
P. 21, ligne 1, au lieu: du Grand-Orne, lire: de la Grande Orne.
— ligne 2, *id.*, et au lieu: du Petit-Orne, lire: la Petite Orne.
— ligne 4, lire: au lieu de l'un et l'autre Orne, lire: l'une et l'autre Orne.
— lignes 9 et 11, p. 22, ligne 13, et plan, faire des corrections identiques.
P. 30, ligne 7, au lieu de: le feu illuminait, lire: le feu illumine.
— ligne 9, au lieu de: purent contempler, lire: peuvent contempler.
P. 34, ligne 9, au lieu de: le Petit-Orne, lire: la Petite Orne.
P. 35, ligne 4, *id.*
P. 37, ligne 12, au lieu: d'hommes armés, lire: d'hommes d'armes.
P. 49, à la dernière ligne, la note 4 doit être rapportée à la page 50, ligne 1.
P. 52, ligne 3, au lieu de: en 1540, lire: en 1340.
P. 58, ligne 10, au lieu de: Eusi, lire: Ensi.
P. 68, aux notes 1 et 2, au lieu de: voir l'appendice, lire: voir l'appendice IV.

VII

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER

à P. Daniel HUET

ET A DIVERS CORRESPONDANTS

(1683-1716)

PUBLIÉES PAR

Léon-G. PÉLISSIER

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome,
Professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Membre correspondant de l'Académie.

(Suite. — Voir *Mémoires de l'Académie,* années 1902-1903)

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER A P. DANIEL HUET[1]

et à divers Correspondants

(1683-1716)

XVIII

(Deventer, 6 décembre 1710).

Aucune lettre de Huet ne paraît se placer entre la lettre de Cuper du 12 août 1710 et celle-ci. Cuper explique que la présente lettre est provoquée par le désir de lire Vettius Valens, dont Huet annonce qu'il prépare une édition. Il lui demande où en est cette édition. Il revient longuement sur la navigation de Salomon. — Il lui demande au sujet d'un texte de

(1) Les originaux des lettres de Cuper à Huet sont à Florence, Biblioteca Mediceo-Laurenziana, Cod. Ashburnhiami. Catal. Ashb. cod. 1866; Catal. min. cod. 1772.)

Daniel des renseignements sur la langue chaldéenne et la langue syrienne. — Witzen lui annonce la découverte par les Hollandais à Sumatra d'anciennes mines d'or, mais des émanations pestilentielles en rendent l'exploitation impossible. — J.-A. Danz, de Iéna, lui envoie une dissertation pour justifier David de sa prétendue cruauté contre les Ammonites. — On annonce qu'Hardouin veut éditer Lucrèce, pour prouver que son poème est du XIII[e] siècle et destiné à détruire le christianisme. — Spanheim est mort.

Illustrissimo Viro || Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Si ante missas ad te ultimas meas literas præter decorum silui, nunc conabor peccatum illud emendare, et ecce tibi a me novas, testes officii erga te mei perpetui, et existimationis.

Perspexisti igitur procul dubio ex iis, quas ad te, vir illustris, dedi duodecimo Augusti proximi die, me memoriam tui servare diligentem, me valere, et, quantum equidem possum, cum Musis rationem deducere. Nunc ut iterum ad te accedam, præter officii munus facit Vettius Valens : quem auctorem te editurum promittis, p. 54 *Commentarii* tui *in Origenem*, editionis Coloniensis. Singulare me desiderium cepit illius auctoris legendi, postquam varia fragmenta ejus apud varios auctores, et præcipue apud Salmasium in libro *de annis climatericis*, inspexi, quia arbitrabar multa veteris aevi inde posse illustrari. Nunc cum videam te constituisse olim

eum publicare, recte nec tibi, vir eximie, ingratum me facturum credidi, si ex te quæram, quid hac de editione sperandum sit, et quando sis publicaturus ejuscemodi χειμήλιον, maxime cum eo modo certi fieri possimus de Valentis aetate, in qua eruditionis præstantis viri disputant, uti patet ex iis, quæ congessit et edidit Joh.-Alb. Fabricius, lib. tertio Bibliothecæ Græcæ.

Non cogitaveram me iterum acturum tecum de navigatione Salomonis, sed tamen inter legendam elegantem tuam Dissertationem animadverti aliquid quod mihi crucem figit, id quod pace tua supponam.

Pag. igitur 192, annotas sexaginta sex talenta auri, quorum mentio fit I. Regum 10, 11, 14, adlata esse per classem Ophiriticam singulis annis; ast p. 173, ubi Josephus eandem summam refert inter reditus Salomonis, culpas interpretem quod, Græca ita vertat: « *Eadem classis attulit Regi auri talenta 666, quia non de auro agitur quod, ex Ophir classis, sed quod ex reditibus assuetis procuratores ad eum afferebant.* Nam certe Josephus de eadem re plane loquitur, quæ in Sacra Scriptura observatur et legitur; utrobique primo agitur de quadringentis talentis auri deportatis ex Ophir, inde de Regina Saba vel Ægypti et Aethiopiæ, ex sententia Josephi, tum de lignis pretiosis, quæ eadem classis Ophiritica attulerat, et tandem de 666 talentis quæ afferebantur Salomoni annis singulis quibus non annumerabantur, quæ eidem Regi reddebant vectigalia, negotiatores et Reges inservientes.

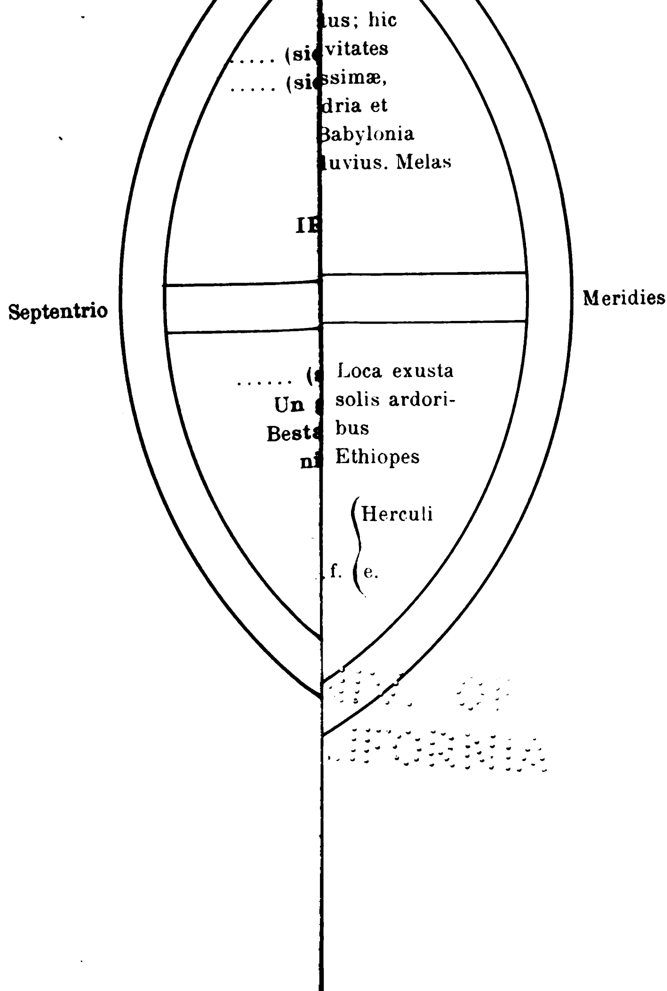
Hæc ubi, vir eximie, considero, rationem summopere equidem cognoscere desidero, quibus argumentis motus Sacrum Scriptorem explices de classe ophiritica, Josephum vero, eandem plane rem narrantem de reditibus Salomonis ordinariis, cum latinus interpres nobis ibidem dederit eandem classem, cui tu vir πολυμαθέστατε tribuis et adsignas verba Sacræ Scripturæ. Ego putabam nonnunquam, vestigiis insistens eruditorum virorum V. 14, agi de tributis, quæ Salomon recipiebat ex Judæis singulis annis, imo etiam ex armentis, gregibus, agris sylvis, quæ ipsa possidebat, nec commode huic sectioni convenire hæc verba : « *sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir...* ». Nam ante dixerat sacer scriptor, classem istam attulisse quadringenta viginti *aurea talenta* : quæ summa certe ingens et multo excedens *666, talenta.* Quod si hic iterum agitur de thesauris ex Ophir advectis, certe vel dicendum est, contradicere sibi hæc loca, vel anceps reliquitur deliberatio, cur sexcenta illa sexaginta sex talenta non sint juncta quadringentis viginti, quæ antea apertis verbis et absque ambagibus ex Ophir advecta esse narrantur, Salomonis vel Chirami classem legimus fine capitis noni adportasse tot, uti modo monui talenta ; inde narratur Historia Reginæ Sabaeorum ; post iterum loquitur in Genese v. 11. de eodem auro ; præterea de lignis Almugginis et lapillis pretiosis ; et postquam addidisset dona Reginæ donata transit ad ea, quæ Salomon a subditis suis accipiebat annis singulis. Sed non diutius hisce ratiocinationibus immorabor,

et ut peto summopere hujus libertatis veniam, ita te etiam atque etiam rogo, ut mihi eximere, qua es facilitate et doctrina, velis hunc scrupulum et mittere rationes diversæ explicationis unius ejusdemque rei, nisi me plane fallo. Nescio profecto an tibi, vir illustrissime, amplius gravis et molestus esse ausim, hinc me prohibent occupationes tuæ, inde me impellit voluptas, quam sinceram ex colloquio tuo et litteris capio, et tuam erga me benevolentiam fidem et sponsorem habeo, te mihi hanc dare veniam.

Lego igitur 2 Dan. 4. Chaldæos Nabuchodonosori regi respondisse Syriace et video alios doctos interpretes id exponere *Chaldaice,* quia Chaldæa etiam erat pars Aramæorum, alios vero putare Chaldæos nativam aspernatos esse linguam, et externa usos, quo in majori admiratione apud Regem essent. Ego equidem quid sequendum sit ignoro, utpote rudis Orientalium linguarum, quas tu, reverende imprimis Prsæes, tam pulchre es edoctus. Crederem tamen Chaldæos non usos esse sua lingua, quia nihil tunc necesse erat τὸ *Syriace.* Quin et suspicor, quia ita Regem adloquebantur, ipsum etiam hujus linguæ fuisse peritum, illamque sese tam late extendisse, ut hodie per varios populos alia lingua utentes, Gallica et olim Græca. Ita etiam 2 Reg. 18, 26, Rabsahe loquitur *Syriace,* nec crederem ibi designari Assyriacam vel Chaldaicam linguam, quia Judæi vicini Syris Syriacæ erant periti et non sit verisimile eos didicisse ullam aliam remotiorem linguam.

Illustris Witzenius mihi significavit in insula, cui nomen Summatra, vetustissimas et ante multa sæcula apertas inveniri auri et argenti fodinas; incolas neglexisse illas, sed uno ore narrare hæc esse πατροπαράδωτα; Hollandos eas aperuisse vel purgasse potiùs iterum, sed tantum ex iis fætorem emergere, ut operarii nec halitum ducere possint, et continuo suffocati intereant. Vir illustris ad tempora Salomonis decurrit, quia ea non est indigenarum indoles, ut metalla auri vel argenti aperire, et inde pretiosas illas merces extrahere possint.

Missa ad me est Ienâ dissertatio Joh. Andr. Danzii, elegans profecto et erudita, in qua non modo mitigat crudelitatem Davidis in Ammonitas, verum etiam fere tollit ea, quæ ceteroquin multum torserunt interpretes. Ille igitur hebræa verba ab omnibus interpretibus male contendit versa esse et hoc modo reddi debere: *Et populum qui in ea erat, exire coegit et posuit ad serram et inferri fodinas, atque ad scalpra ferrea, postquam transire fecisset eos una cum Rege suo. Atque ita fecit omnibus civitatibus filiorum Ammon;* unde sequeretur, Ammonitas ligna debuisse serris scindere, in metalla damnatos fuisse, ferri, et lapidum, et ita illos fecisse *transire* ex urbibus eductos in exilium atque ad novas sedes. Certe si David constituisset omnes Ammonitas occidere, potuisset id facere minori crudelitate, gladiis nempe militum suorum. Sed doleo me ignorare linguam Hebræam, et ita non judicare posse de nova hac et blandiente translatione. Tua mihi, illustrissime



us; hic
..... (si vitates
..... (si ssimæ,
dria et
Babylonia
luvius. Melas
IE
Septentrio
Meridies
...... (s
Un
Best
ni
Loca exusta
solis ardori-
bus
Ethiopes
Herculi
f.
e.

Præsul, opus est ad hanc rem doctrina et judicio. Vale.

Ex Germania mihi nuntiatur, Joh. Harduinum, multæ lectionis. sed paradoxæ doctrinæ virum, editurum Lucretium, et judicare eum esse scriptorem sæculi XIII, linguæ latinæ imperitum, et conatum esse destruere carmine suo christianam religionem. Quod si ita sese habet, certe rumores facit plurimos tam ecclesiasticos, quam profanos auctores, qui ex omnium consensu ante illud sæculum vixerunt, et nequaquam Lucretii meminisse potuerunt, si ea hypothesis recto stat talo. Nescio profecto, quæ intemperiæ agant virum egregium; parum mihi memor videtur esse revocationis a sua sententia ; et certe illi credo convenire : « Naturam expellas furca tamen usque recurret. » Sed revera mihi nuntius ille fere fabula videtur, et multum imo plurimum me devincires, eximie antistes, si quid hujus rei sit me certiorem facere velis, ea tamen lege, ut id commodo tuo fiat. Quæ de incolis insulæ Summatræ a Witzenio accepta annotavi, eos nempe imperitos esse inveniendorum et eruendorum e terræ visceribus metallorum, pulchre firmatur per Athan. Kircherum, splendidæ eruditionis virum. Is enim p. 80. Chinæ Illustratæ scribit Indos Mogolo Magno parentes ejus artis plane inexpertes esse hisce verbis: « *Fodinis auri et argenti, cæterorumque metallorum sine tamen cultura naturaliter turget ; unde sive inscitia, sive laborum tædio perculsi, nullam in auro eruendo operam dant, solis* areis aureis

fluminum et frustulis jam a natura dedoctis intra montium convallia repertis contenti. » Atque hæc generalis Indorum inscitia mihi videtur valde firmare sententiam Witzenii, aut conjecturam? auri et argenti fodinas illius insulæ apertas fuisse Salomonis et Chirami temporibus, maxime cum ipsi incolæ loquantur et crepent summam vetustatem. Illustris Spanhemius fato functus est. Vale, Daventriæ 6. Decembris 1710.

XIX

(Deventer, 8 août 1711).

Il y a encore, entre la précédente lettre et celle-ci, une lettre de Huet perdue; elle était datée du jeudi 26 avril, et répondait à toutes les questions précédemment posées par Cuper à son correspondant. Cuper termine la discussion sur la navigation de Salomon, dans laquelle chacun garde son sentiment. — Huet pense que les mines de Sumatra sont peut-être d'origine égyptienne : Cuper approuve et confirme cette opinion. — L'édition de Lucrèce par Hardouin paraît n'être qu'une fausse nouvelle : on l'ignore complètement à Amsterdam. — Heureux que l'inscription de

Smyrne lui ait plu, il lui communiquera d'autres inscriptions grecques qu'il va étudier dans son jardin du faubourg, quand il sera sorti de charge. — Il l'interroge sur des questions d'histoire égyptienne : la dynastie des pasteurs ne serait-elle pas israélite ? les plaies d'Égypte ont-elles atteint ceux des Égyptiens qui vivaient mêlés aux juifs (par exemple les mouches, la grêle, et les ténèbres) dans la terre de Gosen, puisque Moïse dit que cette région demeura saine et sauve ?

Reverendo plurimum et Illustriss. Viro || : Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb : Cuperus.

Venerunt mihi profecto literæ tuæ acceptissimæ, quas ad me dedisti a. d. VI kal. Aprilium, et non absque sincero gaudio ex iis perspexi te complecti me absentem et mei semper memorem vivere, atque te plene cumulateque satisfecisse hæsitationibus et quæstionibus meis. Unde et ego quidem disputationi, cui ansam dedit Salomonis Navigatio Ophritica, finem impono, meliusque esse persuasus sum omnino, unum quemque suam sibi servare opinionem, quam iteratis vicibus cramben illam, ut te imiter coquere.

Ægyptios aperire potuisse metalla Summatrensia facile tibi, illustrissime Antistes, adsentior, cum utique certum sit, eos classibus suis frequentasse Indicum mare atque adeo ea via penetrasse in ultimos Seras. Atque inde forte magna pars auri in Ægyptum fuit deportata, quo regio illa abundabat

jam Israelitarum tempore, uti vel patet inde, quod aurea et argentea vasa fuerint in Ægyptiorum ædibus, mulieresque Israelitarum jussæ sint a Deo, illa a vicinis suis petere Exodi 3, 21, et alibi. Nam ipsa Ægyptus non fuit metalli illius ferax, utpote plana et humilis, atque ex vicinia istud petebant. In confiniis (ait Diod., lib. 3, *Bibl.*) *Ægypti vicinæque Arabiæ et Æthiopiæ locus quidam magnis aurifodinis abundat, ubi plurinùm quidem metalli nobilis eruitur, sed multa quoque ærumna ei impensis;* additque τῶν μετάλλων τούτων εὕρεσιν esse αρχαῖαν παντελῶς. Huic auro junctum illud Sumatrense certe efficere potuit ut ingens illius vis foret in Ægypto.

Non rejicio linguam Aramicam communem in Imperio Chaldaico, quomodo hodie etiam in Indiis Malaica celebratur, sed tamen mihi videtur hæc res majorem desiderare deliberandi curam; quia lingua victoris populi illâ gaudet ut plurimum prærogativâ, uti nosti evenisse Græcæ et Latinæ.

Inquisivi in Lucretium Harduini, sed Amstelædamo mihi nuntiatur neminem aliquid vel fando hujus rei audivisse; promittuntque mihi amici, sese me continuo facturos certiorem, si poëta ille a jesuita docto quidem, sed παραδοξοτάτῳ illustratus prælo subjicietur. Miror revera tecum, Præsul eximie, viri intemperiem, et animum deditum insulsis et ridiculis explicationibus, nec divinare possum quo tandem illa eruptura sint figmenta. Lutetiâ, ad me missum est eum eadem pergere via, et nummorum, quorum interpretatio absque controversia in promptu est, diducere inscriptiones, et ex singulis

literis unam vocem : atque adeo elegantem scientiam illam et utilem, ludum jocumque facere.

Non audet amplius dicam scribere auctoribus veteribus tam ecclesiasticis quam profanis, tam græcis quam latinis fere omnibus, quia publice nuntium remisit malesano isti systemati, id jubentibus qui severi tribuni sunt, superioribus suis, quia ita tollere voluerunt infamiam, quæ toti Societati videbatur inferri, uti vel patet ex *Vindiciis Veterum Auctorum* La Crozii, quem te cognovisse olim nihil est quod dubitem,

« Sed quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu.... »

Mihique videtur Harduinus, quem magni facio, si paradoxa excipias, propter ingenium acre et subtile nec non multam atque diligentem lectionem, in eodem valetudinario cubare, et cum non liceat ipsi uno flatu tot auctores dejicere, partes carpere et propterea semper id agere, ut in circulis et exedris eruditorum ἀδιαλειπζως admirabiles illius opiniones videantur.

Lætor summopere tibi placuisse inscriptionem Smyrnensem, et ita me aliquid fecisse, quod gratum est advorsum te. Accepi nuper alias græcas ineditas, quibus res non vulgares continentur; constitui eas examinare in suburbano meo, quo jamjam excursurus sum, quia fasces depono, qui per binos menses penes me et alium consulem fuerunt; quod tempus illi honori jam inde a vetustis temporibus præfinitum est. Interim tamen patere, ut significem me in iis invenisse *Sauxios, Attalos* et *Arcadas*

Cretæ insulæ quos ultimos recenset Meursius leviter errans; et præfecti munus, ΦΙΛΙΣΤΗΣ, quod in alio lapide exprimitur per ΦΙΛΙΣΣΙΕΑ.

Prodierunt in Batavis Periizonii *Origines Babylonicæ et Ægyptiæ,* Marshamo aliisque viris eruditis oppositæ, multa singularique doctrina plenæ, et antiquitates vetustissimorum temporum valde illustrantes.

Binæ observationes præcipue adverterunt animum meum, de quibus facere non possum, quin tecum agam, vir prœstantissime, quia certus sum te accensurum mihi lucem de tuo lumine.

Statuit igitur vir egregia doctrina celebrem, Pastorum in Ægypto dynastiam Israelitis esse adscribendam et urbem No Prophetæ Nahum, non esse Thebas, ut plerique putant (Alexandria enim vulgati interpretis omnino locum hic habere non potest, uti ostendi in *collectaneis* meis *de urbe Thebarum,* et ratio ipsa evincit) sed Diospolim, sitam in inferiore Ægypto vel Delta: id quod etiam existimare videtur vir eruditus, qui artic. 2. mensis Sept. anni 1702, in *Actis Trivultianis* sese Marshamo opposuit; nam cum contra eruditum Anglum docuisset præter Thebas et Diospolim, etiam aliam ejusdem nominis urbem esse in Ægypto inferiore, addit: « Le prophète Nahum, chap. III, v. 8. parle d'une Nohammon environnée d'eau, ce qui ne peut convenir à Thèbes ». Ego in ea re non disputo, quamvis palam sit rationes contrarias in medium proferri posse ; maxime, cum ne minimum quidem in sacris literis occurrat vestigium præfecturæ alicuius

Israelitae in Ægypto post Josephi mortem, imo illi pressi fuerunt gravi servitute a binis ultimis ante egressum Israelis ex servitute Regibus, et certum sit Ægyptios a tempore istius Patriarchæ continuos habuisse reges uti etiam antea.

Mare, fluvii, lacus Nahumi loquuntur Diospolim Deltæ; sed unde, quæso, constat urbem illam tantæ magnitudinis fuisse ut Ninivem aequaret, vel superaret, atque adeo tam vetustam; quarum binarum conditionum non sunt satis firma vestigia atque indicia.

Sed mihi non sumo, ut me viro præclaræ eruditionis, et subacti judicii opponam (et quis de tam vetustis rebus contendere vellet?) atque id unum a te etiam atque etiam peto, ut mihi significare, quod commodo fiat, velis, quid de hisce Historiæ antiquæ capitibus sentias. Est enim profecto materia digna, in quam aciem præclari et excellentis ingenii tui intendas; et non credo alium hoc sæculo repertum iri, qui certius et melius de Pastoribus Israelitis Regibus vel eorum dynastia et Diospoli Deltæ possit judicare.

Atque cum in Ægypto simus, patere, Reverende Præsul, ut de una aut altera re, quæ regionem illam et Israelitas spectat, agam.

Uxores Israëlitarum a vicinis suis petiisse aurea et argentea vasa constat: inde mihi sequi omnino videtur, Ægyptios et Israëlitas in eisdem urbibus vel vicis pagisve simul habitasse, et per varia oppida sparsos se finibus terræ Gosen propter multitudinem non potuisse continere; id quod et patet

haud obscure ex mandato Dei de postibus forium sanguine agni illinendis : id quod utique non videtur fuisse necessarium, si inter Israelitas nulli Ægyptii habitassent ; et quidem inter eas urbes referri, nisi me plane fallo, debent Ramesses et Pithoum, quas illi dicuntur condidisse Ex. 1., et quæ sitæ fuerunt in terra Gosen, uti Genesis nos docet, 97, 11. Quin et ex illa cohabitatione mihi sequi videtur, Ægyptios, qui inter Israelitas habitabant, immunes fuisse nonnullarum plagarum : ut muscarum, Ex. 8. 22 ; grandinis, 9, 26, et tenebrarum, 10. 23 ; quia diserte Moses tradit liberam ab iis fuisse terram Gosen.

Præterea, annon *vasa* illa aliquo modo indicant, non fuisse tunc temporis signatam pecuniam in Ægypto, cum illam videantur sibi postulaturæ fuisse mulieres Israelitarum ? Fateor vulgatum interpretem 47, 14, dicere Josephum ex Ægypto et Canaan omnem *pecuniam* congregasse ; sed in versione LXX. interpretum legitur πᾶν τὸ αργύριον, qua voce omnis generis argentum factum potest designari ; et num eandem significationem recipiat vox Hebræa tuo *(sic)* optime omnium judicabis.

Ægyptos odio ingenti prosequutos esse pastores ovium constat ex Gen. 46, 34 ; Moses hoc ad *Hebræos* restringit Gen. 43, 32. Inde mihi quæstio oritur, an non idem eorum animus fuerit ergo reliquos Chananæos, quorum divitiæ magnam partem in ovibus constabant, quique non secus ac Israelitæ carnibus earum vescebantur ? Certe, teste Herodoto, cum Græcis edere nolebant, adeo ut ea superstitio non tetigerit solos *Hebræos ;* quorum nomen mihi ut

nascatur leve aliud dubium, facit. Certe illud innotuit Ægyptiis per Abrahamum vel Josephum, et uxor Putipharis hunc *Hebræum* vocat, imo et ipse sese *raptum dicit e terra Hebræorum;* id quod mihi utique mirum videtur, cum inhabitaverit Cananæam, nec Jacob cum suis tanta fuerit multitudine et auctoritate, ut partem Chananæae appellare quis posset *terram Hebræorum,* maxime cum is ibi vixerit instar privati, exercueritque munus boni et diligentis patrisfamilias.

Hæc sunt, Reverendissime Episcope, quæ ad te mittere constitui et cum illa levidensia sint, crasso filo, et vix digna eruditione tua singulari, veniam peto quod hanc libertatem mihi sumere ausus sim; deinde etiam atque etiam rogo, ut hoc viro, nominis tui observantissimo, dare velis, ut quæstiunculas has examinare, et me certiorem facere velis, quid tibi de iis videatur. Vale plurimum, et rem feliciter gere.

Dav. a. d. VI. Id. Aug. 1711.

XX

(Deventer, août 1712).

Au mois de juillet 1712, Huet envoya à Cuper ses *Œuvres* recueillies et publiées par son ami La Marque de Tilladet, avec une courte lettre très aimable, où il s'excusait beaucoup de sa paresse à répondre à Cuper (Recueil Beyer, 6 id. quint. 1712, p. 579).

Celui-ci, toujours indulgent, répondit le mois suivant par une lettre exubérante de reconnaissance pour le bon souvenir que lui gardait le prélat. Le livre promis ne lui était pas encore parvenu, grâce à la négligence du libraire. Il remercie Huet de l'y avoir nommé. Il remercie Tilladet d'avoir donné ce recueil au public. — Il prend la liberté d'interroger Huet sur un texte de l'Écriture, la prophétie de Nahum où est prédite la ruine de Ninive. Il se demande si elle ne pourrait pas s'appliquer à Thèbes en Égypte. Cette dissertation est fort longue, et, il faut en convenir, fort ennuyeuse. Il écrivait, dit-il, le dernier jour de la canicule, et il aurait pu s'excuser à Huet

D'avoir, un jour si chaud, fait un si long discours.

Reverendiss. et Illustrissimo Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Quod si mecum fuisses cum literas tuas ultimas recepi, vir illustrissime, compexisses utique me valide exhilaratum fuisse, quia profecto nihil mihi gratius vel acceptius evenire potest, quam videre manum viri, qui tam præclara est eruditione, uti merito habeatur docti orbis præsidium et decus, qui aliquid putat esse nugas meas, vel si hoc durum nimis est, mea studia, et qui denique, qua est facilitate morum, et erga me benevolentia, me in amicitiam suam admisit.

Plurimum igitur tibi debeo de illa adloquutione, nec est quod silentium tuum tam operose et tam diligenter excuses: sum enim eo ingenio, ut existimem, amicos gravioribus magisque necessariis rebus distringi, si quando antiquum non obtinent,

et longius quam soliti fuerant Harpocratis sacris operantur; persuasusque sum omnino nihil interea perire de amicitia et benevolentia, qua me prosequuntur; quomodo et ego nunquam perdam eosdem affectus, et reverentiam, qua illos et præcipue te, reverende Antistes, ut prosequar, faciunt eruditio tua et humanitas.

Nondum recepi librum, quem mihi donum te mittere scribis, et miror bibliopolæ socordiam, cum singulis hebdomadibus navis certa hinc Roteraedamum petat, et etiam via terrestri facile ille Daventriam deportari possit. Legam eundem, simul accepero, alacriter, tibique multum me debere confiteor, quod volueris nomen meum in illo legi; quæ res certe mihi valde honorifica est, et haud parum inserviet augendæ qualicunque meæ famæ.

Quin et non ingratum tibi fore existimo, si et hic gratias agam erudito Abbati Tilladeto; cum enim illi potestatem feceris scriptorum tuorum omnium, isque judicaverit nomen meum ibi legi oportere; utique inde sequitur, eundem judicasse, me aliquid scripsisse, quod una cum tuis ætatem feret, muneris mei esse putavi, judicium illud agnoscere; teque etiam atque etiam rogo, ut viro insigni hoc significare eundemque verbis meis officiosissimis et amantissimis salutare velis.

Quanquam sciam te valde occupatum esse, et peccaturus forte sim in tua negotia, tamen spero te mihi veniam daturum, si agam de loco Sacræ Scripturæ, qui diu me torsit, et cuius difficultas mihi non videtur tolli ab interpretibus doctissimis, aliisque

viris eruditis. Est celebris illa prophetia prophetæ Nahum, qua prædicit excidium Ninivis, ad exemplum urbis No, cujus situs accurate describitur.

Scis viros eruditione præstanti varios statuere, hanc urbem non esse Thebas Ægyptias. sed aliam Diospolim sitam in Delta prope Mendetem, idque ideo quia propheta scribit, eam *habitare in fluminibus, quas in circuitu ejus, mare divitias, aquas muros eius.* Sed mihi mirum videtur a nemine veterum urbem ibi tam magnam recenseri, quæ comparari posset Ninivæ, imo eam vincere, quo prophetæ verba ducere nos videntur; inde non displicibat mihi olim Bocharti et aliorum sententia, qui hæc Sacræ Scripturæ verba ita interpretabantur; ac si Nilus ejusque ostia mare Mediterraneum et sinus maris rubri totidem veluti munimenta forent Thebarum, quibus addi posset Diodorum scribere, locum fuisse *irriguum,* in quo urbs illa condita ab Hercule fuit: quæ circumstantia, ut hoc obiter addam, mihi nonnunquam fere persuasit *Thebas* non esse origine Græcum vocabulum, sed Ægyptium vel Phænicium; unde et nomen Thebarum Boeotiarum, deducit harum rerum callentissimus Bochartus, quia scilicet etiam illa urbs abundabat aquis; unde fiebat ut tota circumquaque regio hyeme esset lutosa. Fateor Homerum eandem *Thebas* appellare, sed inde nequaquam sequitur Græcos ita illam nominasse, vel nomen illud esse Græcæ originis, uti putabat Diodorus Siculus.

Sed ut pergam, præter maria, quibus No-Ammon muniebatur, dicitur etiam illa *habitare in flumi-*

nibus, id est fluminibus cingi et defendi, ut omnes eruditi illam locutionem exponunt; sed joculare quidquam mihi venit in mentem, et do tibi anxius considerandum, an non designari posset multitudo navium, quæ descendebant et ex inferiore Ægypto ascendebant ad urbem Regiam, quomodo certe loqui possemus de urbibus variis Chinæ, quarum navigia veluti alteras urbes faciunt, incolarumque millia in navibus et fluminibus habitant, (quemadmodum omnes peregrinatores uno ore testantur). Sed quidquid hujus rei sit, certum est optime nos judicaturos de prophetia Nahumi, si tempus, quo vixit divinus ille vir, nobis cognitum foret; nosti omnium optime variare mirum quantum tam veteres quam recentiores aliosque eum adscribere temporibus Iasi et Jehu, et ita 300. fere annos ascendere supra Zedekiam, atque Arbaci tribuere excidium Ninives, alios temporibus Iothami Huzziæ filio, et Josephum addere post vaticinium illud affluxisse annos 115 et tunc Niniven deletam; alios Hizkiæ nepotis Iothami; alios progredi ad Manassem, alios ad Josiam, hujus nepotem, et denique alios Nabuchodonosorem advocare et illi tribuere vastationem urbis No-Ammon.

Sed cum Rex ille Regum (quomodo credo appellatos esse Assyriorum, Persarum Parthorumque reges, quia tunc moris erat Reges victos non de solio deturbare, et regna in provincias more Romano redigere, sed tributarios Reges facere, uti ex variis exemplis Sacræ Scripturæ patet, et insigniter firmatur a Diod. Sic. lib. 3., ubi ille Nini rebus gestis agit. Rex, inquam, ille Regum Ægyptum des-

truxerit post deleta Hierosolyma, utique historia vastationis urbis No Ammon illi tempori convenire non potest. Nam ex ultimo capite primo constat prophetam prædicere non modo Sennacheribi interitum, verum etiam haud obscure indicare Judaicam Rempublicam adhuc stetisse, quia ibi legitur. « *Celebra, Juda, festivitates tuas, et redde vota tua !* », id quod utique facere non poterant, nisi stantibus et salvis Hierosolymis. Unde amplector omnino tuam, illustris Præsul, sententiam : caput scilicet primum prodiisse temporibus Ezechiæ post deportatas X. tribus ; eventum vero esse nactum cum Sennacheribi copiæ ab Angelo deletæ sunt ; reliqua vero capita dico multis post annis primum a Nahumio fuisse adjecta, et ita quidem adjecta ut in unum contextum allegata simul videantur cohœrere ; exitum habuisse cum Ninivem vastavit Cyaxares Medorum rex Iosiæ temporibus, præcipue autem cum eam Nabuchodonosor aliquot post annis funditus delevit ; id quod accidisse putas centum circiter et viginti ab obitu Sennacheribi annis, quemadmodum pulchre ratiocinaris in *Demonstratione Evangelica,* opere nunquam satis laudando ; quanquam Pezronus et alii tantum hoc intervallum faciant 80 annorum Ninivemque destructam statuant a Cyaxare I, Rege Medorum, et Nabopalassare, patre Nebuchodonosoris, qui tunc erat Babyloniæ Satrapa, et ob navatam bello illo operam, ejusdem urbis factus est Rex, cui post XXI. annos filius successit ; sed hisce omissis ad prophetam redeundum est.

Non igitur, si ita procedamus, Thebæ Ægyptiæ

videntur a Nahumo designari posse, quia illæ deletæ primo fuerant a Nebuchodonosere juxta Sacram Scripturam, et inde a Cambyse secundum profanos historicos. Postquam deleta jacuisset per XL. annos a vastatione priore, resurrexit, uti patet ex Ezech. 29, 13, nam cum *Pathros* sic Thebais vel superior Ægyptus uti dicunt *(sic)* Bochartus et probat Marshamus, utique locus ille Ezechielis de nulla alia urbe potest explicari, cui addendum aliud vaticinium Jeremiæ 46, 26.

Alias igitur rationes ineunt eruditi, et putant Sabbaconem Chusæum vel Arabem vastasse urbem quæ No vel No ammon vocabatur, et sita erat in inferiore Ægypto, et ad eam respicere prophetam, non autem ad Diospolim Magnam, vel Thebas. Sed licet concedam Sabaconem Arabem vastasse Diospolim, et hanc cladem memorari prophetæ, tamen inde non sequitur eam fuisse Diospolim Deltæ : quid annon is totam Ægyptum subjugare potuit, et ita diripere et vastare No-Ammon vel Thebas, maxime cum absque dubio urbs illa fuerit celeberrima tunc temporis, et Diospolios Deltæ ne mentio quidem fiat ; id quod utique futurum credo si magnitudine par fuerit Ninivæ. His adde Sabaconem quidem occupasse Ægyptum, sed benignum in gentem devictam fuisse ; uti dilucide patet ex Herod., 2, 137 et 138, nec non Diod. Sic, I, p. 41, ubi, quod in inprimis notandum, *deorum cultu et benignitate antecessoribus omnibus superior dicitur fuisse;* et relinquens Ægyptum dixisse, *purum se sceleris et piaculi abire et fato vitam reddere, quam Deo molestum*

esse, aut vita per cædem nefarie polluta Ægypto dominari velle (sic). Quæ certe nullo modo conveniunt direptioni et vastationi urbis alicujus.

Et quanquam hæc non satis firma argumenta sint ad convellendam illam eruditorum sententiam, tamen puto ea aliquo modo inservitura ad eam labefactandam, maxime cum res sit fere incredibilis in inferiore Ægypto urbem, cui nomen No, vel Diospolis, tam magnam tunc fuisse, ut Ninivæ, quemadmodum dixi, comparari potuerit, vel eadem fuerit major, quod ultimum optime Diospoli Thebaidos convenit. Homerus certe Thebas jam memorat, et ex centum portis quas illi tribuit, patet quam magnæ fuerint.

Quid igitur ? Res mihi admodum difficilis videtur, et tua mihi, illustrissime Huëti, opus est ad eam solertia et eruditione. Neque enim ausim Nahumum tam grandævum facere, uti a tempore Sennacheribi, cujus fata absque dubio cecinit, vixerit usque ad tempora Nebuchodonosoris ; quamvis Clemens Alexandr. scribat Nahum prophetasse Babylone post Ezechielem et post eum Danielem ; nam illud nequaquam convenire videtur ipsis verbis prophetæ, unde et factum est, ut πολυμαθεστάτου patris sententia ab omnibus fere interpretibus Sacræ Scripturæ et aliis eruditis viris rejiciatur, excepto Bocharto qui eum sequitur. Quin et mihi non placet illorum opinio qui, statuentes Nahumi ætatem vetustiorem, putant cladem urbis No-Ammon per vaticinium dictam, eamque postea deletam a Nebuchodonosore et ante eam Niniven, quo pertinet

omnino Theodoretum jungere clades Ægypto et Thebis illatas a Nebuchodonosore, Cambyse et Alexandro. Neque eos probo, qui per No vel No-Hammon statuunt designari Alexandriam, illamque, ut ut magnam, deletam tamen iri. Nec mihi unquam fiet verisimile, Spiritum Sanctum ita loquuturum, cum talis comminatio et narratio nunquam commovisset Ninivitas, illique in risus sese potius effudissent, quam sese corrigere et pœnitentiam agere, cum viderent urbem illam nondum deletam, et de Alexandria ne cogitare quidem possent.

Vides quantopere in hoc loco fluctuem; teque etiam atque etiam rogo, ut lumen mihi accendere de tuo lumine velis, et eximere scrupulos, qui me male habent et lædunt. Vale, illustrissime Præsul, et me tui observantissimum amare perge. Materiam hanc Daventriæ congessi, in suburbano meo prope eam urbem digessi, ipso ultimo die caniculari MDCCXII: ubi inter ambulandum mihi subinde in mentem venit illud quod scriptum est Romæ in villa Benedetti :

« Qui procul a curis, ille lætus.
Si vis esse talis,
Esto ruralis. »

XXI

(Deventer, 1er février 1714).

Huet ne fit aucune réponse à la précédente dissertation de Cuper, un peu effrayé probablement par l'aridité des questions qui lui étaient soumises. Mais Cuper ne se découragea pas et profita, pour remercier Huet et lui écrire de nouveau, d'une conversation entre le prélat et Brenckman, que lui avait rapportée celui-ci, et où le prélat avait parlé élogieusement de son correspondant.—L'exemplaire du livre des *Opuscules,* publiés par Tilladet, n'était pas encore arrivé à Cuper, qui pensait à en acheter un en Hollande. — Cuper ne veut pas revenir sur les questions qui remplissent ses lettres précédentes. Craignant de troubler les soucis domestiques et judiciaires de Huet, il ne veut pas non plus lui parler d'inscriptions et de médailles. Il lui annonce la publication du premier volume du *Commentaire sur Isaïe* de Campegg, qui confirme sur divers points les sentiments de Huet. Il prie Huet de remercier pour lui Montfaucon de l'envoi des *Hexapla Origines.* — Il passe son hiver à lire la collection de l'Histoire des Voyages, en vingt-neuf volumes, traduite de l'espagnol et du portugais. — Il lui décrit une carte du monde ancien, peinte sur un parchemin servant de reliure à un manuscrit de Salluste, où le Paradis terrestre est situé comme le veut Huet. — La question de Melchissédec, que Cunæus veut avoir été le Christ lui-même, a été touchée très judicieusement par Huet dans sa *Demonstratio:* elle donne lieu présentement à une

polémique entre deux ministres d'Amsterdam, d'Outrein et Van den Hoor. Cuper prie Huet de donner son avis, qui peut être décisif.

Illustrissimo et Reverendissimo Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb: Cuperus.

Non dubito, quin literæ, quas ad te dedi, vir illustrissime, ipso ultimo caniculari die anni 1712. in manus tuas pervenerint; et quanquam nondum solvero difficultates Ægyptiacas, quæ ex Historia Sacra et profana mihi tunc nascebantur, tamen persuasissimum habeo, tibi illas gratas et acceptas fuisse, quia proficiscebantur ab eo, qui te colit mirum in modum, quique tuo exemplo sese eruditiorem, si qua in me est eruditio, conatur reddere.

Quin et ea, quæ ad me misit Brencmannus de colloquio, quod tecum habuit, officioso, me plane in ea opinione confirmant. Certiorem enim me fecit, se tam felicem fuisse ut tibi officium debitum reddiderit, et in adlocutione illa, quam sibi valde, uti revera est honorificam esse existimat, sermones incidisse de qualicumque mea eruditione, teque eam, qua es in me benevolentia singulari atque eximia, laudasse et celebrasse animo prolixo ac libenti.

Peccarem certe in comitatem illam et benevolentiam erga me tuam, nisi tibi gratias agerem. Hoc certe officio nunc defungor munerisque mei esse duxi tibi maximas habere, quod testatus est aliquo, imo multo loco apud te esse studia mea; quod tuum judicium me accensurum ad extendendam eruditionis usuram nihil est, quod dubites. Cum

autem ingressi simus annum novum patere, ut eum tibi faustum et felicem precer, persuasissimumque habeas rogo nihil mihi lætius vel acceptius nuntiari posse quam tibi bene esse et liberum a litibus aliisque ægritudinibus et incommodis, solis Musis, tam sacris quam profanis, quarum castissimus sacerdos es, operari, ut ita æmulantes studia proficere multum ad eruditionem possint ope tuarum lucubrationum.

Librum, de quo verba facis in ultima epistula tua, nondum recepi; sed cum nuper intellexerim aliquot ejus exemplaria in Batavos delata esse, unum eorum curabo mihi mitti; manebitque semper nihilominus integra apud me tua liberalitas et benevolentia. Neque enim restinguere possum ardorem illum legendi, cum omnino credam, me inde recessurum longe doctiorem.

Non agam jam tecum de materia, quæ argumentum facit ultimæ epistulæ, quanquam mihi non desint aliæ illius considerationes et contemplationes, quia probe scio, te multis negotiis et certe gravioribus studiis occupari atque distringi. Inde etiam fit, ut non ausim loqui de inscriptionibus atque nummorum catalogis, quos subinde Smyrna accipio, et quos quanti vis pretii esse liquido affirmare possum.

Illud tamen celare te, vir illustrissime, non possum, Campegum Vitringam publicasse tomum primum *Commentarii in prophetam Iesaiam*, eumque mihi dono missum esse a viro eximio. Valde profecto mihi ille placet ob eruditionem et pietatem;

nec dubito quin eundem probaturus sis, non quia nomen tuum in eodem occurrit, et ille firmat explicationes sententiasque suas tua prœclara doctrina et auctoritate; sed quia revera insuper multa egregia ab eodem annotantur.

Vellem equidem ut vidisset Hexapla Originis a Montfauconio, insigni illo Familiæ Benedictinæ decore, nuper publici juris facta; quia persuasus sum ex variis interpretum Græcorum versionibus lucem aliquam posse accendi Hebraïcæ veritati. Mihi illud donum misit vir insignis nihil tale merenti; et quanquam gratias, quas par est, egerim ipsi, tamen facere non possum, quin apud te loquar de illa benevolentia, ut, si ad te accesserit, testari meo nomine (si tanti apud te sum) velis, me illius beneficii memoriam conservaturum æternam.

Lectio apertarum utrarumque Indiarum et Tartariæ me exercet hyemalibus et frigidis hisce diebus. Sunt peregrinationum XXIX. volumina in-8°, ut loquuntur, maximam partem versarum ex Hispanica et Lusitanica linguis in Belgicam, editarumque Lugduni Batavorum a Petroo Van der Sta. Res profecto notatu dignæ illis continentur, de quibus ago subinde cum illustri Witzenio, ex-consule Amstelædamensi, et uno Præfectorum commercio Indiæ Orientalis. Occurrunt et in iisdem Itineribus varia, quæ judicium meum suspendunt et de quibus forte alio tempore tecum agam, si mihi hanc veniam dare velis; id quod te facturum confido, idque vel ideo, quia tibi adseverare possum, multa curiositate tua singulari non indigna esse.

Omnium optime Paradisum terrestrem illustrasti, eumque constitui docuisti in ultimo oriente a nonnullis. In Bibliotheca hujus urbis publica est Sallustius manuscriptus, tectus membrana, in qua globus terrestris pictus est, ex quo cognosces auctorem illius idem statuisse. Dubitavi sæpe an eundem tecum communicare auderem, quia vix videtur hoc quidquid est, dignum esse tua eruditione. Sed tamen id facere constitui tandem, quia persuasus sum, istud in aliis tabulis vel Globis pictis non reperiri, quanquam hunc recentiorem esse nos doceat vox *Ungaria*. Jacta igitur est alea, et rogo, ut hanc libertatem æqui bonique consulas.

Agis binis tribusve locis *Demonstrationis* tuæ *Evangelicæ,* quæ profecto nunquam satis laudari potest, de Melchisedeco quem Cunæus putabat fuisse ipsum Christum: quam opinionem defendere testaris non esse instituti tui pa. 621. — Hæc questio nunc fortiter agitatur in orbe nostro inter binos Mysteriorum Divinorum Amstelædami interpretes, idque lingua Belgica. Unus, cui nomen D'Outrein, defendit Cunœum, Gaillardum et alios, qui eadem sentiunt; illi se opponit alius, qui appellatur Vanden Hoornard, putatque Melchisedecum hominem natum fuisse, sed tandem immortalitate donatum, per aliquod tempus in terris vixisse, et in cælum fuisse sublatum, indeque Apostolum Paulum dicere eumdem *vivere.* Valent certe hi Pastores ingenio et eruditione, sed ego in eorum castra transire nequeo. Nam persuasus omnino sum, Melchisedecum fuisse « purum putum » hominem, Regem Salemi, et

Sacerdotem veri Dei; eum dici esse sine patre et sine matre etc. quia illi non nominantur, uti nec majores nec posteri; et dici *vivere*, quia mors ejus nullibi memoratur. Si prior explicatio admittitur, non video cur non et ultima probari debeat. Multis hanc explicationem adstruere velle, esset otio tuo abuti; maxime cum partem ejus ita jam explicaverint eruditi primam; et cum sis spectata eruditione atque excellenti, ego te quidem rogare audeo, ut me breviter certiorem, quod commodo fiat, facere velis, quid tibi de nobili hoc argumento videatur. Vale. Dav. ipsis Calendis Februariis 1714.

XXII

(Daventer, 26 juin 1714).

Cuper recommande à Huet Burmann, homme d'une érudition déjà notoire, qui accompagne à Paris les ambassadeurs des États Généraux des Provinces-Unies et désire visiter les savants illustres. — Clermont se félicite de l'accueil qu'il a reçu de Huet, et a redit à Cuper en quelle estime Huet dit le tenir. — Cuper s'extasie sur la verte vieillesse de l'octogénaire Huet. Pour lui, malgré ses soixante-dix ans, il lit encore sans lunettes.

Illustrissimo viro Petro Danieli Huëtio. S. D. Gisb. Cuperus.

Occupatione mea factum est, ut nondum respondere potuerim literis, quas ad me amantissimas et

accuratissimas dedisti; et nunc etiam negotia obstant, quo minus officium tibi eo nomine debitum reddere et persolvere possim.

Accipis tamen litteras, easque commendatitias. Burmannus, non ignobilis Reip. literariæ civis, me certiorem fecit sese aliosque πεπαιδευμένους, inter quos Drakenburgius, elegantis eruditique juvenis ingenii, uti patet ex dissertationibus, quas de præfectis prætorii et urbis edidit, patebitque itidem ex Silio Italico, constituerunt Parisios se conferre; cumque me Burmannus rogaverit, ut consilium illud juvare atque adeo ipsos commendare velim ijs viris, cum quibus mihi est literarum commercium, et qui in honorificam suam amicitiam admiserunt, recte me *(sic)* nec tibi ingratum me facturum existimavi, si petitioni illi adnuerem.

Recipe igitur et admitte hosce viros, ut soles omnes, amice et benevole, et da hoc mihi ut intelligant aliquid apud te valuisse commendationem meam eamque non vulgarem fuisse.

Nihil necesse est uti tibi annumerem singularem Burmanni eruditionem, aliasque ingenii præclaras dotes; cum procul dubio easdem ex libris ab eodem editis perspexeris; nec dubito, quin coram intellecturus sis, quam diligenter rationem cum Musis deduxerit, si ipsi tam beato esse licet, ut tecum de humanioribus literis, quibus ipse admirabiliter et magnifice instructus es, sermo cadere possit.

Clermontius mirifice laudat humanitatem tuam et benevolentiam, et vix verba invenire potest, quibus celebrare possit eximias et excellentes tuas virtutes,

et summam atque perfectam eruditionem ; tibique me plurimum debere confiteor, quod tam insignem rationem habueris meæ commendationis, licet ille absque ea procul dubio propter ingenii elegantias se tibi probasset.

Mittit etiam te octogenarium esse, et tamen indefessam studiis operam dare, idque tanto cum fervore, ut anagnosten etiam adhibeas quando corpus curas, ut ita nullum tempus studiis tuis pereat.

Admiror profecto amorem vehementem, quo Musas tam sacras quam profanas amplecteris; Deumque summopere veneror, ut te nobis per multos annos conservare velit. Ego septuagerius *(sic)* prope sum, plurimumque me Deo debere confiteor, quod mihi tam acutos oculos dederit, ut nondum vitris grandiora reddentibus objecta usus, et, (si quid credendum est medicis oculariis), nunquam usurus sim ; tantam in iis animadvertunt vim, ἐνεργίαν et perspicuitatem.

Utinam, utinam et tu, præses illustris, anagnostis, quibus frequentibus veteres usos fuisse nosti, quia instrumentis illis carebant, nuntium remittere possis ! Ego id quidem ex animo opto, sed senectus obstat. Vale plurimum.

Daventr. XXVI. Junii 1714.

Huet remit à Burmann, à son retour en Hollande, une lettre pour Cuper, pleine de l'éloge de ce savant, pleine de compliments pour Clermont, Buis et Gosling. — Il dit à Cuper dans cette lettre qu'il est myope depuis sa plus tendre enfance, et qu'il a recours aux services d'un lecteur, non à cause de cette myopie,

mais pour utiliser son temps, — le déjeuner, l'habillage, etc., — par des lectures intéressantes.

Cette lettre, la XIIIe de l'auteur dans le *Recueil* de Beyer (p. 582), est la dernière lettre de Huet à Cuper qui y ait été imprimée.

XXIII

(Deventer, 10 novembre 1714).

Le 5 mars 1714, Huet se décida à répondre à Cuper et sa lettre figure dans le *Recueil* de Beyer (p. 579, lettre XII). Il explique d'une façon générale à Cuper pourquoi il ne lui a pas écrit plus fréquemment : il était dans d'interminables procès, il devenait sourd, les lettres de Cuper, écrites sur du papier trop mince et buvant trop, de sorte que les caractères du recto et du verso d'un même feuillet se confondaient, étaient illisibles. — Enfin, il répond à tout ce que lui dit Cuper, sauf à la question de la ville égyptienne de No-Ammon. Il lui reparle de sa conversation avec Brencmann, du livre de Montfaucon, qu'on ne lui a pas adressé, malgré ses titres et sa compétence sur les *Exapla Originis* (longa injuria, longæ ambages), de l'*Histoire des Voyages*, genre de lecture qu'il aime beaucoup, de Melchissédec, qui a été un homme et rien qu'un homme et non une incarnation du Christ.

Cuper répond à cette lettre, une des plus longues que lui ait écrites Huet, le 10 novembre 1714. Il présente à son correspondant ses condoléances, ses sentiments d'admiration, qu'un octogénaire comme lui puisse encore étudier comme il le fait, ses vœux pour la prolongation de sa vieillesse, ses excuses sur la mauvaise

qualité de son papier et sa mauvaise écriture. — Il prie Huet de ne point se tourmenter davantage du prophète Nahum et de No-Ammon. Il a lu le *Recueil de Dissertations* de Tilladet. — Il ne comprend pas les allusions de Huet à ses relations avec Montfaucon, mais il regrette qu'il y ait un peu de froid entre ces hommes éminents. — On annonce une continuation de l'*Histoire des Voyages*. — Il reprend la dissertation sur Melchissédec. Il a reçu de Smyrne, du consul d'Angleterre Gerhard, des inscriptions et des médailles. Il envoie à Huet une belle copie d'inscription.

Reverendo plurimum, et imprimis Inlustri Viro || Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Doleo vehementem in modum, te gravi morbo laborasse, cumque ex literis, quas ad me honorificas et eruditas dedisti III non. Mart. cognoverim, te tunc temporis nondum satis confirmatum esse, atque adeo etiam ex oculis laborasse, recte me facturum putavi, si responsum, quod diu tibi debeo, in longiusculum tempus differrem.

Hæc est, vir illustris, causa obstinati mei silentii, et spero te non ægre laturum, quod rationem habuerim valetudinis tuæ.

Spero te jam plane in integrum restitutum esse, tibique non ingratas fore hasce literas, cum facere non potuerim, quin et nunc tester summo apud me loco esse dignitatem et eruditionem tuam, neque me satis mirari posse octogenarium virum diligenter et laudabiliter adeo cum Musis rationem deducere. Deum tibi largiturum spero jucundam, quietam et validam senectutem, ut ita diu prodesse possis rei

literariæ, aliis præclaram facem præferre, et absolvere inchoata atque adeo edere opera tua absoluta.

Bibulam chartam merito conquereris, sed quia manum meam ad amicos, non autem amanuensis mei mittere, et primo impetu chartæ illinere soleo responsa mea, hinc fit, occupationeque mea, ut vitium illud corrigere nequeam, vel scriptionis meæ facere exemplum; quam provinciam trado juveni, qui mihi a manu est.

Irascor profecto negotiis tuis, quæ me fraudant præclaris tuis animadversionibus in Nahumi prophetæ locum, et Ægypti civitatem vel urbem No-Ammon, quem locum, licet varii præstantis eruditionis viri illustrare conati sunt, tamen persuasus omnino sum, ubi rationem habeo eruditionis tuæ, a nemine eumdem pulchrius et certius explicari posse. Facile nihilominus tibi hanc operam remitto, nec unquam a me impetrare potero, ut amico incommodus et importunus sim, præcipue viro tam grandævo, et quem plurimi facio, propter morum facilitatem et propter doctrinam, qua mentem succinctam habet.

Lætor ultimam meam epistulam ab ea calamitate liberam fuisse, et plurimum tibi debeo, quod illi responderis tam accurate et erudite. Legi Dissertationes tuas, uti perspexisti procul dubio, ex iis quæ misi ad abbatem de Tilladet; ex quo etiam cognoscere poteris, quantopere illæ mihi placeant, quanquam prima earum et secunda mihi videantur omnino ampliorem efflagitare deliberandi curam.

Jam diu animadverti, te Originis Tetrapla, Hexa-

pla et Octapla ita digessisse lib. 3 Originianorum, sect. IV, ac fecit Monfauconius; sed quæ ea super re disseris in epistula, quam ad me dedisti, profecto mysteria sunt, nisi quod videar animadvertisse, inter viros, tam perfecta eruditione et morum facilitate celebres, frigusculum aliquod obortum esse, id quod equidem vehementer doleo.

Multa itinera Collectionis Belgicæ digna sunt lectu; sed tamen dubito valde, an aliquis eadem sit transfusurus in linguam Gallicam. Ego plurimas res cum inlustri Witzenio in literis, quas nobis mutuas scripsimus, elucidare conatus fui. Nunc idem ille librarius in eo dicitur esse, ut similiter edat peregrinationes rariores, quas Belgæ in utrasque Indias et alias regiones susceperunt, cum jam editæ spectent Hispanos, Gallos, Portugallenses vel Lusitanos, Anglos et Germanos.

Lætor valde Melchisedecum tibi etiam hominem natum esse, et quæ ea occasione annotas, perplacent. Ne autem jejunas plane litteras mittam, supponam bona tua cum venia rem unam aut alteram, quam ut in mei gratiam illustrare velis, etiam atque etiam rogo. Mihi igitur videtur Ægyptus vel Misraïm in Scriptura sacra modo lata modo stricta significatione sumi; et priore quidem modo apud Ezech. 30, 6, quia Ægyptus dicitur incipere a Syene, et mox memorantur urbes quæ in inferiore vel *Delta* sitæ sunt, ut *Noph* vel *Moph, Memphis, Zoan* vel *Tanis,* et *Sin* vel *Pelusium.*

Sed altero modo apud Jerem. 44, 1, ubi Judæorum mentio fit, qui habitabant in Ægyptio Migdoli,

Thachpanhes, Noph, quæ sunt inferiores urbes et *in terra Patros,* quæ proinde ab Ægypto et tribus illis oppidis distinguitur. Atque ita c. 44, 15, *Ægyptos* vel *Misraïm* et *Patros,* tanquam diversæ regiones recensentur, non secus ac Jesaiæ II, 11.

Constat ex Strabone et Diogene Laërtio in inferiore Ægypto etiam fuisse *Diospolim,* et sunt eruditi, qui eandem statuunt vocari a propheta Nahum *No-Ammon,* et æquiparari Ninivæ. Sed quamvis situs et aquæ et mare id videantur suadere, tamen dubium valde, an illa tam antiqua sit et tam ampla et vasta, ut urbi tam grandi comparari possit. Hoc quidem nulla auctoritate firmari potest, sed tamen dicere possemus, in Sacra Scriptura *Diospolim* sitam in Delta memorari. Certe apud Ezechiel 30. 14, Urbs *No* jungitur urbibus *Zoan* et *Tanai* V. 16 urbibus *Sin* et *Noph* et V. 17 aliis inferioris Ægypti urbibus; atque inde mihi sequi videbatur omnino eodem in tractu etiam debere sitam esse urbem *No,* quæ si etiam *No-Ammon* dicta fuit, utique propheta Nahum de illa loqui potuisset, si modo tam grandis fuit, ut cum Ninive componi possit. Urbes procul dubio inferioris Ægypti pulchræ et magnæ fuerunt, maxime cum legamus in Sacra Scripturæ varios reges in nonnullis earum sedes suas fixisse; et cum propheta urbem *No* aliis annumeret, videtur etiam illa inter primarias fuisse. Sed de eadem plane tacent scriptores profani, et Persas vel Assyrios uno ore tradunt evertisse Thebas vel Diospolim superioris Ægypti, uti vel legere licet apud Diodorum Siculum.

Hæc forte digna non sunt tua, ill. præsul, diligentia; quo nomine quam præclaræ animi ingeniique dotes comprehendantur ex Cicerone nosti procul dubio et eruditione. Ecce tibi inscriptionem, quam hoc anno ἀνεκδοτον *(sic)* Smyrna ad me misit consul magnæ Britanniæ Gerhardus, vir antiquarum reliquiarum studiosus et intelligens valde, qui mecum etiam communicavit plurimas alias itidem ineditas, nec non catalogos vel indices nummorum veterum, inter quos sunt rarissimi et multi, qui nondum typis descripti sunt, et quorum ope multum augeri possit Harduini liber *De nummis populorum et urbium*. Hæc autem inscriptio, quam tibi libens lubens mitto, valet, nisi me plane fallo, alias multas, teque etiam atque etiam rogo, ut eam eo animo accipias, quo eam tibi in manus do. Curavi eam pingendam iisdem characteribus et literarum ductibus, quibus eandem accepi; id quod tibi aliisque πεπαιδευμένοις, cum quibus procul dubio communicabis monumentum, quod olim positum viro pererudito, cujus apud alium neminem, nisi me fallo plane, extat memoria.

ΕΡΜΟΓΕΝΗΣ ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΙΗΤΡΕΙΗΝ ΑΝΑΓΡΑΨΑΣ
ΕΠΤΑΕΙΙΙΕΒΔΟΜΗΚΟΝΤΕ ΤΕΣΙΝΚΑΙΙΣΑΙΣΕΠΙΒΥΒΛΟΙΣ.

ΣΥΝΕΓΡΑΨΕΔΕΒΥΒΛΙΑ — ΙΑΤΡΙΚΑΜΕΝ — ΟΒ
ΙΣΤΟΡΙΚΑΔΕ — ΠΕΡΙΖΜΥΡΝΗΣ — ΑΒ
ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΟΜΗΡΟΥΣΟΦΙΑΣ — Α — ΚΑΙΠΑΤΡΙΔΟΣ — Α
ΑΣΙΑΣΚΤΙΣΕΩΝ — ΑΒ — ΕΥΡΩΠΗΣΚΤΙΣΕΩΝΑΒΓΛ — ΝΗΣΣΩΝΑ
ΑΣΙΑΣΣΤΑΔΙΑΣΜΩΝ · Α — ΚΑΙΕΥΡΩΠΗΣ — Α
ΣΤΡΑΤΗΓΗΜΑΤΩΝ — ΑΒ —
ΠΙΝΑΞ ΙΩΝΑΙΩΝ ΚΑΙ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΔΙΑΔΟΧΗ ΚΑΤΑΧΡΟΝΟΥΣ

Nihil ad eam explicandam supponam. quia omnia melius nosti, quam is, cui honorificum valde est, tibi tam splendidum monumentum dono mittere; illud tantum dicam, numerum quaternum exempli gratia designari per quatuor literas Alphabeti, cum litera Δ suffecisset; id quod an alibi occurat bona fide fateor me ignorare: Vale plurimum Daventriæ, X. Novembris 1714 (1).

XXIV

(Daventer, 5 février 1715).

La précédente lettre se croisa avec la lettre remise par Huet à Burmann pour Cuper. Il lui en fait de grands compliments et de vifs remerciements.— Clermont lui a fait les récits les plus émus de son accueil et du charme de sa société. Il lui a aussi apporté de Paris la *Vie des quatre Cicérons,* par un anonyme: c'est un livre agréable et paradoxal.— Il lui présente ses vœux pour la nouvelle année.

Reverendo et Illustri valde Viro || Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb : Cuperus.

Prolixam satis ad te dedi epistulam, eximie præsul, decimo novembris anni elapsi die, et spero tibi eam esse redditam non modo, verum etiam me tam felicem fore, ut brevi intelligam quid tibi de inscriptione veteri, necnon quæstione (ut sic loquar) Ægyptiaca videatur.

(1) En tête de cette lettre une main étrangère a mis la date kal. julii 1714, ce qui est évidemment un lapsus de copiste.

Te interea mei oblitum non esse, accepi ex literis, quas ad me eodem fere tempore vel VI Non. ejusdem mensis dedisti; ita ut videamur fere agi et impelli eodem spiritu, et nobis conveniat illud vetus: « idem nolle et idem velle eadem demum firma amicitia est ».

Tuæ autem illæ literæ sunt profecto papavere et sesamo sparsæ tibique fidem facere possum, me amicosque cum quibus easdem communicavi, diu nullas elegantiores et magis Ciceronianas legisse. Quin et summopere et aperte lætor tot in iis me invenire perfectæ in me benevolentiæ et firmæ atque adeo perpetuæ amicitiæ signa et documenta; nec scio quas gratias eo nomine tibi, optime antistes, reddere possim. Memoriam illius certe rei conservabo perpetuam, et nunquam animo meo excident favor quo me complecteris, eruditio, humanitas, aliæque virtutes quibus fulges præclaræ.

Clermontius mihi annumeravit omnia, quæ ipsi de persona mea narrasti, et addidit benigne valde a te acceptum fuisse, multumque profecisse ex sermonibus collocutionibusque tuis. Illustrissimus Goslinga operam diligentem navavit Perizonio, et seriam rationem, eo auspice, cum Musis deduxit cum Franegueræ profiteretur historiam et eloquentiam. Clermontius mihi donum Lutetia attulit *vitam IV Ciceronum,* nescio cujus anonymi. Summa cum alacritate libellum illum, propter argumenti novitatem, evolvi, sed fateor me capere non posse unde viro nata sit opinio paradoxa plane. Nam nunquam probabit Ciceronem filium patri Marco Tullio ullo

modo comparari posse; et argumenta, quibus id confirmare conatur, sunt plane levia et fluxa, uti docui in epistula quam ad Clermontium scripsi; iisque postea alia ex vetustis auctoribus sumpta addidi, adeo ut facili opera totam illam machinam subruere et pessumdare possem.

Quæ de ratione studiorum tuorum narras, et quam pulchre omne tempus dederis studiis, ita ut anagnostem cum vestes sumeres, audires, jucundum mihi fuit intelligere; mirorque summopere quotidianam et summam assiduitatem tuam in evolvendis tam jucundis quam gravibus auctoribus; unde nihil mirum te erudito orbi tot præclarorum argumentorum libros dedisse.

Cum autem hæ sint primæ literæ, quas hoc anno ad te, eximie præsul, mitto, recte me facturum nec tibi ingratum existimavi, si tibi eundem faustum et felicem optarem atque precarer. Facio equidem hoc ex animo, et Deum veneror ut tibi, qua est clementia, firmam et viridem senectam dare velit; ut ita etiam ipse frui possim commercio, quod inter nos summa mea cum voluptate est, literario adhuc diu, quoque nihil mihi gratius vel acceptius evenire potest.

Vale, præsul illustris, et me ut facis ama. Daventriæ ipsis Nonis febr. MDCCXV (1).

(1) A cette lettre étaient joints deux extraits de lettres reçues par Cuper : d'une lettre de M. de La Croze à M. Cuper, le 16 mars 1715 : « Cette inscription est merveilleuse, etc. »; d'une autre lettre du 23 juillet 1715 : « Lorsque j'eus l'honneur de vous remercier, etc. » Dans le classement remanié actuel, ces deux extraits ont été détachés de cette lettre et ne se retrouvent pas.

XXV

(Deventer, 13 août 1715).

Cuper répond à une lettre de Huet, en date de 29 avril 1715, lettre qu'il retrouve par hasard dans une liasse de correspondances scientifiques. Il s'excuse de son oubli et le répare en toute hâte. — Il félicite Huet de s'intéresser aux antiquités égyptiennes, et regrette que les travaux de Kircher et de Marsham l'aient découragé de publier ses recherches. Perizonius a montré, dans ses *Antiquitates Ægyptiacæ*, que leurs travaux sont incomplets. Bonjour s'est occupé longtemps de l'Égypte.— Cuper a vu pendant quelques jours Bonjour avant son départ pour la Chine. Ses ouvrages sont confiés au P. Adeodat Nuzzi, mais celui-ci en a refusé communication à Cuper. — Cuper espère qu'on connaîtra bientôt la clef des hiéroglyphes. Il donne un intéressant tableau de la science de l'Égypte à cette date. Plusieurs voyageurs vont y faire des explorations. — Il annonce à Huet sa nomination de membre étranger de l'Académie des Inscriptions. — Il reparle de l'inscription de Smyrne qu'il lui a envoyée. — Cuper se plaint du trop grand nombre des dictionnaires et des revues d'érudition qui font qu'on ne recourt plus aux textes originaux. — Il examinera la question du sentiment d'Origène sur le culte des anges et l'Eucharistie, mais il s'effraye d'avoir à trancher ce différend entre Huet et Bochart. — Il lui signale quelques dissertations théologiques et philosophiques qu'on lui envoie d'Allemagne, entre autres

celle de Wochmer sur le pays dit Ophir; mais il a le bon goût de ne point rouvrir la discussion. — Toland, qu'on disait mort, prépare une nouvelle édition, revue et augmentée de son livre; il essaiera d'y réfuter la dissertation de Huet contre ses opinions. — Caspar Abel, recteur d'Halberstadt, a dédié à Huet son *Histoire des monarchies anciennes.*

Reverendiss. et Illustrissimo Viro || PETRO DANIEL HVETIO || S. P. D. || Gisb : Cuperus.

[Ex]cutienti (1) mihi fasciculum epistularum, quas ad me viri præstante ingenio et eruditione scripserunt, apparuit me tibi etiam, eximie antistes, debendi reum esse, et nondum respondisse literis, quas ad me humanissimas et elegantissimas (ita me Deus amet) dedisti a. d. III Cal. April. hujus anni. Certe irascor occupationi et oblivioni meæ, ut nunc primum id aggrediar, quod diù factum oportuit: confusus et perturbatus multum fui, simul negligentiam meam animadverti; sed tantum spero a facilitate morum tuorum et humanitate, ut quicquid peccatum est, condonaturus mihi sis, nec unquam animum induces credere, me tam illustris doctique præsulis negligere amicitiam et gratiam effundere posse.

Lætor summopere te olim etiam inquisivisse in res Ægyptiacas, quæ uti antiquissimæ, ita utique dignissimæ sunt quæ diligenter examinentur. Fecisti id quidem præclare procul dubio, optandumque foret uti a cogitatis mentis tuæ pulchris et

(1) La présente syllabe manque.

solidis publicandis te non absterruissent Kircherus et Marshamus; in quibus multa tamen desiderari constat ex *Antiquitatibus Ægyptiacis* τοῦ μακαρίτου Perizonii. Diligentem etiam iisdem operam dedit Bonjourius, uti mihi narravit cum Chinam petiturus ad me summo meo cum gaudio diverteret per tres quatuorve dies. Nam non multa mihi narravit de curis suis, sed etiam certiorem me fecit se deposuisse apud Generalem ordinis sui Adeodatum Nuzzi res suas Ægyptiacas, faciebatque spem, illum mecum communicaturum exemplum, si illud a viro reverendissimo, facili, benigno et erudito, peterem. Feci id perhumaniter et πάνυ φιλανθρώπως, sed nescio quas causas prætexerit in responsione, quam tuli, negandi, adeo ut spes legendi curas viri pereruditi plane decolaverit.

Sed bene habet me ex ore illius excerpisse nonnulla, quæ aliquo modo facere possunt ad illustrandam Historiam sacram et profanam, quæ mihi etiam ansam dederunt ad varia haud protrita (præfiscine dixerim) annotanda ad Ægyptum pertinentia.

Spero, et haud inaniter animus meus movetur, nos propediem adepturos inscriptionum et picturarum hieroglyphicarum aliarumque antiquitatum exempla, quarum meminit Paulus Lucas, describens cavernas vel antra in ripa Nili a natura vel arte, vel utrisque elaborata. Nam primo Emanus, capellanus regis Sueciæ, Ægyptum diligenter lustravit jussu Majestatis suæ, cum in urbe Bender detineretur, et per Daventriam domum revertens anno proximo fidem mihi dedit se mihi missurum varias

Antiquitatum Ægyptiarum reliquias. 2° Paulus Lucas constituit iterum in regno illo peregrinari, atque adeo omnem illum tractum peragrare; et denique Superior Smyrnæ consistentium Capucinorum idem consilium agitat, jamque forte hoc iter ingressus est. Hierotheus vocatur, estque diligens admodum nummorum veterum, gemmarum, et inscriptionum indagator, totiusque antiquitatis intelligens valde. Scripsit ad me epistulam plenam benevolentiæ narratque quas regiones lustraverit, et propositum suum adeundi Syriam atque Ægyptum.

Quin et promittit se brevi mihi missurum aliquot prisci ævi relliquias, obtulitque mihi perbenigne amicitiam suam, quo nomine certe multum gaudeo et lætor, plurimumque eidem debeo.

Rogavi serium in modum præstantem virum, non secus ac per eum, per consules Galliæ, Angliæ et Hollandiæ, Paulum Lucam ut velint in id diligenter incumbere ut inter spolia a barbaris capta literaria adferant depictas et descriptas historias, quæ vel insculptæ marmoribus vel coloribus expressæ in cavernis, de quibus ante sermonem habui, conspiciuntur.

Spero impulsuras meas preces tam diligentes peregrinatores, et in præclaris rebus valde curiosos; et vix mihi dubium quin provinciam hanc pulchre sit ornaturus Paulus Lucas, quum secunda vice Ægyptum adeat, et noscat Turcarum et Arabum mores, atque difficilia ac diffidentia ingenia, quæ tamen pecunia molliri possunt; quam ipsi non defuturam

fidem mihi facit maximi Regis liberalitas atque benignitas, atque adeo nobilis et innatus ardor ad fovenda studia et ad incendendos ac inflammandos viros, qui sese illa via tollere humo conantur.

Qua occasione facere non possum quin apud te, illustrissime antistes, celebrem Regis in me benevolentiam. Nosti enim me tantæ Majestati probatum atque adscriptum esse honorariis academicis; quod profecto mihi est honorificentissimum et gloriosissimum; cujus beneficii nihil est quod dubites, quin conferraturus sim cum eximia veneratione memoriam perpetuam et æternam.

Lætor summopere placuisse tibi inscriptionem veterem, quam ad me misit studiosissimus ejuscemodi monumentorum consul Britannicus; ab eodem nuper alias perelegantes accepi, nec non indicem rarissimorum nummorum quorum variis pulcher et utilis Harduini liber *De numismat. pop. et urbium*..... egregie augeri posset, cum nobis exhibeant oppidorum vel populorum nomina, quæ vel raro vel nullibi obvia sunt, uti ex specimine quod misi ad consiliarium regium et abbatem Bignonium perspicies. Ego quidem summopere vellem, ut consul egregius, quidquid hujus est, edere vellet, nec desino virum impellere. Tu autem me etiam loqueris, hortaris et admones, et ea occasione in laudes meas te effundis. Possem equidem varia edere et maxime literas quas nobis mutuas scripsimus, in quibus plurimum bonæ frugis, nisi mihi imponit prava persuasio, sed vita mihi est tam actuosa, ut non potuerim hanc ipsam epistulam

scribere, nisi aliquoties interpellatus, adeo ut eandem coactus sim in villa mea, quæ haud procul ab urbe est, absolvere.

Dictionaria recte damnas: laboramus illorum nimia copia, et inde fit ut auctores veteres et fontes negligantur. Sed annon et hujus cladis auctores sunt *Ephemerides* vel *Acta eruditorum* quorum numerus in magnam molem excrevit? Ego certe id puto, quanquam fatear variis multa præclara contineri et forte alios existimare ita succurrendum esse ignaviæ et desidiæ sæculi, quibus illud cum maxime infectum est.

Vita quatuor Ciceronum non certe digna est tua attentione; Clermontius in literis suis me certiorem fecit honoris, quo me dignaris; is propediem Daventriam veniet, et tunc occasio sese offeret loquendi de egregiis laudibus tuis et splendida illa eruditione.

Sententiam Originis De cultu Angelorum et De *(sic)* Eucharistia, quoniam id petis et quæ ea occasione commentatus es, alio tempore examinabo: legi eadem haud indiligenter; mihi videbantur nonnulla ratiocinationi tuæ, ut ut nitidæ et speciosæ, opponi posse.

Extimesco quidem inter te, vir illustris, et Bochartum me sedere judicem, quia utriusque fama celebris et eruditio spectata est; sed tamen, quia me tam peramanter rogas, neque quidquam tibi ejuscemodi rerum negare constitui, conabor absque vel minimo partium studio examinare verba Originis, quorum occasione agis de binis illis sacræ religio-

nis capitibus, in quibus tam acriter et tantis animorum motibus Romano-catholici et Reformati Christiani disputant.

Atque ita quidem epistulæ tuæ respondi, finiremque longam satis et forte eo nomine tædiosam, nisi crederem me tibi facturum rem non ingratam si de binis studiorum nostrorum capitibus agam quæ te proprius concernunt.

Adlatæ ex Germania ad me sunt variæ *dissertationes Theologico philologicæ*, quarum variæ multas veneres habent; inter eas una est *De regione Ophir*, auctore Joanne Olderman, præside, vel Andrea Giorgio Whæmer defendente. Edita est anno elapso Helmestadii, examinanturque eruditorum sententiæ; et inter easdem tua non absque elogio sagacitatis et doctrinæ, quas in te summas esse agnoscunt optimo merito rei literariæ cives. Conatur vir eruditus refellere aliorum sententias potius quam propriam in medium adferre. Et tamen non indigna lectu sunt quæ commentatus est; cumque tua res agatur maxime, ego tibi auctor esse audeo, imo te etiam atque etiam rogo ut lucubrationem illam legere et examinare velis.

Tolandum rebus humanis ultimum valere dixisse proximo anno ex Anglia nuntiatum est. Nunc Londino mittitur, insertumque est Novis Literariis, *(Nouvelles Littéraires)*, quæ singulis sabbathis prodeunt Hagæ Comitis, et quidem 3° Augusti mensis die eundem vivere et novam parare *Æisidæmonis* et *Originum Sacrarum* editionem, tertiamque illis bonis adjecturum dissertationem, qua conatur enervare et

refellere quam ipsi opposuisti; et, quanquam in alia omnia abeat, tamen egregie laudat præclaras ingenii tui dotes: « Cependant il rend justice à l'habileté et au grand savoir de cet illustre prélat », uti auctor Ephemeridum loquitur; qui etiam suspicatur hanc lucubrationem editam iri ab eodem librario, qui nobis dedit editionem primam; et adjicit tandem hoc epiphonema: « Les journalistes de Trévoux n'y seront pas épargnéz. » Doleo profecto ejuscemodi libros in Belgis Fæderatis typis describi; et hac in re nimia profecto libertate laboramus; nec in magistratuum manibus est obviam ire ejusmodi corruptæ et noxiæ farinæ productionibus: sed meum non est in causas hujus mali inquirere, ne aliis videar nimis acerbus censor esse et accusare illos qui ad clavum reipublicæ nostræ sedent. Vale, optime præsul, Deumque veneror ut tibi diu adhuc viridem servet senectutem. Vale plurimum. In villa Oxensi, ipsis idibus Augusti 1715.

P.-S. Res Ægyptiacas, de quibus egi, mihi revocant in memoriam honorem, quem mihi habuit, Casparus Abel, rector Halberstadiensis. Is enim vir egregie doctus mihi dedicavit *Historiam* suam *Monarchiarum orbis antiqui*, quæ Sabiis, Ægyptiis et Æthiopibus, Israëlitis, Syris, Assyriis, Chaldæis, Medis, Lydis aliisque vindicandæ, Assyriaco sub nomine vulgo comprehendi solent. Multa aliis non dicta, imo ne cogitata quidem, in medium adfert et abit in multis ab aliis, atque adeo etiam ab iis, qui res Ægypti nobis memoriæ mandarunt. Lege, quæso, et judica si ad vos hæc lucubratio deportata

est Lipsia, et si eruditionem viri cognoscere desideras. *Pardon à ce brouillon (sic).*

XXVI

(Deventer, 13 février 1716).

Réponse à une lettre de Huet, du 16 novembre 1715: lettre qui n'a pas été conservée dans le recueil de Beyer. — Cuper s'excuse de son retard sur un voyage à Amsterdam, sur le mauvais temps et sa mauvaise santé. — Il lui parle de Bonjour. Celui-ci lui a expliqué les motifs de son départ pour l'Extrême-Orient, lui a écrit du cap de Bonne-Espérance, mais depuis qu'il en est parti, Cuper n'a plus de ses nouvelles, et craint qu'il n'ait été mis à mort dans un massacre de missionnaires. Cuper avait été charmé de son érudition et de sa modestie. — Il lui demande son avis, sur une question qui préoccupe les savants : combien de temps ont duré le séjour et la servitude des Juifs en Égypte? — Le voyageur Paul Lucas est revenu à Smyrne avec de nombreux trésors d'antiquités et se dispose à repartir pour la Lybie et l'Égypte; Hiérotheus va en Égypte par la Syrie ; il n'a aucunes nouvelles du feu chapelain du roi de Suède, et ne sait si à Upsal on étudie ses dossiers scientifiques. — Il est content du *Commentaire* de Coster sur son inscription. — Il désire lire le livre de Huet *de Commercio Veterum*. Il parle encore d'Ophir et du périple de l'Afrique. Il regrette que Deyling ait si mal traité Huet à propos d'Ophir et de la navigation de Salomon; il déteste ces esprits pires que le chien et le serpent.

— Il lui demande son sentiment sur le livre de Caspar Abel. — Il fait publier les sommaires de l'*Elephas* et de l'*Historia Gordianorum* dans le journal de Papire Masson. — Il donne quelques nouvelles du monde littéraire et érudit.

Illustrissimo et plurimum Reverendo Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Respondeo tandem suavissimis, imo papavere et sesamo sparsis atque adeo doctissimis literis, quas ad me dedisti a. d. XVI. Cal. Nov. anni proxime elapsi. Fecissem id profecto citius, nisi primo iter Amstelædamense, inde comitia campis habita, tandemque ex inclementia cœli, intensissimo frigore et plenis incommodorum viis, contracta gravedo et febris, me depulissent ab hoc officio perquam invitum.

Accedere igitur ad te, præsul illustris, nunc primum potui, et ante omnia mihi faciundum putavi, ut tibi precer et optem annum, quem nuper inivimus novum, faustum et felicem, Deumque venerer uti eundem alacriter, hilariter et absque ægritudine transmittere possis.

Ea enim est tua doctrina et eruditio, ea humanitas, ille in omnes qui studia æmulantur propensus animus, ut reipublicæ literariæ intersit, ut Deus te diu sanum salvumque præstare et nobis relinquere velit. Sed ne videar in meritas laudes tuas excurrere velle, et ita gravis esse modestiæ tuæ et verecundiæ, ad literas illas tuas me converto et singulis earundem respondebo capitibus. Et primo quidem me plurimum tibi debere confiteor, quod tantopere

meæ tibi placuerint, ut longæ, et eo nomine ordinarie molestæ, breves tibi sint visæ; qua certe laude in hocce studiorum genere vix agnosco majorem.

Bonjourius Ultimum certe Orientem atque adeo Seras petiit; narravit mihi, cum apud me esset, jussa pontificis et causas longi itineris, promisitque sese me facturum certiorem quam fortunam experiretur. Scripsit ad me a promontorio Bonæ Spei, sed, postquam illud reliquit, nullas alias literas accepi. Si vera est clades missionariorum, crediderim virum egregiæ doctrinæ eidem involutum esse; et ego te etiam atque etiam rogo ut mihi significare velis an imperator Chinensium occidi jusserit Jesuitas in regno illo consistentes, aliis factum negantibus, aliis affirmantibus. Exoptandum summopere foret ut Bonjourii Ægyptiaca lucem publicam adspiciant; sed si fidei Generalis committere, idem est ac tuum illud *abjicere,* illud nequaquam sperandum est. Audivi eum per tres dies cum voluptate disserentem de vetustæ gentis absconditis rebus; putabatque sese ex Sacris Scripturis monstraturum Josephum multos Ægyptios, et inprimis proceres et magnates, docuisse veri Dei cultum; et ex Herodoto, tunc a rege templa clausa et vacua relicta, et postea iterum aperta a rege qui Josephum ejusque insignia merita ignoraverat.

Hæc certe digna sicut quæ a te, illustris Antistes, examinentur; et licet ipse existimem prius illud membrum ex Divino Codice probari posse, tamen facile video judicium meum non eo loco esse, ut alii illud sequi possint.

Sed et hac occasione tibi audeo præbere expendendum, an non aliqua lux hinc accendi possit controversiæ, quæ exercet eruditos, et in qua disputant, per quod tempus Israëlitæ in Ægypto servi et oppressi fuerint, imo vixerint post, adventum in illud regnum Jacobi. Nosti enim alios illud extendere ad 430 annos ab illa epocha, alios vero eandem repetere ab Abrahamo et priori adsignare annos 215. Mihi videtur calculus ita ponendus esse : ut primo inquiratur in annos, per quos Jacobus senex vixerit in Ægypto; quando Josephus et fratres ipsius atque adeo tota illa generatio extincta sit, id est mortem obierint omnes qui ex iis nati fuerunt, atque adeo reliqui Israëlitæ qui illorum tempore vixerunt : ut videre licet Exodi I, 6. Tertio quot annos regnaverit, qui postea imperavit, rex, Josephum ejusque ingentia beneficia ignorans; quem non puto ex posteris fuisse Pharaonis, qui Josephum maximis honoribus extulerat; sed potius alienigenam, qui, vi occupata Ægypto, posteros ejusdem Pharaonis de solio deturbaverat. Nam haud obscure patet ex Exod. 12. 29 filium patri successisse; sique ex posteris fuisset illius Pharaonis, imo si Ægyptius, nullomodo est verisimile potuisse ab eo ignorari Josephi res præclare gestas. Hic autem rex alienigena videtur per multos annos regnasse, uti plane constat ex Exod. 2. 23 et 4. 19. Quarto examinandum foret per quot annos potuerit regnare successor ipsius, qui periit in mari rubro et Israelitas, ad exemplum ut videtur patris, miserrime et tyrannice tractaverit. Vix enim mihi dubium, quin hæc ita

digerenda sint, ita ut bini reges dura servitute presserint Israëlitas. Quo loco quæstiones has sis habiturus mihi latet plane; si paradoxas judicas, utere jure tuo et me meliora, id quod serium in modum rogo, doce. Nunc ad reliquam epistolum tuam accedam. Paulum Lucam Thessalonica Smyrnam rediisse nuntiatum mihi est; et quidem onustum multis veteris ævi relliquiis; quas tamen vix, ac ne vix quidem, cum aliis communicat. In eo erat ut ingrederetur iter Libyæ, cujus ultima meta erit Ægyptus. Quod si tam felix est ut describere et depingere possit miracula, quæ ad ripam Nili, tam in ruinis atque cadaveribus magnarum urbium atque in spelæeis quam antris eidem fluvio proximis visuntur, multum certe, imo plurimum, illi debebit res literaria.

Hierotheus, si per Syriam petit Ægyptum, quid præstaturus sit ignoro; video virum esse studiosum et curiosum antiquarum rerum; misitque ad me nummorum rarissimorum catalogum, quos ipse per Græciam collegit, et qui nunc sunt consulis Britanni, viri certe amantissimi istarum elegantiarum.

Capellanus regis Sueciæ mei obliviscitur plane, et nescio a quo mihi significatum sit eundem mortuum esse. Nisi alii viri apud Upsalienses eruditi schedas ejus excutiunt, peribit omne quod in itinere collegit.

Quæ de Ægypto publicarunt Grævius et Blondellus nunquam vidi; dabo tamen operam seriam, ut eorum fiam compos. Monconnisium in manibus olim habui, sed non legi, putabamque ejuscemodi

antiquitates in eo non reperiri; corrigam propediem negligentiam illam.

Legi commentarium Costeri in inscriptionem, quam ad te misi, Græcam; placet ille mihi mirifice, lætorque eam tua opera in manus pereruditi viri venisse. Communicaveram eandem cum La Crozio, et ecce tibi quæ ad me duabus epistulis miserit, quorum copiam rogo ut facias Kustero. Desidero summopere legere opus tuum *De Commercio veterum*, neque enim dubito, quin egregia et splendida multa illo fueris complexus. Ophiram certe præclare illustras; quanquam ego non putem Tarsense iter promontorio Bonæ Spei, ut nunc vocatur, institutum fuisse, uti menimi me olim significasse. Oldermannus etiam producit in medium rationes suas, cur amplecti non possit eandem tuam sententiam, sed magnifica nihilominus sentit de consummata tua eruditione. Ubi magis magisque placitum illud tuum examino, eo mihi nascuntur majores difficultates; quare te etiam atque etiam rogare audeo, ut illud velis incudi reddere ingenii tui atque eruditionis.

Deylingius (Samuel) publicavit tres tomos Observationum Sacrarum Lipsiæ 1708, 1711, et 1715; multa bona iis continentur, patetque hunc virum diligenter versatum esse in studio theologo-philologico. Nondum ad nos adlata est illius lucubratio *de regione Ophir vel navigatio Salomonis,* quam tibi opposuit. Doleo vehementissimum in modum famam tuam, tam illustribus ingenii factibus et morum suavitate firmatam et stabilitam, ab eo labefactari

et proscindi. Cane pejus et angue odi ejuscemodi ingenia; sed lætor te flocci facere acerbitates et convitia; id quod et ego feci quum olim in me professor quidam Lugduno-Batavus debacchatus est. Multum me beabis, si mittere (quod commodo fiat) velis quid de Abelis Historia Monarchiarum judices. Vera sunt quæ peropportune adnotas de propagatione studiorum tempore renascentium literarum, iisque profecto album calculum adjicio.

Nondum examinare potui ea quæ Bocharto opposuisti et nunc quominus id facere possim, obstant petrina comitia, quibus magistratus urbis hujus renovantur vel novi, id quod raro fit, eliguntur. Elephantorum et Gordianorum meorum argumenta jussi inseri *Ephemeridibus* gallicis Massonii ut inde eruditi possint cognoscere quid in libellis illis scribendis præstiterim. Quod si labor ille ab eruditorum stomachis non rejicitur, cogitabo serium in modum de eorundem editione. Tuum certe judicium, si quando illa leges, vel sufflaminabit currentem vel calcar mihi addet; rogoque serium in modum, ut me eo dignari velis.

Spero te vidisse apud abbatem Bigotium vel abbatem De Camps ectypos nummorum aureorum, qui cum multis aliis in vicinia Arenaci effossi sunt, quosque magnitudo facit, uti inter eos qui maximi moduli sunt, referri possint, quanquam magnitudinem circumdata ornamenta efficiant.

Et si id factum est, intellexisti etiam ex literis meis procul dubio, varias abire harum rerum curiosos in sententias, et mihi persuasum esse, referen-

dos eosdem inter dona militaria, et ex torquibus a pectore dependisse.

Quod si tu, illustris præsul, alia statuas et hunc thesaurum magis illustrare velis, summopere me devincies si sententiam tuam mecum communicare velis. Vale et vive feliciter. Dav. ipsis Idib. Februariis MDCCXVI.

P. S. Invenio Dreylingium, part. I. c. 20 et 28, satis inclementer refellere explicationem tuam verborum Iesaiæ 8, 1, et Matth. 27, 15, et quanquam non sileat laudes tuas, nollem tamen ob multas causas illud factum esse.

XXVII

(Daventer, 12 mai 1716).

Cuper, relisant la dernière lettre que lui a écrite Huet (16 nov. 1715), désire revenir sur quelques points, bien qu'il y ait répondu en février. Il veut lui parler du commerce des anciens et du livre que Huet a en préparation sur ce sujet. Il passe en revue l'Extrême-Orient, le périple de l'Afrique, le cap de Bonne-Espérance, les peuples de l'Afrique, les observations de Hannon, qui s'appliquent plus aux singes qu'aux hommes, et discute quelques textes des auteurs classiques. — Il lui fournit un argument pour l'identification tentée par lui de Moïse avec Osiris : l'un et l'autre ont été appelés Alpha.

Illustrissimo et Reverendiss. Viro || PETRO DANIELI HVETIO || S. D. || Gisb : Cuperus.

Non dubito quin acceperis litteras, quas apud te,

præsul illustris, dedi ipsis Idibus Februarii proximi, quibusque respondi illis elegantibus et pulchris atque adeo singulari curiositate refertis, quas ad me misisti a. d. XVI Cal. Nov. anni præteriti.

Et quanquam mihi videar omnibus earundem capitibus aliquid reposuisse, tamen fecit repetita lectio ut audeam seria tua negotia interrumpere, et non modo iterum testari quam mirifice mihi illæ placuerint, verum etiam agere de commercio veterum, vel libro tuo, quo illud procul dubio admirabiliter illustraturus es.

Advertit certe materia hæc animum meum peccaremque summopere in perfectam tuam eruditionem, si vel minimum dubitarem de præclaris et attentissimis cogitationibus, quas nobis plenis lancibus appones.

Peragrabis ita cognitum olim orbem terrarum et penetrabis in Seras aliosque Indos atque populos habitantes ad septentrionem, meridiem et occidentem; quos mercatores veteres terra vel mari non absque periculo adire solebant; scilicet « impiger extremos currit mercator ad Indos »; quo referebam nonnunquam Mercurium insidentem elephanto in gemma veteri. Josephus Averanius agit etiam in libris duobus Interpretationum juris de hoc argumento, sed breviter, et non dubito quin illa, quæ observat vir egregie doctus, splendidiore luce sis perfusurus; atque adeo etiam illustraturus id quod in Bibliotheca vetere et nova (Bibliothèque ancienne et moderne, t. IV, parte 1, pag. 98) observat ea occasione Joh. Clericus: Romanorum tempore maximam

partem mercatorum non fuisse affixam certis sedibus, uti hodie fieri solet, sed ipsos commercia exercuisse mensibus quibus maria non erant clausa.

Circumnavigatio Africæ procul dubio hic locum etiam suum inveniet cui tamen mihi videtur obstare copia et commeatus, quarum rerum necessariarum non satis diligentem curam habuerunt veteres si magnum et longinquum mari iter foret suscipiendum; nam certe Hanno scribit sese ulterius non potuisse navigare « Τῶν σίτων ἡμᾶς ἐκλιπόντων, ipsumque scribit Nearchus pressum fuisse summa aquarum inopia; mirorque summopere Ducem illum aquatum non ivisse in fluviis, qui magni et boni sese in Atlanticum mare exonerabant, nisi id absque periculo vel incolarum vel scopulorum fieri non potuerit.

Nec mihi videtur promonterium *(sic)* Bonæ Spei flexum fuisse tempore regis Salomonis, quod putat Jacobius in Annotatis ad Philologiæ Ἀνακαλυπτήριον dictum fuisse *Prasium*, uti lego in notis ad periplum maris Erythræi, vol. I Geogr. minorum, p. 69 earundem; ipsum enim illum auctorem nunquam vidi id quod te examinare velle summopere rogo. Quin etiam mihi non est verisimile credidisse tunc nautas et mercatores sese inventuros tutelam et sustentationem in tractibus, quos adluit mare Atlanticum vel Occidentale, id quod facere poterant illi qui Indias petebant, quia nullum fere dubium est quin Phænices easdem adierint, atque adeo varii sedes ibi fixerint. Non jam aliquid dicam de credito mari Atlantico ultra Cernen impenetrabili propter

βραχύτητα θαλάσσης καὶ πῆλον *(sic)* καὶ φύνοσ, *propter brevitatem* (mallem *brevia*) *maris et cænum et algam*, uti Scylax loquitur; quod tamen nunc apertum est; nisi hæc incommoda experti sint legentes littora, id quod facere solebant veteres, cum alto sese credere non auderent. Quin et Sinus Barbaricus multa brevia et Syrtes continet, et ideo vix credo navigationes veterum ulterius processisse. Hannonis periplus dabit tibi, eximie antistes, occasionem examinandi ea quæ de auctore illo disserit Dodwellus: quæ erudita quidem sunt, sed, id quod viro solemne, obscuriora et an recto stent talo equidem alto tempore, ubi ab occupatione liber ero, forte examinabo. Sed sæpe me habuerunt male viri et fœminæ hirsutæ; nonnunquam putavi *homines* mutandos esse in *simias;* quæ metamorphosis an aliis venerit in mentem juxta cum ignarissimis scio. Et primo quidem scribit montes inhabitari μετὰ ἀνθρώπων ἀγρίων *a feris* hominibus δέρματα θήρια ἐνημμένων *pelles ferinas* indutis. Hucusque diceres agi de veris hominibus, sed qui sequuntur *coniectus lapidum,* quibus dicuntur ab iis repulsi esse persecutores Carthaginienses, mihi videntur omnino *simias* loqui; quippe quæ sese defendere ita et homines adoriri solent. Et cum verisimile nequaquam sit in calidis adeo regionibus homines vestiri ferarum pellibus, ideo decurro ad animalia illa vafra; maxime cum alia procul dubio incolis Africæ arma fuerint in usu, quibus repulissent certius et melius Carthaginienses. Altero sub finem istius itinerarii loco memorantur etiam homines ἄγριοι *silvestres* vel *feri;* adji-

citurque plures præ viris fuisse mulieres, Gorillas dictas nullum potuisse Hannonem cum suis capere virum, eosque per præcipitia, quæ facile scandebant et per quæ currebant, lapidibusque pro armis usos esse; captas tamen tres feminas easque occisas, quia morsibus et lacerationibus sæviebant in capientes eas et abducentes, atque pelles Carthaginem fuisse deportatas.

Et quanquam Vossius (Isaacus) annotet dari integros populos toto corpore hirsutos, idque satis ostendere cum alia loca, tum præcipue terras supra Laponiam sitas, tamen ego vellem hoc penitius et clarius cognoscere; et quæ ab Hannone annotantur, non tam hominibus quam eorum imitatoribus simiis conveniunt. Nam illi bona fide sunt hirsuti, per loca præcipitia desultant et currunt, lapides in persecutores jaciunt, mordent et unguibus lacerant eos qui illos constringere et captivos abducere occipiunt; quales sese gesturos homines et præcipue fæminas nullo modo est verisimile, cum maluissent captivæ intentatam mortem evitare, et vivere quam occidi.

Scio mihi objici posse Carthaginienses vidisse et aluisse in sua urbe ejuscemodi animalia, etpropterea eos facili opera potuisse judicare, an fuerint *simiæ* an vero *homines;* maxime cum annotet Bochartus lib. 3, c. 31, parte I. Hierozoici « vulgares simias in ea Africæ parte maxime abundasse, quæ ab Ægypto extenditur usque ad columnas Herculis. » *Vulgares* memorat vir peruditus, et ideo possent videri Carthaginienses majores simias conspexisse, frequentes

in interiori Africa et etiam verisimiliter in ejusdem littoribus quos Græci κήπους non secus ac Latini *Cephos* vocant, *quorum pedes posteriores pedibus humanis et cruribus, priores manibus sunt similes* uti loquitur Plinius 8, 19, cui paria facit Solinus.

Sed cum hunc explicandi campum sim ingressus, patere ut de binis ejusdem peripli locis agam. Narrat Hanno classe LX navium egressum se esse columnas, quarum unaquæque remis agebatur quinquaginta et quæ onustæ erant 30.000 tam viris quam mulieribus præter annonam et alium apparatum. Unde sequitur singulas naves quingentos homines portasse: quod an commode fieri potuerit equidem subdubito, nisi aliquis istud mathematice demonstrare posset. Videntur enim quinquaginta remorum naves non adeo magnæ fuisse, ut tantæ multitudinis forent capaces, id quod colligo aliquatenus ex sumptu qui in illis ædificandis fiebat. Nam Polyb. in Excerpt. Leg. 57 narrat regem Ptolemæum exstruxisse decem naves penteconteros, idque talentis ferme decem, ita ut una penteconteros constiterit vix talento; quæ certe modica summa est, si computamus et perpendimus sumptus, qui fiunt in nostris navibus bellicis vel onerariis. Potuerunt tamen naves illæ majori hominum numero forte impleri, quia in colonias novas deduci debebant, et ita inter navigandum minui: id quod et Hannonem fuisse constat.

Alter ad hoc ipsum Itinerarium spectans locus petitus est ex Nearchi periplo extremo, ibique legitur

Hannonem in Oceanum per columnas Herculis navigasse, reliquisse Lybiam ad lævam, et per triginta dies cursum navigationis suæ tenuisse πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον *Orientem versus;* id quod mihi utique mirum videtur. cum egressus columnas debuerit potius flectere ad lævam et ita meridiem petere; nisi statuas Hannonem prius Occidentem petiisse et inde rediisse ad littora Lybiæ, Orientemque versus navigasse, quod mihi tantum videtur absonum et ipsi Hannoni contrarium esse. Nam is narrat se egressum columnas per biduum navigasse et urbem condidisse n. (*sic*) in Libya, inde ad occasum provectum, in eadem ora Neptuni delubrum; instituisse inde per dimidium diem iter Orientem versus; legisse oram hinc desertam per duos dies versus meridiem, et inde rursus Orientem petiisse. Hæc quam valde a Nearchi narratione differant facile perspicies, illustrissime præsul. Mihi autem videtur Hanno versus Orientem nonnunquam navigare debuisse, quia eo propter maris recessus et quia littora legere debebat tenebatur naves dirigere.

Accipe nunc ἐπίμετρον. Osirim in Mose latere pulchre ostendis in nunquam satis laudata *Demonstratione evangelica :* Mosen *Alpha* dictum esse a vitiligene per gentiles constat, in quam inquirit haud inerudite calumniam Joh. Nicolai, professor Tubingensis, in dissertatione quam de *Mose Alpha dicto* edidit Lugduni Batavorum. Inveni p. 604 Bibliothecæ Coslinianæ annotari a nescio quo Grammatico : *Osirim a Bybliis etiam Alpha vocatum fuisse;* quod quatenus Mosi appli-

cari possit tibi, vir eximie, do expendendum. Vale, me ama, lituris ignosce et dona eas festinationi. Libertati veniam da. Daventr. (a) (1) d. IV Id. Majas. MDCCXVI.

(1) Lettre raturée d'une encre moderne.

(A suivre.)

VIII

ÉTYMOLOGIES

FRANÇAISES ET PATOISES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES ET PATOISES

I. Anchois. — II. Berdanser. — III. Bernique. — IV. Blonde. V. Bobo. — VI. Bronde. — VII. Calin. — VIII. Dêver. IX. Endêver. — X. Escamoter. — XI. Félibre. XII. Flonflon. — XIII. Grelin. — XIV. Greluchon. XV. Labaqui. — XVI. Lapin. — XVII. Orignal. XVIII. Ostorin. — XIX. Pépin. — XX. Pépite. — XXI. Piailler. XXII. Piauler. — XXIII. Piauter. — XXIV. Popote. XXV. Serviette.

I. ANCHOIS se dit *anchoa, anchova* en espagnol, d'où le basque *anchova,* m. s. d'après Larramendi. Nous trouvons *anchova* en portugais, *anchoie* en vieux français, et enfin *asciuga* en italien. Mahn veut tirer tous ces mots du basque *antzo, a; antzu, a:* « sec, desséché ». Faute d'une meilleure explication à fournir, son opinion a été admise par les lexicographes les plus récents.

Sur ce point toutefois, aussi bien qu'en ce qui concerne notre mot « savate » qu'il ramène également à l'euskarien, souscrire à la façon de voir de cet érudit ne nous paraît guère possible. D'abord, cette épithète de « sec, desséché », conviendrait beaucoup plus au hareng, surtout lorsqu'il est saur, qu'à l'anchois. Ce dernier, en effet, se mange surtout

en salade et accommodé à l'huile. En second lieu, *antzo, a* n'est synonyme de « sec, desséché », que dans le sens de « femelle dépourvue de lait ». C'est ainsi que nous disons en français, d'une mère qui ne peut allaiter son enfant, qu'elle est sèche. L'anchois, à coup sûr, n'a rien à faire ici, non plus d'ailleurs qu'aucune espèce de poisson.

La comparaison des noms à lui affectés dans les dialectes germaniques nous conduira peut-être à la solution du problème. Il s'appelle *anjovis* en suédois; *ansjovis* en hollandais, et enfin *anchovy* en anglais. Nous pouvons, *a priori,* être certains que ces mots n'ont point une origine germanique. Serait-il téméraire d'y prétendre retrouver, plus ou moins défigurés, les deux termes latins *ansa Jovis,* litt. : « poignée, prise, portion de Jupiter ? » Une légende conservée par Plutarque nous rendrait compte de cette bizarre appellation.

Numa, nous dit le vieux biographe, voulait savoir à quelle purification recourir contre la foudre et le tonnerre, « purification qui se fait aujourd'hui encore, ajoute notre auteur, avec des oignons, des cheveux et des *sardelles* ». Picus et Faunus, auxquels le bon roi s'était adressé, firent, par leur art magique, descendre Jupiter du ciel. « De quoi « Iupiter étant courroucé, respondit en colère, qu'il « la fallait faire avec des testes, et Numa y adiousta « incontinent: d'oignons ». Iupiter réplique « d'hom- « mes ». Numa, derechef, lui demanda pour diver- « tir un peu la cruauté de ce commandement « Quels cheveux ? » « Iupiter respondit de « vives ».

« Numa y adiousta : sardelles (1) et disent que ce « fut la déesse Egeria qui enseigna cette subtilité à « Numa. Cela fait, Iupiter s'en retourna appaisé » (2).

Nous aurions donc ici l'exemple d'une étymologie tirée d'une vieille légende et, en conséquence, inventée par les érudits du temps. En tout cas, le récit de Plutarque semble conserver le souvenir d'une tentative faite pour rendre moins fréquents les sacrifices humains, sinon pour en abolir entièrement l'usage. On sait effectivement qu'ils n'avaient pas encore complètement disparu à l'époque de Tertullien (3), et qu'ils durèrent, pour ainsi dire, autant que le paganisme lui-même.

Remarquons en terminant que la forme italienne *asciuga*, « anchois », est celle qui s'éloigne le plus du type primitif. Le *n* a complètement disparu, assimilé par la sifflante qui le suivait. Enfin, elle nous offre la même substitution d'un ancien *v* en *g*, que l'on peut signaler dans *pagone* : « paon », du latin *pavonem*.

II. BERDANSER, en patois du Perche, est synonyme de « se balancer avec force, être mû avec rapidité ». On dira fort bien d'un ballot attaché à une voiture, que le mouvement de celle-ci le fait *berdanser*.

(1) Le texte grec porte Μαίνιδων, litt. : « d'anchois ».

(2) *Vie de Numa*, traduct. d'Amyot. — Michelet : *Histoire Romaine*, t. I, p. 398 (en note). Paris, 1843.

(3) Tertullien : *Apologétique*, ch. IX. — Cte de Champagny *Les Césars*, t. III, ch. III, p. 185 (Bruxelles, 1854).

Reconnaissons dans ce mot notre verbe « danser », mais accompagné d'un préfixe péjoratif *ber* ou *bar* que l'on trouve également dans *barguigner,* litt. : « gagner petitement », et qui, en vieux français, était équivalent de « marchander ». Le terme a passé, non sans un changement appréciable de sens, dans l'anglais, sous la forme *to bargain*. On rencontrera encore ce préfixe dans notre adjectif *barlong*. Quelle est son origine? Faudrait-il par hasard le rapprocher du *far,* péjoratif de *farfadet,* litt. : « méchant fadet », *farfouiller,* etc., peut-être lui-même pris à l'allemand *ver,* lequel se prend parfois dans une acception défavorable; cf. *verdenken,* « blâmer », de *denken*, « penser ». Nous préférerions y voir le *bis,* deux fois, du latin, parfois péjoratif lui aussi; cf. *biscornu, bistourner*.

III. BERNIQUE, pris aujourd'hui dans la langue classique comme une interjection de moquerie, de dédain, est déclaré, par Littré, de provenance obscure. C'est aussi la façon de voir exprimée dans le dictionnaire de Darmesteter, ce qui n'avance pas beaucoup la question. On a proposé tour à tour de rapprocher ce mot de *berniquet* qui, en vieux français, signifie un coffre à son ou d'y voir le radical *bren,* « son, ordure », accompagné de la finale *ique,* ainsi que dans *merdique,* interjection de dédain employée par Rabelais. D'autres ont préféré en faire une abréviation de l'allemand *aber nicht:* « mais non ».

Toutes ces opinions nous semblent fort contestables. L'allemand eût sans doute donné en français,

non pas *bernique,* mais bien quelque chose comme *berniche*. Quant au rapprochement avec *berniquet* ou *bren,* « son, ordure », il serait, sans doute, plus acceptable, si les langues celtiques ne nous fournissaient une explication plus simple et, par suite, préférable, à notre avis.

Sur les côtes de Bretagne, l'on appelle *bernique* le mollusque univalve connu à Dieppe sous le nom de *patelle* (litt. : petit plat), parce que sa forme rappelle un peu celle d'une assiette creuse.

On sait que ce gastéropode s'attache étroitement au rocher, un peu à la façon d'une ventouse, et qu'il faut un certain effort pour l'en arracher. De là, le dicton usité dans la Bretagne française : « faire passer sa barque entre le rocher et la bernique », pour « triompher d'une difficulté ».

Ceci nous conduit à tenir le mot pour pris au gaulois. M. Withley-Stokes, sans citer ce mot *bernique* appliqué à un mollusque, mentionne du moins l'irlandais *bairneach* qu'il traduit par *tellermuschel,* lit. : « coquille-assiette », ou *napfschnecke,* litt. : « colimaçon-écuelle », c'est-à-dire la patelle ou lépas. Le savant celtisant en rapproche également le gallois *brennig, en*. Ce dernier, aussi bien que *bairneach,* suppose un gaulois hypothétique *barenikâ* (m. s.) voulant dire quelque chose comme l' « animal du rocher », de *barren,* « rupes ». C'est ainsi, ajoute-t-il, que le grec a tiré Λεπάς, nom de la patelle, de Λέπας, « roc, rocher ».

On conçoit ce nom d'un petit coquillage, peu estimé, même comme comestible, finissant par se

transformer en une particule de dédain. N'est-ce pas par une métaphore analogue que l'on dit aujourd'hui en français « des navets ! », pour « fichez-moi la paix, vous me sciez le dos? »

Le vieux français *bernicles,* cité par Roquefort comme synonyme de « rien », ne constitue visiblement, sous la forme plurielle, qu'un diminutif de *bernique* (cf. bas-latin hypothétique *bernicula)* et répondrait litt. à: « petite patelle », pour « petit rien ».

Ajoutons, au reste, que ledit diminutif *bernicle* s'employait en vieux français comme synonyme de *bernique,* au sens de « lépas ». Un doublet de ce substantif, à savoir *bernacle,* désigne parfois l'anatife lisse, espèce de coquillage à cinq valves, muni d'un pédoncule au moyen duquel il s'attache aux vaisseaux, aux pièces de bois charriées par les flots.

La croyance populaire était que ce mollusque donnait naissance à une sorte d'oie sauvage, appelée, en raison de cette circonstance, *oie bernicle, oie bernache* ou, par abréviation, *bernacle, bernache, barnache, barnacle,* et en bas-latin *bernaca, barnaces, bernicla.* Rapprochez-en l'anglais *barnacle.* C'est l'oiseau de passage appelé, dans le langage populaire, *cravan,* le *seegans,* litt.: « oie de mer » ou *rotgans;* « oie rouge » du hollandais, le *prutgaos,* litt.: « ansa pedens » du suédois, le *canard Érythrope* de Gmelin.

Littré admet l'origine irlandaise des noms de l'oiseau en question. Il va sans dire, en effet, qu'ils

dérivent tous du celtique *barenn:* « rocher ». Toutefois, l'éminent philologue nous paraît évidemment dans l'erreur, lorsqu'il fait dériver le nom du coquillage de celui de l'oiseau. La légende ici rappelée suffit à établir le contraire, et que c'est bien du mollusque que le palmipède a tiré son appellation.

IV. BLONDE, terme de vénerie, n'a visiblement rien à faire avec notre adjectif *blond* ou *blonde,* sorte d'étoffe. Il ne constitue qu'un doublet de *bronde* (voyez plus loin). Il y a eu ici adoucissement du *r* primitif en *l,* comme dans *calin,* cf.

V. BOBO est simplement qualifié de « terme enfantin » par Littré, lequel ne se préoccupe pas davantage d'en chercher l'étymologie. Darmesteter, lui, y voit une simple onomatopée. Pour nous, qui croyons le nombre de ces dernières moins considérable dans le lexique qu'on ne le pense généralement, nous nous efforcerons de lui retrouver une filiation.

N'y aurait-il pas, somme toute, lieu de voir en lui un de ces rarissimes cas d'emprunts fait par le français au basque? Larramendi nous donne précisément, dans son grand dictionnaire trilingue, *pupu, a* comme synonyme, dans le parler des enfants du Guipuzcoa, de « mal léger ». Il n'est pas, sans doute, d'ailleurs euskarien d'origine. Reconnaissons-y l'espagnol *pupa* signifiant « petit mal » et parfois aussi « petite croûte sur la peau ». Cette dernière valeur semble même primitive. Le mot reparaît,

mais avec un notable changement de sens, dans le vieux béarnais *poop,* « bâle, balle de grain, petite paille ou capsule qui l'enveloppe ». Enfin, il devient en béarnais moderne, *poup, poub* (m. s.). L'adoucissement de la labiale finale a bien pu amener dans le langage des nourrissons celle de la labiale initiale. On conçoit d'ailleurs, sans peine, qu'une petite croûte sur la peau ait été comparée à une bâle de grain. Que le basque ait donné au français un terme qui, chez lui-même, n'était pas indigène, cela n'offre non plus rien de bien extraordinaire. Rappelons notre mot *budget* pris à l'anglais et qui n'est au fond que le franco-normand « pouchette »; *abricot* de l'arabe *albirkouk,* du bas-latin *præco quum:* « le fruit précoce ».

Maintenant, quelle est l'origine première à attribuer aux mots ici étudiés? Auraient-ils, par hasard, quelque chose à démêler avec le basque *popa,* sorte de bouillie pour les enfants; le provençal *pupa,* mamelle, ou le latin *pupa,* « fillette »? C'est ce que nous n'oserions affirmer. Voyez d'ailleurs *popote.*

Nous n'oserons pas trop nous prononcer au sujet de la parenté à établir entre le *bobo* pris comme substantif et l'espagnol *bobo* tenu par Larramendi pour synonyme de « sot, niais ». Il reparaît dans *sayobobo,* vêtement porté par les grotesques de théâtre. L'adjectif en question pourrait bien être d'introduction relativement récente et pris, avec changement sémantique considérable, au français *bobo.*

VI. BRONDE, dans un assez grand nombre de dialectes de la France, désigne les mamelles des femelles de carnassiers sauvages et spécialement d'animaux du genre *canis*, tels que louve et renarde. Le terme est visiblement d'origine celtique; cf. bas-breton, *bronn, bron, vron,* « mamelle » — gallois, *bron* (m. s.) — irlandais, *bruinne:* « sein, poitrine », d'après M. Withley-Stokes, d'un gaulois hypothétique *brondô, brondjo-s,* lequel dériverait à son tour d'un thème verbal *brond:* « s'enfler, être élevé ». Remarquons que la conservation du *d* après *n* donne au mot français une physionomie plus archaïque qu'à celle de ses correspondants dans les dialectes néo-celtiques.

VII. CALIN, dont Darmesteter déclare l'origine incertaine, ne s'expliquerait-il pas aisément par l'italien *carino,* « mignon, petit chéri », diminutif lui-même de *caro?* Il y aurait eu adoucissement du *r* primitif en *l,* comme dans *blonde*, terme de vénerie (voyez plus haut).

VIII. DÊVER, en vieux français et aujourd'hui encore dans certaines localités de la Normandie, est pris comme synonyme d' « enrager, faire enrager, être fou de ». On trouve dans les poésies attribuées à Clotilde de Surville :

..... d'amour me fait dêver
Quand il me dit qu'il est tout mien

Reconnaissons-y un doublet du suivant, cf., mais avec chute de la syllabe initiale, comme dans *flon-flon* (voyez plus loin).

IX. ENDÊVER, dans plusieurs dialectes du nord de la France, spécialement en Normandie, est synonyme de « faire enrager ». Reconnaissons-y, aussi bien que dans *traveler:* « voyager », de l'anglais *to travel,* un souvenir de la domination britannique en Normandie. Effectivement, *endêver,* lit.: « endiabler », nous apparaît formé de la préposition *en* et de l'anglais *devil:* « diable » (1).

X. ESCAMOTER est un de ces mots sur l'origine duquel on a beaucoup discuté, mais sans être arrivé encore à une solution tout à fait définitive. Ménage veut y retrouver le latin *commutare*. Diez, non sans hésiter (et, pour notre part, nous comprenons son hésitation), le rapproche du latin *squamma*. D'autres, enfin, ont prétendu mettre en avant le gaélique *cam:* « tromper ». Enfin, Littré, suivi sur ce point par Darmesteter, le considère comme emprunté à l'espagnol *escamotar, escamodar,* terme emprunté au langage des bohémiens et synonyme de « changer de place ». Nous sommes

(1) D'autres vestiges de cette occupation se sont encore maintenus dans le patois normand. Un savant élève de l'école des Chartes, le comte J. de Sédouy, retrouve l'anglais *caterpillar:* « chenille » dans le *corpelouse* (m. s.) des habitants de la Manche. Il y aurait, de ce fait, de curieuses investigations à faire.

tout disposés à nous ranger à cette opinion. Reste seulement à se demander d'où le verbe espagnol a lui-même été pris. C'est ce que nous allons nous efforcer de rechercher ici.

Contester la parenté de ce terme avec le portugais *escambar,* « troquer », à rapprocher lui-même de l'italien *scambiare,* « troquer, changer, remplacer », semblerait difficile. Seulement, nous rencontrons dans l'espagnol *escamotar* aussi bien que dans le français *escamoter,* l'intercalation d'une syllabe diminutive et fréquentative *ot,* qui existe encore, par exemple, dans *trembloter,* de *trembler; tapoter,* de *taper; papoter*, d'un archaïque *paper; clapoter,* tiré lui-même de l'allemand *klappen:* « faire du bruit ». La provenance de cet infixe *ot, et,* reste obscure. Nous croyons y voir la finale diminutive du latin *ulus, ula,* mais avec mutation de la liquide en *t,* comme dans le français *barbeau* ou *barbot,* d'un primitif *barbulus, barbellus* — *pierrot,* du latin *petrulus* — *belette,* pour un bas-latin hypothétique *bellula,* litt. : « petite belle ». Ajoutons que ladite mutation, réellement très fréquente dans les dialectes de la langue d'oc ne l'est pas sans doute autant dans la langue d'oïl. On peut, cependant, y en retrouver bien des cas.

Il est temps, toutefois, de clore cette trop longue digression. *Escamotar, escamoter,* supposent une forme plus ancienne qui devait être quelque chose comme *escamboter*. Elle est justifiée tout à la fois par le portugais *escambar* et l'italien *scambiare.* Ces derniers apparaissent formés du préfixe latin

ex pris parfois dans un sens non pas privatif, mais intensif (cf. latin *excultus,* bien cultivé, de *colere,* — italien *scommovimento,* « tumulte, émeute, perturbation », dérivé de *commovimento,* « émotion, trouble », et d'un élément radical figurant dans l'italien et bas-latin *cambiare:* « changer », — espagnol et portugais *cambiar* (m. s.), — béarnais *cambi,* — vieux français *changier*). Tous ces termes, du reste, nous ramènent à une forme latine *cambire,* « changer, échanger », sans doute assez peu ancienne dans la langue, puisqu'on le rencontre pour la première fois, si nous ne faisons erreur, dans Apulée. Tenu pour emprunté, il ne figure même pas dans le *Dictionnaire étymologique* latin de MM. Bréal et Bailly. Littré le suppose pris au grec **Κάμβειν, κάμπτειν**: « courber, plier ». Nous serions plutôt, à l'exemple de M. d'Arbois de Jubainville, partisan d'une origine gauloise, qui nous paraît convenir davantage pour le sens (1). *Cambire* devrait, d'après l'éminent celtisant, être rapproché de l'irlandais *cimb:* « argent, tribut », litt.: « objet d'échange »; pour un archaïque, *cambis* ou *cimbis:* « prisonnier de guerre », litt.: « celui qu'on échange, que l'on renvoie pour une rançon », lequel, à son tour, suppose un primitif, *cambitis.* Rapprochez-en le bas-breton *quem* ou *kemm,* « délai », et *esquem,* « échange »(2), cela nous ramène forcément à un

(1) *Revue Celtique,* t. XVIII, p. 107 (Chronique). Paris, 1897.

(2) M. Withley-Stokes : *Urkeltischen Sprachsatz,* p. 79. (Gœttingue, 1894).

gaulois hypothétique *cambio-n, kembio-n:* « mutation, échange ».

Reconnaissons donc à notre verbe *escamoter* le sens primordial de « donner le change, changer entièrement ».

XI. FÉLIBRE, terme nouveau et que l'on chercherait en vain dans le dictionnaire de Littré. Il apparaît au supplément de cet ouvrage avec cette mention: « On raconte que Mistral récitant une « poésie populaire où *félibre* se trouve au sens de « docteur, ce mot plut aux convives qui l'adoptèrent ». Dans le dictionnaire de Darmesteter, on mentionne le mot comme pris au provençal, mais d'origine inconnue.

Par le fait, ce terme, qui désigne les poètes provençaux de l'école de Roumanille et de Mistral, nous paraît s'expliquer, on ne peut mieux, par la langue d'oc et peut passer, dans une certaine mesure, pour synonyme d' « auteur, écrivain ». Il est formé de *fe, fey,* « fac », et *libro,* « librum », « qui compose des livres ».

XII. FLONFLON, synonyme de refrain, est généralement considéré comme une pure onomatopée. Nous y verrions plus volontiers le français *soufflon,* donné par le dictionnaire de Darmesteter comme synonyme de « cocon à tissu transparent ». On a lieu de supposer l'existence de ce mot relativement ancienne dans plusieurs dialectes romans, et, à l'origine, il devait posséder un sens bien plus étendu,

celui de « chose soufflée, personne qui souffle ». On ne saurait guère, en effet, contester sa parenté avec l'espagnol *soplon,* « personne qui souffle, délateur », litt. : « souffleur », de *soplo,* « souffle ». Cf. le portugais *sopro,* « souffle », — béarnais (dialecte d'Aspe) *soufle,* « ampoule ». et *souflas,* « se lever, l'ampoule », — italien *soffio,* « souffle », d'un bas-latin *subflatus.* Il est aisé de comprendre que de cette idée de « souffle léger », on soit passé à celle de « refrain ».

Pour légitimer l'étymologie par nous proposée, il suffit d'admettre deux modifications morphologiques, dont plus d'un exemple peut être cité : d'abord, la chute d'une syllabe initiale, comme dans *minot* pour *héminot*, diminutif d'*hémine, gouailler*, lequel provient d'un archaïque *gogouayer* (cf. le grec Τραπεζα, « table », litt.: « qui a quatre pieds », pour un primitif Τετράπεζα), et, ensuite, un redoublement de la syllabe conservée, ainsi que dans *bonbon, cancan, dondon, nounou,* abréviation pour *nourrice, pousse-pousse, passe-passe.* Ajoutons que la syllabe *flon* seule reparaît dans le vieux français *flon,* « flux de ventre », aussi bien que dans le verbe percheron *floner* pour « se mettre en colère, se fâcher ». Nous ne pensons pas, en effet, que la parenté de ces mots avec notre substantif *flonflon* puisse être révoquée en doute.

XIII. GRELIN, sorte de corde plus mince que celle qui retient l'ancre, est ramené par Littré à une forme allemande *graeling* (m. s.) non indiquée dans

le *Dictionnaire étymologique* de M. Kluge. Ce terme apparaît d'ailleurs tout à fait isolé au sein de la famille germanique, et nous nous rangerions très volontiers à l'opinion de Darmesteter, lequel le tient pour pris au français. Ne serait-il pas plus logique d'y reconnaître notre adjectif *grêle*, du latin *gracilis*, mais muni de la finale *in* possédant une valeur plutôt diminutive, comme dans *oursin*, *lutrin*, *tableautin*, *muretin*? Le *grelin* serait donc un cordage plus menu que le câble.

XIV. GRELUCHON, synonyme de ce que l'on appelle en style vaudevillesque « le plus heureux des trois », a donné lieu à bien des discussions. On ne saurait guère, comme le veut le dictionnaire de Trévoux, y voir le bourguignon *gralu*, au sens de « pauvre, misérable, sans valeur ». Littré le considérait volontiers comme fabriqué d'après le nom d'un soi-disant *saint Greluchon* ou *Guerluchon*, invoqué dans certaines parties de la France par les femmes désireuses d'avoir des enfants. N'est-il pas effectivement clair, *a priori*, que le nom du saint ne constitue qu'un dérivé ? Est-ce que les saints *Ferréol* et *Liénard*, implorés par les gens ennuyés d'être en prison, ne tirent pas leur appellation de « fer » et de « lien » ? Une observation analogue peut être faite à propos de saint *Pansard*, patron des goinfres au pays de Béarn, de *panse*, terme à la fois français et béarnais. Et même, dans l'hypothèse par nous combattue ici, resterait à se demander d'où saint Guerluchon a tiré son

nom. C'est précisément ce que l'on ne nous dit pas.

Le fait est que le substantif français a dû être pris au patois berrichon. *Guerliche*, *greliche*, s'y rencontre comme synonyme de *membrum virile infantis*. Voilà pourquoi les femmes du pays prient saint *Guerluchon* ou *Greluchon* dans l'espoir de devenir mères (1). Les épouses infécondes, en d'autres régions, invoquent dans le même but saint André, précisément par la raison que le nom de l'habitant du céleste séjour est tiré du grec Ανήρ, « homme ». Reste maintenant à se demander d'où vient le nom commun *greliche* ou *greluche*.

On a voulu le tirer de l'adjectif *grêle*. Ne serait-il pas plus naturel d'y voir le latin *virgula*, mais avec une finale diminutive ou péjorative *iche* ou *uche*, comme dans « perruche, baudruche, fanfreluche », et « bourriche, corniche, pouliche » ? Remarquons qu'en latin du moyen âge, *virga* se prenait parfois comme équivalent de *membrum virile*.

XV. LABAQUI veut dire en béarnais « terrain nouvellement défriché ». Nul doute que ce mot n'ait été emprunté au basque. Dans ce dernier idiome, *labaki*, formé de *ki*, désinence du partitif, et d'un élément radical, à rapprocher de l'espagnol et italien *gleba*, « glèbe, motte de terre », pris même au latin *glæba*, *gleba* ou *gleva*, « sol, terre cultivée,

(1) M. Coudereau : *Sur le dialecte berrichon*, p. 370 du t. I[er] (2[e] série) des *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* (Paris, 1873).

motte de terre », possède juste le même sens. Le *e* de la syllabe initiale est ici devenu *a*, comme par exemple dans *zaldi a*, « cheval de selle », ou *chartha*, « greffe », du latin *insertum*. Quant à la chute du *g* initial, nous en avons des exemples dans *abarra*, « branche propre à faire du feu », du béarnais *gabarre*, sorte de gros ajonc ; *alfer*, « paresseux », de l'espagnol *galfarro*, « fainéant, vagabond ». *Labaqui* a donc pour sens primordial celui de « portio glæbæ ». Ici encore nous voyons un mot euskarien pris au néo-latin, adopté à nouveau par un dialecte de cette dernière souche. Voyez à ce propos *bobo*.

XVI. LAPIN est, sans doute, un de ces mots sur l'origine duquel on a le plus discuté. Littré, tout en la déclarant fort obscure, rappelle l'opinion de Diez, lequel y croyait retrouver la même racine que dans *clapier*, terme d'origine celtique. La façon de voir de Scheler, qui rattacherait le vocable en question au latin *lepus*, nous semble bien plus satisfaisante, et nous demandons la permission d'ajouter ici quelques observations supplémentaires à l'appui de cette thèse.

Si nous admettons ici la finale *in* comme diminutive, ainsi qu'elle paraît l'être dans *oursin*, *calin* (voir ce dernier), restera la syllabe *lap* qui pourrait fort bien être *lep* à l'origine. Il suffirait d'admettre que le mot est entré dans le français classique par un de ces dialectes du nord qui transforment volontiers les *a* d'une syllabe initiale en *e*, tels par

exemple que le briard ou le picard, lequel dit *piache* pour « pièce ». Pour nous, le terme *lapin* signifie littéralement « petit lièvre ». En effet, un des caractères qui distinguent le plus clairement ces deux espèces l'une de l'autre, c'est que la première est de taille moindre que la seconde.

Faisons observer, en terminant, que le même changement de l'*e* en *a* se remarque encore dans le français lapereau comparé à l'italien *leporello*, « petit lièvre », du latin *lepus, oris*.

XVII. ORIGNAL était le nom jadis donné au *wapiti* ou grand cerf du Canada. Ce mot est particulièrement curieux à étudier en raison des transformations orthographiques par lui subies. Nous y reconnaissons, sans hésiter, le basque *orenak*, « cerf », cas actif de *orena*, et qui se retrouve, comme nous nous sommes efforcés de l'établir, presque sous la même forme et avec le même sens dans bon nombre de dialectes de l'ancien monde (1).

Il n'y a pas trop lieu de s'étonner si nous rencontrons ici l'exemple à peu près unique d'un mot emprunté par le français à l'euskarien, et cela pour deux raisons.

D'abord, il s'agissait de désigner un animal inconnu jusqu'alors, dont le nom, par suite, ne pouvait figurer dans notre lexique.

(1) *Origine étrangère de quelques noms d'animaux dans les idiomes nord-asiatiques*, p. 261 et suiv. du t. XXXIX de la *Revue de linguistique et de philologie comparées* (Paris, 1899).

En second lieu, on comptait, nous rapporte un vieux narrateur, beaucoup de basques parmi ceux de nos compatriotes qui faisaient la traite avec les sauvages du Canada avant même la fondation d'une colonie par Champlain. Force mots de leur idiome avaient même passé dans la sorte de *lengua franca*, employée pour les transactions entre européens et indigènes (1). Rien de surprenant, par suite, si nos compatriotes ont adopté un terme basque figurant sans doute déjà dans le vocabulaire international pour désigner l'animal en question.

En tout cas, comme nous l'apprend Darmesteter, le mot apparaît, sous sa forme relativement la plus correcte, dans la *Chronique Septentrionale* de Palma Cayet. On y lit, en effet, « bestes sauvages comme orignacs, cerfs ».

A mesure qu'on se rapproche de l'époque actuelle, les altérations deviennent plus sensibles. Le dictionnaire de l'Académie (édition de 1762) remplace le substantif en question par *orignal*, qui semble avoir été la forme la plus longtemps en vigueur. Enfin, il devient *original* dans l'édition de 1878. Si les rédacteurs de cet ouvrage avaient un peu étudié le lexique basque, ils en seraient restés à la forme *orignac*, évidemment plus acceptable que les suivantes.

(1) Lescarbot : *Histoire de la Nouvelle France*, livre 3, ch. VII, *apud* Picard ; *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples*, t. VII, ch. V, p. 345 (en note).

XVIII. OSTORIN, que l'on trouve aussi écrit *asturin, osterin, osturin,* est un terme du vieux français donné par Lacurne de Sainte-Palaye. comme désignant une sorte de fourrure. Il nous cite, à ce propos, le membre de phrase: « cent pourpres et cent osterins ». M. Godefroy lui attribue les sens de: « couleur pourpre, teinte rougeâtre » et « vêtement de couleur pourpre ». Il reconnaît d'ailleurs sa parenté avec *ostoir, ostor, estoir, estoire, oitour, ostour, hostur:* « autour », oiseau de proie ressemblant au milan et à la buse. Cf. vieux provençal et vieux béarnais *austor* (m. s.), ainsi que le béarnais *austour,* languedocien *austou,* italien *astore,* et avec chute du *t* médial, espagnol *azor,* d'où le basque *azore, a; azora.* Tous ces mots se rattachent à un bas-latin *asturius,* litt.: « le volatile des Asturies », du latin *astur:* « asturien », et « autour », oiseau. N'est-ce pas par une métaphore analogue que nous disons un « percheron » pour un cheval de race percheronne aussi bien que pour un citoyen du Perche?

M. Godefroy se demande si l'*osterin* n'aurait pas été primitivement ainsi appelé parce qu'on l'aurait fabriqué avec la dépouille de l'autour? Quelle quantité d'oiseaux de proie n'aurait-il pas fallu massacrer? Nous croyons plutôt que cette désignation contient une allusion à la couleur rouge brun dont on teignait primitivement l'osterin, et qui rappelait assez celle du busard et de l'autour. C'était une nuance du pourpre. Du reste, il n'est nullement nécessaire que plus tard on ait maintenu l'usage de

ce mode de coloration. N'appelons-nous pas aujourd'hui encore *blonde* une sorte d'étoffe à cause de la nuance dont on la teignait d'ordinaire. Cela n'empêche pas qu'actuellement il y ait des blondes noires et d'autres blanches.

XIX. PÉPIN a été expliqué de plusieurs façons dont aucune ne nous paraît absolument satisfaisante. Frisch, nous dit Littré, voudrait le ramener au latin *pepo,* « melon, concombre », estimant qu'à l'origine *pépin* a pu être pris comme synonyme de graine de cucurbitacée. L'espagnol *pepino,* diminutif du latin *pepo,* signifie, en effet, « grain ».

Diez préférerait rattacher *pépin* à la même souche que *pépie.* L'espagnol *pepita* ne possède-t-il pas les deux sens?

Il nous semble plus simple de tenir *pépin* pour un composé de la finale diminutive *in* (v. *lapin*) et du béarnais et italien *pepe,* « poivre », du latin *piper, is,* pris lui-même aux langues de l'Inde. Rendons donc litt. pépin, par : « ce qui ressemble à un petit grain de poivre ».

En vieux français (XIVe siècle) *pépin* se rencontre au sens de jardinier. Le nom de la petite graine aurait ainsi passé à celui qui la fait pousser.

Par exemple, nous ne supposerons aucune parenté étymologique entre ces mots et *pépin,* synonyme de « parapluie » en langage argotique.

XX. PÉPITE, de l'espagnol *pepita,* « pépie » et « pépin », a visiblement la même origine que le

précédent, il n'y a que la désinence de changée. Cette finale *ita* est d'ailleurs diminutive dans les dialectes néo-latins du sud. Cf. l'italien *cosita,* « petite chose », de *cosa*.

XXI. PIAILLER n'est que le vieux français *pipier,* « pépier, crier comme un oiseau », du latin *pipire,* mais avec chute de la première syllabe (v. *déver*, *flonflon*) et adjonction d'une syllabe à sens fréquentatif, que nous rencontrons par exemple dans *criailler*, *rimailler*.

XXII. PIAULER, PIOLER: « crier comme la poule, le pigeon », d'un bas-latin *pipiolare* dérivé de *pipiolus,* « petit pigeonneau », diminutif de *pipio, nis,* « petit pigeon », mais toujours avec chute de la syllabe initiale.

XXIII. PIOTER, PIAUTER est un terme du patois du perche, synonyme d' « arracher » spécialement de l'herbe. Nous y voyons, mais avec chute de la même partie initiale, un doublet de *dépiauter* qui, dans le même dialecte, signifie « écorcher, ôter la peau ». Cf. le vieux français *piaut:* « peau ». On se sera plu à comparer le travail de la bonne femme qui cueille de l'herbe pour ses lapins à celui du garçon boucher écorchant les bêtes tuées.

XXIV. POPOTE est d'une interprétation assez difficile au point de vue étymologique. Quelques-

uns ont voulu y voir une déformation de *cocotte*, sorte de casserole en fonte, dérivé de *coque*. Toutefois, cette substitution des labiales aux gutturales semblerait assez anormale. Ne vaut-il pas mieux, ici encore, admettre un emprunt au basque ? Ce serait une forme diminutive de *popa* qui précisément, comme nous l'apprend Larramendi, désigne une soupe pour les enfants dans le dialecte du Guipuzcoa. Cela ne signifie nullement que le mot soit euskarien d'origine. N'accuse-t-il pas une parenté étroite avec le roman *popar*, « teter », et qui, en espagnol, se prend comme synonyme à la fois de « dorloter, cajoler », et de « mépriser, dédaigner » ? Maintenant, d'où tirer ce *popar*? Serions-nous téméraires en le faisant venir du provençal *pupa*, « mamelle, sein, poitrine », vieux béarnais *pope* et, d'après Roquefort, *popa*, béarnais moderne *poupe*, *pouppe* (m. s.). De là encore, notre terme de vénerie *poupe*, à peu près synonyme de *bronde* (v. plus haut) et qui n'a, sans doute, rien à faire étymologiquement avec une *poupe* de navire. Reconnaissons, au contraire, dans les termes ici étudiés, des dérivés du latin *pupa*, *pupus*, « fillette, petit garçon ». Ne serait-ce pas par une métaphore à peu près analogue que le grec Κόρη (dorien Κόρα), « jeune fille », a fini par être pris au sens de « prunelle de l'œil » ? Même observation à l'égard de l'espagnol *nina* qui possède cette double valeur. Enfin, est-ce que le français *pupille*, diminutif du latin *pupa*, n'a pas fini par revêtir la signification de « pupille de l'œil » ?

XXV. SERVIETTE, sur l'origine première de laquelle on a quelque peu discuté, nous semble n'être autre chose que l'espagnol *servilleta* (m. s.), diminutif de *servilla*, sorte de chaussure, dérivé lui-même de *servil:* « servile, qui rend service, d'un usage constant ». La serviette est donc « le petit objet d'utilité courante ». Le passage de l'idée de « chaussure » à celle de « serviette » s'explique par ce fait que, pliée d'une certaine façon, cette dernière ressemble un peu à une pantoufle. N'est-ce pas par une transition de sens assez comparable que nous appliquons parfois le nom de chausson à une pâtisserie de forme généralement triangulaire ? L'italien *salvieta,* « serviette », nous fait tout l'effet d'être le résultat de quelque *misreprésentation* étymologique.

XXVI. Terminons ce travail en rappelant certaines modifications sémantiques éprouvées par les mots qui ont passé du français classique dans les patois, spécialement dans celui du Perche. *Déchiffrer,* par exemple, est couramment pris comme équivalent de *défricher* par les populations normandes. *Naturel,* dans l'arrondissement de Mortagne, devient synonyme de « bon, gentil ». Un enfant *naturel* sera « un bon garçon, un aimable jouvenceau ». Enfin, peut-être sous l'influence du latin *rabidus,* l'adjectif « rapide » voudra dire « colère, méchant ». « Un cheval, une femme rapide », ce sont des êtres rétifs et difficiles à mener. Nous ne parlons, bien entendu, que de termes con-

sacrés par l'usage. Il ne s'agit pas ici de cas de *champfroisime* ou altération de la langue académique par des gens qui ne la connaissent qu'imparfaitement.

De ce dernier, l'on se bornera à citer quelques exemples. Vers la fin de la guerre de 1870, l'on disait couramment *amnistie* pour *armistice*. Nous-même nous rappelons avoir entendu dire *cendrier* pour *sanglier*, et gardons mémoire d'un maire de campagne se plaignant que l'administration usât de *vermifuges* à son égard et ne voulût pas le *féconder*.

Comte de Charencey.

LISTE DES MEMBRES

TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1904.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1903-1904

MM.

CARLEZ (Jules), *président.*
TRAVERS (Émile), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
DE LONGUEMARE (Paul), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

CARLEZ (Jules), *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* DE LONGUEMARE (Paul), *vice-secrétaire,*	membres de droit.
BOURGEON, TESSIER, VIGOT, BIGOT, DOUARCHE, POUTHAS,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.	
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
1878 22 fév.	de SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	GUERLIN de GUER, ancien secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.

1887 25 fév. GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.

1889 22 fév. LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIERE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), professeur à l'Ecole de médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.

Date de l'élection.	
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIERE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.
1904 26 fév.	MATHIEZ, docteur ès lettres, professeur au Lycée.
1904 24 fév.	VANEL (Gabriel), ancien magistrat.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.)(1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

NÉCROLOGIE (1903-1904)

Membres titulaires

MM. HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
TESNIÈRE, artiste peintre, président honoraire de la Société des beaux-arts.
LIGIER (Hermann), trésorier-payeur général.
BRET, préfet du Calvados.

Membres honoraires

MM. BÜCHNER, professeur honoraire à la Faculté des lettres.
FAYEL, professeur honoraire à la Faculté de médecine.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.
(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

Membres associés correspondants

MM. CHRISTOPHLE, ancien gouverneur du Crédit foncier.

LE JOLIS (Auguste), directeur perpétuel de la Société des sciences de Cherbourg.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

PARTIE SCIENTIFIQUE.

PARTIE LITTÉRAIRE.

TABLES DÉCENNALES

(1894 à 1903 inclusivement)

DES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN

DRESSÉES PAR

Henri PRENTOUT,

Secrétaire de l'Académie.

TABLE CHRONOLOGIQUE

1894.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Sur la réfraction du son.

J. DENIS. — Quiétisme : Fénelon et Bossuet.

L. DUVAL. — Un frère de Nicolas Foucquet : François, archevêque de Narbonne.

Docteur MAHEUT. — Notice sur Guillaume Mahieu de Mayseret, médecin ordinaire du Roi, né à Saint-Remy-sur-Orne en 1711.

E. GUERLIN DE GUER. — Un libéral de gouvernement : Prévost Paradol, d'après le livre de M. Octave Gréard.

Comte DE SAINT-QUENTIN. — Inauguration du buste d'Isidore Pierre. Discours.

J. CARLEZ. — Catel. Étude biographique et critique.

Poésies. — G. LE VAVASSEUR. — La Saint-Jean d'été.

P. BLIER. — A un ami vieillissant.
— Le pays fantôme.
— La cloche qui ne sonne pas.
— Le lys.

E. TRAVERS. — La ballade des chats.

1895.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Expériences d'acoustique.

A. DE SAINT-GERMAIN. — Sur un problème relatif au frottement.

A. BUCHNER. — Le recrutement dans l'enseignement supérieur en Allemagne. Le Privadocent.

J. MARIE. — La langue du droit civil au XIXe siècle.

CHAUVET. — Le travail. Études morales.

J. DENIS. — Bossuet. Discours sur l'histoire universelle.

G. DESDEVISES DU DÉZERT. — D. Manuel Godoy.

E. VILLEY. — Les causes morales et sociales du socialisme contemporain.

Comte DE CHARENCEY. — Étymologie orientale de quelques termes du vocabulaire basque.

G. LAVALLEY. — Napoléon et la disette de 1812. A propos d'une émeute aux halles de Caen.

Poésies. — E. TRAVERS. — Philippe Le Cat ou le Cotentin en 1429.

G. LE VAVASSEUR. — Août.

Ed. SAUTEREAU. — Jeanne d'Arc. Sonnet.
— Pommiers en fleurs. Sonnet normand.
— La poésie.

Ach. MILLIEN. — A un peintre.

1896.

Mémoires. — O. Lignier. — Notes sur l'organisation générale et spécialement sur l'enseignement de la botanique dans les Universités de Liège, de la vallée du Rhin et de Wurtemberg.

Neyreneuf. — Vibrations circulaires des cordes.

J. Marie. — La législation ouvrière et l'initiative individuelle.

A. Gasté. — Malherbe, concessionnaire de terrains à bâtir sur le port de Toulon.

Chauvet. — Le travail. Études morales.

J. Denis. — Le XVIII[e] siècle dans le XVII[e].

J. Carlez. — La Société philharmonique du Calvados (1827-1869). — Historique. — Souvenirs.

A Gasté. — Jules Simon. Quelques lettres intimes de sa jeunesse.

G. Lavalley. — Notice historique sur la Bibliothèque de Caen.

Poésies. — P. Harel. — Errants.

P. Blier. — Des ailes.
— Le roi de Thulé.
— A Leuconoé.

E. Travers. — En Bretagne.
— La ronde des pantins.

Ed. Sautereau. — Sur la mort de Jules Simon.
— Stances à Lamartine

1897.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Recherches sur les tuyaux à anche à tirage.

Docteur VIGOT. — Le cidre peut-il servir de milieu de culture au bacille d'Eberth et au colibacille? — Expériences faites au Laboratoire de bactériologie de l'École de médecine de Caen.

A. GASTÉ. — Michel Menot.

J. MARIE. — Les lettres de Bossuet.

CHAUVET. — Le travail. Études morales.

L. DUGAS. — Émile Souvestre. — L'homme et le moraliste. D'après une correspondance inédite.

H. LUMIÈRE. — Ange Pitou au théâtre et dans l'histoire.

G. LAVALLEY. — Philosophie d'amateur.

J. DENIS. — Études morales sur le XVIIe siècle. La doctrine de Jansénius.

E. CHAUVET. — Jacques Denis.

Poésies. — P. BLIER. — L'Anadyomène.

— A une figurine de Tanagra.

— Mousmé de rêve.

Ed. SAUTEREAU. — Le sommeil du canon.

1898.

Mémoires.— A. LETELLIER.— Action de l'électricité statique sur la direction suivie par la racine jeune de la fève vulgaire.

NEYRENEUF. — Tuyaux sonores coniques.

A. DE SAINT-GERMAIN. — Note sur la quadrature du cercle.

CHAUVET. — Le travail. Études morales. — Les professions : médecine, barreau.

J. MARIE. — Sur le féminisme.

J. CARLEZ. — Musiciens allemands. L'abbé Vogler.

J. DENIS. — Études morales sur le XVII[e] siècle. Descartes.

G. LAVALLEY. — Le duc d'Aumont et les Cents-Jours en Normandie.

Poésies. — P. HAREL. — A. Gustave Le Vavasseur.

P. BLIER. — Idylles.

J. GERMAIN-LACOUR. — Le blanc et le noir. Scène en vers.

1899.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Sur les résonances.

J. TESSIER. — Questions d'histoire contemporaine. — L'entente anglo-française à l'avènement de Louis-Philippe.

J. MARIE. — De l'utilité des lettres classiques dans les démocraties.

J. DENIS. — Pascal. — L'homme.

A. GASTÉ. — Une demi-victime de Boileau. — Les poésies de Jean Bardou.

— Un pèlerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet en 1775.

CHAUVET. — Le travail. Études morales. — Les professions : fonctions, magistrature.

G. Lavalley. — La presse en Normandie.
I. *Journal de l'Armée des Côtes.*
II. *L'Observateur Neustrien.*
III. *L'Ami de la Vérité.*

Poésies. — P. Blier. — En beauté. — En honneur.
— Au coin du feu.
Ed. Sautereau. — Obscurité.
— La chanson d'avril.

1900.

Mémoires. — A. de Saint-Germain. — Problème relatif aux accélérations.

— La dernière année du XIX[e] siècle.

A. Gasté. — Du rôle de Scarron dans la querelle du Cid.

Abbé Tougard. — Le traducteur normand J. Petit.

Chauvet. — Le travail. Études morales. — L'Université.

A. Vissière. — Pékin. Le palais et la cour.

A. Gasté. — Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur général du Roi au bureau des finances de Caen.

J. Denis. — La Rochefoucauld, mémoire inédit.

E. Travers. — Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.

Poésies. — P. Harel. — Les cantonniers.
P. Blier. — La confession de Merlin.
— Le repentir d'Ulysse.

1901.

Mémoires. — A. DE SAINT-GERMAIN. — Contribution à la théorie du pendule sphérique.

A. GASTÉ. — Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur général du Roi au bureau des finances de Caen (*suite*).

— Voltaire à Caen en 1713.

H. LUMIÈRE. — Trois années au théâtre de Caen (juillet 1859-mai 1862).

CHAUVET. — De çà, de là.

Poésies. — P. HAREL. — Au village. — L'église.

P. BLIER. — Adonis.

— Au logis du Pavillon, vieux souvenir du jeune temps.

— La clairière.

— Incantation.

Ed. SAUTEREAU. — Obscurité.

1902.

Mémoires. — A. BIGOT. — Les eaux souterraines dans les régions calcaires.

J. TESSIER. — L'expédition anglo-française de Chine en 1860. — Le prétendu guet-apens de Toung-Tcheou.

Comte DE CHARENCEY. — Manègre et Yak.

A. Gasté. — Retour à Constantinople de l'ambassadeur turc Méhémet Effendi. — Journal de bord du chevalier de Camilly, de Brest à Constantinople et de Constantinople à Brest (juillet 1721-mai 1722). Documents inédits publiés d'après les manuscrits de M. d'Osseville.

— Un autographe de Victor Hugo (notes de voyage).

J. Carlez. — Les chansonniers de Jacques Mangeant étudiés au point de vue musical.

Chauvet. — Esquisses de psychologie sentimentale. — Le cœur humain. L'amour dans la famille.

Léon-G. Pélissier. — Lettres inédites de Gisbert Cuper à P.-Daniel Huet et à divers correspondants (1683-1716).

E. Travers. — Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.

Poésies. — A.-P. Lemercier. — Réminiscences.
— Les apparences.
— Sonnets cuirassés.
— Vœu.

1903.

A. de Saint-Germain. — Étude sur une généralisation de la propriété fondamentale du potentiel.

Docteur Vigot. — Huîtres et fièvre typhoïde.

J. Tessier. — Le plan de l'archiduc Albert et le projet de triple alliance austro-franco-italienne en mars-juin 1870.

Ch. Joret. — Un helléniste-voyageur normand: J.-B. Le Chevalier, membre du Lycée de Caen, d'après sa correspondance avec Böttiger.

E. Chauvet. — Le mariage et l'éducation.

H. Prentout. — Introduction à l'histoire de Caen.

E. Travers. — Notice biographique et littéraire sur Armand Gasté.

Léon-G. Pélissier. — Lettres inédites de Gisbert Cuper à P.-Daniel Huet et à divers correspondants (1683-1716) (*suite*).

Comte de Charencey. — Pensées et sentences.

TABLE MÉTHODIQUE

I. SCIENCES.

1° JURISPRUDENCE. — QUESTIONS DE DROIT. — HISTOIRE DU DROIT ANCIEN ET MODERNE.

2° SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIALES. — PHILOSOPHIE MORALE. — ÉDUCATION. — ÉCONOMIE POLITIQUE. — ADMINISTRATION. — STATISTIQUE.

1895. Edmond Villey. — Les causes morales et sociales du socialisme contemporain.

1896. O. Lignier. — Notes sur l'organisation générale et spécialement sur l'enseignement de la botanique dans les Universités de Liège, de la vallée du Rhin et de Wurtemberg.

1896. J. Marie. — La législation ouvrière et l'initiative individuelle.

1897. L. Dugas. — Émile Souvestre. — L'homme et le moraliste. D'après une correspondance inédite.

1897. G. Lavalley. — Philosophie d'amateur.

1898. Chauvet. — Le travail. Études morales. — Les professions : médecine, barreau.

1899. — Id. Fonctions, magistrature.

1900. — Id. L'Université.

1898. J. Marie. — Sur le féminisme.

1899. — De l'utilité des lettres classiques dans les démocraties.

1901. Chauvet. — De çà, de là.

1902. — Esquisses de psychologie sentimentale. — Le cœur humain. L'amour dans la famille.

1903. — Le mariage et l'éducation.

1903. Comte de Charencey. — Pensées et sentences.

3° SCIENCES MATHÉMATIQUES. — GÉNIE.

1895. A. de Saint-Germain. — Sur un problème relatif au frottement.

1898. — Note sur la quadrature du cercle.

1900. — Problème relatif aux accélérations.

1900. A. de Saint-Germain.— La dernière année du XIXe siècle.

1901. — Contribution à la théorie du pendule sphérique.

1903. — Étude sur une généralisation de la propriété fondamentale du potentiel.

4° SCIENCES PHYSIQUES.

1894. Neyreneuf. — Sur la réfraction du son.

1895. — Expériences d'acoustique.

1896. — Vibrations circulaires des cordes.

1897. — Recherches sur les tuyaux à anche à tirage.

1898. — Tuyaux sonores coniques.

1899. — Sur les résonances.

5° SCIENCES CHIMIQUES.

6° SCIENCES NATURELLES.

1896. O. Lignier. — Notes sur l'organisation générale et spécialement sur l'enseignement de la botanique dans les Universités de Liège, de la vallée du Rhin et de Wurtemberg.

1898. A. Letellier. — Action de l'électricité statique sur la direction suivie par la racine jeune de la fève vulgaire.

1902. A. Bigot. — Les eaux souterraines dans les régions calcaires.

7° SCIENCES MÉDICINALES.

1897. Docteur Vigot. — Le cidre peut-il servir de milieu de culture au bacille d'Eberth et au colibacille ? — Expériences faites au Laboratoire de bactériologie de l'École de médecine de Caen.

1903. — Huîtres et fièvre typhoïde.

II. ARTS.

ESTHÉTIQUE. — SCULPTURE. — PEINTURE. — MUSIQUE, ETC.

1894. J. Carlez. — Catel. Étude biographique et critique.

1896. — La Société philharmonique du Calvados (1827-1869). — Historique. — Souvenirs.

1898. — Musiciens allemands. L'abbé Vogler.

1902. — Les chansonniers de Jacques Mangeant étudiés au point de vue musical.

III. BELLES-LETTRES.

1° DISCOURS ET RAPPORTS ACADÉMIQUES.

1894. Comte DE SAINT-QUENTIN. — Inauguration du buste d'Isidore Pierre.

2° CRITIQUE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE.

1894. J. DENIS. — Quiétisme : Fénelon et Bossuet.

1895. — Bossuet. Discours sur l'histoire universelle.

1896. A. GASTÉ. — Malherbe, concessionnaire de terrains à bâtir sur le port de Toulon.

1897. — Michel Menot.

1897. J. MARIE. — Les lettres de Bossuet

1897. J. DENIS. — Études morales sur le XVII[e] siècle. La doctrine de Jansénius.

1898. — Descartes.

1899. — Pascal. — L'homme.

1899. A. GASTÉ. — Une demi-victime de Boileau. — Les poésies de Jean Bardou.

1899. — Un pèlerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet en 1775.

1900. — Du rôle de Scarron dans la querelle du Cid.

1900. Abbé Tougard. — Le traducteur normand J. Petit.

1900 et 1901. A. Gasté. — Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur général du Roi au bureau des finances de Caen.

1900. J. Denis. — La Rochefoucauld.

1901. A. Gasté. — Voltaire à Caen en 1713.

1902. — Un autographe de Victor Hugo.

1902, 1903 et 1904. Léon-G. Pélissier. — Lettres inédites de Gisbert Cuper à P.-Daniel Huet et à divers correspondants (1683-1716).

3° MÉLANGES LITTÉRAIRES ET HISTORIQUES.

1897. Henry Lumière. — Ange Pitou au théâtre et dans l'histoire.

1901. — Trois années au théâtre de Caen (juillet 1859-mai 1862).

1903. Charles Joret. — Un helléniste-voyageur normand : J.-B. Le Chevalier, membre du Lycée de Caen, d'après sa correspondance avec Böttiger.

4° PHILOLOGIE. — LINGUISTIQUE. — ÉTUDES DES PATOIS.

1895. Comte de Charencey. — Étymologie orientale de quelques termes du vocabulaire basque.

1902. — Manègre et Yak.

5° GÉOGRAPHIE. — VOYAGES. — EXPLORATIONS. — DÉCOUVERTES.

1900. A. Vissière. — Pékin. Le palais et la cour.

1902. A. Gasté. — Retour à Constantinople de l'ambassadeur turc Méhémet Effendi. — Journal de bord du chevalier de Camilly, de Brest à Constantinople et de Constantinople à Brest (juillet 1721-mai 1722). — Documents inédits.

6° HISTOIRE.

1894. Louis Duval. — Un frère de Nicolas Foucquet : François, archevêque de Narbonne.

1895. G. Desdevises du Dézert. — D. Manuel Godoy.

1895. G. Lavalley. — Napoléon et la disette de 1812. A propos d'une émeute aux halles de Caen.

1896. — Notice historique sur la Bibliothèque de Caen.

1898. — Le duc d'Aumont et les Cent-Jours en Normandie.

1899. J. Tessier. — Questions d'histoire contemporaine. — L'entente anglo-française à l'avènement de Louis-Philippe.

1899. G. Lavalley. — La presse en Normandie.

I. *Journal de l'Armée des Côtes.*

II. *L'Observateur Neustrien.*

III. *L'Ami de la Vérité.*

1902. J. Tessier. — L'expédition anglo-française de Chine en 1860. — Le prétendu guet-apens de Toung-Tcheou.

1903. — Le plan de l'archiduc Albert et le projet de triple alliance austro-franco-italienne en mars-juin 1870.

1903. Henri Prentout. — Introduction à l'histoire de Caen.

7° MÉMOIRES ARCHÉOLOGIQUES.

8° BIOGRAPHIES. — BIOGRAPHIES NORMANDES. — MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

1894. Docteur Maheut. — Notice sur Guillaume Mahieu de Mayseret, médecin ordinaire du Roi, né à Saint-Remy-sur-Orne en 1711.

1896. A. Gasté. — Jules Simon. Quelques lettres intimes de sa jeunesse.

1897. E. Chauvet. — Jacques Denis.

1900 et 1902. E. Travers. — Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.

1903. — Notice biographique et littéraire sur Armand Gasté.

IV. POÉSIES.

1900. P. Blier. — La confession de Merlin. — Le repentir d'Ulysse.

1901. — Adonis. — Au logis du Pavillon, vieux souvenir du jeune temps. — La clairière. — Incantation.

1898. J. Germain-Lacour. — Le blanc et le noir.

1902. A.-P. Lemercier. — Réminiscences. — Les apparences. — Sonnets cuirassés. — Vœu.

TABLE ALPHABÉTIQUE

(NOMS D'AUTEURS)



Caen. — Imp. H. Delesques, 34, rue au Canu.

